

DOCUMENT RESUME

ED 460 613

FL 025 396

AUTHOR Caouette, Claudine, Ed.; Larrivee, Pierre, Ed.
 TITLE Actes des Journees de Linguistique (Proceedings of the Days of Linguistics Conference) (11th, Quebec, Canada, March 20-21, 1997).
 INSTITUTION Laval Univ., Quebec (Quebec). International Center for Research on Language Planning.
 REPORT NO Pub-B-212
 ISBN ISBN-2-89219-266-8
 ISSN ISSN-1196-121X
 PUB DATE 1997-00-00
 NOTE 246p.; Conference organized annually by l'Association des Etudiant(e)s Inscrit(e)s en Langues et Linguistique (AEDILL) de l'Universite Laval.
 PUB TYPE Collected Works - Serials (022)
 LANGUAGE French
 EDRS PRICE MF01/PC10 Plus Postage.
 DESCRIPTORS Adjectives; Biblical Literature; Braille; Contrastive Linguistics; Discourse Analysis; English; Error Correction; Foreign Countries; French; Grammar; Haitian Creole; Interviews; Journalism; Language Aptitude; *Language Patterns; Language Role; Language Tests; Language Usage; *Language Variation; Linguistic Borrowing; *Linguistic Theory; Machine Translation; Mass Media; Mnemonics; Reading Instruction; Regional Dialects; Second Language Instruction; Second Language Learning; Semantics; Sociocultural Patterns; Spanish; Speech Synthesizers; Structural Analysis (Linguistics); Suprasegmentals; Syntax; Uncommonly Taught Languages; Verbs; Vocabulary Development
 IDENTIFIERS Brazil; Canada; France; Galician; Laughter; Mexico; Oral Proficiency Testing; Spain

ABSTRACT

English translations of articles in French in this issue include these: "Discourse Reported in the Print Media"; "Comparison of Register in Quebec and French Speakers"; "Method of Description of Specialized Verbs in View of Machine Translation Applications"; "Dialectal Areas in the Brazilian State of Rio Grande do Sul"; "Effect of the Principle of Obligatory Contour on Syntax: Clitic Movement in French"; "Phonetic and Morphological Aspects of Apocope in Contemporary French"; "Learner Types and the Modern Language Aptitude Test"; "'Importations': The Behavior of English Segments, Syllables and Accentual Patterns in Mexican Spanish"; "Mnemonic Techniques for Second or Foreign Language Vocabulary Teaching/Learning"; "Analysis and Revision of the French Braille Abbreviation System"; "Linguistic Traces of Socioeconomic Exchanges in a Dialect Survey of Galician"; "Perception of Differences in Intrinsic Intensity"; "Identity and Semantic Variation of the Verb 'Regarder' in Contemporary French"; "Semantic Factors in Biblical Translation"; "The Notional Framework and Theme in Semi-Directed Interviews"; "Analysis of Laughter in Spontaneous Discourse"; "Nominal Anaphorics: From Variation to System"; "Language and Work: The Study of Language Practices Essential to Task Analysis"; "Polysemy and Enunciative Operations"; "Paraphrases and Adaptations of Borrowings"; "Incidence of Flutter and the Quality of Artificial Speech"; "Preliminary Verification of

Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made
 from the original document.

results generated by Termplus with a Portuguese Language Written Text";
Modality in Discourse: A Prosodic Analysis"; "The Role of Instructional
Context on Second Language Reading"; In Search of 60 CS: From Syllabic Rhythm
to Accentual Rhythm"; "Correction of the English 'R' Phoneme in the French
Speaker"; "Contribution to the Study of Haitian Creole Adjectives"; and "The
Historical Path of the 'Coureur de Bois'". (MSE)

Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made
from the original document.

ED 460 613



CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE
INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON LANGUAGE PLANNING

Actes des 11^e Journées de linguistique (1997)

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION
CENTER (ERIC)

This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

Minor changes have been made to improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

PERMISSION TO REPRODUCE AND
DISSEMINATE THIS MATERIAL HAS
BEEN GRANTED BY

*Claude
Rocheteau*

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES
INFORMATION CENTER (ERIC)

1

Publication B-212

396

Sous la direction de
Claudine Caouette et Pierre Larrivée

F2025

FACULTÉ DES LETTRES



1997



Actes des 11^e Journées de linguistique (1997)

Sous la direction de
Claudine Caouette et Pierre Larrivée

B-212

1997
CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE
INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON LANGUAGE PLANNING
QUÉBEC

Données de catalogage avant publication (Canada)

Journées de linguistique

Actes des Journées de linguistique

Annuel.
1987-
(Publication B)

ISSN 1196-121X

1. Linguistique - Congrès. I. Centre international de recherche en aménagement linguistique. II. Titre. III. Collection : Publication B (Centre international de recherche en aménagement linguistique).

P115.U532

410 .5

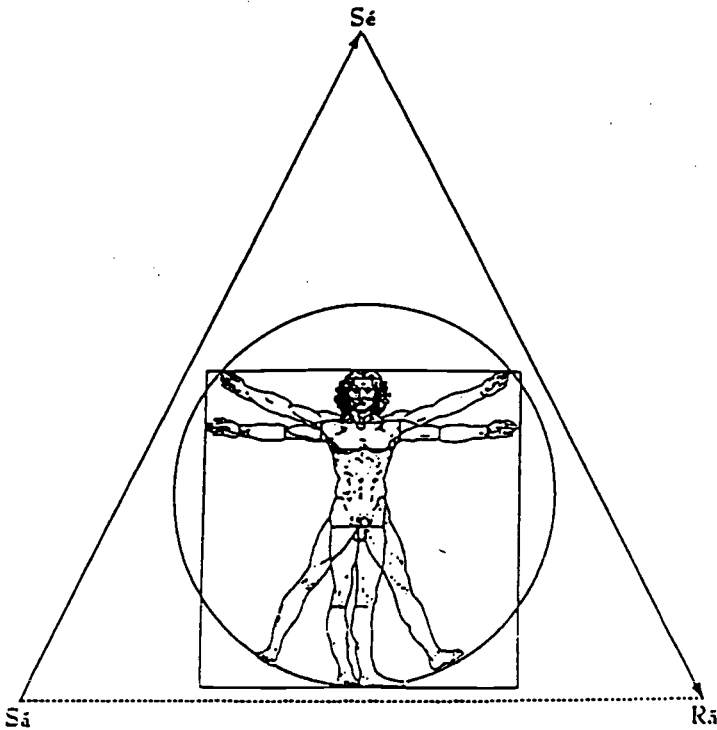
C93-031310-0

© **CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE**
Tous droits réservés. Imprimé au Canada.
Dépôt légal (Québec) – 4^e trimestre 1997
ISBN: 2-89219-266-8

Ces *Actes* réunissent les articles de communications présentées à la onzième édition du colloque Les Journées de linguistique, organisé annuellement par l'Association des étudiantes et des étudiants inscrits en langues et linguistique (AÉDILL) de l'Université Laval. Ce colloque constitue aujourd'hui le plus ancien et le plus important colloque francophone de linguistique organisé par et pour des étudiants des deuxième et troisième cycles. Son caractère international et la diversité des domaines qui y sont abordés font de cette rencontre et de ses *Actes* le point de convergence de la recherche la plus actuelle en linguistique.

Actes des 11^e Journées de linguistique (1997)

Sous la direction de
Claudine Caouette et Pierre Larrivée



À la mémoire de notre collègue et ami Philippe Luc Valiquette

Avant-propos

Les Journées de linguistique constituent un colloque annuel organisé par des membres de l'Association des étudiantes et des étudiants diplômés inscrits en langues et linguistique (AÉDILL) de l'Université Laval. Il permet aux étudiants des deuxième et troisième cycles de présenter les résultats de leurs travaux en linguistique, en traduction et en didactique des langues. L'envergure et le rayonnement international des Journées de linguistique font de celles-ci le plus important colloque francophone de linguistique organisé par et pour des étudiants.

Les présents *Actes* réunissent des articles résumant les communications présentées lors de la onzième édition des Journées de linguistique, qui s'est déroulée les 20 et 21 mars 1997. Ces articles ont été évalués et recommandés pour publication par un comité de rédaction composé d'André Bourcier, Antonella Conte, Jean-François Drolet, Lucie Ménard, François Pichette et Benoit Tardif, que nous tenons à remercier pour leur précieuse collaboration. Précisons également que pour diverses raisons, certaines communications n'ont pu être incluses aux *Actes*. Ces communications sont celles de Madeleine Allard (*Les effets d'un médium sur l'interaction verbale*), Lise Cloutier (*Certains aspects de la pharyngalisation en arabe marocain*), Pierre Dubé (*La ponctuation : prosodique ou syntaxique?*), Isabelle Fourmaux (*Rimes sémantiques dans les textes de chansons*), Pierre Girard (*La langue de quatre auteurs-compositeurs-interprètes québécois actuels : analyse stylistique*), Réjean Grégoire (*Vous avez dit adjectifs antéposés?*), Pierre Larrivée (*Insultes et polarité négative en anglais*), Patrick-André Mather (*Le rôle du transfert dans le changement linguistique*), François Poiré (*Frontière de syntagme intonatif en français*) et Mylène Surprenant (*Les similitudes entre*

les erreurs d'acquisition du langage chez les enfants et les paraphasies phonémiques chez les sujets aphasiques).

La réalisation des onzièmes Journées de linguistique n'aurait été possible sans le concours de nombreux organismes et individus. Le comité organisateur tient à remercier chaleureusement de leur soutien financier la Faculté des lettres de l'Université Laval, le Département de langues et linguistique de l'Université Laval, le ministère de la Culture et des Communications du Québec, l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AÉLIÉS) ; nous tenons également à remercier le Centre International de recherche en aménagement linguistique (CIRAL), à la fois de son appui financier et de sa participation à la publication des présents actes. Nous désirons également remercier Benoit Tardif, qui a oeuvré à titre de troisième membre du comité organisateur, de même que Jean-François Drolet, dont la contribution à l'étape finale de mise en forme de ces *Actes* a permis de remédier à la majorité des problèmes qu'a pu causer la saisie des textes. Merci enfin à tous les bénévoles et intervenants qui, par leur travail et leur participation, ont contribué à faire de cette onzième édition des Journées de linguistique un événement scientifique étudiant de première importance.

Claudine Caouette
Pierre Larrivée

Table des matières

AVANT-PROPOS	ix
LE DISCOURS RAPPORTÉ DANS LA PRESSE ÉCRITE <i>Madeleine Allard, Claudine Caouette, Jean-François Drolet, Pierre Dubé, Sophie Marais, Julie Moisan et Karen Robertson</i>	1
Université Laval	
COMPARAISON DU REGISTRE DE LOCUTEURS QUÉBÉCOIS ET DE LOCUTEURS FRANÇAIS <i>Stéphanie Bissonnette</i>	17
Université du Québec à Chicoutimi	
MÉTHODE DE DESCRIPTION DES VERBES SPÉCIALISÉS EN VUE D'APPLICATIONS EN TRADUCTION AUTOMATIQUE <i>Claudine Bodson</i>	27
Université de Montréal	
LES AIRES DIALECTALES DANS L'ÉTAT BRÉSILIEN DU RIO GRANDE DO SUL <i>Denise Capra De Almeida</i>	35
Université Laval	
EFFET DU PCO EN SYNTAXE: LE MOUVEMENT DES CLITIQUES EN FRANÇAIS <i>Louis-H. Desouvry</i>	43
Université du Québec à Montréal	
ASPECTS PHONÉTIQUES ET MORPHOLOGIQUES DE L'APOCOPE EN FRANÇAIS CONTEMPORAIN <i>Anne Dister</i>	53
Université de Liège	
LES TYPES D'APPRENANTS À PARTIR DU MLAT <i>Sonia El Euch</i>	61
Université Laval	
«IMPORTATIONS»: LE COMPORTEMENT DES SEGMENTS, DES SYLLABES ET DES PATRONS ACCENTUELS ANGLAIS EN ESPAGNOL MEXICAIN <i>Shirley Fecteau</i>	71
Université Laval	

LES TECHNIQUES MNÉMONIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE DU VOCABULAIRE EN LANGUE SECONDE OU ÉTRANGÈRE	
<i>Françoise Fokam Tewoto</i>	81
Université Laval	
ANALYSE ET RÉVISION DU SYSTÈME D'ABRÉVIATION BRAILLE FRANÇAIS	
<i>Carmen Fontaine</i>	91
Université Laval	
TRACES LINGUISTIQUES DES ÉCHANGES SOCIO-ÉCONOMIQUES DANS UN SONDAGE DIALECTAL DU GALICIEN	
<i>Iolanda Galanes Santos</i>	99
Université de Santiago de Compostela	
LA PERCEPTION DES DIFFÉRENCES D'INTENSITÉ INTRINSÈQUE	
<i>Julie Gaudreault</i>	107
Université du Québec à Chicoutimi	
IDENTITÉ ET VARIATION SÉMANTIQUE DU VERBE <i>REGARDER</i> EN FRANÇAIS CONTEMPORAIN	
<i>Pierre Jalenques</i>	117
Université Paris 7	
FACTEURS SÉMANTIQUES DE LA TRADUCTION BIBLIQUE	
<i>Pierre Labranche</i>	125
Université Laval	
LE CADRE NOTIONNEL ET LE THÈME EN ENTREVUE SEMI-DIRIGÉE	
<i>Lucille Lafontaine</i>	133
Université Laval	
ANALYSE DU RIRE DANS LE DISCOURS SPONTANÉ	
<i>Steve LaGreca</i>	141
Université Laval	
ANAPHORIQUES NOMINAUX: DE LA VARIATION AU SYSTÈME	
<i>Isabelle Leglise</i>	149
Université Paris 7	
LANGAGE ET TRAVAIL: L'ÉTUDE DES PRATIQUES LANGAGIÈRES ESSENTIELLE À L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ	
<i>Isabelle Leglise</i>	159
Université Paris 7	
POLYSÉMIE ET OPÉRATIONS ÉNONCIATIVES	
<i>Lawrence R. Marks</i>	169
Université du Québec à Montréal	

PARAPHASIES ET ADAPTATIONS D'EMPRUNTS	
<i>Isabelle McClish</i>	177
Université Laval	
INCIDENCE DE LA VARIATION QUASI ALÉATOIRE DE LA FRÉQUENCE FONDAMENTALE (FLUTTER) SUR LA QUALITÉ DE LA PAROLE ARTIFICIELLE	
<i>Lucie Ménard</i>	185
Université Laval	
UNE VÉRIFICATION PRÉLIMINAIRE DES RÉSULTATS GÉNÉRÉS PAR TERMPPLUS À PARTIR D'UN TEXTE ÉCRIT EN LANGUE PORTUGAISE	
<i>Ligia Maria Café de Miranda</i>	193
Université Laval	
LA MODALITÉ DANS LE DISCOURS: UNE ANALYSE PROSODIQUE	
<i>Jessica Payeras</i>	201
Université du Québec à Montréal	
LE RÔLE DU MILIEU D'APPRENTISSAGE SUR LA LECTURE EN LANGUE SECONDE	
<i>François Pichette</i>	207
Université de Montréal	
EN QUÊTE DE 60 CS: DU RYTHME SYLLABIQUE AU RYTHME ACCENTUEL	
<i>Emily Rosales</i>	215
Université Laval	
LA CORRECTION DU PHONÈME ANGLAIS /j/ CHEZ LE FRANCOPHONE	
<i>Emily Rosales</i>	221
Université Laval	
CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DES ADJECTIFS EN CRÉOLE HAÏTIEN	
<i>Joseph Sauveur Joseph</i>	229
Université du Québec à Montréal	
LE PARCOURS HISTORIQUE DE <i>COUREUR DE BOIS</i>	
<i>Robert Vézina</i>	237
Université Laval	

Le discours rapporté dans la presse écrite

**Madeleine Allard, Claudine Caouette, Jean-François Drolet,
Pierre Dubé, Sophie Marais, Julie Moisan et Karen Robertson
Université Laval**

1. Introduction

Cet article est le fruit du travail des étudiantes et étudiants qui ont suivi le séminaire *Analyse sociolinguistique du discours* donné par Diane Vincent. Les objectifs étaient d'utiliser des outils linguistiques pour interpréter des discours sociaux, en l'occurrence le discours d'autrui, et à saisir la complexité d'une stratégie argumentative, soit celle du discours rapporté. Le corpus est constitué d'articles de journaux relatifs aux travaux de la commission de la culture de l'Assemblée nationale sur la *Loi modifiant la Charte de la langue française* (projet de loi n° 40).

L'article comporte les parties suivantes : l'état de la question, la méthodologie, la commission parlementaire, les personnes citées dans la presse et le traitement d'une même citation par plusieurs journaux. Deux procédés de présentation du discours rapporté sont également présentés, soit l'usage du guillemet et les verbes de parole introduisant le discours rapporté.

2. État de la question

La reprise du discours d'autrui est une stratégie argumentative abondamment exploitée par les journalistes, et les personnes citées se plaignent souvent de l'être de façon hors contexte. Un exemple récent a mis en cause le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, qui aurait promis d'abolir une taxe advenant l'élection de son parti. Une fois élu, le protagoniste a nié avoir fait cette promesse. La presse s'est emparée de l'affaire en présentant de nombreux extraits censés démontrer que Jean Chrétien a, sans l'ombre d'un doute, bel et bien promis l'abolition de la taxe.

Au-delà de considérations partisans, cet exemple met en relief que l'étude du discours rapporté ne peut être entreprise sans considérer le contexte d'où est extraite la citation, ainsi que le

contexte dans lequel se greffe le discours rapporté. Selon Authier (1978 : 53), «Caractériser le discours direct comme mode “objectif” de rapport d'un acte de parole c'est réduire l'acte d'énonciation à l'énoncé, le sens d'un énoncé en situation au signifié de cet énoncé hors contexte».

Plusieurs approches permettent l'étude du discours rapporté, dont celle de la grammaire prescriptive et de l'énonciation. Parmi les points convergents, le discours direct est une reproduction textuelle des paroles d'autrui ou du moins, présentée comme telle par l'énonciateur ou le scripteur. Le discours indirect consiste plutôt en une version modifiée d'un discours originel et le discours indirect libre représente une forme de synthèse de l'énoncé originel.

On peut présumer que le discours direct présente le contenu et la forme des paroles rapportées, alors que les discours indirect et indirect libre portent uniquement sur le contenu. À l'écrit, le discours direct est mis en évidence par une division nette entre la partie citante et la partie citée au moyen des guillemets et du deux-points, ce qui sera d'ailleurs abordé ultérieurement. Le discours indirect se démarque par sa dépendance syntaxique envers la partie citante, ce qui peut se traduire par une substitution des pronoms, temps, modes, adverbes et déictiques.

Pour le journaliste, les paroles d'autrui constituent un matériau qui donne de la crédibilité au texte. Il importe donc que le journaliste indique ses sources et qu'il soit fidèle aux propos rapportés. De La Haye (1985 : 96) indique que la citation est dite tronquée une fois qu'elle constitue la partie d'un tout qui n'est pas intégralement retransmis, «Mais, par tronqué, nous entendons le fait d'extraire une partie d'un texte sans faire état des conditions de sa production». En journalisme, les citations sont présentées de trois façons : la citation directe est une reproduction “textuelle” des paroles d'autrui, la citation partielle reprend en partie les paroles d'autrui, et la citation indirecte est “une paraphrase” du journaliste. À titre de groupe professionnel, les journalistes sont des acteurs importants lors d'une commission parlementaire, tant par leur nombre que par leur diversité idéologique, linguistique et culturelle.

Le corpus de base a été constitué en dépouillant six journaux distribués au Québec entre le 29 août et le 9 septembre 1996, période entourant les travaux de la commission parlementaire. Du côté de la presse francophone, les quotidiens sont *Le Devoir* (D), *La Presse* (P) *Le Soleil* (S) et le *Journal de Québec* (JQ) alors que du côté anglophone, *The Gazette* (G) et *The Globe and Mail* (GM) ont été retenus. La constitution du corpus n'a pas été précédée d'une préanalyse ni influencée par des hypothèses de recherche.

Le critère principal de sélection des articles est celui du contenu, qui devait porter sur le débat suscité par le projet de loi n° 40. Seuls les articles d'information, c'est-à-dire ceux qui rapportent la nouvelle, ont été retenus, alors que les textes d'opinion n'ont pas été considérés. La distribution des 47 articles est la suivante : *Le Devoir* (N=6), *La Presse* (N=5), *Le Soleil* (N=12), le *Journal de Québec* (N=6), *The Gazette* (N=13) et *The Globe and Mail* (N=5).

L'élaboration d'une définition du discours rapporté, c'est-à-dire la reprise de la voix d'autrui, a précédé la constitution du corpus. Toutes les occurrences jugées rapportées ont été incluses dans le corpus et ce, qu'elles soient présentées en style direct, indirect ou indirect libre. Le classement s'appuie principalement sur deux critères, soit les marqueurs du discours direct, en particulier les guillemets et le deux-points, et la dépendance syntaxique des énoncés en style indirect. En tout, 705 occurrences ont été retenues.

2.1. Commission parlementaire

La constitution du corpus est liée aux auditions publiques relatives aux travaux de la commission de la culture. Son mandat est d'étudier toute affaire concernant la culture, la communication, les communautés culturelles et l'immigration. La commission est composée d'une quinzaine de députés dont la répartition est proportionnelle au nombre de députés ministériels et de l'opposition officielle en Chambre. Exceptionnellement, la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, est autorisée par l'Assemblée nationale à siéger lors des auditions. Nous verrons que sa fonction de ministre et sa participation aux auditions ont des

incidences majeures sur le nombre de citations qui lui sont attribuées.

La commission de la culture a tenu des auditions publiques sur le projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Charte de la langue française*, du 28 août au 5 septembre 1996. Ce projet de loi visait à modifier la Charte française, dite loi 101, adoptée en 1977. La Charte de la langue française avait comme objectif de faire du français la langue de l'État. De plus, la Charte précisait le rôle des organismes créés en vue d'assurer l'application de la loi. Vingt ans après son adoption et moult sursauts, le gouvernement du Québec reconnaît la nécessité de revoir la Charte en présentant en Chambre le projet de loi n° 40. Ses principales composantes sont «d'instituer une Commission de protection de la langue française» et de «préciser l'application de la Charte sur le plan pénal en ce qui a trait notamment aux inscriptions sur les produits, à la présentation de menus, à certaines publications et à l'offre sur le marché de jouets ou de jeux» (notes explicatives extraites du projet de loi).

Dans le cadre des travaux d'une commission parlementaire, les modalités relatives au système des tours de parole sont prescrites. On distingue trois catégories d'interactants : le président, les députés, tant ministériels que ceux de l'opposition officielle, et les témoins, c'est-à-dire ceux qui présentent des mémoires, à titre individuel ou au nom d'un groupe. Les journalistes et le public peuvent être présents lors des auditions. Un témoin qui agit à titre individuel se voit accorder une période de 30 minutes, alors que le témoin qui représente un groupe a droit à 60 minutes. Peu importe la catégorie du témoin, le temps de parole est réparti en trois parties égales : la première porte sur le mémoire du témoin, alors que la deuxième et la troisième sont respectivement attribuées aux partis ministériel et de l'opposition. Par conséquent, le temps de parole est intimement lié au statut du témoin. Celui qui représente un groupe a le loisir de s'exprimer deux fois plus longtemps que celui qui agit à titre individuel. Pour leur part, les députés ministériels et ceux de l'opposition officielle ont la possibilité de prendre la parole deux fois plus longtemps qu'un témoin et ce, malgré le fait qu'il s'agit de consultations publiques.

Lors des auditions, deux fois plus de groupes (N=29) ont pris la parole que d'individus (N=12). Les groupes représentent les principales sphères d'activités de la vie québécoise, soit les centrales syndicales, le Conseil du Patronat, de même que des organismes comme la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le Conseil juif du Canada et Alliance-Québec. Parmi les individus, deux catégories se dessinent, celle des spécialistes comme la politologue Josée Legault ou le démographe Charles Castonguay, et ceux qui agissent à titre privé.

2.2. Personnes citées

Une analyse des personnes citées par les différents journaux a été effectuée. L'étude porte sur le sexe des personnes citées, leurs dénominations, ainsi que leur appartenance à un regroupement quelconque. Les résultats permettent d'établir un lien avec le discours d'autorité, ce qui est particulièrement intéressant pour un sujet aussi politisé que le dossier linguistique.

Toute personne physique ou morale et tout document sont considérés comme des auteurs possibles de citations. Il est évident que les entités collectives ne peuvent pas discourir sans l'intermédiaire d'un porte-parole, d'où notre choix de considérer ces entités au même titre qu'un individu, lorsque le nom de ce dernier n'est pas mentionné.

L'analyse de la fréquence absolue des personnes citées révèle que moins du quart des personnes étaient citées à la fois par les journaux francophones et anglophones, ce qui étonne, puisque les événements couverts par les journaux sont sensiblement les mêmes. Nous ne saurions expliquer pourquoi plus de 75 % des personnes citées le sont uniquement par des journaux soit francophones, soit anglophones. Il est vrai que le choix d'un sujet par un journaliste est plus ou moins subjectif, mais le contexte dans lequel s'inscrivent les auditions met en scène un éventail assez restreint d'acteurs.

Louise Beaudoin et Lucien Bouchard volent systématiquement la vedette aux autres personnes citées, 79 et 76 citations leur étant respectivement attribuées. Peu importe l'angle de l'analyse, ces deux acteurs se démarquent des autres. Celui qui se situe au troisième rang est Pierre-Étienne Laporte (N=30). Ces trois

personnes constituent incontestablement les acteurs principaux des événements qui nous occupent. En ce qui a trait au nombre d'occurrences, Bouchard dépasse largement Laporte, mais ce dernier est cité dans deux articles de plus que Bouchard. Howard Galganov (N=21), un militant anglophone, et Alliance Québec (N=13), un groupe de pression anglo-québécois, sont cités relativement souvent. En bref, malgré le fait qu'une soixantaine de personnes aient pris la parole, seulement quelques-unes se démarquent.

L'étude des dénominations nous a également permis de constater que, contrairement aux articles scientifiques, un journal francophone n'utilise jamais uniquement le nom de famille de la personne citée. En français, le nom de famille est toujours précédé du titre, par exemple, la ministre Beaudoin, Me Grey et le Premier ministre Bouchard. Par contre, en anglais, ce procédé est courant, par exemple, Grey insisted [...]. En fait, le nom de famille utilisé seul apparaît à 108 reprises en anglais, mais jamais en français. En français, le nombre d'occurrences de *monsieur* et de *madame* est, par conséquent, significativement plus élevé qu'en anglais. Quant à expliquer ce phénomène, il nous est impossible de confirmer ou d'infirmer que le sexe est une variable qui explique le comportement des journalistes, étant donné le peu de femmes citées. La répartition des citations selon le sexe des personnes citées révèle que 10 femmes (14 %) seulement ont été citées comparativement à 60 hommes.

Le discours rapporté est souvent intimement lié à l'argument d'autorité. Selon Vincent et Dubois (1997 : 106), «Est considéré comme discours d'autorité, tout énoncé émis par un locuteur socialement mandaté pour se prononcer sur un sujet». Les personnes citées ont été classées selon leur type d'autorité. Signalons que le degré d'autorité est variable. Parmi les principales catégories, il y a celle de nature politique, c'est-à-dire les partis, et celle des groupes organisés, qui inclut les groupes de pression.

Nous constatons que 80 % des citations sont liées à la catégorie politique et à celles des groupes organisés. Comme le dossier linguistique est un sujet incontestablement politisé, il n'est pas étonnant que les citations attribuées à la catégorie politique

occupent le premier rang. Le Parti québécois occupe une grande place, ce qui s'explique par son statut de parti au pouvoir, dont sont membres Louise Beaudoin et Lucien Bouchard. La troisième personne la plus citée, Pierre-Étienne Laporte, est député de l'Opposition officielle. L'autorité de ces trois personnes diffère cependant. Louise Beaudoin est ultimement responsable du projet de loi n° 40 et elle est la ministre responsable de la Charte de la langue française. Pour sa part, Lucien Bouchard est le Premier ministre du Québec, alors que Pierre-Étienne Laporte, un député libéral, est surtout cité à cause de ses antécédents à titre de président du Conseil de la langue française (CLF) et de l'Office de la langue française (OLF). Le Parti libéral du Québec a par conséquent choisi un acteur depuis longtemps associé au dossier linguistique. Les journalistes "campent" la crédibilité des personnes qu'ils jugent compétentes en donnant les précisions pertinentes sur leur titre, leur fonction ou en mettant en évidence des éléments de leur passé. En ce qui a trait aux politiciens associés à la scène fédérale, ils sont moins cités que ceux de la scène provinciale, ce qui confirme que le débat se déroule au Québec. À preuve, Jean Chrétien, Premier ministre du Canada, n'est cité que 14 fois, comparativement à Lucien Bouchard, Premier ministre du Québec, qui est cité 76 fois.

2.3. Traitement accordé à des citations reprises dans plus d'un journal

La deuxième étude porte sur les occurrences de discours rapporté qui sont reprises dans plus d'un journal. Par reprise, nous résumons la définition du *Petit Robert* (1993), soit « l'action de reprendre, prendre à nouveau, redire, répéter, énoncer à nouveau en adaptant et en renouvelant par un apport personnel ». Nos objectifs sont de déterminer si les occurrences de discours rapporté reprises dans plus d'un journal sont fidèles d'un article à l'autre, quels sont les types d'occurrences qui sont reprises et quelles sont les raisons qui expliquent la reprise des occurrences.

Le corpus de base a servi à la constitution d'un sous-corpus comprenant 690 occurrences. Notre analyse porte sur 39 occurrences, dont 35 représentent une paire, 3 des triplés et 1 est un quintuplé. La définition de l'occurrence, qui au départ représentait

une seule citation, se trouve ainsi modifiée, puisqu'une occurrence équivaut à au moins une reprise.

Le contenu des 39 occurrences a été classé en deux catégories. La première comporte le mot à mot ou une reprise d'un même contenu et d'une même forme, ce qui est illustré dans l'exemple suivant,

Exemple 1 (8 septembre 1996)

a) *«qu'il n'y a plus assez de hood pour planter tous les flags de Jean Chrétien» (3620 S).*

b) *«il n'y aura bientôt plus assez de hood pour planter tous les flags de Jean Chrétien» (4609 JQ).*

La deuxième catégorie est celle des occurrences ayant un contenu et une forme variable. Ainsi, on pouvait retrouver une citation de style direct reprise en style indirect ou de façon partielle,

Exemple 2 (le 29 août 1996)

a) *Pierre-Étienne Laporte juge qu'une Commission de la langue française est «un moyen législatif injustifié» (0406 P).*

b) *Selon M. Laporte, rétablir cette Commission est «une décision inopportune, injustifiée» (3716 D).*

Sur les 35 occurrences qui sont des paires, on constate que la majorité (80%) sont des reprises partielles, alors que 20% sont des reprises mot à mot. Les occurrences restantes, soit les triplés et le quintuplé, présentent des proportions similaires.

La répartition des 39 occurrences selon la date de parution des quotidiens a été analysée. La première période couvre les trois premiers jours d'auditions; on observe alors que la moitié des occurrences sont produites. Pendant la deuxième période, qui équivaut aux deux dernières journées d'auditions, le pourcentage d'occurrences est de 5,1 %, alors que pendant la période qui suit les auditions, 43,6 % des occurrences sont relevées. Ces résultats confirment que les occurrences sont plus nombreuses dans les articles couvrant le début des auditions et la période qui les suit.

Une autre facette de la recherche consistait à déterminer si les occurrences étaient reprises dans un journal en particulier. Soulignons, qu'aux fins de notre analyse, les articles attribués à la Presse canadienne ont été traités comme s'ils étaient extraits d'un quotidien. De plus, cette étude a pris comme point de départ l'ordre des occurrences tel que présenté dans le tableau global. Sur les 35 occurrences qui forment une paire, on remarque que 19 occurrences (54,4 %) sont publiées dans *Le Soleil*. Suivent ensuite les citations de *La Presse* jumelées à celles du journal *The Gazette* et à la Presse canadienne, ce qui représente 5 occurrences (14,3 %).

On peut se demander pourquoi 4 occurrences sont en triplé ou quintuplé. Les 4 occurrences sont attestées dans les journaux du 29 et du 30 août, c'est-à-dire au début des auditions. La première occurrence, reprise 5 fois, est énoncée par Michael Hamelin, président d'Alliance-Québec et elle réfère au retour du libre choix relatif à la langue d'enseignement. La deuxième occurrence, reprise 3 fois, est attribuée à Monique Vézina, présidente du Mouvement national des Québécois et ex-ministre fédérale. Selon cette dernière, la souveraineté est la meilleure façon de protéger la langue française. Quant à la troisième occurrence, reprise 3 fois, elle est attribuée à Pierre-Étienne Laporte, qui accuse le gouvernement d'ethnocentrisme. Enfin, la quatrième occurrence, reprise 3 fois, est attribuée à la Société Saint-Jean-Baptiste de l'ouest de Montréal, qui se décrit comme les Franco-Manitobains du Québec. Parmi ces 4 occurrences, seule celle attribuée à Monique Vézina appuie le projet de loi n° 40. Il est possible que ces 4 occurrences soient perçues comme étant plus sensationnelles.

On observe que les personnes citées varient selon la progression chronologique des auditions. Ainsi, pendant la période couverte par notre analyse, les journalistes citent aussi bien les interventions de Louise Beaudoin que celles de Pierre-Étienne Laporte. En revanche, ce n'est que vers la fin des travaux que l'on cite abondamment Lucien Bouchard. Signalons que la majorité des occurrences reprises sont extraites de quotidiens francophones.

En résumé, les résultats démontrent que le contenu des citations reprises présentées des formes variables dans la majorité des cas. La notion de fidélité doit donc être remise en question. En

effet, jusqu'à quel point un rapporteur peut-il citer mot à mot l'énoncé produit par un locuteur? De plus, les énoncés qui sont rapportés sont filtrés par le journaliste qui, inconsciemment ou non, tient compte de ses lecteurs. Nous aurions probablement relevé plus de reprises de citations si nous n'avions pas tenu compte des dates de parution des articles. Compte tenu que notre étude s'appuie sur un échantillon restreint, les résultats doivent être interprétés avec circonspection.

2.4. L'usage des guillemets

Le cadre théorique dans lequel s'inscrit la troisième étude s'appuie sur les usages ancien et actuel du guillemet (Catach, 1994; Drillon, 1991).

En considérant l'usage du guillemet aux plans quantitatif et qualitatif, nous avons formulé deux hypothèses. En premier lieu, l'emploi des guillemets lié à l'introduction du discours direct est le plus important, et deuxièmement, le guillemet qui introduit le discours direct est systématiquement annoncé, soit par un deux-points, un verbe introductif ou une incise.

La méthodologie consistait à établir un sous-corpus tenant compte des diverses catégories d'emploi du guillemet. Ces catégories ont été établies d'après plusieurs paramètres, entre autres les procédés introductifs du guillemet comme l'usage d'un terme introducteur, l'incise ou le deux-points. Dans les cas où une incise a été employée, sa position a également été considérée. Nous avons aussi dénombré les cas où le guillemet est introducteur de discours rapporté et les cas où le guillemet n'est pas introducteur.

Nos résultats confirment l'hypothèse selon laquelle le rôle principal du guillemet est bien d'introduire le discours direct. En effet, le guillemet remplit cette fonction dans 80 % des cas. L'autre fonction du guillemet consiste à signaler la mise en évidence d'une partie de discours (20 %). Quant à l'usage du guillemet dans le discours direct, ce dernier n'est annoncé que dans 40 % des cas, ce qui infirme la deuxième hypothèse. Cette recherche laisse supposer la pertinence d'une étude subséquente portant sur le guillemet non introductif de discours direct.

2.5. Les verbes de parole

La quatrième et dernière étude a pour objet les verbes de parole qui introduisent les citations. Ces verbes ont été analysés en fonction de leur fréquence, des journaux et de leur langue de publication, des styles direct et indirect, ainsi que des actes de parole accomplis. Nous nous sommes largement inspirés de l'étude de Monville-Burston (1993), qui a analysé un corpus de presse écrite tiré de quatre journaux français. Ses résultats nous ont servi de base de comparaison.

Après épuration du corpus de départ — qui a principalement consisté en l'élimination des occurrences verbales en contexte de discours indirect libre — nous avons obtenu un corpus de travail contenant 656 occurrences de verbes de parole introducteurs d'un acte de discours, dont 313 occurrences extraites de journaux francophones et 343 de journaux anglophones. Voici deux exemples de ces verbes introducteurs:

Exemple 3 (29 août 1996)

Madame Beaudoin a déploré que «le français ne soit pas encore la langue de la vie publique, notamment à Montréal et dans l'Outaouais» 0401 P).

Exemple 4 (30 août 1996)

«The Canadian and Quebec charters protect individual rights and they must remain protected», Grey said (0908 G).

Nous avons retenu les dix verbes de parole les plus fréquents du sous-corpus français et les résultats ont été comparés à ceux de Monville-Burston. Quatre verbes sont présents dans les deux études, soit *dire*, *ajouter*, *estimer* et *souligner*. *Dire* est le verbe le plus fréquent, tant dans le corpus de Monville-Burston que dans le nôtre. Son taux d'emploi oscille autour de 10 %.

Nous avons également relevé la fréquence des 10 verbes de parole selon chaque journal, en tenant compte de ce que l'on pourrait appeler la "diversité". Nous avons ensuite calculé la proportion de ces dix verbes par rapport au total des occurrences relevées dans chaque journal. Dans *Le Devoir*, *Le Soleil* et *La Presse*, les dix verbes les plus fréquents accaparent environ 50 % des occurrences. Les verbes répertoriés dans le *Journal de Québec*

représentent 71,4 %, ce qui signifie qu'il y a peu de diversité mais de toute évidence, le petit nombre d'occurrences relevées dans ce quotidien a faussé les résultats.

Nous avons également retenu les dix verbes de parole les plus fréquents en anglais. Comme en français, le verbe «dire» — ou sa contrepartie anglaise, *say* — se retrouve en tête de liste. Sa présence se fait toutefois davantage ressentir : ce verbe représente plus de la moitié du nombre total d'occurrences en anglais, soit 55,4 %. Le deuxième verbe le plus utilisé, *tell*, ne représente que 5,5% du corpus. En combinant les occurrences de *say* et de *tell*, la proportion grimpe à 60%. Comme pour le corpus français, nous avons également tenu compte de la "diversité" selon le journal en cause. Les dix verbes les plus fréquents de la *Gazette* équivalent à 84% de l'ensemble des occurrences de ce journal; quant au *Globe and Mail*, cette proportion tombe à 64,6%, ce qui témoignerait d'une plus grande diversité des verbes de parole dans le quotidien torontois.

L'emploi des styles de discours direct et indirect a été pris en compte. Nous avons d'abord analysé leur emploi dans notre corpus de travail pour ensuite examiner les sous-corpus anglais et français. L'emploi des deux styles de discours affiche une grande constance. Tant en anglais qu'en français, le discours indirect est employé dans 70% des cas, alors que le discours direct équivalait à 30%. On peut se demander si les journalistes ne privilégient pas la structure qui les contraint le moins à la reproduction fidèle des propos ?

2.5.1. Actes de parole

La représentation qu'un lecteur se fait d'une personne citée dans un article varie selon le verbe de parole employé par le journaliste. À preuve, on n'a qu'à considérer ces extraits suivants :

Exemple 5 (30 août 1996)

Le gouvernement Bouchard a préféré parler de langue et de constitution plutôt que de s'occuper de relancer l'emploi, a martelé hier le premier ministre du Canada Jean Chrétien, [...] (0701S).

Exemple 6 (29 août 1996)

«À trop vouloir le consensus en matière linguistique, le gouvernement québécois a perdu le courage de rappeler clairement et concrètement son option de souveraineté», a dit Madame Vézina (3705D).

Nous nous sommes donc intéressés aux actes de parole accomplis par les verbes introducteurs de discours rapporté. Il s'agissait de vérifier si le thème général du corpus, en l'occurrence le débat sur la langue, pouvait avoir une influence sur la nature des verbes fréquemment relevés dans le corpus. Pour ce faire, nous avons repertorié les verbes de parole selon le but illocutoire qu'ils véhiculaient. Pour le corpus français, nous avons eu recours au classement de Vanderveken (1988), en y ajoutant toutefois une classe "neutre", qui ne comprenait que le verbe *dire*. Dans le cas du corpus anglais, nous nous sommes inspirés de Searle et Vanderveken (1985). Voici un aperçu du classement de Vanderveken tel qu'il est résumé par Vincent et Dubois (1997 : 91). Nous avons ajouté des exemples entre parenthèses :

Le but illocutoire assertif: les locuteurs expriment des propositions dans le but de représenter comment les choses sont dans le monde (ex. *affirmer, mentionner*).

Le but illocutoire engageant: les locuteurs expriment des propositions dans le but de s'engager eux-mêmes à accomplir des actions futures dans le monde (ex. *assurer, promettre*).

Le but illocutoire directif: les locuteurs expriment des propositions dans le but de faire une tentative linguistique pour que l'allocutaire accomplisse une action future dans le monde (ex. *demander, presser*).

Le but illocutoire déclaratif: les locuteurs expriment des propositions avec l'intention d'accomplir certaines actions dans le monde au moment de l'énonciation en vertu de leur acte de discours (ex. *déclarer, se dire*).

Le but illocutoire expressif: les locuteurs expriment des propositions dans le but de manifester leur état mental à propos d'états de choses dont ils présupposent en général l'existence dans le monde (ex. *craindre, déplorer*).

Nous avons étudié la place qu'occupait chacun des buts illocutoires parmi les dix verbes les plus fréquents des corpus

français et anglais. De façon générale, notre corpus français et celui de Monville-Burston présentent des distributions similaires. Cependant, notre attention a été attirée par le fait que l'on retrouvait dans notre corpus deux verbes de type directif (*demander* et *réclamer*) absents du corpus de Monville-Burston (1993).

Dans le corpus anglais, on ne retrouve aucun verbe engageant, alors qu'il y en a un en français. Comme en français, on retrouve en anglais des verbes directifs, qui sont cette fois au nombre de quatre.

L'emploi très fréquent de *say* dans les journaux anglophones constitue l'un des résultats les plus frappants. Il y aurait lieu de déterminer si le phénomène découle des politiques du quotidien en cause ou du désir du journaliste de se "détacher" de la personne citée. De même, il serait indiqué de déterminer l'impact de l'aspect stylistique dans chacune des langues.

La constance flagrante de l'emploi des styles de discours direct et indirect nous a amenés à quelques réflexions. Tout d'abord, il serait à propos de recouper l'emploi des deux styles de discours avec l'identité des journalistes en cause afin de vérifier s'il y a variation. Si l'on retrouvait à nouveau une régularité notable, on pourrait se demander s'il existe une forme de "mécanisme" régulateur inconscient qui régirait l'emploi des styles par les journalistes et qui s'acquerrait avec l'expérience.

Enfin, nous supposons que le thème relatif au débat sur la langue a pu influencer la nature des dix verbes les plus fréquents en anglais et en français. Les revendications de la part des témoins expliqueraient la présence de verbes directifs parmi les dix verbes les plus fréquents.

3. Conclusion

Rappelons en terminant que le fait de constituer un corpus collectif exige un énorme travail de "débroussaillage". Néanmoins, il comporte de nombreux avantages, dont la mise en commun des efforts vers une meilleure connaissance du discours rapporté, ainsi que la possibilité de traiter un plus grand nombre d'aspects. La somme des résultats demeure encore fragmentaire et exploratoire.

Nous considérons cependant qu'il s'agit d'un tremplin vers d'autres études plus spécifiques.

Il est indéniable que nos travaux soulèvent de nombreuses interrogations, comme le rôle du journaliste, qui ne consiste pas à rapporter bêtement la nouvelle, et sa façon d'utiliser le discours rapporté comme outil de travail. Non seulement le journaliste doit-il interpréter les paroles qu'il entend, mais il doit d'abord sélectionner l'information qu'il présentera dans son article. Il joue en quelque sorte le rôle d'un filtre à travers duquel le lecteur perçoit le message des personnes citées.

Rappelons que les personnes les plus citées sont Louise Beaudoin, Lucien Bouchard et Pierre-Étienne Laporte. Il est intéressant de constater qu'une catégorie d'interactants, les témoins, c'est-à-dire ceux qui ont présenté des mémoires, soient aussi peu cités. Est-ce à dire que les auditions dites publiques privilégient indûment les politiciens ou est-ce plutôt les journalistes qui accordent plus d'importance aux personnages publics qu'aux témoins ?

4. Bibliographie

- Authier, Jacqueline. 1978. *Les formes du discours rapporté*. DRLAV, 17, 1-88.
- Catach, Nina. 1994. *La ponctuation*. Paris: Presses universitaires de France.
- de La Haye, Yves. 1985. *Journalisme mode d'emploi : Des manières d'écrire l'actualité*. Grenoble : La pensée sauvage et éditions littéraires et linguistiques de l'Université de Grenoble 3.
- Drillon, Jacques. 1991. *Traité de ponctuation française*. Paris: Gallimard.
- Monville-Burston, Monique. 1993. « Les verba dicendi dans la presse d'information ». *Langue française*, 98, 48-66.
- Searle, John R. et Daniel Vanderveken. 1985. *Foundations of illocutionary logic*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Vanderveken, Daniel. 1988. *Les actes de discours : Essai de philosophie du langage et de l'esprit sur la signification des énonciations*. Liège : Pierre Mardaga éditeur.
- Vincent, Diane et Sylvie Dubois. 1997. *Le discours rapporté au quotidien*. Québec : Nuit blanche éditeur.

Comparaison du registre de locuteurs québécois et de locuteurs français

Stéphanie Bissonnette
Université du Québec à Chicoutimi

1. Introduction

Il est bien connu que, par son caractère physiologique, la voix peut nous fournir des renseignements, entre autres, sur le sexe d'un locuteur, sa taille, son âge et son état d'âme. Nous savons aussi que les diverses variétés géographiques d'une langue diffèrent par certaines caractéristiques segmentales et prosodiques. Mais existe-t-il un lien entre les caractéristiques physiologiques de la voix et l'origine géographique des locuteurs, notamment pour le registre?

Des études faites par Gendron (1966) et Holder (1968) apportent des éléments de comparaison entre le registre de locuteurs canadiens et de locuteurs français. Pour Gendron, « le registre de la voix est sensiblement plus étendu chez le sujet parisien que chez les sujets canadiens » (Gendron 1966: 154). Holder est cependant moins catégorique, puisque selon lui, la comparaison de l'étendue des voix des locuteurs des deux groupes ne montre pas de différence assez importante pour dire que les sujets français possèdent un registre nettement plus grand que celui des sujets canadiens. Il faut toutefois noter que ces deux études reposent sur des données relativement restreintes.

Une étude exploratoire (Bissonnette 1995) nous a amenée à remettre en cause les affirmations de Gendron et, à un moindre niveau, celles de Holder. Les résultats de cette recherche tendent à montrer que ce sont, au contraire, les locuteurs québécois qui ont une étendue plus grande avec une moyenne de 154 Hz (ou 20 demi-tons) alors qu'elle est de 146,5 Hz (ou 17 demi-tons) pour les

locuteurs français. La différence entre les deux groupes de locuteurs n'est pas énorme, mais elle est tout de même notable.

Il importe au départ de mieux cerner la notion même de registre, qui apparaît plus complexe et plus diversifiée que ce à quoi nous nous attendons. En effet, elle recouvre des réalités assez différentes selon les chercheurs. Nous en avons dégagé trois conceptions : la première veut que le registre corresponde à la hauteur de la voix (cette hauteur peut nous être donnée par la moyenne des fréquences utilisées) (Cruttenden 1986; Fontaney 1987); la deuxième associe le registre à la mesure d'une étendue de fréquences utilisées (Gendron 1966; Holder 1968; Lucci 1979), alors que pour la troisième, le registre représente la plage de fréquences qui est utilisée, c'est-à-dire une étendue située à une certaine hauteur sur l'échelle de fréquences (Touati 1993). Pour notre part, nous retiendrons plus spécifiquement la troisième conception puisqu'elle intègre les deux autres en parlant à la fois d'étendue et de hauteur.

2. Objectif

L'objectif principal que nous nous sommes fixé consiste à voir, en comparant des locuteurs québécois et des locuteurs français, si l'exploitation du registre varie selon leur origine géographique. Nous tenterons aussi ultérieurement d'évaluer le rôle que cette exploitation joue dans la reconnaissance de l'origine de chacun des deux groupes de sujets.

3. Corpus et méthodologie

Notre corpus se compose de bulletins d'informations radiodiffusés et télédiffusés. Les locuteurs, au nombre de dix, soit cinq Québécois et cinq Français, sont tous de sexe masculin. Pour chacun d'entre eux, nous avons retenu dix énoncés assez longs. Ceux-ci ont en général une longueur qui varie entre 14 et 75 syllabes (à quelques exceptions près) pour une moyenne de 38 syllabes par énoncé.

Afin de procéder à une analyse instrumentale, les cent énoncés du corpus ont été numérisés à 20 000 Hz en utilisant le logiciel CSL. Les voyelles de chaque énoncé ont par la suite été segmentées; nous avons en moyenne entre 300 et 500 voyelles par locuteur. Des mesures de la fréquence fondamentale des voyelles ont aussi été relevées à tous les 10 ms en utilisant l'algorithme de CSL.

4. Analyse des résultats

La première analyse qui a été effectuée concerne la moyenne de fréquence de chacun des locuteurs. La moyenne nous permet d'avoir une certaine idée de la hauteur à laquelle se situe la voix des locuteurs. Cette idée de hauteur de voix fait donc référence à la première conception du registre dont nous avons fait mention plus haut.

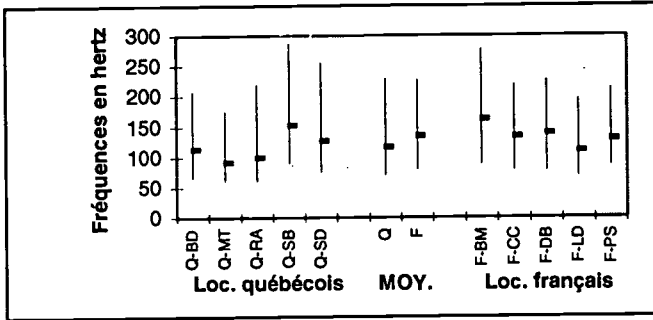
Tableau 1
Fréquence moyenne (en Hz) pour chaque locuteur

Locuteurs québécois			Locuteurs français		
	Moyenne	Écart type		Moyenne	Écart type
Q-BD	112,98	27,87	F-BM	161,69	33,89
Q-MT	92,53	20,20	F-CC	133,87	27,28
Q-RA	99,87	25,82	F-DB	139,22	26,16
Q-SB	152,54	38,98	F-LD	109,76	23,60
Q-SD	126,81	22,67	F-PS	129,58	22,62
moy.	116,95	27,11	moy.	134,82	26,71

Nous pouvons constater, à partir de ces données, que les locuteurs québécois ont une moyenne du fondamental plus basse (116,95 Hz) que celle des locuteurs français (134,82 Hz). Nous remarquons aussi qu'un seul des sujets québécois a une moyenne de plus de 127 Hz alors que tous les sujets français, sauf un, se situent au-dessus de ce seuil. La voix de nos sujets français apparaît donc nettement plus

haute que celle des sujets québécois du corpus. Par la suite, en accord avec la seconde conception du registre, nous avons mesuré l'étendue globale. Pour ce faire, nous avons relevé les valeurs limites, c'est-à-dire la fréquence maximale ainsi que la fréquence minimale qui ont été retrouvées dans le discours de chaque locuteur. Nous avons constaté que l'étendue varie passablement d'un sujet à l'autre à l'intérieur de chacun des groupes. Globalement, les locuteurs québécois ont une étendue moyenne plus grande de près de 12 Hz. Afin de ramener les données à une échelle comparable, nous avons converti les données en demi-tons. L'échelle du demi-ton permet effectivement d'établir une comparaison plus juste entre des voix qui possèdent une hauteur différente. L'écart entre l'étendue moyenne des deux groupes est assez important. En moyenne, plus de 2 demi-tons (ce qui représente un écart d'environ 12 %) séparent les deux groupes de sujets. Les locuteurs québécois ont en effet une étendue moyenne de 20,5 demi-tons tandis que celle-ci est de 18,2 demi-tons pour les locuteurs français. Cette observation nous permet de dire, en accord avec les données en hertz, que nos locuteurs québécois ont bel et bien une étendue plus grande que celle de nos locuteurs français. Ces constatations confirment donc les résultats de l'étude exploratoire (Bissonnette 1995), mais s'écartent de ceux de Holder et, à plus forte raison, de ceux de Gendron. Pour ce qui est de la troisième conception du registre, conception selon laquelle le registre représente la plage de fréquences qui est utilisée, nous nous rendons compte que la plage des locuteurs québécois est à la fois plus large et plus basse que celle des locuteurs français. Les différences principales se trouvent au niveau de la moyenne et de la limite inférieure, qui sont toutes deux plus basses pour les sujets québécois.

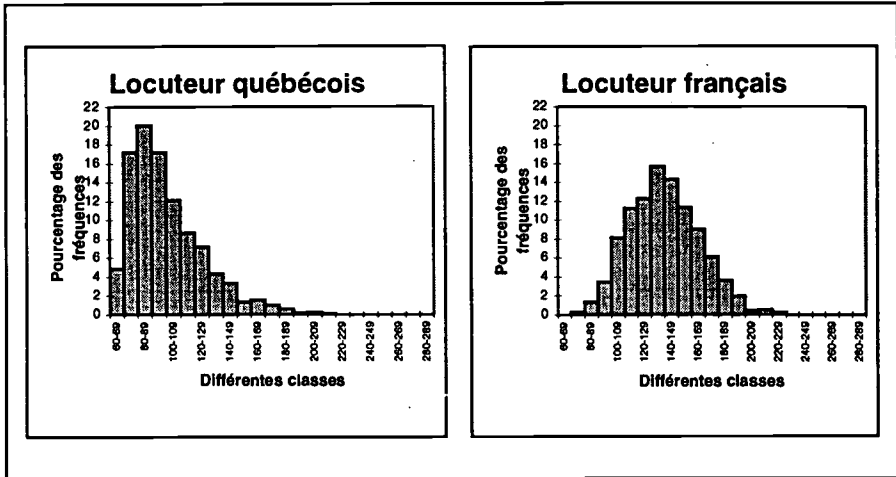
Graphique 1
 Comparaison de la plage de fréquences
 (avec indication de la moyenne)



Après ces constatations, nous sommes en mesure de dresser un bilan provisoire. Cette étude prenait comme point de départ le stéréotype voulant que les Français aient, d'une part, une voix plus haute et, d'autre part, une étendue plus grande que les Québécois. La première impression a été vérifiée. Par contre, la seconde ne trouve pas de confirmation dans nos résultats étant donné que ceux-ci ont montré que ce sont, au contraire, les sujets québécois de notre corpus qui font usage d'une plus grande étendue. Ce stéréotype pourrait-il malgré tout trouver un fondement objectif quelconque? Peut-être si l'on considère que la problématique du registre ne se résume pas à une simple question d'étendue ni même à une plage de fréquences, mais qu'elle implique aussi l'utilisation qui est faite des diverses fréquences, à l'intérieur de cette plage. Pour le vérifier, nous avons construit, pour chaque locuteur, des histogrammes de la distribution des fréquences en regroupant le pourcentage des fréquences dans des classes de 10 Hz.

Graphique 2

Exemples types des histogrammes de distribution des fréquences pour chacun des deux groupes de locuteurs

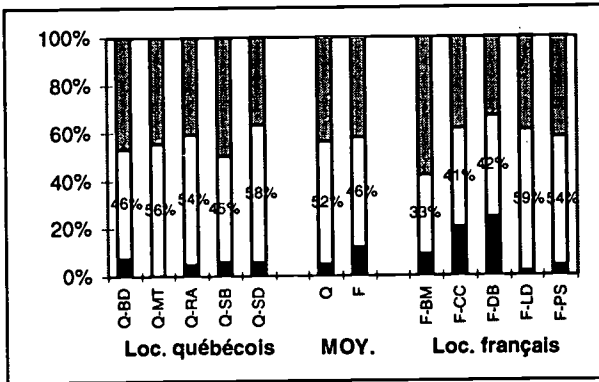


Les histogrammes ci-haut montrent que la distribution caractéristique des deux groupes diffère. Pour les sujets québécois, la distribution des fréquences présente dans tous les cas une courbe asymétrique nettement décalée vers la gauche, alors que pour la majorité des locuteurs français, le modèle de courbe se rapproche davantage de la courbe normale malgré un petit décalage vers la gauche chez certains de nos locuteurs. Ces courbes nous font dire que nos sujets québécois ont davantage tendance à se concentrer du côté des basses fréquences tandis que nos sujets français font une utilisation plus régulière de l'ensemble des valeurs.

Afin d'être en mesure d'observer sous un autre angle la façon dont les locuteurs exploitent leur registre, nous avons fait ressortir la classe modale élargie (c'est-à-dire la classe qui regroupe le plus grand nombre de fréquences (classe modale) et les deux classes adjacentes). Dans le graphique qui suit, la classe modale élargie ainsi définie est représentée par la partie blanche de chaque colonne.

Graphique 3

Distribution des fréquences par rapport à la classe modale élargie



Nous pouvons constater que la classe modale élargie des locuteurs québécois est plus basse que celle des locuteurs français. De plus, chez nos sujets québécois, cette classe modale élargie regroupe un plus grand pourcentage du nombre total des valeurs de fréquence (avec en moyenne 52 %) comparativement à celle des locuteurs français qui ne contient que 46 % des valeurs. Des analyses plus poussées dans cette direction nous permettront certainement de mieux décrire la dispersion des diverses fréquences. S'il est vrai que les locuteurs québécois de notre corpus possèdent une plus grande étendue au plan strictement mathématique, c'est-à-dire si on considère uniquement la différence entre la valeur la plus haute et la plus basse, en pratique, ils semblent se tenir, une plus grande partie du temps, dans une gamme de fréquences davantage restreinte (Graphique 3). L'utilisation plus constante de ces fréquences plutôt basses (Graphique 2) est responsable des impressions de différence relevées entre la hauteur de voix des locuteurs québécois et celle des locuteurs français. Le stéréotype voulant que les Québécois aient une voix moins modulée, plus « monotone » que les Français pourrait provenir d'une exploitation différente des valeurs de fréquence.

5. Conclusion

Quoi qu'il en soit, ces observations nous ont convaincue de la nécessité d'effectuer des analyses plus fines des données, comme l'étude du registre à l'intérieur du syntagme intonatif et l'étude de certains mouvements intonatifs. Même si notre corpus ne représente qu'un échantillon limité d'une langue, nous croyons que les résultats obtenus sont peut-être plus intéressants que si nous avons choisi des locuteurs au hasard et ce, même si nos sujets se trouvent dans une situation de communication artificielle. Ce type de discours reflète bien, selon nous, l'image qu'un groupe linguistique choisit de se donner à travers ses médias de communication publique.

6. Bibliographie

- Bissonnette, Stéphanie. 1995. *Étude du registre en fonction de la variété de français (Québec versus France)*. Mémoire de 1^{er} cycle.
- Cruttenden, Alan. 1986. *Intonation*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Fontaney, Louise. 1987. « L'intonation et la régulation de l'interaction ». Jacques Cosnier et Catherine Kerbrat-Orecchioni (dirs). *Décrire la conversation*. Lyon: Les Presses de l'Université de Lyon. 225-267.
- Gendron, Jean-Denis. 1966. *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Holder, Maurice. 1968. « Étude sur l'intonation comparée de la phrase énonciative en français canadien et en français standard ». Pierre R. Léon (dir.). *Recherches sur la structure phonique du français canadien*. Montréal : Didier. 175-191.
- Lucci, Vincent. 1979. « La variabilité intonative dans quelques types de français oral (lecture, conférence, interview) ». C. Abry (dir.). *Recherches sur la prosodie du français*. Grenoble : Publications de l'Université des langues et lettres de Grenoble. 177-198.

Touati, Paul. 1993. « Political Aspects of Political Rhetoric ». David House et Paul Touati (dirs). *Proceedings of an ESCA Workshop on Prosody 1993*. Lund. 168-171.

Méthode de description des verbes spécialisés en vue d'applications en traduction automatique

Claudine Bodson
Université de Montréal

1. Introduction

L'objectif de notre recherche est de trouver des mécanismes de désambiguïsation d'un verbe spécialisé en contexte, c'est-à-dire dans son environnement, afin de trouver le bon équivalent, la bonne traduction. Les verbes spécialisés seront traduits par un équivalent particulier en fonction des actants du verbe. En traduction automatique, pour désambiguïser, l'approche du verbe en contexte est incontournable. Dans l'exemple (1a) ci-dessous, le verbe *activate* peut être traduit par **actionner** (actionner un bouton) selon Ginguay (1990), tandis que dans l'exemple (1b), il peut être traduit par **lancer** (lancer un programme).

(1) a. On the top of the mouse are from one to three pushbuttons that are used for **activating** commands. Mandell (1992)

b. *Application software is loaded into memory when the user **activates** the program. This is usually done by typing the name of the program (for example, WP for WordPerfect) or by double-clicking on an icon that represents the program.* Kinkoph *et al.* (1994)

2. État de la question

Nous étudions les verbes spécialisés, sur lesquels peu de chercheurs se sont penchés. Attali *et al.* ont étudié les verbes généraux, mais ce n'est pas suffisant. Les verbes en langue de spécialité posent également des problèmes, contrairement à ce qu'affirment Attali *et al.* (1992) :

«Quand elle porte sur le lexique dit de spécialité (terminologie), la tâche du transfert lexical est relativement aisée. Il en va autrement du vocabulaire non terminologique, habituellement polysémique. L'expérience a porté sur du vocabulaire non terminologique, généralement polysémique, donc plus susceptible d'être problématique que du vocabulaire de spécialité.»

Contrairement à ce que ces chercheurs affirment, en langue de spécialité, le transfert lexical est complexe. Certains verbes ont un sens général et aussi un sens en langue de spécialité ou même différents sens dans différentes langues de spécialité :

- (2) *execute* : exécuter (un travail, un ordre); accomplir (une opération); *Fin* effectuer (un transfert); *Jur* exécuter (un testament); souscrire, signer (un acte); *Mus* exécuter, jouer (un morceau); *Comptr* : exécuter. *Harrap's Shorter* (1991: 287)

3. Cadre général

La désambiguïsation en traduction automatique de transfert fonctionne avec des actants et des règles. C'est en travaillant sur des combinaisons de mots que l'on pourra désambiguïser les verbes, car ces éléments de fixation nous évitent d'écrire une règle pour chaque mot.

Nous avons établi les critères de sélection en nous inspirant de Verbil, projet dirigé par Marie-Claude L'Homme (L'Homme en préparation). Selon les connaissances que nous avons de la langue spécialisée, nous avons sélectionné des verbes qui dénotent une activité propre au domaine de l'informatique.

3.1. Verbes spécialisés

Les verbes terminologiques sont ceux qui dénotent une activité spécialisée. Voici quelques indices qui nous ont aidée à sélectionner les verbes spécialisés pour notre recherche.

Les actants du verbe (participants dans l'activité dénotée par le verbe) sont des termes d'une langue de spécialité, l'informatique en l'occurrence.

(3) [...] *your printer settings will be saved in a file containing printer defaults (C:\HPLJUTIL\DEFAULT.PJL)*. Hewlett Packard (1995)

Puisque les actants du verbe *save* sont des termes d'informatique (*printer settings et file*), nous conservons ce contexte.

Cependant, si les actants renvoient tous deux à des réalités spécialisées, mais que le verbe conserve le sens qu'il a dans n'importe quel contexte (spécialisé ou non), ce contexte sera aussi rejeté :

(4) *The LAN administrator and the end user are completely removed from the backup process. Tale of Two Environments [...] (1996)*

Certains dérivés dénotent des réalités spécialisées. Ce critère peut être apparenté à celui de la «dérivation différentielle» Mel'cuk *et al.* (1995). En effet, il se peut qu'on admette des formes verbales si leur forme est liée à la forme d'une autre unité lexicale déjà admise comme unité terminologique (un nom). Pour l'exemple (5), nous nous sommes inspirée du *Ginguy* (1990) :

(5) *To manage* dénote l'activité accomplie par un programme de gestion, un gestionnaire, un module (de gestion, etc.) appelé *manager*.

Puisque *manager* est un terme d'informatique reconnu, il y a de bonnes chances pour que le verbe *to manage* qui en découle soit un verbe spécialisé.

3.2 Distinction des emplois spécialisés

Il y a, entre autres, deux critères qui peuvent être utilisés pour délimiter les acceptions : nombre et ordre des actants sémantiques; possibilité d'utiliser des dérivés sémantiquement liés au verbe. Comme dans la partie précédente, ces critères ne sont utilisés que pour confirmer des intuitions.

1) Nombre et ordre des actants

Structure actancielle des verbes. Cette distinction porte sur l'ordre et le nombre d'actants nécessaires à la définition d'un verbe. Un nombre inférieur ou supérieur d'actants sémantiques ainsi qu'un ordre différent signifient des acceptions différentes. Examinons les deux emplois du verbe *feed* illustrés dans les contextes suivants :

(6) Your **printer** may be feeding two or more **pages** at once because the paper is difficult to separate. *Hewlett Packard (1995)*

Act1 (imprimante) feed Act2 (matériel d'impression) - 2 actants

(7) *Program instructions and data were fed into the computer by flipping electrical switches—not miniaturized switches in the form of transistors but ordinary thumb-sized switches*. White (1993)

Act1 (actionneur de code) feed Act2 (information) into Act3 (contenant) - 3 actants

Dans le premier cas, *feed* n'a que deux actants alors que dans le second, il en a trois. Puisqu'en informatique le verbe *feed* a deux acceptions, deux définitions distinctes sont nécessaires pour ce verbe. Dans certains cas, les actants 2 et 3 peuvent être inversés sans affecter le sens du verbe²:

(8) *The printer is in Manual Feed mode. Make sure correct paper is loaded into printer*. Hewlett Packard (1995)

Act1 (utilisateur) load Act2 (matériel d'impression) into Act3 (imprimante)

(9) *Loading the Paper Input Bin*. Hewlett Packard (1995)

Act1 (utilisateur) load Act2 (imprimante) with Act3 (matériel d'impression)

2) Possibilité d'utiliser des dérivés apparentés

Voilà un critère déjà utilisé pour identifier les emplois spécialisés (dérivation différentielle - Mel'cuk *et al.* 1995). Nous y avons recours pour distinguer les différentes acceptions d'une même forme verbale (une fois son statut spécialisé établi). Pour une forme verbale donnée, existe-t-il un dérivé lié sémantiquement à cette

forme verbale? Si le dérivé n'est possible que dans certains contextes, il s'agit donc de faire une distinction.

(10) *What benefits will I receive when I purchase a Plug and Play device with my current system after I have installed Windows 95?* Microsoft Windows (1995)

To uninstall a software

(11) In addition, **programs** that are installed on the PC usually come on floppy disks. Kinkoph *et al.* (1994)

To uninstall a program

Act1 (actionneur de code) install act2 (information-système organisée) on Act3 (ordinateur)

Pour les contextes ci-dessus, il est possible de dire *uninstall a software*, mais pour le contexte ci-dessous, cette expression serait maladroite. Par contre, on pourrait envisager «*remove*».

(12) The **memory card** may be defective or installed incorrectly. Hewlett Packard (1995)

To uninstall a memory card? To remove a memory card

Act1 (utilisateur) install Act2 (matériel)

4. Contexte général

Nous travaillons à partir d'un corpus, c'est-à-dire que notre étude repose sur des observations de contextes. Voici la liste de verbes retenus dans le cadre de notre étude : *activate, connect, create, delete, disconnect, display, execute, feed, generate, hold, install, issue, load, locate, manage, operate, pack, perform, process, read, reconnect, reinstall, release, reload, remove, request, restore, retrieve, run, save, search, select, send, store, transfer, turn, unload, write.*

Nous avons retenu les verbes dérivés lorsqu'ils étaient utilisés dans le domaine de l'informatique, mais les verbes à particule (*turn on, turn off*) ont été exclus.

Le principe de généralisation des combinaisons lexicales par classes conceptuelles (un verbe s'emploie avec une série de termes appartenant à une classe conceptuelle) nous facilite la tâche, car

sinon il faudrait écrire une nouvelle règle pour chacun des contextes.

Les actants sont identifiés au moyen d'étiquettes représentant la classe conceptuelle à laquelle appartiennent les termes susceptibles de se retrouver dans l'environnement d'un verbe. Les étiquettes conceptuelles servent à généraliser les classes de termes :

- (13) (imprimante) : imprimante à laser, imprimante matricielle, imprimante à jet d'encre (Termium)

5. Conclusion

Pour terminer, nous présentons le résultat du traitement d'un verbe de notre corpus, soit *activate*, qui a deux acceptions. Les autres verbes de notre étude suivent le même modèle. Voici comment un verbe est désambiguïsé en traduction automatique de transfert:

- (14) **VERBE** : *activate* **ACCEPTION** (1) Actant 1 (actionneur de code) *activate* Actant 2 (périphérique de saisie)

CONTEXTE : *The cursor keys are activated with the right hand middle finger in function mode. DataHand Systems (1996)*

ÉQUIVALENT FRANÇAIS : actionner

- (15) **VERBE** : *activate* **ACCEPTION** (2) Actant 1 (utilisateur) *activate* Actant 2 (logiciel)

CONTEXTE : *Application software is loaded into memory when the user activates the program. This is usually done by typing the name of the program (for example, WP for WordPerfect) or by double-clicking on an icon that represents the program. Kinkoph et al. (1994)*

ÉQUIVALENT FRANÇAIS : lancer

Ces informations linguistiques permettent à un logiciel de traduction automatique de transfert de traduire correctement un verbe. Les règles linguistiques vont au-delà de la comparaison mot

à mot avec le dictionnaire du système : elles permettent la désambiguïsation en contexte.

6. Notes

¹ Dans ce contexte-exemple, l'actant 1 n'est pas exprimé. La classe **actionneur de code** regroupe système d'exploitation, utilisateur, programmeur, etc.

² Encore une fois, les actants ne sont pas tous exprimés dans les contextes. Dans l'exemple 12, **utilisateur** est sous-entendu de même que dans l'exemple 13. De plus, dans ce dernier exemple, **matériel d'impression** est également absent du contexte, mais sous-entendu.

7. Bibliographie

Attali, Arlette, Guy Bourquin, Marie-Christine Bourquin-Launey, Annette Euvrard et Christine Vigroux. 1992. « Aide au transfert lexical dans une perspective de TAO : expérimentation sur un lexique non terminologique ». *Meta*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal. 37, 4, 770-790.

Ginguay, Michel. 1990. *Dictionnaire français-anglais d'informatique. Bureautique, télématique, micro-informatique*. Masson : Paris.

Harrap's Shorter French and English Dictionary. 1991. Harrap : Londres et Paris.

L'Homme, Marie-Claude. En préparation. *Définition du statut du verbe en langue de spécialité et sa description lexicographique*.

Mel'cuk, Igor, André Clas et Alain Polguère. 1995. *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Louvain-la-Neuve (Belgique), Duculot, Aupelf - UREF.

7.1 Bibliographie de dépouillement

- Hewlett Packard. 1995. Imprimante HP LaserJet 5L. *Manuel d'utilisation / HP LaserJet 5L Printer User's Manual*. Idaho.
- Kinkoph, Sherry, J. Fulton et K. Oliver. 1994. *Computers : A Visual Encyclopedia*. Indianapolis : Apha Books.
- Mandell, S. 1992. *Computers and information processing: concepts and applications*. 6^e édition. St-Paul : West. Pub. Co.
- White, Ron. 1993. *How Computers Work*. PC Computing. Emerville. CA. : Coll. Ziff-Davis Press.
- (Page consultée le 9 novembre 1996). « Tale of Two Environments Lan Backup to the Mainframe ». En ligne. Adresse URL: <http://www.sresearch.com:80/cgi-bin/waisfetch?7309.0+1+33>.
- (Page consultée le 9 novembre 1996). « DataHand Systems, Inc. Company Overview ». En ligne. Adresse URL : <http://www.datahand.com/tempdoc/company.html>

Les aires dialectales dans l'État brésilien du Rio Grande do Sul

Denise Capra de Almeida
Université Laval

1. Introduction

En dépit du fait que le Brésil ait une langue officielle, le portugais, ce pays se caractérise par sa pluralité linguistique. D'une part, plus de 200 langues amérindiennes sont encore parlées en Amazonie — dont certaines par moins de 70 locuteurs. D'autre part, pour des raisons d'ordre historique, le portugais n'est pas la seule langue d'origine européenne à être parlée au Brésil. Ceci est particulièrement vrai dans l'État du Rio Grande do Sul, situé à l'extrémité sud du pays, aux frontières politiques entre le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay. En réalité, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, plusieurs brésiliens descendants d'immigrants ne parlaient pas le portugais.

D'abord colonisé par des Espagnols, puis par des Portugais et, enfin, par des Allemands et des Italiens, le Rio Grande do Sul présente une situation linguistique qui se prête bien à une étude de nature géolinguistique comme celle que nous proposons d'entreprendre dans le cadre de notre thèse de doctorat.

Par conséquent, notre travail traitera de la formation des aires dialectales au sud du Brésil. C'est une problématique liée intimement aux questions soulevées par la dialectologie, la géolinguistique et aux conséquences linguistiques observées dans le lexique du portugais parlé au Rio Grande do Sul.

2. Discussion

Comme les limites d'aires linguistiques accompagnent non seulement le tracé d'anciennes frontières politiques, mais reflètent aussi la géographie physique, l'économie, les mouvements migratoires et les aspects culturels d'une région, nous pensons que ces facteurs peuvent expliquer les rapports entre les frontières linguistiques et les autres types de frontières. Ainsi, nous essaierons d'étudier la correspondance entre les aires linguistiques et les aires de peuplement du Rio Grande do Sul.

Tout d'abord, on remarque l'existence de deux aires de peuplement différentes au Rio Grande do Sul : l'une espagnole et l'autre portugaise. Ceci dit, nous présenterons les circonstances historiques selon lesquelles nous pouvons expliquer, en partie, la situation linguistique de l'État.

Même si les Portugais ne découvrirent officiellement le Brésil qu'en 1500, c'est en 1494 que la signature du Traité de Tordesillas divise le pays en deux grandes parties. L'une d'entre elles, située à l'ouest, était de juridiction portugaise ; l'autre, située à l'est, était espagnole. Le territoire correspondant à l'actuel État du Rio Grande do Sul a d'abord été de juridiction espagnole. Cette région correspond donc à l'aire du peuplement espagnol

Ce n'est qu'à partir du XVIII^e siècle que la colonisation portugaise commença, avec l'arrivée des colons portugais venus des Açores qui s'installèrent d'abord sur le littoral. Par la suite, d'autres Açoriens s'établirent plus au nord et dans la région centrale de l'État. Toutes ces régions correspondent donc à l'aire du peuplement portugais.

Pour des raisons d'ordre historique, les frontières politiques entre les aires de peuplement portugais et espagnol furent modifiées plusieurs fois. *Grosso modo*, pendant trois siècles, le

sud-ouest de l'État fut sous juridiction espagnole, tandis que le nord, le nord-est, le centre et le littoral étaient portugais.

Le XIX^e siècle marque l'arrivée des colons d'origines allemande et italienne au Rio Grande do Sul. Ils vinrent s'établir dans la région de peuplement portugais

Premièrement, il faut dire que la présence espagnole et açorienne dans l'État a influencé singulièrement le lexique de la région. En effet, les hispanismes et les régionalismes açoriens contribuent à la singularité linguistique observée dans l'État.

Deuxièmement, des études faites par les chercheurs de l'*Atlas linguistique de la région sud du Brésil* (ALERS) montrent par ailleurs que le degré de bilinguisme dans les régions de colonisation italienne et allemande au Rio Grande do Sul est assez important. Outre cette constatation, ils ont trouvé des caractéristiques linguistiques remarquables dans le dialecte portugais du Rio Grande do Sul qui découlent du bilinguisme de ces deux communautés. Dans bon nombre de cas, on trouve des expressions et des mots qu'on rencontre dans quelques dialectes du Nord de l'Italie et du Nord-est de l'Allemagne.

En d'autres mots, les contacts interlinguistiques entre les groupes en présence expliquent en partie les emprunts espagnols, allemands, et italiens ainsi que les régionalismes açoriens trouvés dans le portugais de l'État. En effet, comme les études faites jusqu'à maintenant ont constaté que certains traits linguistiques sont différents selon les endroits, il faut analyser dans quelle mesure le brassage des populations a joué un rôle dans la variation géolinguistique du portugais régional. En même temps, le cas échéant, nous voulons vérifier dans quelle mesure les aires linguistiques correspondent aux diverses aires de peuplement.

Diverses études ont évoqué l'existence d'une frontière linguistique entre le portugais et l'espagnol dans le Rio Grande do Sul. Cette frontière a d'abord été fixée par Bunse et Klassmann (1967). Ceux-ci ont même confirmé, en grande partie, l'hypothèse du parallélisme entre les anciennes frontières politiques et les isoglosses au Rio Grande do Sul. Après avoir superposé diverses isoglosses sur une seule carte, ils ont constaté, au Sud et à l'Ouest de l'État, la présence d'une bande dans laquelle il y avait une forte présence du substrat espagnol dans le portugais régional et un nombre assez significatif de bilingues portugais-espagnol.

Récemment, l'examen des quelques cartes de l'ALERS démontre une faible présence de l'espagnol et une réduction graduelle des hispanismes dans le portugais du Rio Grande do Sul.

En ce qui concerne le cadre théorique, notre recherche aura pour fondement les principes et les méthodes de la géolinguistique moderne, c'est-à-dire le principe de la configuration géographique des aires linguistiques et celui de la superposition de ces aires.

Étant donné qu'on parle de limites, la présence de faisceaux d'isoglosses démontre qu'on peut y chercher une frontière linguistique. De plus, en supposant qu'on ait des limites nettes, il faut considérer les divers concepts de frontières linguistiques. À la lumière de ceux-ci, nous pourrions vérifier, s'il y a lieu, quelle sorte de phénomènes a contribué à la formation des aires dialectales dans l'État du Rio Grande do Sul.

Premièrement, d'après Lude (1994: 25), lorsque la langue a une double fonction comme emblème de l'identité sociale et aussi parce qu'elle est un des lieux de la construction de l'identité, les frontières linguistiques seront la démarcation entre groupes sociaux voisins.

À ces propos, nous ajoutons que, parfois, une frontière linguistique n'est pas seulement un objet, comme un fleuve ou une chaîne de montagnes, mais une relation entre deux ethnies différentes. De plus, une frontière pourra être une limite entre le bilinguisme et le monolinguisme (Grize 1994: 47).

Enfin, dans le cadre des propositions de ce sujet, il faut s'appuyer sur différentes thèses pour expliquer la formation des aires et des frontières linguistiques, telles que la politique et l'histoire de l'occupation et du peuplement d'un territoire, la géographie physique, l'économie, la toponymie et les sentiments de solidarité et d'intolérance linguistique (Petyt 1986: 40).

En ce qui a trait aux conséquences linguistiques des contacts culturels, en particulier la question des emprunts européens et des régionalismes açoriens trouvés dans le portugais du Rio Grande do Sul, nous ressortons les concepts, les critères et la méthodologie proposés par Louis Deroy (Deroy 1956:35). À propos de ce sujet, on souligne que si l'on veut suivre tous les faits d'emprunts dans le détail de leur développement dialectal, l'application rigoureuse des procédés de la géographie linguistique est nécessaire. Elle peut et doit contribuer, dans une large mesure, à l'identification des mots d'emprunts, qu'ils soient conservés leur phonétisme originel ou qu'ils aient été assimilés à celui de l'idiome emprunteur. Donc, l'établissement préalable d'une géographie phonétique contribuera d'ailleurs grandement à cette identification.

Étant donné qu'il est impossible de cartographier toutes les données lexicales de l'ALERS, notre échantillon se limitera à six champs notionnels : la nourriture, les phénomènes météorologiques, la chasse, la pêche, la faune et la flore.

Notre choix n'a pas été fait de façon subjective et la cartographie de ces champs nous permettra de faire la comparaison entre nos cartes et celles faites dans les années 1960, afin

d'analyser dans quelle mesure la frontière linguistique entre le portugais et l'espagnol a été modifiée.

Chaque champ comporte dix concepts, ce qui signifie que nous aurons une soixantaine de cartes à confectionner, sans compter les cartes synthèses. Pour ce qui est de la cartographie des données, les cartes seront de type représentatif indirect, c'est-à-dire que chaque variante sera représentée par un symbole. Les cartes synthèses seront de type représentatif indirect puisque nous avons l'intention de présenter les isoglosses, les faisceaux d'isoglosses, ainsi que de délimiter les aires et les frontières linguistiques.

En premier lieu, pour la délimitation des frontières, nous analyserons les particularités de chaque champ notionnel, en superposant les cartes. Cette étude, en principe comparative, nous permettra d'analyser les phénomènes communs ou singuliers de chaque champ et, s'il y a lieu, de bien déterminer l'actuelle configuration des aires linguistiques.

En second lieu, nous essaierons d'observer si les aires linguistiques correspondent aux diverses aires de peuplement de l'État. Pour ce faire, nous tenterons d'établir des rapports entre nos cartes et l'histoire de l'occupation de l'espace physique du Rio Grande do Sul.

Troisièmement, nous nous intéressons à la présence et à la provenance des emprunts lexicaux trouvés dans le portugais du Rio Grande do Sul. Nous mettrons à l'essai la comparaison entre nos résultats et les données de l'Atlas de l'Italie et de la Suisse méridionale (AIS), du *Deutsche Wortatlas* et de l'enquête faite par Saramago (1992: 132-225) aux Açores. De cette façon, nous pourrons comprendre les corrélations existant entre les emprunts et les dialectes européens ; il nous sera également possible de déterminer plus nettement les régions de provenance de la plupart des colonisateurs européens du Rio Grande do Sul.

La combinaison des principes de configuration et de superposition géographiques et du procédé habituel de comparaison historique nous permettra peut-être de rendre compte, de façon assez exacte, des faits d'emprunts et des faits connexes de reconstruction ou de conservation phonétiques. Pour bien identifier les emprunts, nous ferons attention à l'écart qui peut exister entre l'état phonétique du mot emprunté et celui du portugais du Rio Grande do Sul. Quant à l'étude phonétique, le principe de superposition sera appliqué. Autrement dit, nous procéderons à l'analyse comparative entre nos résultats et ceux auxquels ont abouti les dialectologues de l'ALERS dans la cartographie des données phonétiques du Rio Grande do Sul.

Finalement, la comparaison entre nos cartes et celles de Bunse et Klassmann sera le moyen par lequel nous pourrons analyser dans quelle mesure la frontière linguistique entre le portugais et l'espagnol a été modifiée au cours des trente dernières années.

3. Conclusion

Notre recherche aura une double fonction. D'une part, il s'agira d'une étude synchronique car elle nous présentera la situation précise des frontières et des aires dialectales au Rio Grande do Sul. D'autre part, elle nous offrira la possibilité de faire une étude diachronique puisque nous comparerons les limites linguistiques observées actuellement à celles établies dans la même région au cours des années soixante. Enfin, la recherche contribuera à la meilleure connaissance d'une partie du lexique portugais en usage au Rio Grande do Sul en considérant leurs dimensions spatiales.

4. Bibliographie

- Bunse, H. et Klassmann, M. 1967. *Estudos dialetológicos sobre o Rio Grande do Sul*. Porto Alegre: Universidade Federal do Rio Grande do Sul.
- Deroy, L. 1956. *L'emprunt linguistique*. Paris, Les Belles Lettres.
- Grize, J. 1994. « Penser c'est transgresser les frontières ». *Revue pour l'enseignement et l'apprentissage des langues*, (1) 2. Genève : Fondation langues et cultures.
- Lude, G. 1994. « Qu'est-ce qu'une frontière linguistique ». *Revue pour l'enseignement et l'apprentissage des langues*, (1) 2. Genève : Fondation langues et cultures.
- Petyt, K. 1980. *The study of dialect - An introduction to dialectology*. Londres : André Deutsche Limited.
- Saramago, J. 1992. *Le parler de l'Île de Corvo - Açores*. Grenoble : Centre de Dialectologie de l'Université Stendhal-Grenoble.

Effet du PCO en syntaxe: le mouvement des clitiques en français¹

Louis-H. Desouvrey
Université du Québec à Montréal

1. Introduction

Les analyses de la cliticisation en français (et dans les autres langues romanes) se divisent en deux groupes principaux, selon que le placement du clitique résulte d'une règle de mouvement (Kayne 1975, etc.) ou non (Sportiche 1996 et ses références). Ces deux types d'analyses sont équivalents en ce qui a trait aux résultats obtenus, ou plutôt aux problèmes rencontrés. En français (standard), les clitiques étant en distribution complémentaire avec les nominaux, une analyse par mouvement doit rendre compte des raisons profondes de leur déplacement, ce qui revient à expliquer pourquoi les syntagmes nominaux (SN) ne peuvent se déplacer. Inversement, une analyse qui rejette le mouvement devra expliquer pourquoi les clitiques n'apparaissent pas dans la même position que les SN. Cependant, les deux types d'analyse traitent le clitique comme une catégorie à part entière qui a des propriétés propres, dont celle d'occuper une position différente des SN.


Or, une analyse par mouvement est plus simple pour le français dans la mesure où elle se base sur l'hypothèse nulle, selon laquelle le clitique provient d'une position argumentale. Le problème se réduit alors à déterminer la cause du mouvement. Nous montrerons que le mouvement du clitique est forcé par le Principe du contour obligatoire (Goldsmith 1976, etc.), ce qui permettra une explication satisfaisante de leur ordonnancement, leurs contraintes de cooccurrence et de leur position post-verbale à l'impératif positif.

2. Représentations multilinéaires

En phonologie, les faits montrent qu'un morphème est constitué d'un ensemble de traits non linéairement ordonnés les uns par rapport aux autres. Ainsi en shona (bantou) (cf. Odden 1980 et Myers 1987 cités par Kenstowicz 1994: 324) chaque morphème comporte une mélodie tonale formée d'un ton haut (ˊ) ou bas (non marqué), (1).

Les tons haut (H) et/ou bas (B) de la mélodie occupent un palier autonome, (2), et sont associés aux voyelles un à un.

(1)a. shámwarí 'ami' b. hákáta 'os de devin'

(2)a. H B H b. H H B c. H B


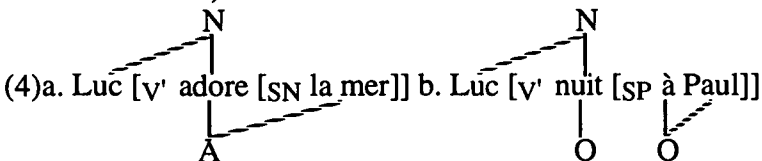
Comme (1b) possède deux tons identiques et consécutifs, la question est de savoir si chaque voyelle est porteuse d'un ton distinct (2b), ou si un seul ton est associé à deux voyelles, (2c). Généralement, les représentations phonologiques de type (2b) sont prohibées par le Principe du contour obligatoire:

(3) Principe du contour obligatoire (désormais PCO)

Des traits identiques et adjacents sont interdits dans la représentation des morphèmes.

En phonologie, si deux traits identiques et adjacents apparaissent dans une dérivation, comme le résultat de la concaténation de deux morphèmes à trait identique, le PCO force soit l'effacement de l'un des traits, soit leur fusion. Au contraire, en syntaxe comme nous le verrons, le PCO provoque soit la fusion des traits identiques de deux mots adjacents, soit le déplacement de l'un d'eux.

Essayons d'abord de traiter les traits casuels (nominatif, accusatif et oblique) à la manière de (2). Une façon simple de procéder est de supposer que chaque cas apparaît sur un palier distinct et que le nominatif (N) se propage à gauche et l'accusatif à droite, (4a). Quant au verbe transitif indirect, nous supposons qu'il est spécifié pour le cas O, au lieu de l'accusatif, mais qu'il ne peut pas le propager, d'où l'emploi de la préposition, (4b). Nous supposons également que la préposition assigne le cas oblique dans le syntagme prépositionnel (SP) de gauche à droite. (On notera que si le verbe est à l'infinitif, le cas N est absent; il en est de même des cas objectifs (A et/ou O) si le verbe est intransitif.)

(4)a. Luc [v' adore [SN la mer]] b. Luc [v' nuit [SP à Paul]]


En (4), les arguments reçoivent le cas du verbe ou de la préposition par propagation. Le fait est que, en français, les

nominaux sont sous-spécifiés pour le cas. En cela, ils sont différents des pronoms personnels dits faibles, ou atones, qui se déclinent selon leur fonction dans la phrase, comme le montre le tableau suivant. (Suj=sujet, OD=objet direct et OI=objet indirect).

Tableau 1. Déclinaison des pronoms personnels

Suj	OD	OI	Formes fortes
je	me	me	MOI
tu	te	te	TOI
il, elle	le, la	lui	LUI
nous	nous	nous	NOUS
vous	vous	nous	VOUS
ils, elles	les	leur	EUX, ELLES

Laissant de côté les formes fortes, la troisième personne du pluriel a une forme distincte dans chaque colonne. Si nous supposons que dans ce paradigme le singulier et le pluriel sont parallèles et symétriques, on peut admettre que les pronoms de la troisième personne des deux nombres sont spécifiés comme en (5). Aux deux premières personnes du singulier, on peut poser que les pronoms sujets sont spécifiés pour N, vu qu'ils sont différents des pronoms objets, (6a). Ces derniers n'ayant qu'une forme syncrétique, on peut supposer qu'ils sont doublement spécifiés (A et O), (6b). Le pluriel et le singulier étant parallèles et symétriques, nous supposons que les pronoms des deux premières personnes du pluriel sont spécifiés comme ceux du singulier, (7).

- (5) a. il/ils b. le/les c. lui/leur
- | | |
- N A O
- (6) a. je/tu b. me/te
- | / \
- N A O
- (7) a. nous/vous b. nous/vous
- | / \
- N A O

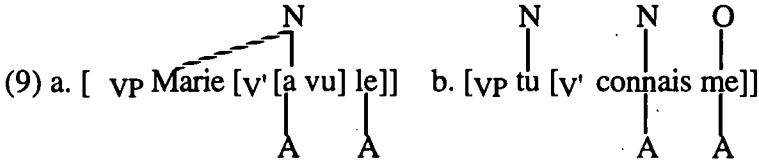
3. Placement des clitiques

Si l'objet du verbe est un pronom (8), nous supposons qu'il est généré en position argumentale, comme le SN ordinaire dont il tient la place, (9). Étant spécifié pour le cas, il ne peut recevoir de cas du verbe par propagation. On notera qu'en (9a), nous traitons l'auxiliaire et le participe comme un verbe complexe et qu'en (9b) le

cas oblique n'est pas sur le même palier que l'accusatif comme le laisse supposer le schéma à deux dimensions.

(8) a. Marie l'a vu

b. Tu me connais



Comme on le voit en (9), à l'intérieur du V', il y a deux éléments à cas identique, soit l'accusatif. Nous pouvons corréler ceci avec (2b) en supposant que le V' délimite un domaine analogue au morphème en phonologie. Dès lors, il est loisible d'interpréter le fait que le clitique ne peut rester dans sa position d'origine comme une manifestation du PCO en syntaxe. En (9b), le pronom sujet est adjacent au verbe, mais crucialement ils ne sont pas tous deux dans V' (Nous reviendrons sur la notion de domaine). Formulons l'analogie syntaxique du PCO comme suit:

(10) PCO (syntaxe)

Dans un même domaine syntaxique, il ne peut y avoir deux éléments adjacents à cas identique.

Or quel est le site d'adjonction du clitique? Si nous admettons avec Chomsky (1995) que le mouvement doit être le plus court possible, il est permis de supposer que le clitique s'adjoint au premier élément hors du domaine V', soit le sujet. Suivant Desouvrey (1996a, 1996b, en prép.) l'adjonction d'un élément terminal à un autre consiste à relier les deux par une seule ligne d'association. Ainsi en (11) (traits casuels omis) l'adjoint et la tête sont sur des paliers distincts, la linéarisation étant assurée par la Convention de nivellement, (12).

(11) a. [Marie [a vu t]] b. [tu [connais t]]

(12) Convention de nivellement

Placer l'adjoint à droite de la tête sans briser la ligne d'association.

Vu sous cet angle, le mouvement des clitiques objets apparaît comme une stratégie de réparation (SR) du PCO (sur la théorie des SR, voir Paradis 1988). Une autre SR du PCO que nous ne discuterons pas ici est la fusion des traits casuels dans les domaines

supérieurs au V' et à l'impératif (voir plus bas). La fusion et le mouvement sont deux effets du PCO en syntaxe, et c'est en vertu de la première qu'aucun élément ne peut séparer le clitique du verbe, même après le mouvement (voir Desouvrey, en prép.).

On notera que si la phrase est négative, le site d'adjonction est le marqueur de négation *ne*, l'élément le plus proche du domaine V', (13). (Pour des raisons de place, l'adjoint et la tête sont représentés sur une même ligne et sont reliés par le symbole '='.)

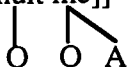
(13) [Tu ne=me [connais pas t]]

Par contre, à l'impératif positif, la réparation du PCO par le mouvement n'est pas possible. Ceci est dû au fait que dans cette théorie, une SR s'applique là où elle est possible. Or à l'impératif, le sujet étant absent, le clitique ne peut se déplacer faute de site d'adjonction, (14a). Ceci est confirmé par le fait qu'à l'impératif négatif où l'élément *ne* est présent, les clitics se déplacent normalement, (14b). De plus, dans les dialectes où la particule négative *ne* n'est pas présente dans les impératifs négatifs, le mouvement n'a pas lieu non plus, faute de site d'adjonction (ex. *regarde-le pas!*).

(14)a. Regardez-le! b. [Ne=le [regardez pas t]]!

Revenons aux verbes à objet indirect (voir 4b). Comme ils sont spécifiés pour le cas oblique, le clitique objet de ces verbes se déplace normalement en vertu du PCO (nous admettons que le trait superflu du clitique est ignoré ici).

(15) a. [Paul [nuit me]] b. [Paul=me [nuit t]]



Un problème qui apparaît maintenant est le suivant: si la préposition est un marqueur de cas, en l'occurrence le cas oblique, pourquoi le PCO ne déplace pas les compléments nominaux de ces verbes (cf. **Marie à Paul nuit*)? Ceci nous amène à préciser davantage la notion de domaine relatif au PCO. En (15a), il est clair que la projection V' du verbe domine le clitique. Cependant dans une structure comme (4b), un SP est enchâssé dans le V', si bien que la préposition est dominée immédiatement par sa propre projection SP et non par la projection V' du verbe. En définissant donc la notion de domaine comme en (16), il devient évident que le SP de (4b) ne peut être soumis au PCO.

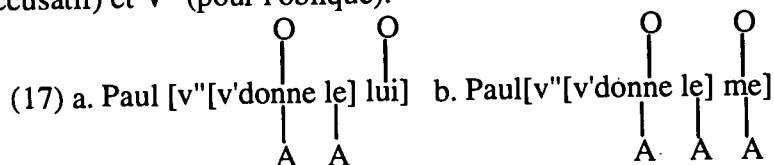
- (16) Un élément B est dans le même domaine qu'un élément A s'il est dominé immédiatement par une projection de A.

Étant donné (16), nous pouvons généraliser le PCO au domaine de la phrase, soit le VP. La raison en est que si le sujet est un pronom (voir 9b), il se trouve à être sous une projection du verbe. Donc, en (9b) il y a deux traits N et deux traits A, les premiers étant dans le VP et les seconds dans le V'. Ainsi, le PCO peut être satisfait par mouvement dans le domaine V' parce que le sujet est un site d'adjonction, mais dans le domaine supérieur (le VP) le mouvement est impossible, et le PCO est satisfait par fusion des traits N.

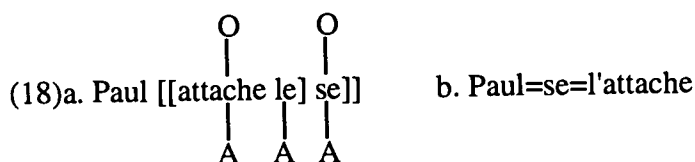
Tournons-nous maintenant vers les verbes ditransitifs. En ce qui a trait à la cliticisation, ces verbes donnent lieu à deux faits considérés comme mystérieux, si bien que dans la plupart des analyses modernes ils sont à peine mentionnés: (a) quand les deux clitiques sont à la troisième personne, le clitique OD précède le clitique OI non réfléchi; (b) dans une séquence de deux clitiques, le clitique OD doit être obligatoirement à la troisième personne. Considérons d'abord le second problème. Dans une approche dérivationnelle, il est clair que le verbe sélectionne ses objets séquentiellement en formant d'abord un domaine V', puis V'' et enfin le VP. En sélectionnant un argument requis par sa structure argumentale, le cas correspondant du verbe est saturé, que l'argument soit spécifié ou non. Par conséquent, un verbe ne peut avoir deux sujets ou deux objets pour le même cas (**il voit Marie Jean, *il la voit Marie*).² Ceci implique que si un argument est doublement spécifié, il est apte à saturer deux cas du verbe. Or en français, un pronom doublement spécifié ([A, O]) est syntaxiquement équivalent à deux pronoms distincts ayant respectivement les traits [A] et [O]. Par conséquent, pour éviter la saturation prématurée, le verbe doit d'abord sélectionner un clitique de la troisième personne, qui est spécifié pour un seul cas. De plus, comme en français l'argument accusatif est sélectionné en premier, comme en témoigne l'ordre des clitiques à l'impératif positif (*donne-le-lui*) où il n'y a pas de mouvement, il s'ensuit que le clitique à trait unique initialement sélectionné ne peut être que *le, la* ou *les* (A), mais jamais *lui* ou *leur* (O).

Considérons le problème (a), illustré par le contraste suivant: *Paul le lui donne* et *Paul me le donne*. Conformément à la discussion précédente, la structure initiale de ces phrases est donnée en (17), où

le PCO est violé dans deux domaines distincts, à savoir V' (pour l'accusatif) et V'' (pour l'oblique).



Dans le cadre de cette théorie, les contraintes qui dirigent la dérivation sont de deux types: logico-sémantiques et structurales, le PCO étant vraisemblablement une contrainte d'économie sur les représentations structurales. À notre connaissance, aucune contrainte logique ou sémantique ne force le complément OD à précéder le complément OI, et nous pouvons en faire abstraction. La différence entre les structures en (17) doit donc découler de l'interaction de deux contraintes structurales. En (17a), comme les pronoms sont spécifiés chacun pour un seul cas, ils sont égaux au point de vue du coût structural et celui qui est le plus proche de la cible peut se déplacer le premier. Or, sur le plan structural, (17b) est distinct de (17a) en ce que le PCO y est violé trois fois: une fois dans le domaine V' (palier A) et deux fois dans le domaine V'' (paliers A et O). Dans une telle conjoncture, et en admettant qu'il ne peut y avoir de mouvement à vide, il est raisonnable de supposer que le pronom doublement spécifié se déplace d'abord de façon à satisfaire le PCO sur deux paliers à la fois. Si, au contraire, le clitique accusatif était déplacé le premier, la violation du PCO persisterait sur les deux paliers. Ainsi, le clitique oblique *me* en (17b) se déplace d'abord, puis le clitique accusatif ensuite, ce qui donne lieu à la forme de surface, soit *Paul=me=le donne*. On notera comme preuve supplémentaire que si l'objet indirect est un réfléchi, il précède l'accusatif (ex. *Paul se l'attache*). Ceci vient du fait que le réfléchi de la troisième personne est doublement spécifié, contrairement aux autres pronoms. En effet, le réfléchi *se* s'emploie comme OI (l'exemple précédent) ou comme objet direct (*Paul se regarde*), exactement comme les pronoms des autres personnes. Ainsi:



4. Conclusion

Nous avons présenté une analyse selon laquelle le mouvement des clitiques en français est un effet du PCO. Cette analyse repose essentiellement sur l'utilisation des représentations phonologiques ainsi que sur l'idée que les éléments du paradigme des pronoms personnels comportent des traits casuels inhérents. Le bénéfice obtenu est considérable: nous avons pu expliquer de façon satisfaisante certains faits demeurés obscurs dans les analyses courantes, soit l'enclise des clitiques à l'impératif positif et leur proclise à l'impératif négatif, et le fait que le clitique OD précède le clitique OI à la troisième personne. La portée de cette analyse permet d'expliquer des faits similaires dans les autres langues romanes (cf. Desouvrey en prép.).

5. Notes

¹ Nous remercions l'auditoire de cette communication pour leurs questions et/ou commentaires qui nous ont permis d'en améliorer l'argumentation. Nous remercions également les éditeurs, particulièrement P. Larrivée, pour leurs commentaires et suggestions.

² Le redoublement de clitique en espagnol est un contre-exemple apparent qu'il est impossible de considérer ici.

6. Références

- Chomsky, Noam. 1995. *The minimalism program*. Cambridge, MA: MIT Press.
- Desouvrey, Louis-H. 1996a. *Syntaxe non linéaire et interaction de contraintes: aspects de la relativisation en français*. Manuscrit.
- Desouvrey, Louis-H. 1996b. *Case tiers, clause structure, and the nature of complementizer-trace effect*. Manuscrit soumis pour publ.
- Desouvrey, Louis-H. en prép. Thèse de doctorat.
- Goldsmith, John. 1976. *Autosegmental phonology*. Thèse, MIT.
- Kayne, Richard. 1975. *French syntax. The transformational cycle*. Cambridge, MA: MIT Press.

- Kenstowicz, Michael. 1994. *Phonology in Generative Grammar*. Cambridge, MA: Blackwell Publishers.
- Paradis, Carole. 1988. « On constraint and repairs strategies ». *The Linguistic Review*, 6. 71-97.
- Sportiche, Dominique. 1996. « Clitic constructions ». Rooryck, Johan et Laurie Zaring (dirs). *Phrase structure and the lexicon*. Dordrecht: Kluwer Academic Press. 213-276.
- Yip, Moira, Joan Maling et Ray Jackendoff. 1987. « Case in tiers ». *Language*, 63, 2, 217-250.

Aspects phonétiques et morphologiques de l'apocope en français contemporain

Anne Dister
Université de Liège

1. Introduction

Nous voudrions, dans cet article, nous attacher plus particulièrement à deux aspects du phénomène très productif qu'est l'apocope en français contemporain. Notre étude, strictement synchronique, se base sur un corpus de 776 formes appartenant au vocabulaire général. L'observation attentive de la finale des abrégés, du nombre de syllabes effacées et conservées nous permet de dégager les tendances actuelles de la troncation par apocope.

2. Aspects phonétiques

Les 776 formes tronquées qui composent notre corpus se répartissent en deux grands groupes selon que la finale est vocalique ou consonantique :

Le mot se termine par		
une voyelle		468 (soit 60,3 %)
une consonne		308 (soit 39,7 %)

2.1. Abrégés à finale consonantique

2.1.1. Répartition générale

(92)		(127)		(18)		(71)	
labiale		dentale		palatale		vélaire	
b	17	d	8				
p	21	t	46	ʒ	5	g	11
v	8	z	6	ʃ	8	k	43
f	27	s	45	j	3	r	17
		l	15	ɲ	2		
m	19	n	7				

2.1.2. Apocopés en -s

Un son sur lequel nous voudrions nous pencher plus particulièrement est le [s] final. Il arrive en deuxième position des finales les plus fréquentes avec 45 items. Dans 22 cas, le son figure déjà dans la forme originelle du mot, et c'est à cet endroit que la troncation s'est faite : *puls (pulsation), dis (distinction)*, etc. Parmi ces 22 cas, la moitié est orthographiée *x*, le son final étant [ks] : *inox (inoxydable), intox (intoxication), max (maximum)*, etc. Restent 23 occurrences que l'on peut répartir en deux groupes :

2.1.2.1. Un -s final est ajouté après troncation.

On peut citer *reps (représentant), jams (jamais), vulgs (vulgaire)*. Gaston Esnault a consacré, en 1936, une étude à ce phénomène (Esnault 1936: 343-346). Il relève, dans des grandes écoles, plus de 300 substantifs concernés par ce procédé. Il semble que celui-ci se soit quelque peu essoufflé de nos jours pour n'affecter qu'un nombre très restreint de termes. Parmi ceux-ci, certains sont concurrencés par la forme tronquée simple (c'est-à-dire sans ajout du -s final) : *prols / prol, bagns / bagn, diam / diams, champ / champs*.

2.1.2.2. Le son -os est ajouté après troncation.

On peut citer *vulgos (vulgaire), musicos (musicien), narcos (narcotique)*, etc. et les quatre adverbes suivants : *discrétos (discrètement), tranquillos (tranquillement), gratos (gratuitement) et rapidos (rapidement)*. Pour ce dernier troncat, on trouve également la variante *rapido*.

2.2. Abrégés à finale vocalique

2.2.1. Répartition générale

Parmi les apocopés à finale vocalique, neuf sons se voient représentés : [a] (*ca, méca, prépa*, etc.), [e] (*caté, ciné, psyché*, etc.), [ɛ] (une occurrence : *play*), [i] (*aspi, ani, amphi*, etc.), [y] (*alu, accu*, etc.), [ø] (*dégueu et pneu*) et [u] (une occurrence : *débrou*), [o] (*applau*, etc.), [ɔ] (*labo, rhino, mayo*, etc.). Les quatre finales vocaliques les plus fréquentes sont [a], [i], [y], et [ɔ]. Le phénomène le plus remarquable s'avère la domination des finales en [ɔ] : ce type de troncat représente 66,7 % des finales vocaliques,

c'est-à-dire 40,2 % de notre corpus général. Les apocopés en [ɔ] sont même plus nombreux que les abrégés à finale consonantique (39,7 %). Cette suprématie des apocopés en [ɔ] mérite qu'on s'attarde quelque peu sur le phénomène.

2.2.2. Abrégés en -o

Les apocopés en -o sont à ce point nombreux, que l'on peut, comme F. Antoine, parler d'une véritable « bande à l'apo » (Antoine 1993: 28). Il convient dès lors de se pencher plus particulièrement sur ce type d'abrégés et d'analyser pourquoi cette finale semble privilégiée par l'apocope. Les 312 abrégés composant notre corpus peuvent se répartir en deux groupes distincts :

2.2.2.1. Le -o est présent dans la forme pleine

Depuis près de deux siècles, le développement des sciences et des techniques a nécessité la création d'un grand nombre de mots savants, la plupart du temps composés de radicaux latins et grecs. Ces termes, souvent plus longs que la plupart des mots français, ont subi l'apocope. Ainsi la science, en s'affirmant comme grande créatrice de composés gréco-latins, favorise-t-elle la création d'une multitude d'apocopés en -o. En effet, le -o intérieur, qui fonctionne comme une voyelle de liaison, attire la troncature. L'abrégé correspond au premier élément de composition; la coupure se montre donc conforme à l'étymologie. C'est le cas des abrégés *auto*, *radio*, *photo*, *topo*, *métro*, *chromo*, *kilo*, etc. Il est probable que, la plupart du temps, le locuteur se soucie peu d'étymologie et que la position médiane du -o suffise à justifier pour lui l'apocope. Ainsi, de nombreuses troncatures vont voir le jour et ce, indépendamment de la structure étymologique. Dans les mots suivants, le -o est ressenti, au même titre que celui des composés gréco-latins, comme fin d'un premier élément de composition : *diapo*, *renfo*, *vélo*, *météo*, etc. Pour ce dernier troncat, la forme conforme à l'étymologie aurait été *météoro*. On comprend aisément que *météo* ait été préféré, ne comportant que trois syllabes. Ces abrégés en -o, ramenés à une longueur « normale » (la plupart du temps deux ou trois syllabes), sont à ce point nombreux qu'il paraît légitime de se demander si, dans un grand nombre de troncats non issus de mots (relativement) savants, l'important, plutôt que de réduire la longueur du mot, n'est pas d'obtenir une finale en -o. Ainsi, nous avons relevé plus de 70

termes ne provenant pas des vocabulaires technique ou scientifique qui, à la suite de la chute d'une seule syllabe, sont dissyllabiques à finale en *-o*. On peut citer entre autres : *choco*(lat), *cligno*(teur), *dino*(saure), *mayo*(nnaise), *perso*(nnel), *restau*(rant), *sympho*(nie), etc. Il ne nous semble donc pas sans fondement de formuler l'hypothèse que s'ils n'avaient pas comporté de *-o*, ce type de mots n'aurait peut-être jamais subi l'apocope. Ainsi, au lieu de dire comme la plupart des auteurs que nous avons lus, que c'est à la place du *-o* que la troncation se fait préférentiellement, devrait-on dire que, pour un nombre non négligeable de mots, elle se fait justement parce que ceux-ci en comportent un.

2.2.2.2. Le *-o* est ajouté après apocope

Nous avons relevé 40 abrégés de ce type dans notre corpus (soit 12,8 % des apocopés en *-o*). Dans 24 cas, l'abrégé comporte une syllabe de moins que la forme pleine, dans cinq cas, deux syllabes et dans onze cas (soit près d'un cas sur quatre), la combinaison apocope/suffixe *-o* donne naissance à une forme comptant le même nombre de syllabes que la forme originale (*machino*, *gaucho*, etc.). Il faut sans doute voir dans l'origine de ce *-o* final le suffixe diminutif *-ot* : « *-ot* [o] [du latin vulgaire *-ottum* (...)] forme des diminutifs, parfois de nuance affective (...) ». (Grevisse 1986: 235) Paradoxalement, il semble que ce soit bien souvent une connotation péjorative qui s'attache aux abrégés que nous avons relevés. Le vocabulaire politique est à cet égard assez productif : *socialo*, *facho*, *prolo*, *gaucho*, *populo*, etc. Le sème péjoratif semble à ce point attaché à ce type de mots que, par rapprochement de finale, il déteint sur des apocopés en *-o* pourtant tout à fait réguliers. Nous pouvons citer *aristo*, *calo*, *catho*, *collabo*, *démago* (pour *démagogue* et *démagogique*), *folklo*, *maso*, *miso*, *mytho*, *nympho*, *parano*, *phallo*, *triso*, *hydro*, *yougo*. Parmi les deux types de finales en *-o* (*-o* étymologique et *-o* ajouté), il est difficile de savoir lequel a le plus influencé l'autre. Selon Zumthor, le phénomène de la suffixation est plus ancien (Zumthor 1951: 19) ; à l'inverse, Bauche affirme que cette suffixation se fait par analogie avec les abrégés de termes techniques (Bauche 1928: 65). Quoi qu'il en soit, le type avec suffixe est en tout cas beaucoup plus ancien qu'il n'y paraît à première vue (*mécano* date de 1922, *proprio* de 1878), et était sans doute plus productif qu'il ne l'est aujourd'hui. Ainsi, parmi les apocopés en *-o*, George recueille un terme sur trois dont la finale est

non étymologique (George 1980: 25). Ceci s'explique sans doute par le fait que son étude embrasse également le XIX^e siècle et concerne, outre le français familier et populaire, l'argot. Pour certains mots, il existe deux formes abrégées différentes : l'une étymologique, l'autre en *-o*. Les deux abrégés se concurrencent plus ou moins : *aspiro/aspi*, *coco/coke*, *mono/moni*, *ordino/ordi(n)(a)*, *provo/provi*, *véto/vêt/vété*. Parfois, alors même que le *-o* figure primitivement dans la forme pleine, l'apocope ne se fait pas nécessairement après celui-ci; deux abrégés coexistent, l'un en *-o*, l'autre pas. Nous pouvons citer : *bibli/biblio*, *derma/dermato*, *gyné/gynéco*, *prom/promo*, *provoc/provo*, *convoc/convo*, *macrobiot/macrobio*, *tox/toxico* et encore *bo/bolo* (où la finale est un *-o* dans les deux abrégés). On le voit, soit les deux formes possèdent le même nombre de syllabes, soit l'abrégé en *-o* comporte une syllabe de plus que la forme variante. Ceci est l'un des éléments qui nous permet d'affirmer qu'une volonté, un processus différents régissent les deux types d'apocope.

3. Aspects morphologiques

3.1. Nombre de syllabes de l'abrégé

Dans le tableau qui suit, nous avons réparti les abrégés figurant dans notre corpus en fonction du nombre de syllabes qu'ils comportent :

Nombre de syllabes	Nombre d'items	Pourcentages
1	202	25,9 %
2	458	59,1 %
3	108	13,9 %
4	6	0,8 %
5	2	0,3 %

Il apparaît donc que près d'un troncat sur six comporte deux syllabes; viennent ensuite les abrégés d'une et de trois syllabes. La plupart des auteurs que nous avons consultés voient dans le phénomène de l'apocope une volonté de ramener le mot, trop long, à ce qui est la norme de la langue : des termes de deux, voire trois syllabes maximum. En ce sens, le nombre d'abrégés bisyllabiques (59,1 % de notre corpus) n'étonne donc pas. Mais l'élément particulièrement intéressant de notre enquête nous semble être le nombre élevé d'apocopés d'une seule syllabe : 202 formes, soit

26 % du corpus général. Kjellman, dans son étude réalisée en 1920, obtient également un nombre élevé de monosyllabes mais il précise : « En général, elles appartiennent à une époque antérieure à la nôtre, ce qui tient, comme nous allons le voir, à ce que la manière dont s'accomplit l'abréviation n'est pas la même aujourd'hui qu'il y a quelques dizaines d'années » (Kjellman 1920: 21). De même, George, qui s'intéresse également aux formes tronquées du XIX^e siècle, déclare : « Quant aux monosyllabes, qui représentent le tiers du total, beaucoup sont vieilliss, sinon désuets » (George 1980: 26). Étant donné que les termes composant notre corpus appartiennent tous au français contemporain, il faut voir dans les procédés vivants qu'ils révèlent un retour aux processus abrégatifs les plus anciens. Voyons si, lorsque l'on distingue le groupe des abrégés en *-o* des autres formes abrégées (à finale vocalique et consonantique), on obtient des différences significatives quant au nombre de syllabes du troncat.

Nombre de syllabes du troncat	Nombre d'items type sans <i>-o</i>	Nombre d'items type en <i>-o</i>	Pourcentages	
1	197	5	97,5 %	2,5 %
2	244	214	53,3 %	46,7 %
3	23	85	21,3 %	78,7 %
4	1	5	16,7 %	83,3 %
5	/	2	0 %	100 %

L'écart le plus manifeste se situe au niveau des abrégés monosyllabiques : seuls cinq troncats d'une seule syllabe possèdent un *-o* final. Si l'on s'intéresse aux monosyllabes à finale vocalique, on peut constater que leur nombre est également très réduit (12 termes). Il semble donc que cette faible représentation au niveau des monosyllabes ne soit pas l'apanage des abrégés en *-o*, mais bien des troncats à finale vocalique en général. Notre corpus comprend donc 185 items monosyllabiques terminés par une consonne. C'est dans cette catégorie des troncats d'une seule syllabe que les finales consonantiques sont les plus fréquentes. Or, on constate que les premières troncations par apocope privilégiaient non pas, comme on serait tenté de le croire, les finales vocaliques mais bien les abrégés à finale consonantique (Kjellman 1920: 25, George 1980: 25). Il semble donc que notre étude, tant au point de vue du nombre de syllabes de l'abrégé que de la finale de celui-ci, mette en évidence

un processus abrégatif qui manifeste un retour aux tendances les plus anciennes du phénomène de l'apocope. Nous pouvons émettre l'hypothèse que cette tendance, présente dans la langue française, est aujourd'hui réactivée sous l'influence de l'anglais. En effet, dans une étude réalisée en 1971, Monnot comparant les tendances abrégatives du français et de l'anglais arrive aux conclusions suivantes : « L'anglais préfère terminer la syllabe par une consonne (syllabation fermée) alors que le français cherche à la terminer par une voyelle (syllabe ouverte) » (Monnot 1971: 202). Et de donner les exemples suivants : *ampli/amp* ; *biblio/bib* ; *fanafan* ; *labo/lab* ; etc. On le voit, non seulement les abrégés anglais se terminent par une consonne, mais ils sont monosyllabiques. Si l'on en revient à la distinction que nous établissions plus haut entre type en *-o* et type non en *-o*, l'écart le plus remarquable, après les monosyllabes, concerne les troncats trisyllabiques. Alors que très occasionnellement les apocopés en *-o* ne comportent qu'une seule syllabe, 78,7 % des trisyllabiques se terminent par *-o*. Il semble donc bien que l'on ait affaire à deux types d'apocopes différents.

3.2. Nombre de syllabes effacées

Le nombre de syllabes effacées suite à l'apocope mérite d'être également observé. Le tableau qui suit reprend les 776 items de notre corpus :

Nombre de syllabes effacées	Nombre d'items	Pourcentage du corpus général
1	343	44,2 %
2	313	40,3 %
3	85	10,9 %
4	11	1,5 %
5	2	0,3 %
0	22	2,8 %

De manière générale, le nombre de syllabes qui subissent l'effacement est assez réduit : dans 84,5 % des cas, il n'est que d'une ou deux syllabes. Les 22 occurrences ne présentant pas de chute de syllabe relèvent de la suffixation après apocope soit en *-o* (16 cas : *gaucho*, *alcoolo*, etc.) soit en *-os* (six cas : *diskrétos*, *machinos*, etc.) La répartition suivant la distinction type en *-o*, type non en *-o*, n'apporte aucun élément vraiment significatif.

4. Conclusion

Les 776 formes de notre corpus constituent deux grands groupes d'abrévés : 1) les abrévés en -o. Le -o est senti comme fin d'un premier élément de composition et c'est à cet endroit que s'opère la troncation. Cette apocope donne principalement naissance à des abrévés de trois syllabes. Ensuite le -o exerce, en dépit de l'étymologie, une force attractive qui sectionne bien souvent le mot après sa seconde syllabe; 2) les abrévés non en -o. 94,8 % d'entre eux sont des mono ou des bisyllabes. Le procédé le plus vivant aujourd'hui donne naissance à des troncats monosyllabiques à finale consonantique.

De cette catégorisation, nous pouvons dès lors dégager deux grandes motivations au phénomène de l'apocope : la première est de donner naissance à des termes en -o (nous avons émis l'hypothèse qu'un grand nombre de mots ne subiraient jamais l'apocope s'ils ne comportaient en leur sein un -o, souvent à la deuxième syllabe), la seconde, peut-être réactivée sous l'influence de l'anglais, est d'aboutir à des troncats monosyllabiques brefs et maniables.

5. Bibliographie

- Antoine, Fabrice. 1993. « Les apocopés en [o] dans le français actuel : éléments de réflexion », *Le français moderne*, n° 1, janvier 1993 (61^e année), 28-36.
- Bauche, Henri. 1928. *Le langage populaire*, Paris : Payot.
- Esnault, Gaston. 1936. « Chez nos écoliers, apocope avec suffixe -'s », *Le français moderne*, n° 4, octobre 1936 (4^e année), 343-346.
- George, K.E.M. 1980. « L'apocope et l'aphérèse en français familier, populaire et argotique », *Le français moderne*, n° 1, janvier 1980 (48^e année), 16-35.
- Grevisse, Maurice. 1986. *Le Bon usage*, Paris-Gembloux : Duculot, 1986 (12^e édition).
- Monnot, Michel. 1971 « Examen comparatif des tendances de syllabation dans les mots abrégés de l'anglais et du français », *Le français moderne*, n° 1, janvier 1971 (39^e année), 191-206.
- Zumthor, Paul. 1951. *Abréviations composées*, Verhandelingen der Koninklijke Nederlandse Akademie van Wetenschappen (LVII, n° 2), Amsterdam, North-Holland Publishing Company.

Les types d'apprenants à partir du MLAT

Sonia El Euch
Université Laval

1. Introduction

En psycholinguistique, on distingue deux approches dans les recherches: l'approche expérimentale et l'approche différentielle. Alors que la première étudie les processus communs chez les apprenants, la seconde s'intéresse aux différences entre les apprenants. Les recherches sur les différences individuelles (l'âge, la motivation, l'aptitude, etc) s'inscrivent dans le cadre de cette dernière, et il s'est avéré que "*of all the individual differences, foreign language aptitude still generates the most consistent correlations with language learning success*" (de toutes les différences individuelles, c'est l'aptitude linguistique qui génère les corrélations les plus significatives avec la réussite en apprentissage des langues) (Skehan 1989: 8). Par aptitude linguistique, nous référons au rythme d'apprentissage, c'est à dire à l'habileté d'apprendre la langue cible facilement et rapidement (Carroll 1981). Nous avons posé l'hypothèse générale que l'aptitude linguistique telle qu'évaluée par le MLAT (Modern Language Aptitude Test, Carroll et Sapon 1959) pourrait aider à identifier une typologie d'apprenants, et nous avons tenté de répondre à la question suivante: le MLAT permet-il d'identifier des catégories d'apprenants en fonction de caractéristiques cognitives précises? Nos objectifs étaient donc d'utiliser l'information aptitudinale pour d'abord décrire les forces et les faiblesses des apprenants, et ensuite identifier les types possibles d'apprenants.

2. Problématique

À notre connaissance, seulement deux chercheurs (Skehan 1986 et Wesche 1981) se sont intéressés aux types d'apprenants à partir de données cognitives. Wesche a considéré l'information aptitudinale ressortie du MLAT et le PLAB (Pimsleur Language Aptitude Battery, Pimsleur 1966) et a identifié trois types d'apprenants: ceux qui se basent sur la mémoire, ceux qui se basent sur l'habileté analytique, et ceux qui ne se basent pas sur un aspect cognitif précis. Toutefois, elle a adopté une approche pédagogique. Elle s'est basée en grande partie sur les jugements des enseignants et des chercheurs pour établir une typologie d'apprenants qui n'était que le point de départ pour atteindre son objectif: l'étude de l'interaction entre le type d'apprenants et la méthodologie d'enseignement.

Pour contrecarrer l'aspect subjectif de l'étude de Wesche, Skehan a adopté une approche empirique et s'est fixé pour objectif principal l'identification de catégories d'apprenants en utilisant l'analyse par grappes. Il a utilisé une seule composante du MLAT (MLAT IV) en plus de divers autres tests de mémoire et d'intelligence. Skehan est arrivé à la même typologie que Wesche. Toutefois, il a conclu que sa typologie n'a pas de validité externe puisque les participants étaient exposés aux mêmes conditions d'enseignement.

Dans le but d'étudier empiriquement les types d'apprenants, et d'établir une validité externe, nous avons choisi d'utiliser uniquement les composantes du MLAT et d'adopter les techniques de l'analyse par grappes et de l'analyse discriminante.

3. Méthodologie

3.1 Participants

Les 58 participants étaient des anglophones âgés de 18 à 68 ans (43 femmes et 15 hommes), et apprenaient le français, langue seconde, à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Trois-

Rivières. Ils étaient de niveaux intermédiaire et avancé, et se sont tous portés volontaires pour l'Étude.

3.2 Instrument: Le MLAT

Bien que 40 ans se soient écoulés depuis la fin des recherches sur le MLAT, la pertinence de ce dernier n'est pas pour autant révolue. Les tests d'aptitude ultérieurs: le PLAB, le DLAB (Defense Language Aptitude Battery, Petersen et Al-Haïk 1976), et le VORD ("mot" dans la langue artificielle du test, Parry et Child 1990) n'ont pas supplanté la validité du MLAT et ne possèdent pas ses forces. Seul le MLAT peut être utilisé pour différentes langues et n'est pas sensible aux différences dans les méthodes d'enseignement (Bogaards 1988). Ainsi, le MLAT est "le meilleur instrument de prédiction de réussite en langue seconde" (Parry et Child 1990: 52), ce qui compense pour ses défauts mineurs identifiés par Carroll (1990: 13) et sa principale limite réside dans le fait qu'il ne mesure pas les habiletés linguistiques générales nécessaires à la communication hors de la salle de classe (Skehan 1989).

Le MLAT mesure quatre habiletés qui sont les composantes de l'aptitude linguistique selon Carroll (1965, 1981, 1990) et Carroll et Sapon (1959). Ces habiletés aptitudinales sont l'habileté de codage phonémique (l'habileté à coder les sons pour pouvoir s'en rappeler ultérieurement), la capacité d'induction linguistique (l'habileté à identifier des relations sémantiques et syntaxiques), la sensibilité grammaticale (l'habileté à reconnaître la fonction des mots à l'intérieur des phrases), et la capacité de mémorisation (l'habileté à créer des liens entre des stimuli et des réponses). Ces habiletés sont évaluées par cinq sous-tests, le MLAT I ("*Number Learning*", *apprentissage des chiffres*), le MLAT II ("*Phonetic Script*", *script phonétique*), le MLAT III ("*Spelling Clues*", *indices d'orthographe*), le MLAT IV ("*Words in Sentences*", *mots dans des phrases*), et le MLAT V ("*Paired Associates*", *associés par paires*). Tout le test est d'une durée de 60 à 70 minutes.

3.3 Procédure

L'administration du test était faite sur 6 jours, pour un total de 7 séances, parce que les participants étaient disponibles à différents moments. Nous avons informé les participants de l'objectif de la recherche et nous leur avons donné les instructions relatives à l'utilisation du livret et des feuilles-réponses du MLAT. Aucune autre intervention n'a eu lieu durant le reste des séances, toutes les directives étaient sur audio-cassette.

Les feuilles-réponses étaient corrigées à la main suivant les directives contenues dans le manuel du MLAT, et les données ont été soumises aux techniques de l'analyse par grappes et de l'analyse discriminante canonique.

3.4 Analyse

L'objectif de l'analyse par grappes était d'identifier les groupes d'apprenants ayant des caractéristiques similaires. Le problème majeur avec cette technique est qu'il n'y a pas de procédure mathématique qui déterminerait automatiquement le nombre "correct" de groupes. Les chercheurs se basent sur différentes indications pour décider du nombre de grappes à retenir. Dans cette étude, notre jugement était basé sur les statistiques PSF (pseudo f) et PST2 (pseudo t carré).

Les groupes retenus après l'analyse par grappes étaient soumis à l'analyse discriminante canonique afin de les classer, de décrire leurs forces et leurs faiblesses par rapport aux composantes du MLAT, et de déduire une typologie d'apprenants.

La procédure des modèles linéaires généraux (*general linear models procedure*) et le *likelihood ratio chi-square* ont été aussi adoptés pour faire ressortir l'effet de l'âge et du sexe sur la typologie, bien que ces modèles ne faisaient pas partie des objectifs de cette étude.

4. Résultats et discussion

L'analyse par grappes a fait ressortir 3 groupes d'apprenants, et l'analyse discriminante a comparé ces groupes par rapport aux cinq sous-tests du MLAT. Les scores des 3 groupes sur le MLAT II et MLAT V ne différaient pas beaucoup. Ils différaient surtout sur MLAT I, MLAT III, et MLAT IV (voir tableau 1).

La figure 1 classe les 3 groupes. L'axe canonique 1 (CAN1) représente les scores sur le MLAT et l'axe canonique 2 (CAN2) représente les sous-tests les plus discriminants, c'est à dire MLAT I, MLAT III, et MLAT IV. L'axe 1 indique que le groupe 2 avait le meilleur score sur le MLAT, le groupe 3 avait le score le plus faible proportionnellement, et le groupe 1 avait un score moyen. En fait, le classement correspond aux trois niveaux obtenus à travers tout autre test: bon, moyen, et faible. Il fallait donc aller au-delà de ces groupes, ou niveaux, pour Établir une typologie d'apprenants.

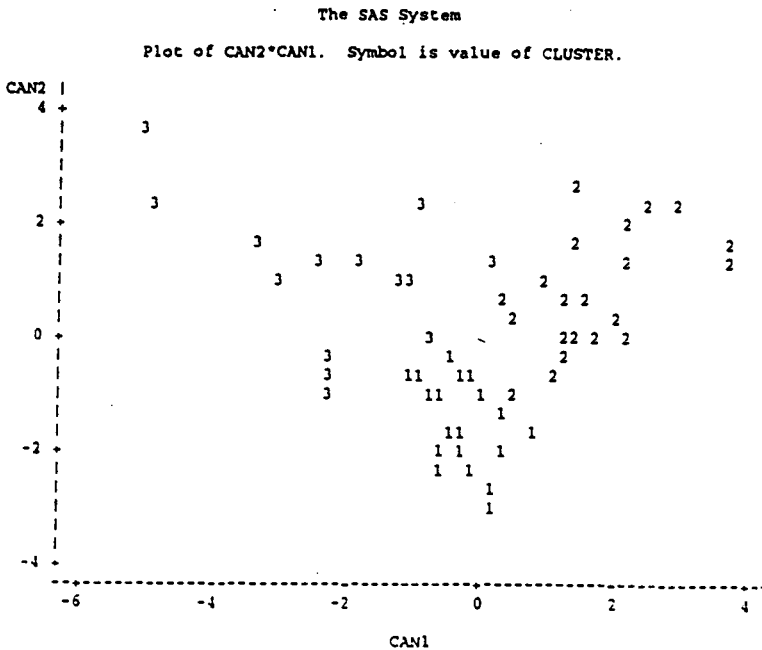
L'axe 2 nous a permis d'atteindre cet objectif. Il n'a pas différencié entre les trois groupes mais plutôt entre les groupes 2 et 3, d'une part, et le groupe 1, d'autre part. Le groupe 1 est un groupe à part parce qu'il diffère des groupes 2 et 3 par sa capacité de mémorisation (MLAT I), et les groupes 2 et 3 sont considérés similaires puisqu'ils diffèrent du groupe 1 par leur habileté analytique (MLAT III et MLAT IV). Ainsi, l'axe 2 a suggéré l'existence de deux types majeurs d'apprenants: ceux qui se basent sur la mémoire et ceux qui se basent sur l'analyse de la langue.

L'habileté analytique évaluée par les tests de sensibilité grammaticale et de capacité d'induction linguistique (MLAT III et IV) semble expliquer la forte aptitude linguistique, et par conséquent le rythme d'apprentissage rapide, du groupe 2. La capacité de mémorisation évaluée par MLAT I semble expliquer l'aptitude linguistique moyenne du groupe 1. Ces résultats

Tableau 1 - Scores des 3 groupes sur le MLAT

Cluster	n	MLAT	MLAT	MLAT	MLAT	MLAT	TOTAL
		I	II	III	IV	V	
1	21	37.85	23.71	15.95	20.42	18.04	116.00
2	23	38.95	25.82	29.13	26.21	19.73	139.86
3	14	23.14	22.71	19.85	17.28	15.64	98.64

Figure 1. Représentation des groupes d'apprenants sur l'axe 1 (CAN1) et de l'axe 2 (CAN2).



suggèrent que la mémoire seule n'est pas suffisante pour un bon rythme d'apprentissage (groupe 1). De même, une habileté analytique moyenne et une faible mémoire ne mènent pas à un bon rythme d'apprentissage (groupe 3). Une bonne aptitude linguistique se caractérise par une forte habileté analytique et une bonne mémoire (groupe 2).

La typologie obtenue ne semblait pas influencée par l'âge des participants. L'effet de celui-ci n'était pas significatif, $p = .11$ (valeur $p < .05$). Par contre, l'effet du sexe sur l'aptitude linguistique était significatif, $p = .01$. Les femmes ont une meilleure aptitude linguistique que les hommes. Reliant ce résultat à la typologie identifiée plus haut, il ressort que les femmes se basent plus sur l'habileté analytique que sur la mémoire. La bonne performance des femmes sur le MLAT peut être expliquée par le fait que les femmes utilisent plus souvent que les hommes les stratégies d'apprentissage (Oxford 1993), lesquelles sont requises dans le MLAT.

5. Conclusion

À la lumière des résultats examinés précédemment, nous retenons que le MLAT a permis l'identification de types d'apprenants, que l'analyse par grappes et l'analyse discriminante canonique ont fait ressortir trois groupes d'apprenants, lesquels ont suggéré deux profils cognitifs. Certains apprenants se basent sur leur habileté analytique pour apprendre une langue seconde, d'autres se basent sur leur capacité de mémorisation. Bien que nous ayons utilisé un seul instrument, nos résultats présentent une grande similarité avec les résultats de Skehan (1986) et de Wesche (1981). Toutefois, alors que les objectifs de ces derniers les ont menés au-delà de la typologie pour évaluer la performance de chaque groupe en langue seconde, nos objectifs se limitaient à l'identification de types d'apprenants, et donc on ne peut pas dire jusqu'à quel point les scores sur l'aptitude sont prédictifs. Une autre limite s'ajoute à cette dernière: une typologie basée exclusivement

sur l'information aptitudinale n'est pas réaliste, car le processus d'apprentissage d'une langue implique non seulement la compétence linguistique, telle que prévue par les composantes de l'aptitude, mais d'autres variables cognitives et affectives entrent aussi en compte dans le processus d'apprentissage d'une langue seconde dans les contextes formels et informels. Malgré les limites de cette recherche, sa validité et sa fiabilité, ainsi que ses implications en enseignement d'une langue seconde n'en demeurent pas moindres. La validité et la fiabilité du MLAT étaient établies depuis 1959 et ont été prouvées plus récemment (Parry et Child 1990). Les analyses statistiques adoptées étaient appropriées à nos objectifs puisqu'ils ont fait ressortir des résultats très similaires à ceux obtenus par Skehan et par Wesche. Par ailleurs, ces résultats pourraient avoir des implications en enseignement d'une langue seconde. Les syllabus et les cours pourraient être organisés ou modifiés à la lumière du rythme d'apprentissage des apprenants et de leur profil cognitif. Le matériel et les ressources pourraient être choisis en fonction des forces et des faiblesses des apprenants. De plus, on pourrait adopter une méthodologie d'enseignement appropriée à chaque type d'apprenants afin de rendre l'apprentissage plus efficace, comme l'a démontré Wesche (1981).

6. Références

- Bogaards, P. 1988. *Aptitude et affectivité dans l'apprentissage des langues étrangères*. Paris: Hatier.
- Carroll, J. B. 1990. « Cognitive abilities in foreign language aptitude: Then and now ». T. S. Parry et C. W. Stansfield (dirs.) *Language aptitude reconsidered*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall Regents. 11-29.
- Carroll, J. B. 1981. « Twenty five years of research on foreign language aptitude ». K. Diller (dir.) *Individual differences and universals in language learning aptitude*. Rowley, Mass.: Newbury House. 83-117.

- Carroll, J. B. 1965. « The prediction of success in foreign language training ». R. Glaser (dir.) *Training, research, and education*. New York: Wiley. 87-136.
- Carroll, J. B., et Sapon, S. 1959. *Modern Language Aptitude Test - Form A*. New York: The Psychological Corporation.
- Oxford, R. L. 1993. « Instructional implications of gender differences in language learning styles and strategies ». *Applied Language Learning*, 4, 1-2, 65-94.
- Parry, T. S., et Child, J. R. 1990. « Preliminary investigation of the relationship between VORD, MLAT and language proficiency ». T. S. Parry et C. W. Stansfield (dirs). *Language aptitude reconsidered*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall Regents. 30-66.
- Petersen, C. R., et Al-Haik, A. 1976. « The development of the Defense Language Aptitude Battery (DLAB) ». *Educational and Psychological Measurement*, 36, 369-380.
- Pimsleur, P. 1966. *The Pimsleur Language Aptitude Battery*. New York: Harcourt Brace Jovanovitch.
- Skehan, P. 1989. *Individual differences in second language learning*. London: Edward Arnold.
- Skehan, P. 1986. « Cluster analysis and the identification of learner types ». V. Cook (dir.) *Experimental approaches to second language acquisition*. Oxford: Pergamon. 81-94.
- Wesche, M. B. 1981. « Language aptitude measures in streaming, matching students with methods, and diagnosis of learning problems ». K. Diller (dir.) *Individual differences and universals in language learning aptitude*. Rowley, MA: Newbury House. 119-153.

«Importations»: le comportement des segments, des syllabes et des patrons accentuels anglais en espagnol mexicain.

Shirley Fecteau
Université Laval

1. Introduction

Certains mots de notre langue – par exemple, les mots savants, les noms propres, les onomatopées, les interjections et les emprunts – contiennent souvent des sons ou des suites de sons inhabituels (marqués) mais tout de même «tolérés» par notre langue. Ainsi, les mots savants «gnose» et «infarctus» contiennent les suites exceptionnelles [gn] et [rkt] respectivement; certains locuteurs prononcent même *[noz] et *[ɛfraktys] de manière à éviter la suite problématique. Et que dire du son [ʃ] dans «atchoum!» et «ciao!». Comment pouvons-nous expliquer que ces sons et ces suites de sons marqués soient tolérés, c'est-à-dire non exclus par les contraintes phonologiques du français? Les emprunts contiennent souvent des sons «inacceptables» du point de vue de la langue emprunteuse (L2). Ceux-ci sont généralement adaptés afin de se conformer à la phonologie de la L2 mais ils peuvent aussi être importés. Ils constituent ce que nous appelons des «non-adaptations» (p. ex., [ə] dans l'emprunt anglais «washer» [wəʃə] en français québécois (FQ)). Donc, une non-adaptation est un segment ou une structure qui ne fait pas partie de l'inventaire phonologique central de la L2 mais qui est toléré dans cette langue. Il est posé que les non-adaptations sont régies par la périphérie de la L2. Notre objectif est de justifier l'hypothèse d'une périphérie qui permettra de traiter les non-adaptations dans les emprunts anglais en espagnol mexicain (EM). Nous voulons montrer que les non-adaptations sont organisées dans les domaines de la périphérie et qu'il est possible de faire des prédictions implicationnelles par rapport à ces domaines. Nous verrons que la périphérie peut aussi s'étendre au niveau prosodique, ce qui permettra d'expliquer la présence de patrons accentuels de l'anglais en EM.

2. Données et cadre théorique

Les emprunts du corpus de l'EM ont tous été vérifiés auprès de trois informateurs. Le niveau de bilinguisme des informateurs était faible ou moyen, afin d'éviter le «code-switching». Toutes les

prononciations d'un emprunt ont été enregistrées, transcrites en API, informatisées dans une base de données et analysées aux niveaux segmental, syllabique et accentuel. Les statistiques découlant de l'analyse des corpus d'emprunts français en arabe marocain (AM), en kinyarwanda et en peul ainsi que d'emprunts anglais en FQ et en EM sont présentées en (1) et en (2) respectivement (ces corpus proviennent du projet de recherche de C. Paradis). Nous voyons que le corpus EM compte plus de 31% de non-adaptations, un nombre considérablement élevé par rapport au corpus en (1), par exemple. Des exemples de non-adaptations sont présentés en (3).

(1) Tableau sommaire des corpus d'emprunts français

Nombre de:	Emprunts français en:		
	AM	kin.	peul
emprunts	1547	756	545
formes	3512	2143	1036
malformations	3660	4444	833
adaptations	2981 (81,4%)	4313 (97,1%)	785 (91,5%)
élisions	230 (6,3%)	104 (2,3%)	32 (6,6%)
non-adaptations	449 (12,3%)	27 (0,6%)	16 (1,9%)

(2) Tableau sommaire des corpus d'emprunts anglais

Nombre de:	Emprunts anglais en:		Total (cinq corpus)
	FQ	EM	
emprunts	948	1045	4841
formes	2412	1514	10 617
malformations	3501	3506	15 944
adaptations	2521 (72%)	2382 (67,9%)	12 982 (81,2%)
élisions	90 (2,6%)	33 (0,9%)	514 (3,4%)
non-adaptations	885 (25,4%)	1091 (31,2%)	2468 (15,4%)

(3) Exemples de non-adaptations

after shave	[æftə-ʃejv]	→	[aftərʃejv]	:	[v]
copyright	[kɔpijajt]	→	[kɔpijajt]	:	[j]
frizbee	[frizbi]	→	[frizbi]	:	[z]
heavy	[hɛvi]	→	[hɛβi]	:	[h]
iceberg	[ajsɒg]	→	[ajsɒ]	:	[ə]
snorkel	[snɔɪkəl]	→	[snɔɪkəl]	:	[l]

Itô et Mester (1993/1995) proposent un modèle de domaines de contraintes phonologiques qui a été repris par Paradis et Lebel (1994) et Paradis et Lebel (1996). Ce modèle comporte un noyau et une

périphérie, où se répartissent les contraintes phonologiques de la langue. Le noyau représente le domaine où toutes les contraintes de la langue sont actives. La périphérie, quant à elle, représente le domaine où certaines contraintes de la langue cessent d'être actives ou s'affaiblissent. Paradis et LaCharité (1997) montrent comment on détermine si un segment est périphérique ou non. Un segment périphérique est limité à un certain type de mots, généralement les noms. Il n'est pas utilisé pour former des néologismes et, lexicalement, est moins fréquent que la majorité des autres segments. Il alterne souvent avec un autre segment qui, lui, sera moins marqué. Il est souvent limité à des mots ou à des positions syllabiques spécifiques (p. ex., le [ʒ] en anglais n'apparaît pas à l'initiale de mot). Finalement, un segment périphérique se trouve souvent dans un mot qui contient d'autres segments périphériques.

2. Corpus

Les inventaires consonantiques et vocaliques de l'anglais et de l'EM sont présentés en (4) et en (5), respectivement.

(4) Inventaires de l'anglais nord-américain (Picard 1987)

	Labial	Coronal		Dorsal	Laryngal	i	u
		[+antér.]	[-antér.]				
		[-strid.]	[+strid.]				
occ.	p / b	t / d	k / g				
frica.	f / v	θ / ð	s / z	ʃ / ʒ	h	e	ə
affri.				tʃ / dʒ		ɛ	ɔ
nasale	m			ŋ		æ	a
liquide		l (ɫ) / ɹ					
glide			j	w			

(5) Inventaires de l'EM (Macpherson 1975)

	Labial	Coronal		Dorsal	i	u
		[+anté.]	[-anté.]			
		[-stri.]	[+stri.]			
occ.	p / b	t / d	k / g			
frica.	f	s	x		e	o
affri.			ʃ			
nasale	m	n	ŋ			
liquide		l / r / ɹ			a	
glide			j	w		

La comparaison entre (4) et (5) permet de prédire les segments anglais qui seront problématiques en EM. Une partie des segments anglais interdits en EM est présentée en (6). Pour des raisons d'espace, nous nous limiterons à ces segments. Les contraintes qui les interdisent sont exprimées sous forme de réglages paramétriques négatifs, présentés dans la troisième colonne. Dans les quatrième et cinquième colonnes, nous voyons le nombre total de cas et de non-adaptations.

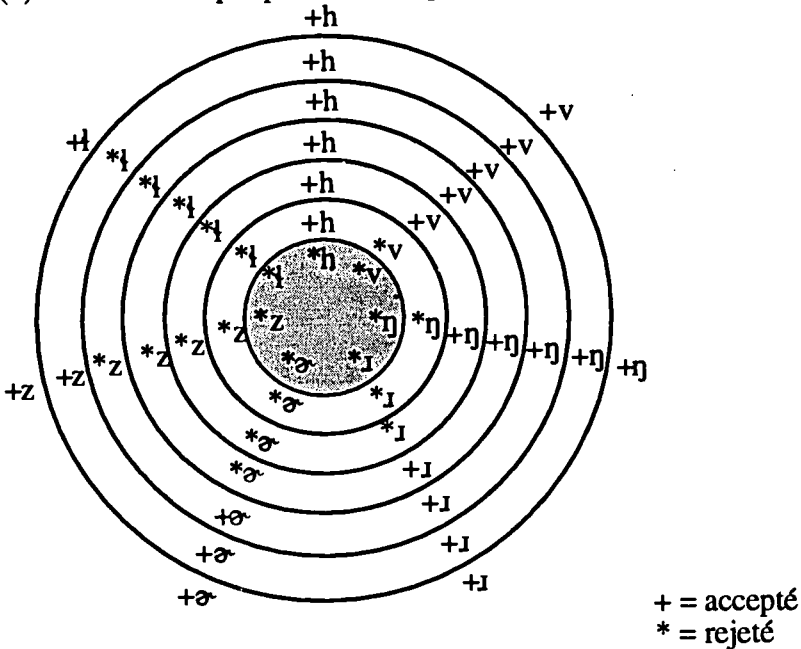
(6) Réglages paramétriques et % des non-adaptations tolérés de l'anglais en EM

	<i>angl.</i>	<i>EM</i>	<i>tot. des cas</i>	<i>tot. des n-adapt.</i>	
labiales fric. sonores	o	n (*v)	74	49	66,2%
coronales antér.	o	n (*z)	94	25	31,2%
stridentes sonores fric. voisées	o	n (*ʃ)	191	26	13,8%
liquides vélaires	o	n (*j)	350	116	33%
	o	n (*ʒ)	351	89	25,4%
nasales dorsale	o	n (*ŋ)	134	85	66,9%
laryngales	o	n (*h)	89	77	86,5%

o = oui n = non

Le modèle périphérique permet de représenter l'organisation des non-adaptations en EM. Le noyau représentant toutes les contraintes possibles de l'EM, nous n'y retrouvons que des segments natifs. Les domaines périphériques sont représentés par les cercles autour du noyau où nous retrouvons toutes les non-adaptations. Le caractère graduel de ce modèle démontre bien que les non-adaptations ne sont pas toutes acceptées au même degré. En (8), nous voyons le schéma de la périphérie du corpus EM. À partir de ce schéma, il est possible de faire des prédictions implicationnelles quant à la cooccurrence des non-adaptations, présentées en (9). Dans le premier domaine périphérique, seul le [h] est toléré, tandis que dans le second, le [v] et le [ŋ] sont permis, et ainsi de suite. Paradis et Lebel (1994) et Paradis et Lebel (1996) ont adopté ce modèle pour rendre compte des données d'un corpus d'emprunts anglais en FQ de Montréal. Leurs prédictions sont présentées en (10). Il est intéressant d'observer en (9) et (10) que les périphéries de ces deux corpus sont comparables du point de vue de l'organisation des non-adaptations.

(8) Schéma de la périphérie des segments de l'EM



(9) Prédications tirées des segments de l'EM

- a. si [h] est adapté, [v], [ɲ], [ɪ], [ə], [z], et [ʃ] sont adaptés;
- b. si [v] et [ɲ] sont adaptés, [ɪ], [ə], [z] et [ʃ] sont adaptés;
- c. si [ɪ] est adapté, [ə], [z] et [ʃ] sont adaptés;
- d. si [ə] est adapté, [z] et [ʃ] sont adaptés;
- e. si [z] est adapté, [ʃ] est adapté.

(10) Prédications tirées des segments du FQ

- a. si [ʃ] et [ɹ] sont adaptés, [ə], [ɪ], [ɲ], [h] et [ʃ] sont adaptés;
- b. si [ə] est adapté, [ɪ], [ɲ], [h] et [ʃ] sont adaptés;
- c. si [ɪ] est adapté, [ə], [ɲ], [h] et [ʃ] sont adaptés;
- d. si [ɲ] est adapté, [ə], [ɪ], [h] et [ʃ] sont adaptés;
- e. si [h] est adapté, [ʃ] est adapté.

Les non-adaptations des patrons accentuels sont aussi intéressantes à observer. Nous voyons en (12) les types de patrons de l'EM. L'accent tombe généralement sur la pénultième, sauf pour certains cas, tels les types B, C et D. Le patron du type D, essentiellement composé de noms propres et d'emprunts, est complètement imprévisible, donc il n'a pas été pris en compte dans l'analyse (cf. Dunlap 1991).

(12) Patrons accentuels de l'EM

- a. type A: accent généralement sur la pénultième;
- b. type B: accent sur la syllabe finale si la syllabe finale est lourde;
- c. type C: accent sur l'antépénultième si la syllabe finale est légère;
- d. type D: possibilité que l'accent soit sur la syllabe finale légère.

En (13a et b), nous voyons le pourcentage des non-adaptations des patrons accentuels tolérés. Sur un total de 1514 formes, nous avons 1055 formes non discriminantes, c'est-à-dire les formes monosyllabiques et les formes dont les patrons sont identiques en anglais et en EM. Les 459 formes restantes sont discriminantes. De ces formes, 80,8% suivent les patrons de l'EM et 15,3% suivent le patron du type A, plus précisément, avec accent sur la pénultième, mais dont l'accent, en anglais, ne tombe pas sur la pénultième. Ensuite, 65,1% suivent le patron type B et 0,1% suivent celui du type C. Quant au patron anglais, il représente 10,2% des formes discriminantes. Ceci montre que ce ne sont pas que les segments qui peuvent être «importés» mais que les patrons accentuels peuvent l'être aussi.

(13) Pourcentage des non-adaptations des patrons accentuels tolérés

a. Tableau des formes

	Total	%
emprunts	1045	
formes	1514	
formes non discriminantes	1055	69,7% (/1514)
formes discriminantes	459	30,3% (/1514)

b. Tableau des formes discriminantes

	Total	%
formes discriminantes	459	
formes suivant le patron de l'EM	371	80,8%
formes du type A	70	15,3% (/459)
formes du type B	299	65,1% (/459)
formes du type C	2	0,5% (/459)
formes suivant le patron de l'anglais	47	10,2% (/459)
cas marginaux (ni anglais ni EM)	41	8,9% (/459)

3. Discussion et conclusion

On peut cependant se demander si la notion théorique de «périphérie» est essentielle. Pourquoi ne pas simplement poser deux

phonologies, une des mots natifs et une autre des emprunts? Paradis (1995) répond à cette question. Premièrement, la plupart des emprunts finissent par être complètement adaptés, c'est-à-dire à faire partie du noyau de la L2. Les emprunts intégrés sont sujets aux processus phonologiques et morphologiques de la L2 et cessent d'être perçus comme étant étrangers par l'emprunteur. Un même emprunt pourrait donc se retrouver dans les deux phonologies, s'il contenait à la fois des segments adaptés et non adaptés. Deuxièmement, nous retrouverions cette même forme de redondance au niveau des processus phonologiques dont certains devraient s'appliquer à la fois dans la périphérie et le noyau. Troisièmement, la périphérie ne contient pas de contraintes nouvelles; si nous posons qu'une contrainte n'est que le refus d'une certaine complexité, nous pouvons dire que la périphérie est simplement plus permissive. Par exemple, la périphérie de l'EM ne peut refuser le segment [m] puisque le noyau accepte ce segment. Nous ne pourrions formuler cette généralisation si nous posions deux phonologies. Quatrièmement, comme la périphérie n'est que l'affaiblissement des contraintes du noyau, elle permet de faire des prédictions implicationnelles quant aux adaptations et aux non-adaptations, ce que ne permettrait pas de faire l'hypothèse de deux phonologies. Finalement, la périphérie n'est pas limitée aux emprunts: nous y retrouvons, entre autres, des interjections, des onomatopées et des mots savants, tels que présentés en (14).

(14) Exemple de segments et de structures périphériques

a. Interjections

atchoum!	(FQ)	→ [atʃom]
ciao!	(italien)	→ [tʃaw]
tchin tchin!	(cantonnais)	→ [tʃintʃin]
tchou tchou!	(anglais)	→ [tʃu:tʃu:]

b. Onomatopées (absence d'affrication)

beding bedang	→ [bədɪnbədɑŋ]
ding dong	→ [dɪŋdɔŋ]
ting	→ [tɪŋ]
tût tût	→ [tytɪtɪ]

c. Mots savants

gnou	→ [gnu]
gnose	→ [gnoz]

infarctus	→	[ɛfarkɥs]
phtaleine	→	[ftalen]
phtisie	→	[fɥizi]

En conclusion, la périphérie est essentielle pour rendre compte de faits qui sont bien au-delà des non-adaptations, segmentales ou prosodiques.

Enfin, nous désirons remercier Éliane Lebel, Carole Paradis et Yvan Rose de nous avoir fait part de leurs commentaires et suggestions. Les données exploitées dans cet article proviennent du projet de recherche de C. Paradis, subventionné par le CRSH #410-94-1296 et le FCAR #95-ER-2305.

4. Bibliographie

- Chomsky, Noam. 1986. *Knowledge of Language: Its Nature, Origin and Use*. New York: Praeger.
- Dunlap, Elaine. R. 1991. *Issues in the Moraic Structure of Spanish*. Thèse de doctorat. Amherst. Université de Massachussets.
- Itô, Junko et R. Armin. Mester. 1993/1995. Japanese Phonology: Constraint Domains and Structure Preservation. Pp 817-838 dans *The Handbook of Phonological Theory*, John Goldsmith (dir.). Cambridge, Massachussets. Blackwell.
- Macpherson, I. Richard. 1975. *Spanish Phonolgy: descriptive and historical*. Manchester, New York. Manchester University Press. Barnes and Noble Books.
- Paradis, Carole. 1995. Native and Loanword Phonology as One: The Role of Constraints. Pp. 74-81 dans *Proceedings of the XIIIth International Congress of Phonetic Sciences*, K. Elenius et P. Branderud (dir.) 3. Stockholm. Royal Institute of Technology and Stockholm University.
- Paradis, Carole et Darlène LaCharité. 1997. Preservation and Minimality in Loanword Adaptation. *Journal of Linguistics* 33.1. (à paraître).
- Paradis, Carole et Caroline Lebel. 1994. Contrasts from Segmental Parameter Settings in Loanwords: Core and Periphery in Quebec French. Pp 75-95 dans *Proceedings of the MOT Conference on Contrast in Phonology 13*, C. Dyck (dir.). Toronto Working Papers in Linguistics. Toronto. University of Toronto Press.

- Paradis, Carole et Éliane Lebel. 1996. *Centre et périphérie: comportement des segments anglais en français québécois*. Colloque sur L'intégration du lexique. Montréal. Université McGill.
- Picard, Marc. 1987. *An Introduction to the Comparative Phonetics of English and French in North America*. Amsterdam. John Benjamins

Les techniques mnémoniques pour l'enseignement/ apprentissage du vocabulaire en langue seconde ou étrangère

Françoise Fokam Tewoto
Université Laval

1. Introduction

En didactique des langues, lorsqu'on parle d'enseignement/apprentissage, entrent en ligne de compte les enseignants et les apprenants. Pendant que l'enseignant se demande comment faire pour faciliter l'apprentissage de la langue chez l'apprenant, l'apprenant, lui cherche à savoir comment s'approprier la langue. Cette inquiétude chez l'apprenant débutant vient en grande partie du fait qu'il a besoin des mots pour commencer à parler. Par ailleurs, l'apprenant avancé ressent le même besoin et voit souvent que c'est l'insuffisance de son vocabulaire qui limite sa capacité à s'exprimer et à comprendre la langue seconde ou étrangère. Étant donné, donc, l'importance du vocabulaire dans l'apprentissage des langues, on peut se poser la question suivante : Y a-t-il des techniques mnémoniques qui pourraient faciliter la rétention à long terme du vocabulaire en langue seconde ou étrangère?

Dans une première section, nous donnerons une brève définition des concepts que nous utiliserons dans notre travail. Dans une deuxième section, nous décrirons certaines techniques mnémoniques qui ont été utilisées pour enseigner le vocabulaire en langue seconde et étrangère. La troisième section mettra l'accent sur la méthode des mots-clé qui est une des méthodes qui a été le plus étudiée au cours de ces dernières années et, à partir de certaines études empiriques, nous ferons ressortir les avantages et les inconvénients de cette méthode.

2. Définition des concepts

Pour assurer une solide base à nos propos, nous avons jugé nécessaire de définir certains concepts qui seront utilisés dans notre travail: Vocabulaire et technique mnémonique. Nous expliciterons donc la portée de chacun de ces termes dans le domaine qui nous concerne.

Certains auteurs font une distinction entre lexique et vocabulaire. Ils définissent le vocabulaire comme un sous-ensemble du lexique. Mais, selon le Dictionnaire actuel de l'éducation de Legendre (1993), les deux termes peuvent être utilisés alternativement. En effet, Legendre (1993) souligne que dans le domaine de la didactique, le terme approprié pour parler du lexique est le terme «vocabulaire» et toujours selon Legendre (1993: 792), en didactique des langues, le lexique est défini comme étant le «nombre de termes que peut posséder et utiliser un être humain à un moment particulier de son cheminement intellectuel, ou comme l'ensemble des mots que comporte une langue à un moment déterminé de son histoire». Dans ce travail, nous utiliserons donc le terme de «vocabulaire» pour désigner l'ensemble des mots que comporte une langue.

Pour ce qui est de la notion de technique mnémonique, le terme *mnémonique* vient du nom de la déesse Grecque Mnémosyne. Une «technique mnémonique» est une technique qui «met l'accent sur l'image, les histoires mentales, les manipulations mentales» (Claes 1991: 64). Lorsque cette auteure parle de technique mnémonique, il s'agit donc de traitements impliquant la mémoire et favorisant le stockage et le rappel. Nous appliquerons cette définition à notre travail. La section suivante sera consacrée à la description des différentes techniques mnémoniques.

3. Différentes techniques mnémoniques

Pour donner un aperçu de certaines techniques

mnémoniques, nous nous référerons à l'article de Claes (1991). En effet, cette dernière distingue cinq techniques mnémoniques qui, selon elle, sont les plus connues: La méthode des loci, la méthode des liens, les méthodes première lettre, rime et rythme, la méthode du mot-crochet et enfin, la méthode des mots-clé.

La méthode des loci est une méthode qui consiste à placer les mots à des endroits physiques bien déterminés dans une maison. En fait, cette méthode comprend trois étapes. Dans la première étape, on demande aux sujets de s'imaginer en train de se déplacer d'un endroit à l'autre, dans une scène familiale, en fonction de la séquence des loci. Ensuite, il faut associer chaque mot à un loci. Et enfin, on demande aux sujets de rappeler les mots en reprenant le parcours des loci. Par exemple, pour apprendre les mots «lit et ambition» on pourrait avoir comme loci la chambre et la salle de bains respectivement et, une fois qu'on se trouve dans une pièce, on rappelle le mot associé à la pièce.

La méthode des liens consiste à «créer des images vives et actives avec les différents éléments d'une série où ces éléments sont en interaction» (Claes 1991: 67). Par exemple, pour apprendre les mots «voiture, livre et porte», on se fait l'image d'une petite *voiture* dans un grand *livre* au dessus d'une *porte*. Le problème qui se pose ici c'est la qualité des images à créer et plus particulièrement la bizarrerie de l'image.

Les méthodes première lettre, rime et rythme sont des méthodes qui se servent surtout de la forme physique des mots. Par exemple, pour la méthode première lettre, on peut utiliser «JDL» pour désigner «Journée de linguistique». On peut utiliser les méthodes rime et rythme pour apprendre les noms qui prennent un «x» au pluriel en français (Claes 1991: 68).

La méthode du mot-crochet, quant à elle, comprend trois étapes: la première consiste à apprendre à attacher un phonème aux

chiffres, la deuxième à associer un mot de la langue de son choix (mot-crochet) commençant par ce phonème à ces chiffres et la troisième à se faire une image reliant le mot-crochet au nouveau mot. Par exemple, si le mot à apprendre est «téléphone» et que le mot-crochet est «noeud» on se fait l'image d'un téléphone dans un «noeud». Selon Claes (1991), cette méthode est utile pour les apprenants plus avancés puisque le but est non seulement de reconnaître les mots, mais aussi de les répéter dans une perspective productive.

La méthode des mots-clé consiste à «trouver un mot ou une expression intermédiaire en langue maternelle qui aide à retrouver la signification du mot étranger» (Claes 1991: 65). Par exemple, pour se rappeler que *affiche* veut dire «poster» en anglais, l'étudiant pourrait utiliser le mot-clé *fish* et se faire l'image d'un gros «fish» (poisson) sur un «poster» (une affiche). Ceci constitue un aperçu de certaines techniques mnémoriques et, la prochaine section mettra l'accent sur la méthode des mots-clé.

4. Les avantages et les inconvénients de la méthode des mots-clé

La méthode des mots-clé est une technique mnémorique qui a été développée par Atkinson (1975) pour l'apprentissage des langues étrangères. La stratégie comprend deux étapes. La première consiste à apprendre une association phonétique entre le mot étranger et le mot de la L1, mot-clé, qui se prononce comme une partie du mot de la langue cible. La deuxième étape consiste à associer le mot-clé et la traduction en les intégrant dans une image. Ainsi, on peut constater que cette méthode est basée sur trois mécanismes: la similarité phonétique, l'association par médiation, et l'image. Plusieurs études comparant la méthode des mots-clé et la pratique de répétition ou d'apprentissage par coeur ont donné des résultats importants à partir desquels nous pouvons dégager les avantages et les inconvénients suivants.

4.1. Les avantages de la méthode des mots-clé

1- Les études ont montré non seulement que la méthode des mots-clé est plus efficace que la répétition par cœur, pour une rétention à court terme, mais qu'elle facilite aussi une rétention à long terme. Raugh et Atkinson (1975) ont trouvé que même après six semaines, la rétention du vocabulaire appris à l'aide de la méthode des mots-clé, était plus grande que la rétention du vocabulaire appris avec la procédure de répétition par coeur. 2- Un autre aspect de la méthode des mots-clé est le type de mots à apprendre. Mastropieri et al. (1990) ont trouvé que l'utilisation de la méthode des mots-clé facilitait aussi bien la production des mots concrets que celle des mots abstraits. 3- Les études suggèrent aussi qu'est large la population qui pourrait bénéficier de la méthode des mots-clé. Les résultats des études utilisant les sujets âgés de 3-11 ans (Pressley 1977); les étudiants du collège (Wang et al. 1992); et plus récemment un sujet de 47 ans (Beaton 1995) ont montré que ces sujets pouvaient utiliser avec succès la méthode des mots-clé. 4- Cette méthode est efficace aussi bien pour les sujets de niveau débutant que pour ceux de niveau avancé. Pressley et al. (1980) ont montré que cette méthode pouvait être utile aussi bien pour des sujets faibles que pour des sujets forts. 5- La méthode des mots-clé est utile pour tous les individus allant des individus normaux (Avila et Sadoski 1996), en passant par ceux présentant des problèmes d'apprentissage (Mastropieri et al. 1990), jusqu'aux retardés mentaux (Mastropieri et al. 1985). 6- L'efficacité de cette méthode a été démontrée pour plusieurs langues: le russe (Atkinson et Raugh 1975); l'anglais (Avila et Sadoski 1996); l'allemand (Moore et Surber 1992); l'espagnol (Pressley et al. (1981); le français (Wang et al. 1992); l'italien (Beaton 1995), pour ne citer que celles-là.

Malgré le potentiel de la méthode des mots-clé, elle semble avoir quelques limites, ce qui nous amène à dégager les inconvénients suivants.

4.2 Les inconvénients de la méthode des mots-clé

1- Les études ont montré que la méthode des mots-clé était moins efficace lorsque le lien imagé n'est pas fourni aux jeunes. Par exemple, Pressley (1977) (cité par Avila et Sadoski, 1996) a trouvé que les enfants de 6-8 ans tiraient le maximum de bénéfice lorsque le lien imagé leur était fourni et de moins bons résultats lorsque celui-ci ne leur était pas fourni. Pressley, Samuel et al. (1981) ont trouvé les résultats similaires avec les enfants de 3-5 ans. 2- Par ailleurs, Pressley et al. (1980) ont trouvé que la méthode des mots-clé n'était pas très efficace pour le rappel de type "thème", c'est-à-dire lorsqu'on demande aux étudiants de donner le mot étranger, mais elle semblait être plus efficace lorsque le rappel était de type "version", c'est-à-dire lorsqu'on leur demande la traduction du mot ou une partie du mot étranger. 3- Aussi, lorsqu'on demande aux sujets de générer leur propre mot-clé, les résultats sont en général inférieurs à ceux des sujets à qui on a fourni les mots-clé (Halls et al. 1981). 4- Un des inconvénients le plus important est l'effort que cette méthode exige de la part de l'utilisateur. Ceci a été également souligné par Claes (1991), c'est-à-dire que ce n'est pas facile de trouver les mots-clé surtout lorsque la phonétique de la L1 est différente de celle de la langue cible.

5. Conclusion

Dans ce travail, nous avons donné un aperçu des méthodes des loci, des liens, première lettre, rime et rythme, du mot-crochet et enfin, la méthode des mots-clé dont l'efficacité a été montrée tant au laboratoire qu'en salle de classe. Malgré cela, il serait très audacieux, de notre part, de suggérer l'abandon des autres méthodes au profit de celle-ci, car c'est une méthode qui, comme toutes les autres techniques mnémoniques, n'est pas toujours facile à utiliser dans ce sens qu'on prend trop de temps non seulement pour retrouver les mots-clé, mais aussi pour créer l'image interactive. Bref, elle exige beaucoup d'effort de la part de l'utilisateur.

Selon nous, et compte tenu du nombre d'heures que dispose un enseignant pour couvrir son programme, cette méthode ne pourrait être utilisée par un enseignant, lors d'un enseignement formel, que si le matériel est préparé à l'avance, c'est-à-dire si l'institution l'intègre à son programme, en prenant la peine, au début de l'année, d'engager par exemple un spécialiste pour trouver les mots-clé et les images interactives qui correspondent à chaque item à apprendre. C'est pourquoi nous suggérerons d'utiliser la méthode des mots-clé seulement pour enseigner les mots que l'enseignant trouve particulièrement difficiles à apprendre.

Toutefois, nous encourageons l'utilisation de plus d'une méthode pour enseigner le vocabulaire dans une salle de classe non seulement pour briser la routine, mais aussi et surtout pour pouvoir donner la possibilité aux apprenants de choisir la méthode qui leur convient le mieux. Ainsi donc, en plus des techniques mnémoniques présentées plus haut, nous vous suggérons, entre autres, la méthode sémantique qui consiste à présenter un mot dans une phrase en L2 et dans un contexte typique à celui dans lequel ce mot pourrait être utilisé par le locuteur natif (Moore et Surber 1992: 286). Nous suggérons également, la méthode mot-clé-sémantique qui n'est rien d'autre que la combinaison de la méthode des mots-clé avec la méthode sémantique (Brown et Perry 1991) dont l'efficacité semble être supérieure à celle de la méthode des mots-clé utilisée toute seule.

6. Bibliographie

- Atkinson, R. C. 1975. « Mnemonics in second language learning ». *American Psychologist*, 30, 821-828.
- Atkinson, R. C. & Raugh, M. 1975. « An Application of the mnemonic keyword method to the acquisition of a Russian vocabulary ». *Journal of Experimental Psychology*, 104, 2, 126-133.
- Avila, E., & Sadoski, M. 1996. « Exploring new applications of the keyword method to acquire English vocabulary ». *Language*

- Learning*, 46, 3, 379-395.
- Beaton, A., Gruneberg, M., & Ellis, N. 1995. « Retention of foreign vocabulary learned using keyword method: A Ten year follow-up ». *Second Language Research*, 11, 2, 112-120.
- Brown, T., & Perry, F. L. 1991. « A Comparison of three learning strategies for ESL vocabulary acquisition ». *TESOL Quarterly*, 25, 4, 655-670.
- Claes, M. T. 1991. « Les techniques mnémoniques dans l'apprentissage des langues ». In J. Chapelle & M.T. Claes (Eds.), *Mémoire et mémorisation dans l'acquisition des langues* (pp. 59-77). Louvain: La Neuve.
- Hall, J. W., Wilson, K. P., & Petterson, R. J. 1981. « Mnemotechnics: Some limitations of the mnemonic keyword method for the study of foreign language vocabulary ». *Journal of Educational Psychology*, 73, 345-357.
- Legendre, R. 1993. *Dictionnaire actuel de l'éducation*. Paris: Eska.
- Mastropieri, M. A., Scruggs, T. E., & Mushinski, B. J. 1990. « Teaching abstract vocabulary with the keyword method: Effects on recall and comprehension ». *Journal of Learning Disabilities*, 23, 2, 92-96.
- Mastropieri, M. A., Scruggs, T. E., Levin, J. R., Gaffney, J., & Mcloone, B. B. 1985. « Mnemonic vocabulary instruction for learning disabled students ». *Learning Disability Quarterly*, 8, 57-63.
- Moore, J. C., & Surber, J. R. 1992. « Effect of context and keyword methods on second language vocabulary acquisition ». *Contemporary Educational Psychology*, 17, 286-292.
- Pressley, M., Levin, J. R., Kuiper, N. A., Bryant, S., & Michener, S. 1982. « Mnemonic versus nonmnemonic vocabulary learning strategies: Additional comparisons ». *Journal of Educational Psychology*, 74, 5, 693-707.
- Pressley, M., Levin, J. R., & Miller, G. E. 1981. « The Keyword

- method and children's learning of foreign vocabulary with abstract meanings ». *Canadian Journal of Psychology*, 35, 3, 283-287.
- Pressley, M., Samuel, J., Hershey, M., Bishop, S., & Dickinson, D. 1981. « Use of a mnemonic technique to teach young children language vocabulary ». *Contemporary Educational Psychology*, 6, 110-116.
- Pressley, M., Levin, J. R., Nakamura, G. V., Hope, D. J., Bishop, J. G., & Joye, A. R. 1980. « The Keyword method of foreign vocabulary learning: An Investigation of its generalizability ». *Journal of Psychology*, 65, 635-642.
- Pressley, M. 1977. « Children's use of the keyword method to learn simple Spanish vocabulary words ». *Journal of Educational Psychology*, 69, 465-475.
- Wang, A. Y., Thomas, M. H., & Ouellette, J. A. 1992. « Keyword mnemonic and retention of second language vocabulary words ». *Journal of Educational Psychology*, 84, 4, 520-528.

Analyse et révision du système d'abréviation braille français*

Carmen Fontaine
Université Laval

1. Introduction

Le système braille, portant le nom de son inventeur Louis Braille, paraît, dans sa version définitive, en 1837. Ce système de lecture et d'écriture est développé essentiellement en fonction d'une perception tactile. La cellule braille, caractère embossé, est disposée sur deux colonnes et sur trois lignes dont la hauteur et la largeur ont été standardisées. Elle comprend, au plus, six points; la combinaison de ces six points permet d'obtenir les 64 caractères de base de l'alphabet braille. Le braille intégral retranscrit l'imprimé lettre par lettre.

Nous discuterons de l'abrégé orthographique français étendu (dorénavant AOE) (1955). Nous en décrirons les contraintes et nous nous attarderons aux interférences entre les différentes fonctions des caractères, aux difficultés d'exploitation et au problème des choix de notation. Finalement, nous donnerons quelques pistes susceptibles d'être suivies pour une révision de ce système de notation.

L'AOE présente théoriquement deux avantages : l'augmentation de la vitesse de lecture et la réduction de l'espace physique requis pour la transcription des textes. L'étude de Mousty (1986) sur l'AOE démontre que la vitesse de lecture n'est augmentée que de 10 % chez des lecteurs entraînés. Il souligne, par contre, que l'avantage peut être plus faible encore, voire négatif chez des sujets moins entraînés. En ce qui concerne la transcription, «on évalue généralement à 40 % la réduction de l'espace requis en utilisant les abréviations» (Campbell et Olivier 1992: 14). Notre évaluation, à partir d'un échantillonnage de plusieurs courts textes, ne permet pas de conclure à une réduction

aussi importante. La maison de transcription braille, Braille Jymico, évalue la réduction d'espace requis à 25 % environ. Il n'est donc pas surprenant qu'à la première rencontre des pays francophones membres de l'union mondiale des aveugles en 1996, on ait proposé un retour au braille intégral. L'abrégé, tel qu'il est structuré aujourd'hui, ne permet donc ni une si grande économie d'espace ni une augmentation significative de la vitesse de lecture.

L'AOE comprend 948 abréviations se divisant en quatre modes d'abréviations : les abréviations des assemblages de lettres et des finales (Le caractère ⠆ ayant comme valeur *ô* peut aussi noter le groupe *dr* devant une voyelle comme dans *droit* ou le groupe *ant* en terminaison de mot comme dans *enfant*. Le terme «finale» est réservé à des terminaisons comportant plus d'un caractère comme la finale *bilité* qui correspond à ⠆⠆⠆ (b-l-t¹), les abréviations de mots de 1 caractère (Le caractère ⠆ peut également noter le mot *dans* lorsqu'il est utilisé seul entre deux blancs.), les abréviations de mots de 2 caractères ou plus (Ces abréviations sont formées de 2 caractères ou plus. Par exemple, pour noter le mot *considérable*, on utilise les caractères ⠆⠆ (c-d). Ainsi plutôt que d'utiliser 12 caractères, on n'en utilise que 2.) et, finalement, les abréviations de locutions (Les locutions sont formées de deux ou plusieurs signes reliés entre eux par le trait d'union, le caractère représentant l'italique ou l'apostrophe. Par exemple, les groupes *au-dessus*, *autant que* et *aujourd'hui* s'écrivent ⠆⠆⠆ (au-trait d'union-d), ⠆⠆⠆ (au-italique-q) et ⠆⠆⠆ (au-apostrophe-h).

2. Contraintes du système

2.1 Contraintes de nature perceptuelle

Nolan et Kederis (1969) ont évalué les temps de reconnaissance pour 55 caractères braille. Ils ont montré que :

- Le temps de reconnaissance d'un caractère est directement proportionnel au nombre de points qu'il comprend.

(2) Un bas bleu	⠠⠨⠠⠃⠠⠃⠠⠑	(bl-e-u)
Une fleur bleue	⠠⠨⠠⠑⠠⠑⠠⠑⠠⠑	(bl-eu-e)
des bas bleus	⠠⠑⠠⠑⠠⠑⠠⠑	(bl-eu-s)

3. Les interférences

Le système confère deux fonctions aux caractères exploités, l'une correspondant à la notation alphabétique, l'autre, à la notation des abréviations. Le système a été conçu sans toujours tenir compte de l'harmonisation des différents modes d'abréviation. Les interférences se produisent, entre autres, entre les assemblages de lettres et les abréviations de mots de 2 caractères ou plus et entre les abréviations de mots de 2 caractères ou plus et les abréviations de locutions.

3.1 Assemblages de lettres et abréviations de mots de 2 caractères ou plus

Une règle permet d'abrégé tout mot se terminant par *ation*, *ition*, *able* en utilisant un seul caractère. Dans l'abréviation des mots de 2 caractères ou plus, ce principe ne s'applique plus dans le cas de *able*, ou encore ne s'applique pas à toutes les abréviations de mots de 2 caractères ou plus, comme *figuration* et *observation*, *condition* et *proposition*.

(3) semblable	⠠⠑⠠⠑	(s-b)	et	amiable	⠠⠑⠠⠑⠠⠑⠠⠑	(a-m-i-able)
figuration	⠠⠑⠠⠑	(f-g-ation)	et	observation	⠠⠑⠠⠑	(o-b)
condition	⠠⠑⠠⠑	(con-d)	et	proposition	⠠⠑⠠⠑	(pro-ition)

Les interférences se produisent aussi en début de mot. Les abréviations des groupes de lettres *es*, *im*, *com*, *re* et *dis* s'emploient en début de mot. Comme on peut le voir à l'exemple 4, dans les abréviations de mots de 2 caractères ou plus, l'utilisation des abréviations des assemblages de lettres est plus ou moins suivie. Pour ajouter à la complexité, l'abréviation pour *re* n'est jamais employée et celle pour *dis* l'est toujours.

(4) essentiel	⠠⠠⠠⠠ (es-l) et	esprit	⠠⠠⠠⠠ (e-pr)
immédiat	⠠⠠⠠⠠ (i-m) et	impression	⠠⠠⠠⠠ (im-pr)
combien	⠠⠠⠠⠠ (c-b) et	commun	⠠⠠⠠⠠ (com-n)

3.2 Abréviations de mots de 2 caractères ou plus et abréviations de locutions

Les interférences entre les deux modes d'abréviation conduisent à des non-sens. La locution *quelque temps* s'abrège comme en 5. Il existe, par contre, une abréviation pour le mot *quelque* et le mot *temps*.

(5) quelque temps ⠠⠠⠠⠠⠠⠠ (q-ital-t) versus ⠠⠠⠠⠠ ⠠⠠⠠⠠ (qq tp)

On devrait utiliser les abréviations de 2 caractères ou plus plutôt que de créer une nouvelle abréviation. Le gain d'espace est plutôt minime. La justification lexicale n'est pas toujours évidente.

Dans la majorité des cas, l'écriture de la locution demande trois caractères plutôt que cinq, six ou sept caractères si l'on utilisait les abréviations de mots. Mais cela est-il justifié du point de vue de la cohérence du système ainsi que de la fréquence de ces locutions?

Autre incongruité des locutions, un même caractère peut représenter plusieurs mot différents : le caractère *p* sert à noter les mots *pour* dans *pour ainsi dire*, *par* dans *par conséquent* ou *par suite*, *peu* dans *peu à peu*, *peut* dans *peut-être* et *peine* dans *à peine*. Lorsque le caractère *p* est utilisé comme abréviation de mot de 1 caractère, il signifie *par*!

Par ailleurs, l'AOE utilise le symbole de l'italique pour joindre les parties de la locution. Cette stratégie nous semble peu souhaitable. D'une part, parce que ces locutions ne sont pas réunies par un signe particulier dans l'imprimé et, d'autre part, parce que l'emploi du symbole de l'italique peut induire le lecteur en erreur étant donné qu'aujourd'hui les caractères italiques sont plus fréquents.

4. Difficultés d'exploitation

Il est possible de trouver des cas où l'exploitation des abréviations entraîne l'utilisation de caractères adjacents identiques; une règle est d'ailleurs prévue pour contrer ces cas. Il s'agit alors de désabréger le premier caractère comme on le voit à l'exemple 6.

(6) sifflent * ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ (s-i-f-ê-ê) ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ (s-i-f-f-l-ê)
drôle * ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ (ô-ô-l-e) ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ (dr-ô-l-e)

Dans le corpus utilisé², les formes *-ssè-* (èè), *-flent* (êê), *-drant* (ôô), *drô-* (ôô), *brui-* (;;), *concr-*(:;), *-blable*, *inin-*(**) et *propr-*(!!) représentent 0.12 % du total des occurrences, soit 1 206 occurrences. Dans le dictionnaire électronique *Le Petit Robert*, 69 entrées (.12 %) et autour de 500 formes fléchies (.11 %) présentent ces suites. Est-il justifié de conserver une règle qui est aussi spécifique pour traiter aussi peu de cas? Le lecteur pourrait-il lire les mots même si on utilisait deux fois le même caractère? Quel impact cela aurait-il sur la vitesse de lecture?

Les caractères correspondant dans certains cas à des signes de ponctuation ou de typographie peuvent entrer en conflit avec les valeurs abrégatives. L'abréviation pour la suite *er* (⋮) en début de mot peut être lue comme un guillemet comme on le voit à l'exemple 7. La solution privilégiée est de désabréger la suite *er*.

(7) ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ («-m-i-t-e) vs ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ (e-r-m-i-t-e)

Cette séquence est présente dans 25 mots (175 occurrences), de notre corpus. Seuls les mots *ermite(s)* et *errance(s)* posent problème. Est-il alors justifié d'élaborer une contrainte qui ne concerne que deux mots? D'autant plus que ces deux mots sont peu fréquents, dix occurrences dans le corpus. Dans le dictionnaire électronique *Le Petit Robert*, on retient huit mots. On peut, dans un premier temps, soustraire les cas où la distribution paradigmatique sert d'indicateur; un verbe conjugué ou un pronom personnel ne pouvant être précédé

d'un déterminant sauf dans quelques cas bien précis. Si nous considérons la fréquence d'occurrence des mots posant problème, celle-ci est si faible, dans le meilleur cas 0.00005, qu'une contrainte est inutile.

5. Choix de notation

Nous examinons à ce stade-ci la double solution suivante pour déterminer le choix de notation pour les assemblages de lettres. D'abord les fréquences de chacune des suites abrégées de notre corpus ont été établies. La fréquence relative des assemblages varie de 3.68 % à 0.05 %; une seule suite présente une fréquence très élevée, 10.07 %, la suite *es*. Dans le dictionnaire électronique *Le Petit Robert*, la fréquence des suites abrégées vont de 7.34 % à 0.0002 % pour les entrées et de 15.75 % à 0.07 % pour les formes fléchies. La comparaison des trois ensembles de données (notre corpus, les entrées et les formes fléchies du dictionnaire) nous permettrait soit de retirer certaines abréviations ou encore de moins contraindre l'utilisation de ces abréviations lorsqu'elles ont une fréquence de moins de 1 %. D'autre part, certaines abréviations pourraient être créées. Pensons, entre autres, à la suite *vr* pour laquelle il n'y a pas d'abréviation mais dont la fréquence serait une justification.

Les abréviations de mots de 2 caractères ou plus sont formées généralement de consonnes ou de groupes de consonnes. Certaines pourraient être retirées en raison de leur très faible fréquence d'occurrence comme *seigneur*, *douleur* et *souffrance*. D'autres pourraient voir leur construction révisée, entre autres, celles se terminant par *bilité* par exemple. D'autres encore, pourraient être étudiées en regard de leur construction et du gain d'espace encouru. Par exemple, comment construire de façon vraiment mnémotechnique les abréviations? En français, si on considère la suite p-t, plusieurs mots pourraient répondre à ce modèle : *point*, *particulier*, *partout*, *petit*, *pourtant*, *plutôt*, *pratique*, etc. Dans l'abrégé, la suite ⠠⠠ (p-t) représente le mot *point*.

6. Conclusion

Ce système s'est construit sur des intuitions linguistiques dans certains cas très justes. Par contre, la vision du système a toujours été très parcellaire; les différents modes d'abréviation étant posés comme autonomes, à tort ou à raison. Une vision englobante permettra de proposer un système beaucoup plus cohérent où chacun des modes d'abréviation sera en interaction avec les autres. Il devrait, par conséquent, être plus facile à mémoriser et le temps d'apprentissage pourrait en être réduit. Il faut aussi tenir compte des contraintes liées à la perception tactile pour maximiser la vitesse de lecture. Finalement, le gain d'espace n'est donc pas le seul critère devant motiver nos choix.

7. Notes

* Cette recherche a été financée par le Fonds FCAR (1996-1997).

1. Nous avons séparé par un trait d'union les caractères utilisés.

2. M. Baudot nous a fourni la version informatique de son corpus contenant les formes fléchies.

8. Bibliographie

Baudot, Jean. 1992. *Fréquence d'utilisation des mots en français écrit contemporain*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Campbell, Rolland et Suzanne Olivier. 1992. *Le braille*. Vol. 1. Édition revue et corrigée par P. Ferland. Montréal: Institut Nazareth et Louis-Braille.

Extension de l'abrégé orthographique français. 1955. Paris: Association Valentin Haüy.

Mousty, Pierre. 1986. La lecture de l'écriture braille. Patrons d'exploration et fonction des mains, thèse de doctorat. Bruxelles: Université Libre de Bruxelles.

Nolan, Carson et Cleves Kederis. 1969. *Perceptual Factors in Braille Word Recognition*. New York: American Foundation for the Blind.

Traces linguistiques des échanges socio-économiques dans un sondage dialectal du galicien

Iolanda Galanes Santos
Université de Santiago de Compostela

1. Introduction

La langue propre de la Galice est le galicien. Actuellement, cette langue est la langue majoritaire de ce territoire. 84% de la population affirme le parler et 91,02% dit le comprendre. Cependant, moins de gens affirment être capables de le lire et de l'écrire (46,8% et 32,97%) (Rojo et autres 1991)¹. Pour des raisons politiques et historiques, cette langue a vécu à partir du XV^e siècle un long processus de substitution par le castillan dans les domaines les plus formels; l'usage prolongé du galicien presque seulement à l'oral va provoquer une forte dialectalisation et une segmentation marquée. Ce sera le monde rural qui entretiendra pendant des siècles le monolinguisme galicien. Par contre dans les villes, l'influence du castillan est importante puisque c'est dans les grands noyaux de population que va s'installer la bourgeoisie espagnole. À partir du XVIII^e siècle vont apparaître des voix qui réclament l'usage "normal" du galicien dans tous les domaines. Mais ce n'est qu'au cours de ce siècle, à partir de la constitution de 1977, que va être reconnu le galicien comme langue propre et officielle de l'Espagne, à côté du castillan. L'officialité impliquera comme conséquences l'extension de l'usage de la langue à toutes les institutions et à tous les médias. Il est donc nécessaire de disposer d'un modèle de langue standard officiel, qui devra dans ces conditions être élaboré en peu de temps².

Avant de procéder à l'élaboration de ce modèle de langue, il est nécessaire de connaître au préalable la langue parlée dans tout le territoire. C'est dans ce contexte qu'a été réalisé l'*Atlas Lingüístico de Galicia*, à l'*Instituto da Lingua Galega*, dans les années 70. Après la

parution de l'Atlas et jusqu'à aujourd'hui, il y a eu beaucoup de travaux scientifiques et académiques réalisés sur le sujet afin de poursuivre cette tâche. C'est dans ce contexte que nous avons élaboré notre travail dialectologique.

2. Objectifs, corpus et méthodologie

Notre travail a comme premier objectif de repérer les variations qui sont en train de se produire dans le système de la langue. Nous avons noté, selon les différents âges des répondants, de fortes variations dans le système de la langue. Ces variations peuvent révéler un changement linguistique, mais pas toujours (voir Bynon 1981: 282) puisqu'il y a des mouvements de variations opposées. Nous tenterons ensuite d'établir la direction de ces variations: perte des traits traditionnels, interférences³ du castillan et influence du standard galicien. Finalement nous essayerons d'expliquer les variations en rapport avec les échanges socio-économiques.

Pour réaliser notre travail nous avons choisi la paroisse rurale de O Hío. Cette paroisse est géographiquement isolée et représente une société traditionnelle en cours de transformation. Il y a moins de 25 ans, il n'existait aucune route vers le chef-lieu, à 6 km de là. Dans cette société traditionnelle, les activités des habitants étaient la pêche côtière, l'agriculture de subsistance et l'industrie forestière. Actuellement, dans cette zone, on se livre à des activités économiques comme le tourisme et l'industrie de la transformation du poisson; l'industrie de la pêche s'est développée avec les chalutiers congélateurs et les pêcheurs autochtones travaillent aussi dans les eaux internationales. D'ailleurs, l'amélioration des voies de communication permet à la population locale de travailler hors du lieu de résidence. La population permanente diminue progressivement (3 115 habitants recensés en 1986 et 2 756 en 1991)⁴, mais le tourisme et la population saisonnière a augmenté. La construction de l'école publique (vers 1980) et le fait de rendre obligatoire l'école primaire a favorisé la scolarisation massive de la population au cours des dernières années.

Pour le corpus, nous avons fait un total de 15 entrevues. Afin de sélectionner des informateurs représentatifs (Baylon 1991: 61), nous avons établi quelques critères, à savoir entre autres le fait d'avoir comme lieu de naissance la paroisse, d'avoir toujours vécu dans ce territoire, de ne parler que le galicien et de posséder des facultés articulatoires pleines. Après les premières observations sur la langue, nous avons fait une division du corpus selon l'âge des personnes interrogées. Alors, nous avons établi trois groupes: le premier (7 personnes) celui des moins âgés (5 et 30 ans); le deuxième (3 personnes) est celui d'âge moyen (entre 30 et 60 ans) et le troisième (5 personnes) est celui des gens plus âgés (60 ans et plus). Nous avons la même quantité de données pour chaque secteur d'âge. Pour les entrevues, dont la durée variait, nous n'avons élaboré aucun questionnaire préalable. Dans chaque conversation, se retrouvaient quelques sujets communs, tels le milieu, le temps, les activités agricoles, les activités et instruments de pêche, les fêtes de la paroisse, l'alimentation et la cuisine, la culture, qui constituent pour tous des réalités familières.

Comme méthodologie dans le cas de la phonétique et de la morphologie, nous avons sélectionné les phénomènes qui indiquent une transformation de la langue en cours, c'est à dire, les aspects où il y a variation selon le groupe d'âge. Nous avons ensuite déterminé la direction de la variation: s'il s'agit d'un phénomène noté chez les plus jeunes, on assiste à l'apparition d'un trait; s'il s'agit d'un trait noté chez les plus vieux, c'est sa perte qu'on constate. En plus, nous avons signalé la langue qui est à l'origine de la variation (le castillan ou bien le galicien standard ou traditionnel). Finalement, nous avons essayé de déterminer sa voie de pénétration et de faire un rapprochement avec un possible échange social ou économique. Dans le cas du lexique, qui est plus difficile à systématiser, nous avons réussi à montrer l'évolution en cours.

3. Analyse

a) Phonétique

Il y a dans le galicien de cette zone deux phénomènes phonétiques traditionnels très caractéristiques:

a1) La *gheada*: il s'agit de la réalisation phonétique comme aspiré du "g". C'est un phénomène majoritaire dans cette zone. La réalisation phonétique la plus traditionnelle dans notre corpus est fricative pharyngale sourde, mais il y a aussi une autre réalisation phonétique fricative vélaire sourde [x], qui est identique à celle du phonème espagnol /x/. Les données sur sa diffusion dans notre corpus sont les suivantes:

	Gheada*	Gheada réalisée comme fric. vélaire sourde [x]**
Groupe d'âge inférieur	27,85%	82,05%
Groupe d'âge moyen	59,71%	80,45%
Groupe d'âge supérieur	72,19%	68,67%
Total*	60,74%	74,96%

* Cas de *gheada* comparée au nombre de cas où elle pourrait apparaître.

** Comparaison avec d'autres réalisations de *gheadas* enregistrées dans le corpus.

En observant le tableau, on peut remarquer que la *gheada* est un phénomène majoritaire voué à disparaître car elle est moins fréquente chez les plus jeunes. Par ailleurs, la prononciation la plus fréquente est celle identique au /x/ espagnol, aussi que l'on trouve dans le groupe d'âge inférieur.

a2) Le *seseo*: défini comme l'absence de la fricative interdentale sourde et au lieu de laquelle il y aura une fricative apico-alvéolaire. Le *seseo* se présente de façon majoritaire dans la zone:

	Seseo
Groupe d'âge inférieur	29,85%
Groupe d'âge moyen	82,60%
Groupe d'âge supérieur	87,63%
Total	78,66%

En voyant le tableau, on peut dire que le seseo est en train de disparaître, puisqu'il est plus fréquent chez les plus âgés que chez les jeunes. Le castillan interfère donc de façon significative sur la phonétique du galicien, non pas tant en raison de la perte progressive de deux phénomènes traditionnels de la zone, mais plutôt à cause de la prononciation du premier. Le fait que ces phénomènes soient socialement considérés comme péjoratifs contribue à leur disparition. En plus, cette disparition a été favorisée par l'inexistence de ces phénomènes en espagnol et parce qu'ils ne sont pas utilisés dans le galicien parlé standard (par exemple à la télévision).

b) Morphologie

b1) Formation du pluriel des mots se terminant en *-l*:

Dans la langue parlée les substantifs et adjectifs se terminant par *-l*, prennent la marque du pluriel de deux façons:

- La traditionnelle, aussi dans la langue standard, qui consiste à changer *-l* pour *-is*. Ex.: *frutal, frutais*. (*fruitier*)

- Une seconde façon, peut-être favorisée par l'espagnol: l'ajout de *-es*. Ex.: *animal, animales*.

La solution majoritaire est la seconde, mais il on note aussi la première dans le groupe des plus jeunes.

b2) Formation de mots: *panadeiro/camarero*

Dans quelques cas on peut observer une variation entre morphèmes dérivatifs selon le mot auquel ils vont s'ajouter. Ainsi,

nous avons noté le suffixe des professions *-eiro* (*-er*): *panadeiro* (boulangier), mais nous aurons de façon très minoritaire *-ero*: *camarero* (garçon), *torero*.

b3) Pronoms personnels

b3.1) *Nosoutros/nós* (nous autres/nous)

Dans le galicien plus traditionnel, la façon de faire référence au sujet de la quatrième personne peut être *nosoutros* (si le groupe est très défini et exclut les autres) ou *nós* (s'il n'existe aucune exclusion). Cette distinction sémantique, et par conséquent fonctionnelle, se trouve seulement dans le groupe d'âge supérieur et de façon minoritaire.

b3.2) *Vostede/usted* (vous)

Le pronom personnel de politesse le plus fréquent dans le corpus est la forme castillane *usted*. Seuls les plus jeunes vont employer le standard *vostede*.

b4) Adverbes

Il y a un emploi minoritaire chez les plus jeunes des formes du galicien standard, par exemple *ahora* (maintenant), *lexos* (loin), empruntés du castillan.

b5) Verbe *estar/tar* (être)

La première forme du verbe est celle reconnue comme normative et la seconde est une variante dialectale de la zone. Dans notre corpus, la forme normative apparaît seulement dans le groupe d'âge des plus jeunes.

Enfin, nous notons que le castillan a aussi une influence sur la morphologie. Un bel exemple de l'interférence du castillan est la perte des formes plus traditionnelles, telle que la distinction entre *nós* et *nosoutros* (actuellement maintenue seulement chez les plus âgés, aussi bien que l'introduction de suffixes comme *camarero*, *torero*. Pour ce qui a trait à la perte des distinctions traditionnelles, le processus a commencé depuis longtemps. La preuve en est qu'on ne

les rencontre pas chez les répondants de moins de 60 ans. Quant au suffixe *-ero*, on devrait plutôt parler d'emprunt lexical, puisqu'il fait référence à des métiers non traditionnels dans cette zone. Ces deux mots ont été introduits par le tourisme. L'influence du standard va être notée aussi dans la récupération des formes traditionnelles (*frutais, agora, lonxe*) et dans la diffusion des formes proposées pour le standard comme *vostede*. Cette tendance est marquée seulement chez les moins âgés. L'école est fort probablement pour quelque chose dans ce changement.

c) Lexique

Les variations lexicales sont plus fréquentes, puisque ces unités appartiennent à les classes ouvertes (substantifs et adjectifs) plutôt que fermées (pronoms, conjonctions, etc). Dans quelques domaines, comme l'église, l'administration, l'école ou le commerce, la castillanisation était traditionnelle. Dans d'autres cas, la variation est en train de se produire, mais on ne peut en déterminer la direction: un même répondant peut introduire indistinctement une forme ou l'autre, et cela, peu importe son âge. Dans le corpus, nous observons que la castillanisation est freinée, dans quelques cas, par l'influence du standard:

- Les répondants plus jeunes emploient une forme du standard, utilisée aussi chez les plus âgées, ou encore le répondant montre qu'il sait que la forme standard est une forme nouvelle quand il l'emploie dans le discours parlé; par exemple, le terme *polbo* (*poulpe*) qui est l'équivalent galicien de *pulpo* en castillan est plus répandu, et c'est également le cas de *pataca, terreo*.
- Dans d'autres cas, la récupération du mot galicien est presque totale, puisqu'elle est minoritaire seulement chez les plus âgés, et majoritaire parmi les autres groupes. Par exemple, *galego* (*galicien*) remplace presque totalement le castillanisme *gallego*.
- La récupération peut être plus difficile quand le même mot a différents signifiés selon la langue, quand il y a une spécialisation sémantique. Par exemple, *gobierno* désigne la façon d'organiser le

budget familial et le castillan *gobierno* est employé pour désigner le gouvernement de la nation.

4. Conclusion

Dans le galicien parlé, l'effet du contact avec le castillan pendant des siècles est évident. Cette castillanisation dans le système de la langue peut être amplifiée actuellement dans le monde rural en raison des contacts plus fréquents des ruraux avec le monde de la ville (amélioration des voies de circulation, augmentation du commerce et du tourisme, etc.), les médias et l'église. Mais ces échanges dans la société traditionnelle servent aussi, aujourd'hui dans une moindre mesure, à freiner le processus de substitution. L'école joue un rôle très important dans le figement du standard, comme le montre la langue parlée par les plus jeunes. Les médias interviennent aussi de façon importante en ce sens, comme le montre la récupération totale de quelques formes lexicales. Nous sommes devant une mutation socioculturelle, dont les conséquences linguistiques sont décrites dans Baylon (1991: 61). Il faudra laisser avancer le processus de normalisation linguistique en Galice pour voir si, dans l'avenir, la timide tendance au figement du standard et la récupération de la langue se confirment.

5. Notes

¹ Selon les données du *Mapa Sociolinguístico de Galicia*.

² La première norme officielle du galicien est de 1982.

³ Définie par U. Weinrich (1953).

⁴ Selon les données du *Instituto Galego de Estatística*.

6. Bibliographie

Baylon. 1991. *Sociolinguística, sociedade, lingua e discursos*. Paris: Nathan.

Bynon, Theodora. 1981. *Linguística histórica*. Madrid: Gredos.

Rojo, Guillermo et autres. 1994. *Lingua e competencia linguística en Galicia*. A Coruna: Seminario de Sociolinguística, Real Academia Galega.

Weinrich, Uriel. 1974. *Lenguas en contacto. Descubrimientos y problemas*. Venezuela: Biblioteca de la Universidad Central de Venezuela.

La perception des différences d'intensité intrinsèque

Julie Gaudreault
Université du Québec à Chicoutimi

1. Problématique

La poursuite de l'objectif qui consiste à vérifier l'existence des différences microprosodiques, en particulier dans le français québécois, a déjà fait l'objet de plusieurs études menées par un groupe de phonéticiens à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Chicoutimi. Les résultats de ces recherches semblent montrer que les différences microprosodiques relevées dans d'autres langues se retrouvent aussi en français québécois bien que leur ampleur soit très variable selon le type de corpus considéré (phrases isolées, lecture suivie ou oral spontané). Toutefois, jusqu'à ce jour, aucune de ces études n'a eu pour but d'évaluer la perception de ces variations microprosodiques dans la parole.

Notre recherche, qui s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, consiste donc à évaluer, expérimentalement, la perception des différences d'intensité intrinsèque dans le langage. Il est à noter que les résultats dont nous ferons état ici sont issus d'expériences préliminaires portant sur un nombre limité de sujets.

2. État de la question

La réalisation de cette étude s'inspire des travaux sur la microprosodie (Rossi, 1971; Warren et Santerre, 1979; Di Cristo 1985). Du point de vue acoustique, tous les auteurs s'accordent pour dire que les différentes voyelles se caractérisent bien par des valeurs de fréquence, de durée et d'intensité qui leur sont propres, que l'on définit aussi comme étant les «variations intrinsèques» de chacun de ces paramètres. Dans le cas bien spécifique de l'intensité

qui nous intéresse ici, les études effectuées par Di Cristo, par exemple, ont particulièrement bien démontré l'existence des variations intrinsèques d'intensité pour le français hexagonal.

Si l'on s'accorde, dans la littérature, à reconnaître des différences d'intensité intrinsèque entre les voyelles les plus hautes (par exemple /i/ et /y/ qui sont plus faibles) et les voyelles les plus basses (par exemple /a/ et /ɑ/ qui ont une intensité plus forte), l'importance de ces différences se distingue nettement d'un auteur à l'autre. Pour ce qui est de la différence d'intensité entre /i-a/, des auteurs comme Fairbanks *et al.*(1950) ainsi que Lehiste et Peterson (1959) relèvent des écarts respectifs de 3,5 dB et 5,1 dB, pour la langue anglaise. Fonagy (1966) observe en hongrois un écart de 10 dB en discours lu et de 6 à 7 dB en discours spontané. Nishinuma (1977) obtient en japonais un écart de 2,5 dB et Rossi (1971), un écart de 4,5 à 6 dB en français. Les écarts intrinsèques moyens relevés pour le français hexagonal par l'étude de Di Cristo (1985) sont d'environ 3 dB.

Parallèlement, les résultats obtenus pour la variété québécoise par Ouellon *et al.* (1993) font voir une différence de l'ordre de 3 à 5 dB. Ces résultats sont comparables à ceux de Di Cristo (1985) obtenus dans des conditions similaires. Plus récemment, toujours en français québécois, mais dans des corpus plus naturels de lecture suivie et d'oral spontané, Rogers (1996) a relevé des différences d'intensité intrinsèque qui étaient de l'ordre de moins de 1 dB.

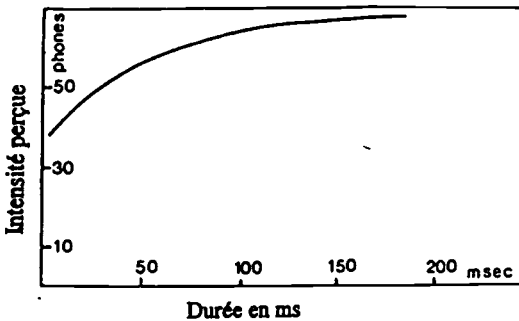
À partir de là, le problème qui se pose est donc de savoir si des différences d'intensité de cette ampleur peuvent être perçues par l'auditeur et éventuellement confondues avec des variations d'intensité à fonction linguistique (par exemple les variations qui servent à marquer l'accent). Or, il n'existe pas, à notre connaissance, d'études sur la percevabilité des phénomènes microprosodiques. Dans le cas du paramètre d'intensité, aucune

donnée précise n'est fournie concernant les seuils de percevabilité dans le langage, même si en pratique les chercheurs semblent s'accorder pour fixer le seuil aux alentours de 2 ou 3 dB.

Les problèmes qui ont motivé nos deux expérimentations étaient les suivants: le premier étant de trouver le seuil à partir duquel les différences d'intensité deviennent perceptibles; et le second, de vérifier la relation qui existe entre l'intensité et la durée du point de vue de la perception. Cette relation, décrite par Munson en 1947 (représentée dans le graphique ci-bas) est reconnue comme jouant un rôle dans le langage, mais son effet sur la perception n'a jamais été mesuré. La courbe de Munson nous montre en fait que la perception de l'intensité est fortement influencée par la durée pour les sons purs qui ont une durée inférieure à 200 ms. En d'autres mots, pour des sons qui ont une même intensité objective en dB, l'intensité perçue augmente en fonction de la durée.

Graphique 1

Courbe de Munson (1947) d'après Di Cristo



3. Corpus

Le matériel que nous avons utilisé lors des diverses expérimentations est tiré du corpus qui a servi à l'établissement des paramètres de variations microprosodiques en français québécois par le groupe Proso. Les phrases issues de ce corpus sont composées de mots ou de logatomes monosyllabiques de structure C_1VC_2 . Les phrases sont toutes de structure *Le C₁VC₂ de SN est ...*

Les différents stimuli qui nous ont servi de données dans cette étude ont été choisis à partir d'un seul locuteur. C'est à partir de ce matériel de base manipulé avec les logiciels ASL et CSL qu'on a réalisé nos deux expériences. Nous avons réalisé nos deux expériences à partir de ce matériel de base, en le manipulant à l'aide des logiciels ASL et CSL.

4. Expérience 1

Rappelons-nous que le principal objectif de cette première expérience était l'établissement d'un seuil de perception des différences d'intensité pour les sons de la parole. Dans cette expérience, notre tâche était donc d'augmenter l'intensité d'une voyelle donnée du corpus. L'augmentation de l'intensité de la voyelle en question, en l'occurrence la voyelle du mot après l'article dans la structure *Le cVc de SN est...*, s'obtenait en multipliant les valeurs d'intensité de la voyelle originale par un facteur approprié; le facteur a été déterminé par essai et erreur. On a augmenté de 1 à 5 dB l'intensité de la voyelle en question; toutefois, seules les augmentations de 1, 2 et 3 dB ont été testées. Ces augmentations d'intensité créaient donc des voyelles plus fortes qui allaient nous permettre d'effectuer des comparaisons avec la voyelle originale et ainsi bâtir les tests de perception. Onze sujets ont accepté de participer au test. Ces derniers devaient fournir une réponse, en choix forcé, du type:

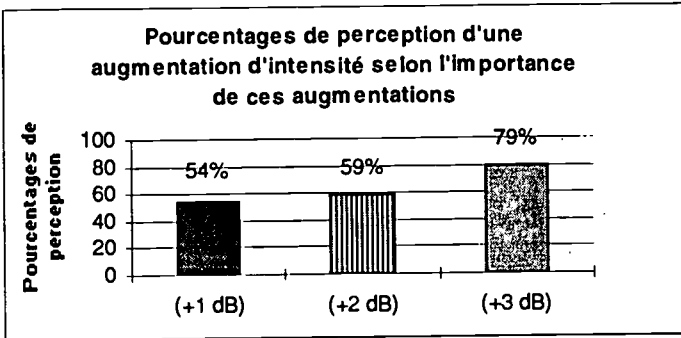
Le stimulus A est plus fort que le stimulus B

Le stimulus B est plus fort que le stimulus A

5. Résultats des pré-tests 1

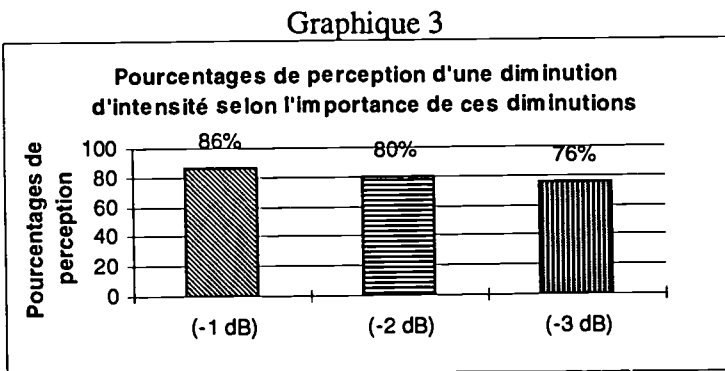
Si nous jetons un coup d'oeil rapide sur le graphique suivant, nous constatons qu'il y a plus des trois quarts des locuteurs qui ont perçu une différence d'intensité lorsque cette différence était de l'ordre de 3 dB.

Graphique 2



Il nous apparaît clair que c'est à partir de 3 dB que les gens sont plus sensibles à la différence d'intensité. Il est donc important de retenir que le seuil de perception qui se dégage de cette première approche expérimentale est du même ordre que les différences d'intensité intrinsèque relevées par Ouellon *et al.* (1993) pour la variété québécoise et par Di Cristo dans ses études portant sur le français hexagonal. On se rappellera cependant que dans des corpus de lecture suivie et d'oral spontané, Rogers (1996) a trouvé que les différences étaient de l'ordre de moins de 1 dB, ce qui est bien en bas du seuil de perception dégage ici.

Les choses sont plus surprenantes lorsque l'on a affaire à une diminution d'intensité. L'analyse des résultats nous amène à voir également que nos sujets semblent avoir été davantage sensibles aux diminutions d'intensité, chose que nous pouvons observer clairement dans le graphique suivant.



En effet, on constate rapidement, dans ce graphique, que les pourcentages obtenus sont plus élevés que ceux présentés dans le graphique précédent qui nous montrait les différents taux de perception d'une augmentation d'intensité puisqu'on obtient dans tous les cas des pourcentages qui dépassent les 75%. Le fait que les diminutions d'intensité semblent être mieux perçues que les augmentations d'intensité est une chose qui n'est toutefois pas mentionnée dans la littérature. Ceci nous amène donc à formuler l'hypothèse suivante : dans le cas du langage, la perception des différences d'intensité serait peut-être différente selon que l'on a affaire à des augmentations ou à des diminutions d'intensité. Enfin, on peut également observer dans ce dernier graphique qu'il n'existe pas de relation entre le taux de perception et l'augmentation des différences d'intensité. Assez étonnamment, on constate que le taux de perception est plus élevé dans le cas d'une diminution d'intensité de 1 dB que dans le cas d'une diminution d'intensité de 3 dB.

6. Expérience 2

Dans cette seconde expérience, qui avait pour but de mesurer l'effet de la durée sur la perception d'intensité, le travail de manipulation consistait à faire varier la durée d'une voyelle donnée tirée de phrases du corpus. Ces variations se traduisent par des augmentations ou des diminutions de 25% et 50% de la durée de la voyelle. L'augmentation de la durée de la voyelle a été obtenue par une réduplication de l'onde du centre de la voyelle. Inversement, la durée a été diminuée en coupant une ou plusieurs ondes du centre de la voyelle. Le travail d'édition s'est fait sur l'onde (ou les ondes) du centre de la voyelle parce que c'est à cet endroit que la réduplication a moins de conséquences sur la qualité de la voyelle à l'écoute. Ces manipulations concernant la durée de la voyelle ont eu comme effet de modifier l'intensité objective de la voyelle augmentée. L'intensité de la voyelle augmentée a donc été remanipulée afin d'obtenir une intensité qui serait égale à celle de

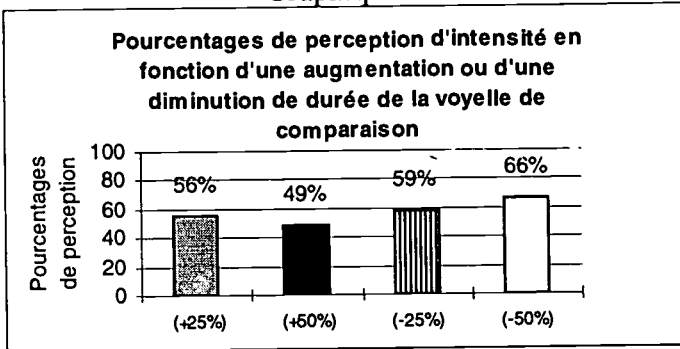
la voyelle originale, et ce, dans le but de mieux mesurer l'impact réel du paramètre de durée sur la perception de l'intensité.

Pour cette expérimentation, 26 paires de phrases étaient présentées à 15 sujets à qui l'on demandait de se prononcer sur leur perception de l'intensité. Les réponses fournies par les sujets correspondaient à des choix forcés du même type que ceux de la première expérimentation.

7. Résultats des pré-tests 2

Les résultats des pré-tests 2 ne permettent pas de dégager de tendances très nettes. Lorsque l'on observe les graphiques suivants, on remarque que les pourcentages ne présentent pas de grandes différences entre eux. Aussi bien dans les cas d'augmentations de durée que dans les cas de diminutions de durée, il n'existe pas de différences importantes selon que l'on a affaire à des variations de 25% ou 50% de la durée de la voyelle.

Graphique 4



Nous pouvons néanmoins observer que, comme dans le cas des pré-tests 1, les gens semblent avoir été davantage sensibles à l'effet des diminutions de durée sur la perception de l'intensité (si on se rappelle bien, dans l'expérience précédente, les diminutions d'intensité semblaient être mieux perçues). Cette observation, faite dans le cas des pré-tests 1 et qui nous laissaient d'ailleurs un peu

perplexe, s'explique mieux dans le cas présent par la courbe de Munson. Compte tenu de la forme de la courbe qui est plus accentuée pour les durées plus courtes, une diminution de durée de 50% aurait un effet plus important sur la perception de l'intensité qu'une augmentation de durée de 50%.

8. Conclusion

En résumé, nos résultats soulèvent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses. Le fait que les diminutions de durée soient mieux perçues que les augmentations soulève un problème qui, à notre connaissance, n'est pas traité dans la littérature. Si la forme de la courbe de Munson peut permettre d'expliquer l'effet plus important d'une diminution de durée sur la perception d'intensité, on n'a cependant pas d'explication à proposer, pour le moment, concernant les résultats de l'expérience 1 (où nous le rappelons c'était le paramètre d'intensité qui a été directement modifié). Somme toute, ce qui se dégage de cela, c'est qu'il ne nous apparaît pas facile d'évaluer l'effet du paramètre de durée sur la perception d'intensité. De plus, l'effet brut de l'intensité dans le langage reste une chose à éclaircir davantage à travers les tests de perception que nous mènerons prochainement.

9. Bibliographie

- Di Cristo, Albert. 1985. *De la microprosodie à l'intonosyntaxe*. Aix-en-Provence: Publications de l'Université de Provence.
- Fairbanks, Grant et al. 1950. « An experimental study of vowel intensities ». *JASA*, 22, 4, 457-459.
- Lehiste, Ilse et Gordon E. Peterson. 1959. « Vowel amplitude and phonemic stress in American English ». *JASA*, 31, 4, 428-435.
- Munson, W.A. 1947. « The growth of auditory sensation ». *JASA*, 19, 4, 584-591.
- Nishinuma, Yukihiro. 1978. « Caractéristiques spécifiques des voyelles du japonais ». *Travaux de l'Institut de phonétique d'Aix*, 5, 259-281.

- Ouillon, Conrad et al. 1993. « Particularités du système vocalique québécois: la question de l'intensité intrinsèque ». C. Dick (dir.). *Actes du Congrès annuel de l'Association canadienne de linguistique 1993*. Toronto: Toronto Working Papers. 445-459.
- Rogers, Suzanne. 1996. *Effet du type de discours sur le comportement microprosodique des voyelles en français québécois*. MA. Université du Québec à Chicoutimi.
- Rossi, Mario. 1971. *L'intensité spécifique des voyelles*. *Phonetica*, 24, 129-161.
- Warren, Ronald et Laurent Santerre. 1979. « Les paramètres acoustiques de l'accent en français montréalais ». I. Fonagy et P.R. Léon (dirs). *L'accent en français contemporain*. *Studia Phonetica* 15. Montréal: Didier, 53-63.

Identité et variation sémantique du verbe *regarder* en français contemporain

Pierre Jalenques
Université Paris 7

1. Introduction

Il s'agit ici, à partir d'une étude des propriétés lexicales du verbe regarder en français contemporain de France, de proposer une analyse mettant en évidence des propriétés régulières en deçà de la disparité des interprétations associables à ce verbe.

2. Limites des approches traditionnelles

2.1. Double délimitation de l'objet d'étude

De façon explicite ou implicite, la plupart des auteurs qui se sont intéressés au verbe regarder, à notre connaissance, adoptent une conception référentialiste et structurale du lexique. Ils font alors l'hypothèse que les mots ont un sens premier, considéré comme central, fondamental. Aussi, dans cette perspective référentialiste, les auteurs substituent généralement à la description du mot lui-même la description du phénomène du monde que ce terme, à certaines conditions, permet de désigner. Ainsi, l'identité lexicale du verbe regarder est définie de la façon suivante :

a) regarder appartient au champ sémantique de la perception visuelle (et en cela s'oppose aux verbes de perception auditive, olfactive, etc.);

b) dans ce champ sémantique, regarder s'oppose au verbe voir, la propriété la plus fréquemment mise en avant étant le caractère agentif, intentionnel de regarder.

D'autre part, nombre des études s'intéressant au lexème regarder considèrent les propriétés de ce verbe d'un point de vue syntaxique¹.

Les divers auteurs se sont essentiellement intéressés au verbe regarder à travers les deux constructions suivantes, considérées comme caractéristiques des verbes de perception : a) relative déictique² (*je vois / regarde Jean qui arrive*); b) infinitive déictique (*Paul a vu / regardé partir Paul avec tristesse*).

Aussi, les auteurs opèrent une délimitation à la fois sémantique et syntaxique de leur objet d'étude. Ils étudient le verbe regarder en le considérant seulement dans un sous-ensemble de ses emplois, les autres emplois étant vus comme seconds, dérivés, figurés.

2.2. Remise en cause de cette double-délimitation

D'une part, même en se cantonnant au domaine sémantique de la perception, on constate que les traits oppositifs dégagés entre regarder et les autres verbes de perception ne rendent pas compte de toutes les contraintes observées, notamment dans les cas où le complément est un groupe nominal.

- (1) a. aller voir un film au cinéma
 a'. ??aller regarder un film au cinéma
 b. ??aller entendre un concert de musique classique
 à l'église de la Madeleine
 b'. aller écouter un concert de musique classique à
 l'église de la Madeleine

Si on adopte la corrélation généralement défendue selon laquelle regarder et écouter s'opposent par le trait d'agentivité aux verbes voir et entendre, comment rendre compte du fait que les contraintes s'inversent lorsqu'on passe de la perception visuelle en (1)a. et (1)a'. à la perception auditive en (1)b. et (1)b'.?

De plus, toujours dans le domaine de la perception, on relève des contre-exemples aux propriétés oppositives dégagées pour voir et regarder.

- (2) [un randonneur dans les Alpes étudie la suite de l'itinéraire sur une carte, et fait part de ses réflexions à un de ses amis :]

je suis en train de voir si on ne pourrait pas plutôt passer par le col d'Ayous

je suis en train de regarder si on ne pourrait pas plutôt passer par le col d'Ayous

Ici, il est difficile de dire que regarder s'oppose à voir sur le plan de l'agentivité.

Enfin et surtout, les verbes regarder, voir, entendre, écouter ont de nombreux emplois où l'interprétation n'a que peu ou pas de rapport avec le domaine de la perception. Par exemple :

- (3) a. Paul s'est fait mal voir à la dernière réunion
 b. Ça ne te regarde pas !
 c. Paul s'entend très bien avec ses associés
 d. Il n'écoute jamais les conseils qu'on lui donne

Que fait-on de ces emplois³ ? En quoi, l'opposition visuel / auditif permet-elle de rendre compte du fait qu'à côté de (3)b. et (3)d. on ne peut pas avoir **ça ne t'écoute pas!* ? En quoi le trait d'agentivité permet-il de rendre compte du fait qu'à côté de (3)a. et (3)b. on a difficilement ??*Paul s'est fait mal regarder à la dernière réunion ?*

Toutefois, il s'agit moins ici de remettre en cause la pertinence en soi des diverses propriétés contrastives dégagées pour voir et regarder que de souligner qu'elles ne valent que pour une petite partie de leurs emplois.

3. Cadre théorique et méthodologie adoptés

Dans l'approche adoptée ici, tout énoncé comportant regarder est considéré à la fois comme singulier (au sens où l'interprétation associée à regarder y est irréductiblement spécifique) et en même temps comme manifestant des propriétés régulières du verbe. Autrement dit, tout emploi du verbe regarder est supposé manifester au même titre que les autres les propriétés du verbe. Dans cette optique, il n'y a pas un sens qui soit premier par rapport aux autres.

Nous nous situons ici dans le cadre général de la théorie développée par A. Culioli⁴. L'identité d'un lexème s'y définit moins par la liste des interprétations auquel il peut être associé que par les conditions auxquelles il peut donner telle ou telle interprétation. Autrement dit, on considère que l'identité du lexème se manifeste essentiellement par les contraintes qu'il impose sur les types de contextes dans lesquels il peut s'insérer⁵.

D'un point de vue méthodologique, c'est donc la considération de ces contraintes qui nous permettra de mettre au jour les propriétés constitutives de l'identité de regarder. Une telle approche est illustrée pour le verbe voir par Franckel et Lebaud (1990 : 57-69).

4. Ébauche d'analyse du verbe regarder

Notation :

Soit par exemple : Paul regardait les enfants s'amuser

X = "Paul" (1^{er} argument du verbe)

Y = "les enfants s'amuser" (2^e argument du verbe)

Considérons d'abord la séquence suivante où regarder est associé à une interprétation proche de la perception visuelle :

(4) j'ai regardé dix copies

Interrogeons-nous sur le type de contextes dans lesquels cette séquence pourrait s'insérer.

(5) a. ??j'ai regardé dix copies qui traînaient sur la table

b. j'ai regardé dix copies, il m'en reste encore vingt-cinq à corriger

(5)b. correspond à une situation où, en dehors des dix copies (Y), il y a d'autres copies (on note Y' pour "autre que Y") mais celles-ci n'ont justement pas été l'objet de l'attention de X. Au contraire, en (5)a., rien n'indique l'existence d'autres copies en dehors des dix considérées. L'emploi de regarder est alors peu naturel.

On peut faire l'hypothèse que, pour cet emploi, regarder contraint la relation X-Y de telle sorte qu'elle se présente comme excluant la relation de X à autre que Y.

Considérons maintenant un autre emploi du verbe regarder où l'interprétation n'a plus aucun rapport avec la perception visuelle. Il s'agit des séquences où regarder donne lieu à une interprétation proche de celle associable au verbe concerner :

(6) ça le regarde !

Le contexte d'énonciation de cette séquence correspondra nécessairement à une interprétation du type : "c'est son affaire, pas la nôtre". Autrement dit, la prise en compte de Y (qui correspond ici à "le") implique aussi la prise en compte de Y', mais sur le mode de l'exclusion.

Lorsqu'on construit un contexte où la présence de Y' n'est plus exclue mais au contraire est associée à celle de Y, alors l'emploi du verbe regarder paraît difficile :

- (6') a. Au fait, j'ai appris par le directeur que cette affaire te concernait aussi
 b. ?? Au fait, j'ai appris par le directeur que cette affaire te regardait aussi

Ainsi, ayant considéré les contextes d'occurrence de regarder dans deux types d'emplois différents, nous avons, en deçà d'un quelconque rapport sémantique entre (4) et (6), mis en évidence une propriété stable : regarder construit la relation X-Y de telle sorte que la prise en compte de Y entraîne la prise en compte de Y' sur le mode de l'exclusion.

Examinons maintenant la possibilité de co-occurrence de regarder avec la construction complétive. Considérons d'abord les deux séquences suivantes :

- (7) a. je sais que Paul est venu / ?? si Paul est venu

b. je ne sais pas si Paul est venu / ??que Paul est venu

Appelons P la proposition qui suit le morphème que / si. A la suite de Franckel et Lebaud (1990 : 92-93), nous ferons l'hypothèse que la complétive en que marque la seule prise en compte de P, alors que celle en si marque la prise en compte conjointe de P et P' (autre que P). Ainsi, en (7)a. seul "Paul-venir" est pris en compte, alors qu'en (7)b. "Paul ne pas venir" est également envisagé.

Si l'hypothèse précédente sur regarder est exacte, ce verbe ne doit pas pouvoir se combiner avec la complétive en que. C'est effectivement ce que l'on observe :

- (8) a. Je constate que tout le monde est arrivé
 a.' ?? Je regarde que tout le monde est arrivé
 b. Je regarde si tout le monde est arrivé et puis on commence

Désignons par Y l'état de chose "tout le monde est arrivé". En (8)a. et (8)a'. Y', c'est-à-dire "autre que cet état de chose", n'a aucun mode de présence. Dans ce cas, l'exclusivité de la relation construite par regarder n'est pas satisfaite.

Au contraire, en (8)b., le fait que tout le monde ne soit pas encore arrivé (c'est-à-dire Y') est explicitement envisagé. Dans ce cas, l'emploi de regarder est naturel. On peut en outre entrevoir ici la possibilité de rendre compte de l'interprétation localement associable à regarder : dans la mesure où la relation exclusive construite par regarder opère ici sur la modalité du possible, l'interprétation du verbe est proche de "vérifier" (on exclut une des deux possibilités Y / Y', ce qui ramène au mode du "certain").

5. Conclusion

Dans cet article nous avons voulu montrer que :

1) analyser un lexème comme regarder à partir d'un sens dit premier n'est pas satisfaisant dans la mesure où cela amène à des

hypothèses qui ne sont pas généralisables à l'ensemble des emplois du verbe;

2) une autre démarche est envisageable, conduisant à la mise en évidence de propriétés stables en deçà de la diversité des interprétations associables au mot considéré. Autrement dit, il est possible de dépasser l'apparente hétérogénéité des interprétations associables à regarder.

C'est une telle propriété que, de façon très succincte, nous avons essayé de mettre en évidence au § 3. Il va de soi que cette propriété n'est pas à elle seule caractéristique de l'identité du verbe regarder. On pourrait montrer que l'identité de ce verbe se définit par la conjonction d'un ensemble de propriétés stables que l'on retrouve dans l'ensemble de ses emplois. C'est l'interaction entre ces propriétés et un contexte donné qui donnera une interprétation particulière (cf. (8)b.). C'est donc la conception d'une construction dynamique du sens qui est défendue ici.

6. Notes

¹cf. Collinot (1966), Schwarze (1974), Cadiot (1976), Willems (1983); et pour l'anglais : Kirsner et Thompson (1976), Kryk (1979),

² Nous reprenons ici la terminologie adoptée par Cadiot (1976).

³ Le recours à des notions telles que la métaphore ou la métonymie paraît hasardeux pour rendre compte d'une éventuelle relation entre *Paul regarde la télévision* et *ça ne te regarde pas*, ou encore entre *Paul entend chanter les oiseaux* et *Paul s'entend très bien avec ses associés*.

⁴ A Culioli. 1990. : Pour une linguistique de l'énonciation. Tome 1, Opérations et représentations. Paris: Ophrys.

⁵ Dans les approches sur le lexique, on considère généralement le contexte comme ce qui va spécifier l'interprétation associée au mot étudié. Il s'agit ici de prendre aussi en compte la perspective inverse : on observe dans quelle mesure le mot contraint son contexte. Ainsi, si dans *il a une bonne / belle vue*, le passage de

bon à *beau* fait passer l'interprétation associée à *vue* de "acuité visuelle" à "paysage", d'un autre côté, *vue* spécifie le sens associable à *bon* et s'oppose par exemple à *il a un bon fond* où ici *bon* est associé à l'idée de "bonté". On trouvera une présentation plus développée de cette approche dans S. De Vogüé, J.-J. Franckel et D. Paillard, (à paraître) *Identité lexicale et hétérogénéité de la variation co-textuelle. Le cas de suivre*, Table-ronde "Co-texte et calcul du sens", Caen, 2 et 3 février 1996.

7. Bibliographie

- Cadiot, P. 1976. « Relatives et infinitives "déictiques" en français », *DRLAV*, 13.
- Collinot, A. 1966. « L'opposition Voir/Regarder en français contemporain ». *Bulletin des jeunes romanistes*, 8, 3-13.
- Franckel, J.J. et Lebaud, D. 1990. *Les figures du sujet*. Coll. L'homme dans la langue. Paris: Ophrys.
- Kirsner, R. et Thompson, S. 1976. « The role of pragmatic inference in semantics : a study of sensory verb complements in English ». *Glossa*, 10 / 2, 200-240.
- Kryk, B. 1979. « How factive are SEE, HEAR and FEEL and their Polish counterparts? » Fisiak (dir.). *Papers and Studies in Contrastive Linguistics*, Vol. 9. J. Poznan et Arlington, Va.: Center for Applied Linguistics. 147-164.
- Schwarze, C. 1974. « Les constructions du type Je le vois qui arrive », *Actes du colloque Franco-Allemand de grammaire transformationnelle*. Tübingen: Niemeyer. I, 18-30.
- Willems, D. 1983. « "Regarde voir" Les verbes de perception visuelle et la complémentation verbale ». E. Roegiest et L. Tasmowski (dirs). *Romanica Gandensia*, XX, Mélanges offerts à Louis Mourin. Gent. 147-158.

Facteurs sémantiques de la traduction biblique

Pierre Labranche
Université Laval

1. Introduction

D'une manière générale, un texte traduit est un écrit dans lequel les mots perdent de leur densité, surtout lorsque ce texte est la Bible. À peine le lecteur a-t-il franchi le seuil des textes bibliques que se présente à lui le problème de la synthèse, d'une part, de la «pensée biblique» et de la «pensée moderne» et, d'autre part, de la pensée hébraïque et de la pensée influencée par le climat intellectuel hellénique. Dans la perspective d'une meilleure compréhension linguistique des phénomènes signifiants du langage biblique, il est indispensable de connaître les *modes de pensée* qui ont présidé à la rédaction des textes. Il s'agit d'abord et surtout du mode de pensée hébraïque, puis ensuite du mode de pensée grec «hébraisé».

Que les mots bibliques «souffle» ou «gloire», par exemple, doivent être utilisés dans les traductions modernes de la Bible en référence évidente à la manière dont les termes correspondants—en *hébreu*—étaient utilisés par les gens de l'époque, est un fait d'une importance capitale pour le lecteur de ces traductions. Le traducteur moderne doit s'affranchir de certaines catégories mentales dans la mesure où celles-ci sont le produit d'une expansion culturelle d'influence *grecque*. En fait, une appréciation pleine et entière de la pensée hébraïque (mise en rapport avec la pensée grecque) peut être considérée comme la clé essentielle de la compréhension des phénomènes signifiants du langage biblique.

2.1. Les perspectives du langage: les modes de pensée hébraïque et grec

Préoccupé surtout d'analyse, le grec offre un large vocabulaire *abstrait* et une cohérence logique (pleine de nuances subtiles) dont s'est nourri tout l'Occident intellectuel. Accordant un intérêt majeur aux êtres réellement existants, l'hébreu possède une expression plus *concrète*, plus colorée, plus dynamique, presque expérimentale. Le grec *démontre* et l'hébreu *montre*. Cette formule, forcée comme toute formule, entend souligner la différence fondamentale entre la pensée grecque et la pensée hébraïque. Le grec veut convaincre en imposant un raisonnement imparable, alors que l'hébreu indique le chemin que le lecteur peut emprunter.

Alors que le grec et nos langues européennes distinguent soigneusement état et action, l'hébreu confond «s'asseoir» et «être assis», «s'étendre» et «être étendu», ou plus exactement, il ne possède aucun verbe exprimant l'état pur résultant d'une action; pour lui, cet état n'est que le dernier stade de l'action, tout plein encore du dynamisme, de l'élan qui l'a conduite. Cette tendance dérive, d'abord, d'un instinct incoercible de mouvement: *tout bouge*, tout avance, rien n'est jamais fixé, rien jamais ne se répète exactement. Elle provient aussi d'un souci du concret: les états résultent toujours d'un difficile équilibre de forces, et ce sont toujours des êtres vivants qui en sont sujets; ainsi, pour l'homme, «être debout» signifie surtout «se tenir debout», faire un effort pour ne pas tomber. Au fond de cette perspective se trouve une perception mi-consciente: tout ce qui existe *agit* nécessairement; alors que, pour les Grecs, le paroxysme de la vie se trouve dans l'immutabilité sereine, dans la possession d'un *état* (Cox 1986: 21-63; Van Der Horst 1994: 168ss).

La pensée hébraïque est «globale»: elle saisit un sujet dans sa totalité concrète, sans se plaire, comme le fait la pensée grecque, à analyser les divers aspects du sujet. Ainsi, par exemple, en

hébreu, «être» et «devenir» sont exprimés par le même mot, chose inadmissible pour les Grecs, qui mirent tant de soin, après Parménide, à distinguer l'être et le mouvement d'un sujet (cf. les catégories d'Aristote; McKay 1994: 154ss). Cette vision globale va si loin que, pour une intelligence hébraïque, la possession de ce que nous appellerions une qualité différente constitue une autre série d'«êtres». Pour nous, qui sommes habitués au climat intellectuel hellénique, un «temple de pierre» et un «temple de bois» sont également des temples, et nous parlerons peut-être de forme et de matière, parce que, à nos yeux, le temple comme tel est doué d'une certaine existence abstraite, qui lui permet de prendre divers aspects. Pour l'hébreu, il y a un «temple qui est bois» et un «temple qui est pierre»: dans ces deux propositions, les sujets sont plus distants entre eux que chaque prédicat de son sujet propre. Il n'y a pas seulement deux catégories de temples, il y a deux réalités totalement différentes: le «temple-bois», le «temple-pierre».

Devant le réel, l'attitude habituelle des Grecs est une réaction de *théôria* ou de contemplation au sens large: ils traitent toutes choses comme des objets à décrire, à analyser, à reproduire, même s'il s'agit de la vie psychologique. Les Hébreux ne s'intéressent qu'aux personnes, à tout ce qui, en elles, exprime la vie intérieure et à tout ce par quoi on peut prendre contact avec elles. Il ne s'agit pas de spectacle, mais de vie; il ne s'agit pas de reproduire le réel, mais d'entrer en communion avec lui.

Le type grec de pensée, analytique, facteur de distinction et de morcellement, influa sur le type hébraïque de pensée, synthétique, lorsque la Bible hébraïque fut traduite en grec. Il résulte que la pensée grecque a été une source de divisions et de distinctions inconnue des Hébreux. Être et devenir, notamment, mais aussi réalité et apparence, temps et éternité, groupe et individu, corps et âme en sont des exemples (Dufour 1994: passim).

2.2. Le rapport *nephesh*-*psychè*

Si l'on tient pour acquis que la mentalité hébraïque se représente d'une manière unificatrice ou totale des choses qui, dans la pensée grecque, se scindent en deux du fait des distinctions familières aux Grecs, il paraît alors naturel d'invoquer à l'appui des mots hébreux; par exemple, le fait que *nephesh* désigne l'être vivant tout entier et non pas l'âme (*psychè* en grec) en tant que distincte et séparée du corps. En hébreu, la racine *naphash* a le sens de souffle ou de respiration. *Nephesh*, c'est aussi l'organe par lequel passe la respiration, d'où la gorge à l'intérieur, et le cou à l'extérieur, car c'est de là que s'échappe le souffle vital. Ne lit-on pas dans Isaïe: «Et ce sera comme le rêve de l'affamé: le voici qui boit, puis il s'éveille épuisé, la *nephesh* (la gorge) sèche» (29, 8). Ainsi, il a le gosier vide et la gorge sèche (Owens 1992: 84). Par ailleurs, la curieuse expression «placer sa *nephesh* dans sa main» (1 Sm 19, 5) est l'équivalent de «risquer sa vie». De même, lorsque le prophète Élie, poursuivi par la reine Jézabel, s'enfuit «à cause de sa *nephesh*» (1 R 19, 3); en effet, «prendre la *nephesh* d'Élie» (1 R 20, 32), autrement dit prendre sa vie, reviendrait à le tuer. *Nephesh* sert aussi de pronom réfléchi pour dire: moi-même, toi-même, lui-même etc... La *nephesh*, c'est donc la gorge (Is 5, 14; Ha 2, 5; Ps 107, 5.9), le cou (Ps 105, 18; Is 51, 23), le désir même (Mi 7, 1; Pr 21, 10; Is 26, 9), le siège des impressions psychiques et des états d'esprit (Pr 7, 23; 8, 35-36; Dt 12, 23), la personne (Lv 17, 10; 20, 6; 22, 4; 23, 30), l'équivalent du pronom personnel ou réfléchi (Gn 12, 13; Pr 54, 6; Ps 18, 7).

Lorsque le grec devint langue biblique, *psychè* en vint par là même à désigner l'âme, la vie, la personne, le «je», «quelqu'un», «moi-même», et *psychè* prit une amplitude de sens considérable. Seulement, le mot *psychè*, en s'attachant à une conception «spiritualiste» qui s'appuie sans doute sur le caractère quasi immatériel, voire statique, du souffle, par opposition au corps matériel, évacue le sens très concret du souffle respiratoire, fragile et vacillant, qui soulève et anime le corps et sa masse. Pour

l'hébreu, le souffle demeure inséparable du corps qu'il anime; l'âme et le corps sont fondus dans une unité psycho-somatique (une réalité de *soma-psychicon*; Cox 1986: 337-352). Le langage biblique n'utilise pas le mot «corps» comme nous le faisons. L'hébreu ne comporte d'ailleurs pas de terme correspondant à «corps», puisque cette langue ignore le dualisme qui nous fait distinguer le corps et l'âme. Quand l'hébreu parle de la «chair», c'est pour désigner l'homme dans son intégralité. Dès lors, on ne dit pas qu'il *a* un corps, mais qu'il *est* un corps.

2.3. Interactions des langues:

les mots *kabod* et *doxa* pour gloire

Pour rendre compte des phénomènes de recouvrement de vocabulaire entre l'hébreu et le grec, il faut garder à l'esprit le cadre de la pensée de chacune de ces langues. On peut étayer et illustrer de bien des manières le contraste des pensées hébraïque et grecque au moyen de faits linguistiques. Prenons un dernier exemple: le mot «gloire». En grec classique, *doxa* a le sens d'opinion; dans le Nouveau Testament, à la suite de la Septante (LXX, version grecque de la bible hébraïque), il prend celui de «gloire». Lorsque nous lisons dans 2 Co 3, 18: «Nous tous qui, le visage découvert, réfléchissons comme dans un miroir la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en cette même image, allant *de gloire en gloire*», point n'est besoin d'être spécialiste pour constater que le sens de «gloire» doit être différent de celui de célébrité ou de popularité, usuel en français. Lorsque, par l'intermédiaire des Juifs égyptiens, le grec accéda au rang de langue biblique avec la traduction de la LXX, on aurait pu supposer que le sens grec classique d'«opinion» allait s'infiltrer dans les écrits d'origine juive. Or, il n'en est rien, ou presque rien (Brooke 1990: 279ss). Dans la LXX, *doxa* présente une polysémie remarquable: éclat, jolie forme, majesté, puissance, richesse, renommée-honneur, révélation. C'est que, dans la LXX, *doxa* se substitue souvent au mot hébreu *Kabod*. Ce mot vient de la racine *K-B-D*, qui peut aller de son sens originel de lourd et de pesant à celui de richesse, de considération,

d'importance, de crédit, d'honneur, de trésors, de bijoux, de luxe, d'éclat. La mentalité sémitique ne conçoit pas en effet une réalité consistante, importante, «pesante», qui ne soit, en même temps, «rayonnante»; elle ne peut pas penser que ce qui est «pesant» ne fasse sentir son poids, sa puissance. Ainsi, «rendre gloire à quelqu'un», c'est reconnaître sa puissance. Il ne s'agit pas ici de relever la marque théologique que chacun des auteurs bibliques a apporté au mot «gloire», encore que ce soit pertinent dans le cas d'une analyse exhaustive de ce mot. Disons seulement que «gloire» s'emploie fréquemment pour signifier la présence de Dieu, présence d'ailleurs qui n'est pas légère, immatérielle, voire insignifiante, mais consistante, c'est une présence «qui se pèse» (comme le souligne le sens de *kabod*) par son degré de présence tangible.

L'enquête sur le mot gloire est partie tout d'abord de l'impression actuelle faite sur nous par ce mot (célébrité, popularité), puis de la constatation que le sens global en est différent dans les textes bibliques, ensuite que ce n'est pas d'une origine grecque classique (la *doxa* abstraite au sens d'«opinion») que procède son sens principal, mais bien d'un héritage de la LXX (la *doxa*-gloire), qui, elle, fut influencée par les textes hébraïques (la *kabod* concrète au sens de «pesanteur-gloire»). Des observations de ce genre sont capitales lorsqu'il s'agit de rendre compte, dans le processus de traduction, des phénomènes signifiants du langage biblique.

3. Conclusion

Établir une comparaison hébreu-grec au niveau des modes de pensée n'est dépourvu ni de difficultés, ni d'écueils, quelle que soit la valeur du recours au témoignage linguistique; c'est cependant très utile pour réfléchir sur la traduction biblique. Les rapports *nepesh-psychè* et *kabod-doxa* font porter notre attention, d'une part, sur le contraste entre la pensée hébraïque et la pensée grecque et, d'autre part, sur les difficultés qu'entraîne le

rapprochement de ces deux types de pensée, autant sur le plan des interactions entre les langues bibliques elles-mêmes que sur celui des interactions avec les langues modernes de traduction. On peut dès lors pressentir les difficultés qui existent entre les différentes traductions modernes dans une même langue.

Cette brève analyse soulève une nécessité qui ne paraît banale que si l'on en perd le caractère impérieux, voire absolu, et toujours d'actualité: il s'agit de chercher à réduire l'écart linguistique entre les langues bibliques et les langues européennes modernes en prenant toujours davantage connaissance du fossé culturel qui les sépare. Un phénomène signifiant du langage biblique ne révèle vraiment tout son sens qu'à la lumière du contexte global dans lequel il s'inscrit.

4. Bibliographie

- Brooke, George J. et Barnabas Lindars, S.S.F. (Éd.). 1990. *Septuagint, Scrolls and Cognate Writings*. Atlanta: Scholars Press.
- Clines, David J.A. (Éd.). 1996. *The Dictionary of Classical Hebrew*. Sheffield: Sheffield Academic Press.
- Cox, Claude E. (Éd.). *VI Congress of the International Organization for Septuagint and Cognate Studies*, Jérusalem. Atlanta: Scholars Press.
- Crossan, John Dominic. 1993. *The Challenge of Multicontextual Interpretation*. Semeia, 62, 149-55.
- Dufour, Xavier-Léon (Dir.). 1994. *Vocabulaire de théologie biblique*. Paris: Du Cerf.
- Kohlenberger, John R. (Éd.) 1987. *Interlinear Hebrew-English Old Testament*. Grand Rapids: Regency Reference Library.
- La Bible de Jérusalem*. 1994. Trad. sous la dir. de l'École biblique de Jérusalem. Paris: Du Cerf.
- McKay, K.L. 1994. *A New Syntax of the Verb in New Testament Greek*. New York: Peter Lang.

- Owens, John Joseph. 1992. *Analytical Key to the Old Testament*. t.4. Grand Rapids: Baker Book House.
- Ricoeur, Paul. 1975. *La métaphore vive*. Paris: Seuil.
- Van Der Horst, P. W. 1994. *Hellenism-Judaism-Christianity: Essay on their Interaction*. Kampen: Kok Pharos.
- Vivian, Angelo. 1990. *Biblische und Judaistische Studien*. Francfort, Bern, New York, Paris: Peter Lang.

Le cadre notionnel et le thème en entrevue semi-dirigée

Lucille Lafontaine
Université Laval

1. Problématique

Pour ma recherche, qui porte sur le thème dans une entrevue de type sociolinguistique, il me fallait trouver une définition du thème adaptée au texte. La plupart des travaux touchant le texte reprennent la définition adoptée pour l'étude de la phrase: le thème est le constituant au sujet duquel on va dire quelque chose. Le commentaire (ou rhème) est la partie de l'énoncé qui ajoute quelque chose de nouveau au thème, qui en dit quelque chose, qui informe sur lui (Dubois 1973: 95, 487). Cette définition, si elle rend compte de l'organisation de l'information dans une séquence courte, reste impuissante à cerner la réalité du thème dans un texte. Le fait est qu'un texte consiste en une suite d'énoncés pour laquelle l'opposition thème/commentaire ne convient plus.

Le texte dialogal sur lequel je travaille présente un réseau thématique hétérogène, résultat, entre autres, d'une production conjointe au cours de laquelle au moins deux locuteurs sont en interaction et où un dirige l'entrevue. Fall et Siméoni ont évoqué cette réalité dans leur définition du thème en situation dialogale: «Nous avons choisi de nommer thème discursif ce au sujet de quoi les co-énonciateurs sont tenus de prendre position, dans le cadre d'un échange qui s'étend sur au moins deux tours, ou une paire adjacente» (1992: 204). Retenons l'expression: être tenus de prendre position. C'est à ce niveau que se situe la question que je veux traiter, car si les co-énonciateurs connaissent cette consigne, consciemment ou inconsciemment, cela ne garantit pas pour autant qu'elle sera respectée. Un exemple tiré de mon corpus rend compte du problème. Considérons, sans l'expliquer pour l'instant, que la

question de l'exemple 1 pose le thème. (Exemple tiré du corpus Montréal '84 no 50': 1):

- (1) 1. Dans quel quartier ils habitent? (ils = parents de l'interviewée)
 2. Mon père il habite :
 aye: si je te dirais je vas avoir honte de tça
 ça fait quatre ans 'j'ai pas vu mon père. (rire)
1. Ah oui
 2. On a eu une mésentente familiale (...)
 Il reste lui: en banlieue je pense: Longueuil (...)

On constate bien un début de réponse conforme à la question, mais la suite nous entraîne ailleurs pour revenir ensuite au thème de départ. Du point de vue strictement thématique, il y a visiblement une discontinuité qui donne lieu à un questionnement sur la présence d'intrus. On sent une coupure mais en même temps un lien entre les constituants de la réponse. Le retour au thème initial se fait sans problème. Malgré cet enchevêtrement, il est vrai de dire qu'on dit toujours quelque chose de quelque chose. Voilà bien en quoi la définition du thème phrastique ne convient pas: elle n'a pas l'ampleur suffisante pour rendre compte de la filiation et de la diversité des thèmes phrastiques successifs.

Un fait est à préciser. Le type d'entrevue, dans ce cas-ci sociolinguistique, influe sur le type de réponse acceptable. Ce type d'entrevue laisse place à une grande tolérance, qui ouvre la voie à des particularités discursives comme celles qui se manifestent dans l'exemple précédent.

Me voilà justifiée d'entreprendre une démarche visant à caractériser le thème dans une perspective qui peut:

- prendre en compte la génération et l'orientation d'une production dialogale enchevêtrée;
- valider les transitions d'une séquence à une autre;
- départager le thématique et le non-thématique.

Une définition adéquate du thème est fondamentale dans la mesure où elle pose les jalons de la recherche et l'encadre, évitant ainsi le risque de s'égarer et de s'éparpiller.

2. L'approche adoptée

La structure phrastique simple, c'est-à-dire thème suivi du rhème, fait intervenir des facteurs cognitifs. Choisir un élément pour ensuite en dire quelque chose implique des connaissances relatives aux deux parties mises en relation. Si la construction phrastique est soumise à des contraintes de mise en relation, que dire de l'importance de ce phénomène dans un texte entier. Le thème ne sert alors pas uniquement de point de départ à une seule organisation, mais il organise tout un réseau phrastique. Les caractéristiques du thème doivent être redéfinies dans cette optique.

La théorie des opérations énonciatives de A. Culioli fournit un cadre original à la caractérisation du thème dans une perspective cognitive. Celui-ci propose une théorie de l'énonciation comprenant différents niveaux qui correspondent à différentes étapes simulées de l'activité énonciative. Un de ces niveaux est la constitution de notions et de domaines rattachés aux notions. C'est ce niveau qui est pertinent pour notre recherche. La compréhension des concepts de notion et de domaine notionnel s'avère donc essentielle pour saisir toute la démarche.

2.1 La notion

Une notion est un système de représentations complexe et structuré. Depuis notre jeune enfance, nous construisons ces représentations à partir de nos relations au monde, aux objets, à autrui, de notre appartenance à une culture, de nos discours, nous effectuons des opérations de mise en relation, d'enchaînement, de constructions de propriétés composées (Culioli 1990: 21).

Autrement dit, le système de représentations de la notion est le produit d'une activité cognitive. Il nous renvoie, d'un côté, à un ensemble de propriétés qui s'organisent les unes par rapport aux

autres, qui sont physiques et culturelles. D'un autre côté, il y a des ramifications : les notions s'organisent les unes par rapport aux autres (Culioli 1990: 86). Il y a une relation de réciprocity entre une notion et les occurrences qui la construisent. Une occurrence évoque une notion; une notion renvoie à des occurrences.

Prenons un exemple pour fixer les idées. La désignation *livre* renvoie, d'une part, à un objet spécifique qui a comme propriété essentielle *être livre* et, d'autre part, à une notion globale abstraite et évoque, de ce fait, d'autres occurrences qui appartiennent à la notion: *lecture, bibliothèque, lire*, etc.

livre } notion globale } lecture, bibliothèque, lire, etc.

2.1.1 Apport de la notion dans la recherche sur le thème

Un thème est exprimé à l'aide d'une ou de plusieurs unités lexicales. C'est donc dire qu'un thème renvoie à un réseau de représentations, à une aire de signification. Un mot utilisé comme simple désignation n'a pas la même portée qu'un mot thème. Ce dernier joue un rôle dynamique, agissant comme générateur d'une production langagière, explicitement ou implicitement.

2.2 Le domaine

Un acte langagier n'exploite pas nécessairement une aire de signification en bloc. Nous sommes appelés à isoler des propriétés, à extraire des charges significatives particulières, à former des agencements, à jouer avec des propriétés. Ces manipulations se font à travers des domaines qui «constitueraient nos sources quotidiennes de la catégorisation des objets et des phénomènes du monde. En tant que lieux-ressources de cette activité incessante de catégorisation, ils auraient le statut de domaines notionnels» (Vignaux 1988:113).

Un domaine est une structure topologique composée de zones : un intérieur, muni d'un centre organisateur; une frontière; un extérieur. Le centre organisateur fournit la valeur essentielle qui

sert à comparer une occurrence pour ensuite la localiser dans une des zones et ainsi préciser sa filiation avec le centre.

Les paragraphes qui suivent expliquent les processus mis en oeuvre dans le travail de localisation dont le discours porte les traces. Soulignons que cette démarche explicative est motivée par l'application dans la recherche du concept de domaine pour départager le thématique et le non-thématique.

- a) Localiser une occurrence au centre du domaine, c'est lui attribuer la valeur par excellence. L'identification exacte d'une occurrence avec le centre lui confère la valeur de haut degré, sans aucune altérité. En discours, cela se traduit par des énoncés du type : «Ça, c'est ce qu'on appelle un livre.» ou encore avec des marqueurs comme *vraiment, beaucoup, très*.
- b) Localiser une occurrence à l'intérieur du domaine, c'est la valider, sans plus. Après comparaison avec le centre organisateur, on attribue une valeur positive, ni excessivement élevée, ni nulle. Les manifestations dans le discours sont du type: «Il lit.»
- c) Localiser un ensemble d'occurrences, c'est soumettre à la comparaison plusieurs objets plutôt qu'un seul. Ceux qui possèdent la propriété typique se situent dans la zone intérieure par leur valeur positive, par exemple: *livre, lecture, bibliothèque, lire*, etc. Nous faisons abstraction des autres propriétés, seule la propriété "attractive" compte.
- d) Localiser une occurrence à la frontière, c'est se trouver dans l'indéterminé. Après un mouvement de parcours du domaine, on se rend compte qu'on n'est plus à l'intérieur, mais on ne sort pas à l'extérieur; on n'est plus à l'extérieur, mais on n'atteint pas l'intérieur. On se trouve dans une zone frontière. Cela se traduit dans le discours par des marqueurs comme : *à la rigueur, à peine, au moins, en tout cas, bien*. Prenons l'énoncé: «Il lira bien la lettre un jour ou l'autre.» où *lire la lettre* n'est pas le cas, mais *ou ne pas*

lire la lettre n'est pas le cas non plus. C'est le lieu de l'envisageable, de l'argumentation, de la discussion.

e) Localiser une occurrence à l'extérieur, c'est différencier. L'extérieur est un lieu vide de la propriété constitutive. Par inexistence, on est alors dans la zone extérieure stricte: «Il ne lit pas du tout.» (ou *vraiment pas*). Par altérité, on décale alors vers d'autres domaines. Différencier, c'est aussi admettre d'autres propriétés susceptibles de décaler vers d'autres domaines. (Vignaux 1988: 123). Prenons l'exemple: «Il ne lit pas, il remue les lèvres.» où, après comparaison avec le centre organisateur, on passe à quelque chose qui est autre (décalage). On se rend compte que toute identification implique un complémentaire.

Tableau récapitulatif

Centre intérieur	frontière	extérieur - > décalage
« Il lit beaucoup. »	« Il lira bien la lettre un jour ou l'autre. »	« Il ne lit pas du tout . » « Il ne lit pas, il remue les lèvres. »

2.2.1 Apport du domaine dans la recherche sur le thème

Le texte dialogal comporte des séquences qui apparaissent plus ou moins liées au thème initial. Pour dépasser la simple évidence intuitive, il faut établir une stratégie destinée à préciser ce lien. Le concept de domaine sera donc exploité pour localiser une intervention par rapport à un centre organisateur (noyau thématique) et ainsi déterminer sa filiation avec le thème.

3. Adéquation de la théorie

L'adéquation de la théorie sera considérée en regard de la définition du thème et de la méthodologie.

3.1 Définition du thème

Le thème discursif apparaît maintenant sous un jour nouveau. Par l'aire de signification qu'il évoque, il impose un contenu exploitable spécifique à la production langagière qu'il engendre. Il est à l'origine d'un ensemble sémantique contraint, posant ainsi des balises en même temps qu'il oriente le discours.

3.2 Méthodologie

La démonstration qui suit est ponctuelle et simplifiée. Elle se veut uniquement une illustration de la méthode sur laquelle repose l'analyse thématique envisagée. Reprenons en partie l'exemple du début: (no 50'84: 1):

- (1') 1. Dans quel quartier ils habitent? (ils = parents de l'interviewée)
 2. Mon père il habite : aye: si je te dirais je vas avoir honte de ça ça fait quatre ans ' j'ai pas vu mon père. (rire)

La question comporte des désignations évoquant des notions, qui s'organisent les unes par rapport aux autres. C'est ce qui explique la mise en relation <parents, habiter, lieu?>. Il faut préciser que cette mise en relation s'explique d'abord par le fait qu'elle est subordonnée à un thème prédéfini: «résidence». On comprend donc que l'unité lexicale *habiter* est un prolongement de cette notion. L'unité lexicale *parents* est liée à l'interviewée.

En outre, dans une perspective thématique, on doit valider ou invalider la filiation entre les différents paliers à travers les notions. On vérifie la concordance des éléments de la question, qui forme un noyau thématique composite agissant comme centre organisateur, avec ceux de la réponse, dans sa première partie:

<parents, habiter, lieu?> et <père, habiter, élément nul>.

On peut dire que les deux premiers éléments sont liés. Par contre, le troisième élément fait défaut, celui que, précisément, on attendait. La réponse n'est pas tout à fait athématique, puisque deux éléments concordent, sans être tout à fait thématique, à cause de l'élément nul. On se trouve dans la zone frontière. La suite de la

réponse va déterminer si on revient à l'intérieur du domaine ou si on en sort. Dans notre exemple, il y a décalage, qui se traduit par le marqueur *aye*, qui joue un rôle dans le décrochage.

La zone de localisation rend compte du thématique continu (intérieur), des glissements sans rupture (frontière), des ruptures (extérieur strict) et du hors thématique (décalage).

4. Conclusion

La théorie des opérations énonciatives fournit un cadre original qui m'a permis de résoudre deux questions essentielles: la définition du thème discursif et la méthode pour démontrer la filiation thématique. J'ai pu montrer le rôle dynamique du thème en tant que générateur d'une production langagière à laquelle il impose un contenu exploitable spécifique, posant ainsi des balises tout en orientant la production. Mais le respect du thème n'est pas assuré pour autant, et on se retrouve parfois avec un réseau thématique hétérogène, dont il faut extraire les diverses composantes. Le domaine notionnel constitue alors le moyen de départager le thématique et le non-thématique.

5. Bibliographie

- Dubois, Jean et alli. 1973. *Dictionnaire de linguistique*. Paris: Larousse.
- Culioli, Antoine 1990. *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*. Tome 1, Paris: Ophrys. 225 p.
- Fall, Khadiyatoulah et Daniel Siméoni 1992. *Revue québécoise de linguistique*, 1.
- Vignaux, Georges 1988. *Le discours, acteur du monde. Énonciation, argumentation et cognition*. Paris: Ophrys. 243 p.
- Vincent, Diane et Pierrette Thibault 1990. *Un corpus de français parlé*. Québec: Université Laval, 145 p.

Analyse du rire dans le discours spontané

Steve LaGreca
Université Laval

1. Introduction

Le rire est généralement perçu comme une réaction à ce qui est comique dans le langage et les situations (Jardon 1988: 9). Sur le plan psychologique, le rire exprime la gêne (Mey 1993: 216) ou il est un exutoire à l'agressivité (Freud [1905] 1992: 198-199). Enfin, certains auteurs font des liens entre, d'une part, le rire et, d'autre part, la communication et les relations sociales. Selon Poyatos (1993: 249), le rire implique tellement de paramètres - la tension musculaire, les gestes, les émotions - qu'il doit nécessairement jouer un rôle important dans l'interaction. Le rire mérite donc d'être étudié de manière systématique (Ibid).

La présente étude se veut une analyse du rire dans le discours ordinaire spontané. Nous démontrerons que le rire est partie intégrante de l'interaction ou "l'influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres" (Goffman [1959] 1973: 23)". Nous apporterons une attention particulière au rire qui émerge dans des contextes n'ayant pas de marques du comique (mots d'esprit, hyperboles), comme dans l'exemple (1):

(1) 1. J'espère que vous avez pas trouvé
[l'entrevue] trop long.

2. Ah: *non non. (rire)* [...]

1. C'était bien le-fun en tout cas. (66'84 : 67)

2. Analyse

Nous avons extrait 1 366 "événements" de rire du corpus Montréal 84 de français parlé. A été comptée comme un événement la somme des manifestations sonores du rire (superposées ou non au langage) produites par les deux participants à l'entrevue en réaction à un énoncé¹, appelé un *constituant déclencheur*. Le constituant déclencheur correspond dans la plupart des cas à un acte de langage tel que défini par Moeschler (1985). Dans l'exemple (2),

l'intervieweure rit en réaction au constituant déclencheur produit par l'informateur:

- (2) 2. [Tout en me faisant anesthésier] je
*faisais des gros bye-byes dans le vitre aux
 médecins <(rire)> J'ai dit "Tabarouette, une
 vraie niaiseuse."* (1'84: 28)

Un interlocuteur peut aussi produire un événement en réaction à ses propres paroles, comme dans l'exemple suivant:

- (3) 2. J'ai été voir Ginette-Reno j'ai été bien
 déçu. <ah oué?>. *Je suis bien dur à sortir moi.*
 (rire) (2'84: 96)

A aussi été compté comme un événement chaque cas où les deux interlocuteurs rient (simultanément ou en succession rapide) en réaction à un même constituant déclencheur, comme dans l'exemple (4):

- (4) 2. j'avais même pas envie de faire une
 carrière, une vraie là tu-sais je-veux-dire
 monter là ça me tenterait pas. Trop d'ouvrage
 [...] *Maudite paresseuse (rires de 1 et 2)*
 1. C'est pas pire. Tu sais ce que tu veux (4'84:
 31)

Chaque événement de rire a été classé selon le contenu et la forme de son constituant déclencheur. Les types de contenu relevés sont le comique, l'évaluatif (incluant l'autoévaluatif), le métacommunicationnel et le banal.

Pour être classé comme comique, un constituant déclencheur doit raconter une situation qui correspond à la typologie de Bergson ([1901] 1977 cité par Jardon 1988: 28-30) relative au comique situationnel. Il peut aussi s'agir d'un constituant déclencheur qui, sur le plan linguistique, correspond aux typologies élaborées par d'autres auteurs (Sareil 1984) relatives au comique de discours. Ainsi, dans l'exemple (5), la mention du poste CKOI par l'informateur est un calembour qui renvoie à son énoncé précédent, "c'est quoi ton poste toi?"

- (5) 2. c'est quoi ton poste toi? Tu sais pas?
 1. Moi c'est:
 2. Hum: CHOM (tchum)? <Ouais: CHOM> CKOI? (rire)
 <Ouais CHOM, ouais> (2'84: 91)

Un constituant déclencheur évaluatif contient un jugement ou une opinion. Ainsi, dans l'exemple (1), il est possible que l'intervieweuse ait abusé du temps accordé par l'informatrice. Dans l'exemple (4), il s'agit d'un constituant déclencheur autoévaluatif; l'informatrice se décrit comme paresseuse.

Les discours évaluatif et autoévaluatif sont liés à la notion de la face telle que décrite par Brown et Levinson (1987). Un interactant a une face positive, soit son *self-image*, ainsi qu'une face négative ou un *basic claim to territories* (Brown et Levinson 1987: 61). Dans l'exemple (4), l'informatrice menace sa face positive en se décrivant comme étant paresseuse². Dans l'exemple (1), il s'agit d'une menace à la face négative de l'intervieweuse qui veut inclure, dans son territoire, le temps de l'informatrice. Nous posons comme hypothèse que dans les deux exemples, les rires tiennent en échec les menaces.

Le troisième type de contenu qui déclenche le rire est le métacommunicationnel. Il s'agit d'énoncés qui font référence à la production discursive en cours ou à la situation de communication. Ainsi, dans l'exemple (6), l'informatrice fait un retour sur son choix du verbe *mourir*:

(6) 2. Fait-que j'étais après mourir j'avais plUs de force pour [accoucher]. *Bien mourir non c'est pas vrai là <(rire)>* mais. J'étais plUs capable de pousser.(85'84: 39)

Le discours métacommunicationnel dans l'exemple (6) est aussi lié à la face. En riant, l'informatrice prévient un jugement d'exagération que l'intervieweuse pourrait porter à son endroit.

Nous qualifions de banal le quatrième type de contenu qui déclenche le rire. Le discours banal est considéré comme non marqué puisqu'il est dénué d'éléments comiques, évaluatifs et métacommunicationnels. Un discours banal se trouve dans l'exemple (7):

(7) 2. Là bien si on: si on mange vers: vers cinq heures six heures *on est bon pour faire encore une deuxième fois jouer la Dame-de-Pique. <(rire)>* Ah oui (72'84: 41)

En plus de classer chaque constituant déclencheur en fonction de son contenu, nous avons relevé trois types de marques formelles: le phonétisme expressif, les figures et les expressions. L'exemple (8) contient du phonétisme expressif (sifflement):

- (8) 2. Ils se sont même jusqu'à acheter un chien
Ils se sont acheté un danois. (sifflement)
 <(rire)> Tu-sais c'est de l'ouvrage. (4'84: 7)

L'exemple (9) contient une figure, la métonymie:

- (9) 2. Bien il-y-avait un monsieur *il m'appelait*
"le petit cent milles à l'heure" parce-que:
 <(rire)> je patinais tellement vite. (1'84: 70)

Dans la catégorie des expressions, on inclut les clichés, les proverbes et les formes exclamatives comme *Bonté-de-Sorel*. À l'instar de Ouellet (1995), nous avons aussi inclus dans cette catégorie les tournures généralisantes ou à valeur proverbiale, comme dans l'exemple (10):

- (10) 2. *Ils disent que quand tu veux avoir de quoi :*
 tu <(rire)> te débats pour l'avoir tu l'as.
 [...]: c'est plein de petits projets comme ça tu-
 sais: (1'84: 45)

3. Résultats

Avant de présenter les résultats relatifs aux éléments déclencheurs du rire, signalons que les interactants rient beaucoup dans les 12 entrevues étudiées. La moyenne d'événements de rire par entrevue est de 114 (ce qui représente une fréquence moyenne de 85 événements par 1000 lignes de transcription).

On peut croire que la fréquence élevée du rire est due à la gêne puisque celle-ci est inévitable en situation d'entrevue jusqu'à un certain point. Toutefois, une telle explication nous semble inadéquate pour la plupart des événements de rire observés. Un nombre élevé de rires de gêne suggère que les entrevues étaient insupportables, auquel cas les séances n'auraient probablement pas duré une heure ou plus comme ce fut le cas. En outre, les méthodes de collecte des données du corpus Montréal 84 étaient conçues pour minimiser la gêne chez les informateurs (Thibault et Vincent 1990).

L'analyse des éléments déclencheurs permet une explication systématique du rire. En premier lieu, 18% des événements ont un

constituant déclencheur comique. Ce résultat, quoique non négligeable, n'est pas aussi impressionnant que celui obtenu pour le contenu évaluatif (35%). L'émergence du rire dans des contextes évaluatifs confirme l'utilisation du rire pour sauvegarder la face. La proportion d'événements déclenchés par un contenu banal (non marqué) est encore plus élevée (38%). Qui plus est, 72% des constituants déclencheurs ne contiennent pas de marques formelles. L'émergence du rire dans des contextes dénués de contenus et de formes marquées échappe aux explications mettant au jour les stimuli comiques et évaluatifs du rire. Faute de tels stimuli, le rire déclenché par le banal sert de "marqueur interactionnel" qui confère une harmonie globale à la conversation (LaGreca *et al.* 1996: 314).

4. Conclusion

Le rire dans la conversation peut être attribué en bonne partie à la dynamique interactionnelle et seulement à un moindre degré au comique. La majorité des rires sont des réactions à des discours banals et ne sauraient donc être attribués qu'à la tonalité (ou KEY au sens de Hymes [1972] 1986) de l'échange³. Dans des contextes évaluatifs, le rire sauvegarde les faces. En instaurant un climat de détente et en régissant les rituels d'interaction, le rire est bien plus un geste qui met à l'aise qu'un indice d'une gêne quelconque. Comme le dit Gutwirth (1993: 38), le rire assure l'harmonie

5. Notes

Les exemples sont extraits du corpus Montréal 84. Le chiffre 1 renvoie à l'intervieweuse, le chiffre 2 à l'informateur; les deux points indiquent l'allongement ou l'hésitation; les chevrons indiquent des signaux d'écoute ou *back-channel*. La référence en fin d'exemple renvoie au numéro de l'informateur, à l'année de l'enregistrement et à la pagination. Les énoncés qui déclenchent le rire sont en italique; les rires sont indiqués en caractères gras, qu'il s'agisse d'un rire produit seul (**rire**) ou d'un rire qu'un interlocuteur produit tout en parlant (**Ah oui**).

¹Nous n'avons pas considéré les stimuli non discursifs du rire (grimaces, chatouillement), d'ailleurs rares ou inaccessibles à l'analyste lorsque présents. (Le corpus est constitué d'enregistrements audio)

²Adelswärd (1989: 125) et Kerbrat-Orecchioni (1992: 230) observent que le rire émerge lors d'un autre type de menace, soit celle posée par le risque de paraître trop confiant ou narcissique.

³Aux fins d'analyse, nous avons postulé que le discours banal (non marqué) "déclenche" le rire tout comme les discours comique, évaluatif et métacommunicationnel (qui sont marqués). À l'opposé, si nous avons postulé que seuls les discours marqués constituent de véritables stimulus du rire, nous aurions été obligés de définir le banal comme l'absence d'un stimulus discursif. Toutefois, cette définition du contexte banal n'enleverait rien au fait que dans ce contexte, le rire découle de l'interaction plutôt que du discours.

6. Bibliographie

- Adelswärd, Viveka. 1989. « Laughter and Dialogue: The Social Significance of Laughter in Institutional Discourse ». *Nordic Journal of Linguistics*, 12, 107-136.
- Bergson, Henri. [1901] 1977. *Le rire: essai sur la signification du comique*. Paris: PUF.
- Brown, Penelope et Stephen Levinson. 1987. *Politeness: some universals in language use*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Freud, Sigmund. [1905] (1992). *Le mot d'esprit et sa relation à l'inconscient*. Paris: Gallimard.
- Goffman, Erving. [1959] (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris: les Éditions de Minuit.
- Gutwirth, Marcel. 1993. *Laughing Matter: An Essay on the Comic*. Ithaca, New York: Cornell University Press.
- Hymes, Dell. [1972] 1986. « Models of the interaction of language and social life ». John Gumperz et Dell Hymes (dirs). *Directions in Sociolinguistics, the ethnography of communication*. Oxford: Blackwell. 35-71.
- Jardon, Denise. 1988. *Du comique dans le texte littéraire*. Paris: Duculot.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine. 1992. *Les interactions verbales*. t. 2. Paris: Armand Colin.
- LaGreca, Steve, Marty Laforest, Ahmed Alioua et Diane Vincent. 1996. « Laughter as Interaction Strategy: Discursive and Phonetic Aspects ». Jennifer Arnold *et al.* (dirs). *Sociolinguistic Variation: Data, Theory and Analysis: Selected Papers from NWAV 23 at Stanford*. Stanford, Californie: CSLI. 313-332.
- Mey, Jacob. 1993. *Pragmatics: an Introduction*. Oxford: Blackwell.

- Moeschler, Jacques. 1985. *Argumentation et conversation: éléments pour une analyse pragmatique du discours*. Paris: Hatier.
- Ouellet, Bernard. 1995. « Aphorismes et proverbes dans la conversation quotidienne ». Julie Audette *et al.*(dirs). *Actes des 9^e Journées de linguistique* (1995). Québec: CIRAL, Université Laval. 93-98.
- Poyatos, Fernando. 1993. *Paralanguage: a Linguistic and Interdisciplinary Approach to Interactive Speech and Sound*. Amsterdam: J. Benjamins.
- Sareil, Jean. 1984. *L'écriture comique*. Paris: PUF.
- Thibault, Pierrette et Diane Vincent. 1990. *Un corpus de français parlé: Montréal 84: historique, méthodes et perspectives de recherche*. Québec: CIRAL, Université Laval.

Anaphoriques nominaux : de la variation au système

Isabelle LEGLISE
Université Paris 7

1. Introduction

Une écoute attentive du français, tel qu'il se parle quotidiennement, dans des situations de communication très variées, m'a permis de remarquer l'utilisation de structures syntaxiques, dont on ne possédait pas de description, mais qui étaient très proches toutefois de structures décrites. Afin de réaliser la description de ces formes, un travail de terrain comprenant le repérage et l'enregistrement des données et un questionnaire visant à définir le degré d'acceptabilité des formes relevées ont été nécessaires. Le corpus, de plus de cent formes attestées, a été constitué par l'enregistrement de dialogues spontanés, d'entretiens téléphoniques, de cours universitaires, d'émissions de la radio et de la télévision française. Il comprend non seulement des énoncés comme (1), exemple déjà décrit dans la littérature, mais de nombreux énoncés comme (2) dont il faut rendre compte.

- (1) J'en ai vu un / de film
Lequel / de film ?
- (2) C'en est une vraiment belle / histoire
Laquelle histoire ?

2. Système "Lequel"

2. 1. Lequel / de N

La structure la plus rencontrée et dont on trouve des descriptions dans la littérature¹ est de la forme "lequel + pause + de + N". Dans la majorité des énoncés recensés, cette forme se rencontre en début d'énoncé, intégrée dans la structure présentative "c'est...que" comme dans l'interrogative (3). Ces énoncés ont une séquence interchangeable avec celle des assertives et correspondent à ce que Frei nommait "interrogatives de type progressif".

(3) A met un disque alors que toute la journée il a fredonné l'air de l'une des chansons

A : C'est **laquelle / de chanson /** que je chantais moi ?

On trouve aussi la forme "lequel / de N" dans des interrogatives indirectes, comme en (4) :

(4) C'est le chapitre euh / c'est / je sais plus **lequel / de chapitre** // fin c'est / je ne sais plus quel chapitre / vous m'excuserez

2.2. Lequel / N

De nombreux énoncés, proches de la structure en "lequel / de N" décrite, ont été observés, sans la préposition "de". Leur distribution diffère également puisque la majorité des énoncés recensés en "lequel / N" se présente non pas intégrée à des énoncés plus vastes, mais comme lors des échanges (5) et (6) sous la forme de deux constituants : "lequel" en intonation montante, suivi d'une pause suivie d'un nom en intonation moyenne plate.

(5)A : Eh! J'ai laissé mon sac dans la voiture!

B : **Laquelle / voiture ?**

A : La voiture à Domi

(6) À propos des Jeux Olympiques d'Albertville (France Inter. Inter 13-14. 11.02.94)

A : On a l'impression que / les savoyards font un peu la tête / que ça n'a pas résolu leurs problèmes

B : Les les **lesquels / problèmes ?**

2.3. Lequel de N

Lors des transcriptions, nombre d'énoncés paraissent correspondre au schéma des interrogatives en "lequel / de N", mais aucune pause n'était perçue à l'oreille nue. Le temps des pauses et la courbe intonative des énoncés ont été analysés, ce qui a permis de montrer que l'élément nominal n'était pas détaché². L'énoncé (8) correspond en effet à ce cas, et le laps de temps entre les éléments "lequel" et "de café" est négligeable. Quant aux courbes intonatives, elles ne dénotent pas de rupture nette du schéma intonatif, il semble donc qu'il y ait une continuité dans ce schéma.

Les formes "lequel de N" se rencontrent presque uniquement intégrées dans des énoncés, soit en fin d'énoncé comme (7), soit associées à la structure "c'est...que" comme (8). Dans les deux cas, la séquence de ces énoncés est interchangeable avec celle d'une assertive. Ces éléments peuvent de plus s'intégrer dans une structure plus développée, avec une relative par exemple.

(7) A est en train de mettre le couvert, en ouvrant un placard:

A : Isabelle / je prends **lesquels de verres**

(8) A : Euh vous êtes où / c'est **lequel de café** ?

B : Le vert / en face de Jussieu / Le Relais Jussieu tu sais ?

2.4. Lequel N

Forme non décrite, on en trouve une évocation chez Maingueneau (1991) avec l'énoncé (9). La majorité des énoncés attestés est composée de deux constituants : "lequel" en intonation montante et "N" à peine modulé, mais ces formes peuvent aussi être associées à la structure "c'est...que" comme en (12). Enfin, on trouve la forme "lequel N" insérée dans des énoncés interrogatifs indirects ou non interrogatifs, c'est le cas de (11) où "lequel N" est associé à la locution "n'importe..." en lieu et place de "quel" :

(9) **Lequel livre** tu veux ? (Maingueneau 1991)

(10) A: Bonjour, je vous téléphone pour le gîte

B : **Lequel gîte** ? / chambre d'hôte ou de groupe ?

(11) Cuisiner du couscous...

A : En fait ça dépend de la grosseur de la graine

B : Oui mais **n'importe laquelle graine** que tu prends / de toutes façons il faut savoir la travailler sinon tu fais pas du bon couscous

(12) A dessine un graphe. L'un des points n'étant pas visible, B lui conseille d'en modifier les coordonnées

A : Bon / c'est **lequel point** qu'il faut que je change ?

B : Le quatre

3. Système "En...Qté"

Lors des recherches sur les formes détachées en "de N", une structure apparaissait régulièrement : "en Qté / de N". Au fur et à mesure des écoutes attentives et des dépouillements de corpus, j'en ai rencontré des "variantes" ressemblant à celles du système en "lequel". Une étude a donc semblé nécessaire.

3.1. "En...Qté / de N"

Ces énoncés sont de la forme : Sujet + en + Verbe + expression de Quantité + / + de + Nom. La structure de la forme "en Qté / de N", se trouve essentiellement sous la forme d'une "dislocation droite". Ces structures ont été étudiées de nombreuses fois dans la littérature¹ dans les mêmes termes que "lequel / de N".

(13) J'en ai mis **deux** au four / **de gâteaux** (Morel 1991)

(14) Y en a de moins en moins d'étudiants / admis // en DESS (...) mais y en a de plus en plus qui demandent (...) donc y en a **de plus en plus** / de / de / **de refusés**

3.2. "En ...Qté / N"

On observe aussi des énoncés du même type que ceux précédemment décrits, mais sans la préposition "de" dans la deuxième partie. Ces énoncés, de la forme "en Qté / N", sont constitués de deux parties détachées. On note une nette rupture de la chaîne parlée quant à l'intonation : montante pour la première partie de l'énoncé, en plateau pour la deuxième. Nos énoncés, assertifs ou interrogatifs, se présentent sous la forme : Sujet + en + Verbe + expression de Quantité + / + Nom, les interrogatifs suivant toujours le modèle assertif.

(15) Bon la cotisation c'est 250 / comme moi j'**en** paye euh 4 **ou 5** euh / **cotisations** / bon ben ça commence à f à faire cher quoi

(16) Discussion entre A et B à propos d'un film
A : Ah non la fille / génial / puis l'histoire / c'**en** est **une** qu'on aimerait plus souvent entendre / **histoire** / non ? / surtout que bon la fille qui te la raconte fin qui joue / elle t'y fait vraiment croire quoi

B : ouais y a des supers histoires mais ça / c'**en** est **une** vraiment belle / **histoire**

(17) A et B cherchent un tendeur

A : Mais t'**en** as pas **un** / sur ton vélo / toi / **tendeur noir** ?

On note dans le dernier énoncé, la présence de deux éléments séparateurs entre l'expression de la quantité et la reprise nominale "sur ton vélo" et "toi". Ces éléments sont les mêmes que ceux susceptibles d'apparaître dans les détachements classiques en "de N" (Blanche-Benveniste 1990).

3.3. "En...Qté de N"

Il s'agit des mêmes énoncés que ceux de la forme : "Sujet + EN + Qté + / + de N" mais où la deuxième partie de l'énoncé est intégrée prosodiquement. Des énoncés comme (18) ou (19) sont de cette forme.

(18) A propos d'une partie de tennis (France Inter. Inter 13-14. 27.05.94)

A-- Rien n'est joué pour le perdant

B-- A ça oui / au tennis on **en** a vu **des rebondissements**

(19) Renseignements sur les cursus universitaires

A : mm et alors dans / dans tous les couples que vous m'avez donnés tout à l'heure (...) lequel serait l' plus

B : Ce sont déjà des certificats préférentiels il n'y **en a pas de préférence** réelle / entre ces couples que je vous ai donnés / pas réellement de / de préférence hein

3.4. "En...Qté N"

Malgré le sentiment d'étrangeté face aux structures suivantes, encore non décrites³, en raison du nombre d'énoncés de notre corpus, on ne peut juger ces derniers comme de simples hapax. En fait, ces énoncés sont de la même forme que ceux en " / N", c'est à dire : Sujet + EN + Verbe + Expression de Quantité + N, mais sans rupture de la chaîne parlée entre l'expression de la quantité et le N qui suit; ce que la présence du pronom cataphorique "en" laisserait supposer.

(20) A : Ce que je vous propose / ça / c'est une interprétation / et on **en** verra bien **d'autres interprétations**

(21) Bon mais euh / on **en** a vu **trois autres films** de lui / et franchement c'est pas çui que j'**préfère** quoi (...) et pourtant j'**en** ai lu **aucune mauvaise critique** sur ce film

(22) Et j'avais aussi appris / enfin on m'avait dit qu'**c'était possible** / enfin c'était recommandé même **d'en** prendre **trois certificats** si c'était possible

Ces énoncés, si on leur enlève le pronom cataphorique "en", en (20¹) et (22¹), correspondent à des énoncés tout à fait reconnus en français standard, tout comme les énoncés (10) à (13) auraient été acceptables si à la place du pronom "lequel", l'adjectif "quel" avait été utilisé.

(20¹) on verra bien d'autres interprétations

(22¹) C'était recommandé même de prendre trois certificats

4. Réduire la variation

4.1. Des variantes situationnelles

Après avoir remarqué que les structures précédentes constituent un système de six formulations possibles du même événement et paraissent en variation les unes par rapport aux autres, il s'est agi de tenter de réduire cette variation. Tous les énoncés du corpus ont été analysés du point de vue de la situation dans laquelle

ils ont été produits. Si les éléments sur lesquels on affirme étaient physiquement présents lorsque l'énonciateur les nomme, alors on parlera de deixis, s'ils étaient présents textuellement dans l'échange qui précédait leur énonciation, on parlera d'anaphore. Quatre situations ont été isolées : deixis, anaphore, deixis et anaphore, ni deixis ni anaphore.

Si la forme décrite "**lequel / de N**" peut apparaître dans toutes les situations, on note cependant son utilisation préférentielle dans des énoncés ni déictiques ni anaphoriques. C'est non seulement dans cette situation que les locuteurs du corpus l'ont le plus utilisée, mais elle est la seule forme du système à pouvoir remplir ce rôle en initiale thématique (ce qui est contradictoire avec la notion classique de dislocation comme reprise). La forme "**lequel de N**" quant à elle est très préférentiellement utilisée en situation déictique. Enfin, "**lequel / N**" et "**lequel N**" se partagent les emplois anaphoriques (à 75% de leurs emplois) et anaphoriques et déictiques (25%).

Lequel / de N initiale : 75% tous emplois	Lequel / N anaphorique
Lequel de N déictique	Lequel N anaphorique

Comme son homologue "**lequel / de N**", la forme décrite "**en Qté / de N**" est susceptible d'apparaître dans toutes les situations, mais préférentiellement en emploi déictique. La forme "**en Qté de N**" se trouve très préférentiellement (puisque c'est le cas à plus de 88%) dans des énoncés ni déictiques ni anaphoriques correspondant à des initiales thématiques ou à des reformulations d'énoncés. Enfin, les énoncés en "**en Qté / N**" et "**en Qté N**" sont anaphoriques.

En ...qté / de N tous emplois	En ... qté / N anaphorique
En ... qté de N initiale	En ... qté N anaphorique

4.2. Des pistes de variantes "stylistiques"

Si par ce qui précède on a pu mettre en évidence des utilisations préférentielles distinguant les formes décrites des autres formes en chaîne liée, celles sans la préposition "de" étant très clairement réservées à des emplois anaphoriques, l'existence de mêmes formes remplissant la même fonction (les formes décrites pouvant remplir tous les emplois) demande à être éclaircie.

4.2.1. Détachement, l'exemple du discours pédagogique...

Une expérience a été menée afin de mesurer la variabilité du discours des locuteurs. Une même personne a été suivie durant plusieurs jours, dans ses activités quotidiennes et lors de ses enseignements. Alors que toutes les formes détachées sont très présentes dans le discours pédagogique par exemple, à l'exclusion de toute autre, on note dans la salle des enseignants avant et après les cours l'utilisation de toutes les formes. Un critère de normativité de la situation d'énonciation semble donc intervenir et pourrait permettre de définir des variantes intra-personnelles.

4.3. Une question d'âge et de sexe ?

Une dernière différence dans l'utilisation des formes en chaîne liée ou détachée semble être l'âge des locuteurs. Chez les enfants, la forme "lequel N" remplace quasi totalement "quel N", même dans des emplois faisant appel à des accords complexes comme dans l'exemple suivant :

(24) C'est auquel roi qu'elle était mariée Cléopâtre ?

Alors que les femmes sont réputées pour leur conservatisme linguistique, il est intéressant de noter qu'un groupe de femmes entre 30 et 40 ans, cadres, ayant fait des études supérieures de plus de 5 ans, et ayant des enfants, produisent régulièrement ces formes en chaîne liée et les reconnaissent, lors d'une enquête d'acceptabilité, comme non pas grammaticales mais tout à fait énonçables. A l'inverse, un groupe d'hommes également cadres, du même âge ne semble pas produire ces formes et les regarde comme très bizarres. Enfin, aucune attestation de ce type d'énoncé n'a été noté chez des personnes de plus de 50 ans.

5. En guise de conclusion...

Alors qu'on pouvait faire l'hypothèse d'une évolution syntaxique récente, des descriptions et attestations anciennes de nos

énoncés faisant défaut et l'âge des locuteurs semblant jouer un rôle dans l'utilisation de ces formes, leur apparente présence en français québécois permet un certain nombre d'hypothèses sur l'existence ancienne de telles formes non standard, une étude plus approfondie semblant nécessaire...

6. Notes

¹ Citons notamment les travaux de M. Gross (1967), J.-C. Milner (1978), F. Corblin (1990), C. Blanche-Benveniste (1990), M.-A. Morel (1991).

² Un élément est considéré comme détaché, depuis Ch. Bally, si on observe une rupture de la chaîne parlée qui encadre cet élément et s'il y a une différence dans la direction d'intonation entre cet élément et le reste de l'énoncé. Le seuil de pause des locuteurs a été déterminé d'après la définition de D. Duez (1991. *La pause dans la parole de l'homme politique*. Marseille: CNRS): "interruption dans le signal sonore égale ou supérieure à la durée moyenne des occlusives intervocaliques, à cette durée est ajoutée quatre fois la valeur de l'écart type." Pour plus de détails sur les courbes intonatives, voir : Leglise, I. 1996, "Les anaphoriques nominaux font système". *Orbis Linguarum* (Wroclaw).

³ A l'exception de l'énoncé (22) traité du point de vue intonatif par M.-A. Morel

7. Bibliographie

- Bally, Ch., 1909. *Traité de stylistique française*. Genève et Paris: Georg et Klincksieck.
- Bally, Ch. 1932. *Linguistique générale et linguistique française*. Berne: Francke.
- Blanche-benveniste, C. 1990. *Le français parlé, études grammaticales*. Paris: CNRS.
- Corblin, F. 1990a. «Les groupes nominaux sans noms du français». Kleiher G. et Tyvard J.E. (dirs). *L'anaphore et ses domaines*. Université de Metz.
- Corblin, F. 1990b. «Typologie des reprises linguistiques : l'anaphore nominale». *Le discours. Représentations et interprétations*. Nancy: Presses Universitaires de Nancy. 227-242.
- Delomier, D. et A.-M. Morel. 1986. «Caractéristiques intonatives et syntaxiques des incises». *DRLAV*, 34-35, 141-160.
- Frei, H. 1929. *La grammaire des fautes*. Genève: Slatkine.
- Gadet, F. 1989. *Le français ordinaire*. Paris: Colin.

- Gross, M. 1967. «Sur une règle de cacophonie». *Langage*, 7, 105-118.
- Labov, W. 1976. *Sociolinguistique*. Paris: Minuit.
- Maingueneau, D. 1991. *Précis de Grammaire pour examens et concours*. Paris: Bordas. 173-181.
- Milner, J.-C. 1978. *De la syntaxe à l'interprétation, quantités, insultes, exclamations*. Paris: Seuil.
- Morel, M-A. 1992. «Intonation et thématization». *Information Grammaticale*, 54, 26-35.

Langage et travail : l'étude des pratiques langagières essentielle à l'analyse de l'activité

Isabelle LEGLISE
Université Paris 7

1. En guise d'introduction ...

Travailler sur sa propre langue, introspection aidant, est pratique commune de linguiste. Partir, magnétophone au poing, décrire tel usage local de telle langue peu connue, passe déjà pour plus exotique. Mais partir à deux pas de chez soi, sur le terrain du travail, décrire les pratiques langagières à l'œuvre dans le bureau, le chantier ou l'atelier d'à côté, relève pour beaucoup d'un exotisme délirant, soit du fait d'une méconnaissance du domaine de recherches ou d'une incompréhension de son objet d'étude. J'aimerais, après être revenue sur les questions que soulèvent une telle pratique et un tel positionnement théorique, souligner ici l'intérêt d'une intervention linguistique en montrant en quoi l'analyse linguistique des pratiques langagières informe sur l'homme au travail.

2. Une pratique liée à un positionnement théorique

2.1 Intervention et expertise

La notion d'intervention en linguistique est tout aussi récente que problématique. La linguistique n'est en effet pas une discipline d'intervention, ce qui est le cas de l'ergonomie ou, dans une autre mesure, de la médecine. On entend par intervention la réalisation d'une expertise qui réponde à une demande et qui implique des préconisations de changements dans la situation étudiée, des changements se produisant dans tous les cas dès lors qu'on intervient, c'est-à-dire que l'on change le déroulement habituel des choses, ne serait ce que par sa présence de chercheur et par les représentations que l'on véhicule.

Les **expertises juridiques** de Labov (1989) ou de Gumperz (1989) comptent parmi les expertises linguistiques célèbres. Toutefois, ces travaux demeurent relativement peu connus à l'intérieur de la discipline. Il s'agit pourtant d'intervention de

linguistes, requérant des compétences réelles de linguistes, dans le champs social. Des demandes, telles que celle du procès de Pittsburg, où il s'agissait de juger de la lisibilité et de l'objectivité d'écrits, sont de plus en plus fréquentes dans l'industrie actuellement, notamment dans les services "communication". Elles apportent leur lot d'interrogations et de questions non résolues par la discipline, des notions telles que "lisibilité" ou "objectivité" n'y étant que peu définies ou théorisées. Il ne s'agit plus alors d'application mais de nouveaux champs d'investigation requérant des pratiques bien spécifiques, ce qui me semble majoritairement le cas des nouvelles problématiques abordées par le terrain du travail.

2.2 Langage et travail

On assiste en France depuis une dizaine d'années à l'apparition d'études sur le travail, études associées à des projets pluridisciplinaires qui voient la collaboration de linguistes et d'ergonomes, de sociologues du travail ou encore de psychopathologues du travail du côté de la recherche, et d'ingénieurs, de gestionnaires, de concepteurs...

Ces études ou interventions suivant le cas requièrent bien plus que la méthodologie d'enquête de terrain plus classique, elles nécessitent un **savoir linguistique**, un **savoir-faire** issu de la linguistique de terrain et un **savoir être** d'ordre éthique. Savoir être, car intervenir c'est être confronté non pas à des formes ou à des locuteurs déconnectés de tout enjeu réel, ce qui est le cas en général du linguiste, mais à des acteurs engagés dans des enjeux complexes. La question du donneur d'ordres se pose, ainsi que celle de la restitution aux acteurs : qui analyse, au nom de quoi "dérober" la parole d'autrui, pour qui, dans quel but...?

Ces études font écho à des **demandes** d'organismes publics, d'entreprises ou de chercheurs d'autres disciplines, plus ou moins formulées à l'attention des linguistes. Ces derniers souffrant encore d'une méconnaissance de leur objet d'étude auprès du grand public comme auprès de leurs collègues des autres disciplines.

2.3 L'intérêt de la matérialité de la mise en mots...

S'intéresser à la parole des acteurs, aux communications dans un service ou aux écrits produits n'est peut-être pas une spécificité de linguiste, l'ergonome, le sociologue, l'ethnologue, le

spécialiste de gestion s'y intéressant également. Or si ces disciplines vont directement à l'interprétation des discours et des objets graphiques, le linguiste, lui, prend pour objet d'étude leur matérialité même, ce qui constitue sa spécificité et sa force. En effet, l'analyse de la matérialité de la mise en mots et des formes linguistiques nous donne une entrée précieuse quant au sens de ce que l'on étudie; seule une telle analyse permet de décoder les "sources du sens", de repérer les traces langagières de phénomènes à observer. Cette spécificité permet et de pouvoir apporter des preuves aux intuitions que nous pouvons avoir (ce qui est le cas de l'analyse de Labov pour le procès de Pittsburgh mais aussi de nombreuses autres études) et d'appréhender en finesse des phénomènes non visibles jusqu'alors, ce que nous allons voir dans le cas que je vais développer.

2.4 Analyse de l'activité des opérateurs

Lors de l'analyse de l'activité d'un opérateur par exemple, l'analyse de la parole est primordiale. En effet, la réponse à la question "Qu'est-ce que vous faites comme travail ?", outre le fait que "c'est compliqué" (Schwartz 1989), ne permet pas d'avoir accès au travail réel des opérateurs, mais au travail prescrit dont ces derniers ont conscience, et qui correspond notamment aux procédures d'écoles apprises. D'autre part, l'observation des gestes effectués lors de l'activité ne rendant compte que de l'activité gestuelle et très difficilement de l'activité mentale, les ergonomes ou psycholinguistes ont recours aux verbalisations provoquées (Hoc 1984). Seule l'analyse de ces verbalisations peut renseigner sur les procédés cognitifs à l'œuvre. Dans le cas d'une tâche de résolution de problème, c'est d'ailleurs la seule méthode fiable d'observation des données.

3. Le cas de l'analyse de l'activité de l'opérateur acoustique

3.1 Une demande venant de l'industrie

J'aimerais montrer plus précisément comment une intervention peut permettre de renseigner sur le travail réel d'un opérateur, en prenant l'exemple de ma propre intervention dans un service études chez Thomson-ASM, intervention conjointe avec le laboratoire d'ergonomie du CNAM.

Il s'agissait d'une part d'analyser un poste de travail correspondant à une interface homme-machine et d'autre part d'étudier comment l'opérateur sur ce poste de travail s'insérait dans

une équipe, échangeait des informations et participait à l'élaboration d'un diagnostic avec ses collègues. La demande de cette intervention provenait des ingénieurs du département études qui, à contre-courant de bien des pratiques industrielles, s'étaient posé la question du travail réel des opérateurs sur les machines fabriquées par leur entreprise, afin de pouvoir déterminer l'adéquation aux besoins des opérateurs. En dehors d'une intervention purement linguistique, il s'est donc agi d'une collaboration avec des ergonomes, des ingénieurs spécialistes d'intelligence artificielle, des informaticiens, et opérateurs acousticiens.

3.2 Protocole expérimental mis en place

Le poste de travail analysé correspond à un opérateur acousticien embarqué à bord d'avions de la patrouille maritime, dont le travail consiste, devant une console, à analyser du signal provenant de bouées immergées. L'écran principal, pour simplifier, est constitué d'une dizaine de bandes correspondant aux bouées sur lesquelles se déroule l'analyse de signal en fonction du temps.

Une première étude nous avait permis de dégager les représentations en vigueur sur l'activité de l'opérateur acoustique, représentations utilisées par les ingénieurs et techniciens lors de la conception de l'interface. Il en ressortait essentiellement un rôle de consultation de l'information via l'interface et d'oralisation de résultats de calculs lancés puis affichés sur la machine. En somme, une activité cognitive peu complexe de consultation et annonce, où la part de collaboration dans le travail était nulle, la part belle étant laissée aux capacités techniques de la machine.

L'activité de travail in situ étant dans un premier temps impossible à observer, des conditions expérimentales les plus proches du cas "réel" ont été réalisées. Il a été décidé de filmer l'exécution de scénarios et d'enregistrer les paroles de l'opérateur, puis d'organiser des confrontations consécutives. Afin de tester la variabilité des données, un même scénario a été proposé à quelques mois d'intervalle au même opérateur. Le matériau linguistique obtenu correspondait à une suite d'annonces, de l'opérateur à l'équipage, c'est-à-dire à environ 40 énoncés en 20 minutes de scénario, ce qui s'est avéré d'une grande stabilité au travers des différentes simulations.

3.3 Quelques résultats de l'analyse linguistique...

Le style très épuré des annonces verbales recueillies a permis suivant des critères lexicaux et syntaxiques relativement simples d'isoler des types d'énoncés différents que nous allons à présent survoler.

3.3.1 L'annonce des résultats de calculs : une activité prévisible mais fort réduite

Caractérisés par la présence de verbes au passé et par des résultats chiffrés de mesures, ces énoncés sont la partie visible des calculs lancés par l'opérateur. Ils sont de la forme :

- (1) *x Noeuds calculés sur la 5*
- (2) *est passé à 0H30'25 sur la 5*

Si la présence de tels énoncés était attendue, puisqu'on se représentait son rôle comme celui d'un "exécuteur de calculs", leur très faible nombre, entre deux et cinq en fonction des simulations, lui, n'était pas prévisible et laisse présager que ce n'est pas là que se joue le gros de l'activité de l'opérateur.

3.3.2 L'annonce d'une observation visuelle : de fines catégorisations fondées sur le visuel

Il s'agit d'énoncés à la forme nominale et directement "opératoires". Ils identifient un phénomène observé visuellement sur les écrans de l'interface en le catégorisant : *apparition de contact, perte de contact, fréquence haute, fréquence basse, courte distance, longue distance ...* Ces énoncés constituent plus de 60% des données verbales recueillies. Ils mettent l'accent sur tout un pan du travail de l'opérateur, ignoré jusque là, montrant le rôle prépondérant du champ visuel, les catégorisations se jouant sur des millimètres de signal, des allures de courbes... Un déficit intéressant d'encodage langagier est à noter qui fait que les opérateurs, possédant un savoir quasiment "incorporé", lorsqu'on les interroge, doivent passer par la représentation graphique pour définir précisément ce qu'ils catégorisent comme "basse", "haute", "très haute"...

3.3.3. De nombreuses tâches cognitives...

Une surprise, et non des moindres, fut de découvrir tout un ensemble d'énoncés produits par l'opérateur, traces de tâches cognitives complexes : interprétation, hypothèse, prévision. Ces énoncés, dont la syntaxe pourrait correspondre à du français

standard, ne sont pas directement opératoires comme l'observait Faïta (1989) dans sa répartition, des interactions produites dans une salle de contrôle de trafic SNCF, en trois classes d'énoncés.

• **l'annonce d'une interprétation de la situation en cours**

Ces énoncés sont caractérisés par la présence du verbe être au présent : *on est, il est, est*, ils résultent d'une analyse de la situation réelle étudiée et proposent, en conclusion, des informations de nature cinématique.

(3) *il est en rapprochement sur les bouées*

• **l'annonce d'une hypothèse**

Ces énoncés, identifiables par la présence de termes tels que "a priori" et de verbes au passé, constituent des hypothèses a posteriori sur le cours de l'action des quelques minutes qui précèdent.

(4) *il y a eu un changement, un changement a priori*

• **l'annonce d'une prévision**

Ces énoncés se reconnaissent par leurs verbes au futur et sont comparatifs. Ils constituent des prévisions cinématiques.

(5) *sera encore à plus courte distance sur la 4 que sur la 5*

Ce que la présence de tels énoncés révèle, c'est que l'opérateur analyse en permanence la situation d'un point de vue stratégique ou tactique et ne se contente pas d'une analyse acoustique (distinctions faites habituellement dans ce métier, en ce qui concerne la répartition théorique des rôles de chacun). Ces interprétations, inférences, prévisions et hypothèses qu'il émet à voix haute permettent d'une part au reste de l'équipe d'établir en même temps que lui un diagnostic rapide de la situation et d'autre part d'aider aux décisions de l'opérateur chargé des opérations tactiques, notamment en lui permettant d'anticiper, par ses prévisions, les mouvements des objets étudiés.

3.3.4 Une préoccupation permanente pour les autres interlocuteurs

• **l'annonce d'une information passée dite avec retard**

Caractérisés par un verbe au passé et par une opposition par rapport au déroulement chronologique, ces énoncés ont une syntaxe

incomplète. Ici, "perte de contact" n'est pas précédé d'un article mais d'une pause produisant un effet d'annonce, même a posteriori :

(6) *il y a eu perte de contact au niveau de la 6*

- **l'annonce d'un délai**

(7) *on attend la fin ... pour donner les éléments sur la 6*

(8) *calcul de la 6 va venir*

Ces énoncés sont caractérisés par une forme impersonnelle et par la présence du futur proche, indiquant la proximité des résultats à venir. Cette annonce est une prise en compte par l'acousticien de l'attente de ses interlocuteurs, il s'agit ici comme le remarquait lui-même l'opérateur, de "faire attendre" l'opérateur chargé des opérations tactiques.

4. Quelques résultats de l'intervention

- **une meilleure connaissance de l'activité de l'opérateur**

Les résultats obtenus vont à l'encontre et de la perception restrictive que les ingénieurs avaient a priori du poste de travail et de ce qu'il ressortait des entretiens avec les opérateurs sur leur travail, ces derniers n'ayant décrit qu'un travail prescrit et non réel. Si, comme cela était prévisible, une partie de leur activité consiste bien à lancer des calculs sur l'interface et à oraliser leurs résultats, nous avons découvert que cette partie était bien minime par rapport à toutes les tâches réalisées. Les résultats démontrent une fois de plus la complexité d'une activité et mettent l'accent sur tout un pan du travail des opérateurs acousticiens ignoré jusque là, montrant par exemple le rôle prépondérant du champ visuel. On a pu enfin mettre en évidence l'accomplissement de tâches cognitives complexes tant au niveau de la réalisation d'interprétations, d'inférences, d'hypothèses, de prévisions que de catégorisations ou de hiérarchisation des informations.

- **de la consultation à la construction de l'information**

Ce travail a permis notamment de passer d'une conception d'opérateurs acousticiens consultant de l'information via l'interface à une conception active de construction de l'information par ces derniers. L'information n'est donc plus une donnée brute délivrée par la machine mais construite au travers des différentes tâches cognitives citées.

• coproduction de l'interprétation et changement dans les représentations des opérateurs

Enfin, intervenir c'est changer. Quelles que soient les conséquences techniques de l'intervention menée, on ne doit pas omettre de mentionner les changements induits, notamment dans les représentations des opérateurs sur leur travail. La confrontation de ces résultats avec leur discours a permis, lors d'entretiens postérieurs, de coproduire de l'interprétation en co-construisant le sens de leur activité (Daniellou et Garrigou 1995). Réaliser une telle intervention a modifié, à n'en pas douter, les représentations des acousticiens sur leur propre travail, ceci permettant par exemple de fonder leur impression d'être l'adjoint des tacticiens alors qu'ils n'en sont théoriquement que les inférieurs hiérarchiques.

5. Conclusion

Que le linguiste passe pour spécialiste de la langue ou de sa mise en mots, ceci change peu la vision des universitaires. Qu'il soit interpellé en tant que tel, en d'autres lieux et par d'autres disciplines, relève déjà d'une pratique moins courante. On peut penser toutefois à la didactique des langues à la recherche d'études syntaxiques ou phonétiques "d'experts" à appliquer. Que l'analyse proposée par ces derniers et leur diagnostic "sur mesure" permettent de mieux appréhender la situation étudiée pour la transformer, c'est ce que j'espère avoir pu montrer par un exemple d'intervention linguistique dans le cadre du travail et de l'analyse de l'activité. Le fruit de ce travail et de la collaboration avec d'autres disciplines étant des préconisations, notamment ici de type ergonomique, le linguiste est alors passé du rôle universitaire de spécialiste, à celui d'expert consulté puis à celui de consultant, retravaillant les demandes qui lui sont proposées; il est alors passé du côté de l'action.

6. Bibliographie

- Boutet, J., B. Gardin et M. Lacoste. 1995. «Discours et situation de travail». *Langages*, 117, 12-31.
- Boutet, J. 1994. *Construire le sens*. Berne: Peter Lang.
- Boutet J., 1992. «La linguistique variationniste face à l'expertise et au sens». *Langage*, 108, 90-100, Paris: Larousse.

- Caron-Prague, J. et J. Caron. 1989. «Processus psycholinguistiques et analyse des verbalisations dans une tâche cognitive». *Archives de Psychologie*, 57, 3-32.
- Daniellou, F. et A. Garrigou. 1995. «L'ergonome, l'activité et la parole des travailleurs». J. Boutet. (dir.) *Paroles au travail*. Paris: l'Harmattan.
- Faita D. 1989. «Travailleur collectif et pratiques langagières». *Actes du colloque Travail et pratiques langagières*. Paris, ronéo.
- Gumperz, J. 1989. «Fait et inférence dans les témoignages devant un tribunal». *Sociolinguistique interactionnelle*. Paris : l'Harmattan.
- Hoc, J.M. 1984. «La verbalisation provoquée pour l'étude du fonctionnement cognitif». *Psychologie Française*, 29 (3/4), 231-234.
- Labov, W. 1989. «La théorie linguistique à l'épreuve de la justice». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 76-77.
- Lacoste, M. 1994. «Langage et Travail : quelques perspectives». *Sociologie du travail n°HS*, 45-56, Paris : Dunod.
- Schwartz, Y. 1989. «"C'est compliqué" Activité symbolique et activité industrielle», *Langages*, 93, 98-109.

Polysémie et opérations énonciatives

Lawrence R. Marks
Université du Québec à Montréal

1. Introduction

Il s'agit, dans le présent exposé, de soulever la question de la polysémie des expressions grammaticales dans le cadre d'une théorie énonciative. Notre analyse portera sur l'adverbe *ne...que*, marqueur polysémique par excellence. L'approche que nous développons s'inscrit en faux contre les traitements linguistiques classiques de la polysémie. Dans bon nombre de grammaires, la signification d'une expression grammaticale est souvent considérée comme une propriété immanente de l'expression elle-même; le marqueur plurivoque est ainsi atomisé en un ou plusieurs sens disjoints : on dit, par exemple, que le marqueur *ne...que* signifie une restriction, que *ne...que* et *seulement* ont le même sens. C'est ce point de vue statique sur la polysémie qu'il s'agit de dépasser.

2.1. La perspective polysémique

Parler de polysémie, c'est en effet considérer que l'on a affaire à une seule et même signification susceptible de revêtir plusieurs significations apparentées entre elles. Ces deux propriétés d'unicité de l'expression et de parenté entre ses diverses significations nous paraissent caractériser adéquatement la polysémie des expressions grammaticales: pour reprendre l'exemple de *ne...que*, il semble en effet satisfaisant de considérer que les diverses significations qu'il peut prendre en contexte sont apparentées, et se construisent à partir d'un « socle » commun, plutôt que d'y voir des significations sans rapport entre elles, et correspondant à autant d'unités distinctes.

C'est pourquoi nous avons opté en faveur d'une démarche inspirée de l'approche 'polysémique' développée par Antoine Culioli (1990), postulant *l'unicité fondamentale* de l'expression grammaticale à décrire (niveau 1), unicité sur la base de laquelle se déploie une diversité de significations prédictibles, lorsque l'expression se trouve employée dans un contexte linguistique donné (niveau 2). Une caractéristique essentielle de cette approche polysémique est que les significations qui se trouvent ainsi construites en

contexte ne sont pas nécessairement disjointes : elles peuvent se chevaucher partiellement. Il s'agit alors de savoir comment dépasser l'opposition entre deux valeurs polaires au profit d'une conception plus souple, qui intègre la possibilité de valeurs intermédiaires, mixtes ou neutralisantes entre les deux extrêmes; pour peu que ces valeurs apparaissent comme non discrètes et en nombre infini, c'est la question du *continuum* des valeurs qui se trouve posée.

Il s'agit donc, en observant des fonctionnements de *ne...que* dans un corpus d'exemples attestés, d'abord de repérer ces valeurs et ces indices, et ensuite de décrire comment chaque valeur se construit à partir de l'invariant de base et selon quelle structure sémantique les différentes valeurs s'organisent entre elles. Un tel calcul suppose la mise en œuvre de descripteurs sémantiques élémentaires. On peut avancer la définition suivante : *ne...que* est un marqueur relevant d'une opération complexe de double sélection qui assure au sein de l'énoncé la coexistence de deux valeurs distinctes, celles-ci étant ou bien complémentaires ou bien contradictoires : d'abord, celle qui est impliquée par la négation (sous-jacente à *ne*), signifiant une altérité, ensuite celle qui est présumée, introduite par *que* (cf. Paillard 1992 : 84).

2.2. La pluralité des valeurs

Afin d'éclairer cette définition, nous proposons d'examiner quelques exemples; nous les présenterons de façon purement descriptive, en les regroupant autour de cinq valeurs principales :

- (1) *Valeur de restriction* : Du haut des pics septentrionaux on n'en voit que la cime; dès que l'on descend on ne voit plus rien : la montagne se cache derrière des remparts de l'aspect le plus repoussant, et s'entoure de...

Le terme « cime » représente une partie extraite d'un ensemble qualitatif plus vaste, celui-ci étant d'abord évoqué par le pronom *en* et ensuite lexicalisé par le substantif « montagne ». Il existe donc une dissimilation qualitative entre les deux parties du tour, et le terme « cime » représente une *valeur par défaut* (une valeur autre que celle visée ou anticipée, dont le mode de présence est négatif).

- (2) *Valeur de réduction* : Cet espace est inondé déjà de la lumière ondoyante et vaporeuse du matin; après les collines inférieures qui sont sous nos pieds, roulés et brisés en blocs de roches grises et concassées, l'œil ne distingue plus rien que cet espace éblouissant et si semblable à une vaste mer,

Dans le groupe *ne...plus rien...que*, l'adverbe aspectualisant *plus* quantifie sur le temps, à savoir sur la durée du mouvement négatif où il représente, du point de vue aspectuel, la limite. Il est donc l'indice du « vidage quali-tatif » en jeu, d'où le terme de *réduction*. *Plus* fonctionne en même temps pour renforcer l'indéfini *rien* qui, lui, exprime la quasi-nullitude qualitative à laquelle aboutit l'activité perceptive du sujet.

(3) *Valeur d'exception* : Je n'y ai entendu que le hennissement de mes chevaux qui s'impatientaient au soleil, autour de notre camp...

Dans la mesure où il semble s'inscrire dans un contexte descriptif, l'adverbe *ne...que* en (3) prend une valeur exceptive. Dans ce cas, le locuteur signifie simplement le constat de la présence et de l'unicité d'un élément dans un champ de valeurs virtuel : le hennissement est simplement construit comme exception au "non-hennissement", c'est-à-dire à l'absence qualitative qui représente la première valeur sélectionnée par le sujet.

(4) *Valeur d'exclusion* : Cette dernière tentative n'eut pas plus de succès que l'autre : *je ne vis, dans les montagnes occidentales, que le même désordre* que j'avais déjà reconnu dans la vallée d'Estaubé, désordre qui caractérise toujours les montagnes placées entre les premiers et les derniers dépôts de la mer.

La valeur exclusive que peut prendre *ne...que* dans certains contextes paraît opposée à la valeur exceptive dans la mesure où c'est la notion d'altérité qui se trouve niée. En (4), toute possibilité de différenciation qualitative d'un ensemble composé de plusieurs éléments est exclue : cet ensemble est identifié à une seule qualité — « le désordre » — dont l'unicité est renforcée par l'adjectif d'identité (*même*).

(5) *Valeur contrastive* : On n'entendait d'autre bruit que la chute lente et paisible de quelques feuilles sèches de l'hiver précédent.

La valeur contrastive illustrée en (5) présuppose l'existence de deux valeurs bien différenciées se définissant réciproquement : on remarquera dans cet exemple la présence d'un adjectif d'altérité qui forme le tour *ne...autre...que*. En effet, *que* introduit une singularité — pleinement positive dans ce contexte — mais en même temps renvoie à son antécédent, « autre », qui équivaut figurativement au silence, celui-ci représentant également une valeur euphorique. La double particule *ne...que* devient par conséquent associée à un foyer de contraste entre les deux parties de l'énoncé et non pas à une simple

opposition. C'est par contraste sur un fond d'*absence* que devient particulièrement saillante la *présence* du sujet au corrélat de sa perception. L'effet est donc celui d'une focalisation équilibrée sur les deux mouvements.

2.3. Instabilité des valeurs et diversité des cas de figure interprétatifs

On voit que la polysémie de *ne...que* est beaucoup plus grande que ne le laisserait penser l'opposition classique entre valeur descriptive et valeur évaluative (cf. Jurgenson et Nef 1985). En contexte, l'adverbe déploie en effet une pluralité de valeurs qui traversent les catégories de l'aspect, du temps, de la quantité et de la qualité, ainsi que de la modalité.

Les exemples (1) à (5), bien que choisis pour illustrer chacune des valeurs de *ne...que*, laissent néanmoins entrevoir que la stabilité des valeurs postulée par une théorie statique ne va pas de soi : même sur ces exemples, la possibilité de glissements de sens est manifeste. Ces glissements plaident en faveur de l'existence, à côté des cas d'univocité ponctuelle et d'ambiguïté, d'autres cas de figure interprétatifs, mixtes, qui aboutissent pour le sujet interprétant à une impression d'univocité (il n'a pas à choisir entre plusieurs valeurs), sans que pour autant soit construite une et une seule valeur ponctuelle: l'impression d'univocité résulte alors de la prise en compte d'une zone plus ou moins large, plus ou moins floue, de valeurs. À l'instar de C. Fuchs, on peut distinguer trois grands cas de figure interprétatifs, respectivement : la neutralisation, la surdétermination et l'indétermination.

(a) *la neutralisation* : Dans le cas de la neutralisation, l'alternative entre valeur A et valeur B est dépassée au profit de l'assignation d'une signification intermédiaire ou indistincte; en tout état de cause on ne se trouve plus dans l'obligation de choisir : A et B ne s'opposent plus, mais constituent des valeurs non contradictoires, des parcours interprétatifs équivalents du point de vue de la signification. L'exemple (6) illustre ce phénomène :

(6) il n'y a que des montagnes, des gorges qui les séparent, de petits vallons tapissés de prairies qui se creusent entre les racines des rochers, des ruisseaux qui y serpentent, des torrents qui les blanchissent de leur écume, des forêts qui se suspendent à leurs flancs, qui glissent dans leurs ravines, qui

descendent jusqu'aux bords des golfes nombreux de la côte;
une variété de formes...

Que l'on comprenne le groupe *ne...avoir...que* comme la trace d'une exception (auquel cas il existerait uniquement les propriétés introduites par *que*), ou comme la trace d'une restriction (auquel cas la négation renverrait à un ensemble de propriétés plus vaste que celui introduit par *que*), ces deux parcours interprétatifs conduisent, ici, à la construction de significations très peu différentes. On se trouve dans une situation de quasi-indistinction entre deux significations qui, dans d'autres contextes, seraient opposées : ici, la frontière entre l'opération de sélection et celle de non-sélection devient floue, et l'alternative entre exception et restriction s'annule, se neutralise. Cette neutralisation est induite par des indices contextuels : *que* introduit en effet une liste de quantifications indéterminées, en sorte que la distinction entre exception et restriction perd peu à peu de sa pertinence; on ne se demande plus, d'un côté, en quoi consisterait l'exception (ce qui manquerait à cette liste) et, de l'autre, ce qui validerait l'idée de restriction (à savoir l'existence d'un ensemble de valeurs supérieur : les propriétés énumérées sont déjà valorisées positivement). Ce qui est en jeu, au total, est un processus de dissolution qualitative, ou mieux, d'écrasement du qualitatif sous le quantitatif, processus qui se parachève dans la formule « une variété de formes ».

b) *la surdétermination* : Au lieu de se neutraliser il arrive que, dans certains contextes, les valeurs A et B se composent. Ce cas de figure interprétatif se trouve réalisé lorsque, en contexte, les deux valeurs A et B se combinent (en proportion d'ailleurs variable) pour construire une unique signification globale mixte « A et B ». On a surdétermination en (7) :

(7) A mesure que nous avançons, le Mont-Perdu s'abaissait derrière les murailles qui s'élevaient sans cesse. Bientôt il se cacha tout à fait, et nous n'aperçûmes plus rien que l'enceinte où nous étions confinés.

Dans ce contexte l'interprétation du groupe *ne apercevoir plus rien que* se compose à la fois la valeur restrictive (« nous n'apercevons pas le Mont-Perdu dans son entier à cause des murailles qui s'élevaient ») et la valeur de réduction (l'adverbe *plus* signale une diminution qualitative qui est impliquée par la partie négative de l'énoncé), aboutissant ainsi à construire une signification univoque mais surdéterminée.

c) *l'indétermination* : Le cas de figure de l'indétermination dépasse lui aussi l'alternative entre A et B non pas en les neutralisant ou en les combinant, mais cette fois en restant en-deçà du niveau de détermination du sens où A et B peuvent s'opposer. L'interprétation aboutit à construire une signification globale univoque, mais cette signification est excessivement pauvre, située en-deçà de la distinction possible entre A et B : signification qui en reste, en quelque sorte, au sémantisme fondamental et sous-déterminé inhérent au marqueur (niveau 1). L'exemple (8) est typique :

(8) Nous ne rencontrons que quelques cavaliers bédouins, montés sur des juments arabes...

L'interprétation que le contexte permet de construire reste en-deçà de la distinction entre valeur exceptive et valeur restrictive : on ne peut établir si *ne...que* s'inscrit dans un contexte descriptif où le locuteur établit simplement une comparaison entre un état actuel (l'existence de « quelques cavaliers ») et un état possible (l'existence d'une altérité) ou, au contraire, si *ne...que* doit s'interpréter relativement à une évaluation (auquel cas, la restriction affecte au terme « cavaliers » une interprétation plutôt péjorative relative-ment à un état non-actualisé (c'est-à-dire ce que le locuteur aurait aimé rencontrer à la place de « quelques cavaliers »).

3. Conclusion

En guise de conclusion, nous dirons qu'un des avantages de cette approche est qu'elle permet de penser la polysémie de façon non discrète (comme une suite d'états ou de valeurs finies). Il en découle que la polysémie d'un marqueur tel que *ne...que* ne semble pas pouvoir être décrite simplement en termes d'une pluralité de significations disjointes et exclusives prises par ce marqueur en contexte. Et l'intérêt de la typologie des cas de figures interprétatifs est qu'il permet de concevoir, par-delà les interprétations qui peuvent se représenter en termes d'alternatives entre deux (ou plusieurs) valeurs, la possibilité d'une pluralité d'interprétations qui toutes dépassent d'une manière ou d'une autre ces alternatives.

4. Bibliographie

Culioli, A. 1990. *Pour une linguistique de l'énonciation*, t. 1. Paris : Ophrys.

- Fuchs, C. 1994. *Paraphrase et énonciation*. Paris : Ophrys.
- Jurgenson, L et Nef. F. 1985. «Ne...que : échelles évaluatives et argumentatives». *Le Français Moderne*, avril, 1-21.
- Paillard, D. 1992. «Repérage : construction et spécification» in *La théorie d'Antoine Culioli*. Paris : Ophrys, 75-88.

Paraphasies et adaptations d'emprunts

Isabelle McClish
Université Laval

1. Introduction

L'aphasie progressive primaire (APP) est un type d'aphasie dont l'aggravation est progressive et peut s'étendre sur plusieurs années. Elle est souvent précurseur d'une démence plus générale comme la maladie d'Alzheimer. Il importe de retenir qu'il existe une différence entre les détériorations langagières coexistant avec d'autres déficits cognitifs et les aphasies progressives primaires dans lesquelles le langage demeure pendant longtemps la seule structure atteinte. Un cas d'APP est extrêmement intéressant en recherche puisque c'est l'occasion rêvée d'observer ce qui se passe dans le langage aphasique sans que d'autres composantes ne viennent interférer.

Les paraphasies phonémiques sont des erreurs fréquemment commises par les aphasiques. Elles impliquent la substitution, l'addition ou l'élimination d'un ou plusieurs phonèmes dans un mot stimulus. Ce processus affecte par le fait même la structure syllabique.

(1) Exemples: *crabe* [krab] → carabe [karab]
parapluie [paraplui] → parpèlu [pərpøly]

Dans l'article de Béland et Paradis (1996), il est question d'une étude longitudinale sur un cas d'aphasie progressive primaire. Les auteurs ont testé six contextes phonologiques marqués et ont analysé comment une patiente adaptait ces contextes à différents stades de sa maladie. Le but ultime de cet article est de montrer qu'on peut prédire quels contextes phonologiques seront problématiques, et de quelle façon seront réparées les contraintes violées. Cette étude est reprise en majeure partie dans le cadre de ma maîtrise. À l'ensemble des données présentées (toutes tirées de Béland et Paradis 1996), ne seront donc ajoutés que les aspects traités différemment dans ma propre recherche.

2. Cadre théorique

Le cadre théorique de cette étude est celui de la Théorie des contraintes et des stratégies de réparation qui maintient que la structure phonologique d'une langue résulte des principes et des paramètres. L'inventaire segmental d'une langue est donc vu comme le résultat direct des réponses positives et négatives aux options segmentales offertes par la grammaire universelle. En d'autres mots, certaines langues répondent «oui» aux combinaisons de traits qui caractérisent un segment particulier, alors que d'autres langues répondent «non», excluant ainsi ce segment de leur inventaire.

L'aphasique a plus de contraintes qu'un locuteur normal parce qu'il perçoit des violations dans des mots qui sont bien formés. Prenons comme exemple le mot *amour* qui débute par une voyelle. Il n'est pas problématique pour un locuteur normal du français puisque les paramètres de cette langue permettent ce type de mot. Cependant, ce mot est complexe pour l'aphasique, car ses paramètres individuels interdisent un mot débutant par une voyelle. Cette contrainte est réparée par une stratégie de réparation, et c'est cette réparation qui crée une paraphasie.

(2) *amour* [amur] → *namour* [namur]

De plus, les auteures établissent le lien entre les stratégies de réparation appliquées par un patient atteint d'une APP à celles appliquées par des locuteurs normaux quand ils adaptent des emprunts d'une autre langue.

Le tableau suivant présente le nombre de formes analysées dans quatre corpus d'emprunts, et montre de quelle façon sont adaptées les malformations contenues dans ces formes.

(3) Distribution des adaptations, des élisions et des non-adaptations dans quatre corpus d'emprunts.

Nombre de	Emprunts anglais en FQ	Emprunts français			Total
		am	en kin	peul	
Emprunts	1183	1547	756	545	4031
Formes	2030	3512	2143	1036	8721
Malfor- mations	3673	3660	4444	858	12635

Adaptations	(73,2%)	(81,4%)	(97,1%)	(91,5%)	(85,2%)
Élisions	(3,5%)	(6,3%)	(2,3%)	(6,6%)	(4,1%)
Non-adaptations	(23,3%)	(12,3%)	(0,6%)	(1,9%)	(10,7%)

Le pourcentage total¹ des adaptations est frappant, car il est beaucoup plus élevé que le pourcentage des élisions. En effet, 86,5% des segments malformés contenus dans les emprunts sont adaptés, alors que seulement 4,1% des segments sont élidés. On attribue ce fait au *principe de préservation* qui stipule que l'information segmentale doit être préservée maximale dans les limites du seuil de tolérance.

Les réparations sont accomplies par insertion ou par élision. Et bien que l'insertion soit toujours préférée à l'élision, elle ne peut se faire à n'importe quel prix. Elle doit respecter le *principe du seuil de tolérance* qui pose des limites au nombre de réparations permises par une langue à l'intérieur d'un même domaine de contrainte. En d'autres termes, si la malformation est trop coûteuse pour être réparée, elle est élidée.

3. Hypothèses

Les hypothèses de Béland et Paradis (1996), reprises dans mon étude, sont les suivantes :

Hypothèse 1: un stimulus bien formé dans la langue native du patient devient problématique pour celui-ci puisqu'il viole ses contraintes individuelles.

Hypothèse 2: puisque les paraphasies phonémiques résultent du fait que le patient répond négativement aux paramètres de la grammaire universelle, on fait la prédiction que les contraintes négatives, desquelles originent les paraphasies, existent dans les langues naturelles.

Hypothèse 3: dans les paraphasies syllabiques aussi bien que dans les adaptations syllabiques d'emprunts, l'insertion d'un segment est préférée à l'élision.

¹ Les données en (3) sont tirées de quatre corpus d'emprunts. Ces emprunts ont été recueillis dans le cadre du projet de Carole Paradis. Ils représentent un total de 12 635 malformations phonologiques.

Hypothèse 4: on prédit que le seuil de tolérance du patient sera plus bas que celui d'un locuteur normal avec la progression de sa maladie. Par conséquent, les réparations par élision seront beaucoup plus fréquentes dans les stades avancés de la maladie qu'au début.

4. Méthodologie

La patiente étudiée par Béland et Paradis est une femme âgée de 58 ans, droitière, locutrice native du français. 638 erreurs syllabiques produites par cette patiente dans six contextes syllabiques marqués ont été collectées durant les trois dernières années de sa maladie. Ces erreurs ont été réparties en deux phases, la phase 1 correspondant au 19 premiers mois de l'étude, et la phase 2 correspondant au 18 derniers mois de l'étude. Le corpus de mots stimuli a été élaboré de façon à ce que les erreurs syllabiques proviennent des six contextes phonologiques ciblés.

(4) Six contextes phonologiques marqués:

1. *attaque branchante*: deux consonnes consécutives en début de syllabe.
2. *coda branchante*: deux consonnes consécutives en fin de syllabe.
3. *coda simple*: une consonne terminant une syllabe.
4. *diphongue*: une glide suivie d'une voyelle à l'intérieur d'une syllabe.
5. *hiatus*: deux voyelles consécutives à l'intérieur d'une syllabe.
6. *attaque vide en début de mot*: une syllabe commençant par une voyelle.

Le corpus a été complété par une série de mots contrôles ayant la forme CVCV (comme *bateau* [bato]), et par une série de non-mots. Par la suite, les auteurs ont comparé les erreurs syllabiques produites, dans ces six contextes, avec les adaptations, dans les mêmes six contextes, des emprunts tirés des quatre corpus que l'on retrouve dans le tableau (3).

En ce qui concerne mon propre corpus, il a été construit à partir de celui de Béland et Paradis. Chaque mot du corpus original a été révisé, et tous ceux qui contenaient plus d'un problème syllabique ont été remplacés par d'autres, de même fréquence lexicale, qui n'en contenaient qu'un seul. Pour chaque contexte, il y a 30 mots stimuli, 30 logatomes stimuli, 30 mots contrôles et 30 logatomes contrôles. L'ensemble de ce corpus est passé trois fois à un patient. On ne laisse

que deux mois entre les passations du corpus (contrairement à Béland et Paradis) car la maladie du patient, âgé de 78 ans, évolue assez rapidement. Le corpus est passé de la façon suivante: le patient est rencontré une heure par semaine par moi et un orthophoniste. Durant une vingtaine de minutes, je passe une partie de mon corpus en lecture et en répétition. L'autre quarante minutes, le patient passe d'autres tests avec l'orthophoniste. Chacune des réponses du patient est enregistrée et transcrite phonétiquement. La transcription phonétique est vérifiée par une deuxième personne afin d'éviter les erreurs de transcription.

5. Résultats

1. Attaques branchantes.

Les adaptations d'emprunts consistent en l'insertion d'une voyelle entre les deux consonnes constituant l'attaque branchante.

Emprunts français en peul

V insertion: CC →CVC

Fr. *place* [plas] → P. [palas] (78,75%)

Emprunts français en kinyarwanda

V insertion: CC →CVC

Fr. *projet* [prɔʒɛ] → K. [porɔʒe] (96,53%)

Pour ce qui est des résultats de la patiente, on a dans la phase 1 de sa maladie sensiblement la même proportion d'insertion (54,3%) que d'élisions (45,7%), alors qu'elle produit exclusivement des élisions durant la phase 2.

2. Codas branchantes.

L'adaptation de deux consonnes en fin de syllabe consiste en l'insertion d'une voyelle.

Emprunts français en peul

V insertion: CC# →CVC#, CC# →CCV#

Fr. *contre* [kɔ̃tr] → P. [kɔ̃ntɔr] (75,45%)

Fr. *force* [fɔrs] → P. [fɔrsɔ]

La patiente produit, elle aussi, un plus grand nombre d'insertions (62,5%) que d'élisions (37,5%) dans la première phase. Durant la phase 2, en conformité avec l'hypothèse 4, le nombre de réparation par élisions est plus élevé.

3. *Codas simples*

L'adaptation dans ce contexte consiste en l'insertion d'une voyelle après la consonne finale.

Emprunts français en kinyarwanda

V insertion: C# → CV#

Fr. *mine* [min] → K. [mini] (98,16%)

Comme c'est le cas pour les emprunts, la patiente adapte en insérant un phonème. Elle produit plus d'insertions (68,7%) durant la première phase de sa maladie, et plus d'élisions durant la deuxième phase.

4. *Diphthongues.*

Encore une fois, les adaptations consistent en l'insertion d'une voyelle.

Emprunts français en kinyarwanda

C insertion: CVV → CVCV

Fr. *boîte* [bwat] → K. [βuwaati] (93,23%)

Ici, les résultats de la patiente diffèrent des contextes précédents dans la phase 1, puisqu'elle produit environ le même nombre d'insertions (51,2%) que d'élisions (48,8%). Mais, comme il a été observé précédemment, les élisions sont plus élevées que les insertions dans la phase 2.

5. *Hiatus.*

L'adaptation de deux voyelles adjacentes se fait par l'insertion d'une glide entre ces deux voyelles.

Emprunts français en arabe marocain

C insertion: VV → VCV

Fr. *mosaïque* [mozaik] → MA [møzajik] (70,45%)

Chez la patiente, on retrouve les mêmes proportions que pour les diphthongues dans la phase 1, c'est-à-dire sensiblement le même nombre d'insertions (47%) que d'élisions (53%). Cependant, contrairement à ce qui est prédit dans les hypothèses, on retrouve ici plus d'insertions que d'élisions durant la phase 2.

6. *Attaques vides en début de mot.*

Les emprunts français commençant par une voyelle sont adaptés par l'insertion d'une consonne.

Emprunts français en arabe marocain

C insertion: #V → #CV

Fr. *ambassade* [ābasad] → MA [lambasad] (58,43%)

La patiente, dans les deux phases de sa maladie, produit plus d'insertions (70%) que d'élisions (30%) pour adapter ce contexte problématique. Ce résultat est contraire aux contextes précédents pour la phase 2, où l'on retrouvait habituellement plus d'élisions que d'insertions.

Les auteures ont ensuite testé des mots stimuli qui ne contenaient aucune difficulté puisqu'ils suivaient le modèle syllabique le moins marqué de toutes les langues du monde (le modèle CV), afin de vérifier si les contextes syllabiques marqués sont véritablement responsables des erreurs produites par la patiente.

6. Discussion

L'hypothèse 1 était que les erreurs syllabiques sont semblables aux adaptations syllabiques des emprunts. Cette hypothèse est confirmée, car les opérations phonologiques appliquées par la patiente sont identiques à celles trouvées dans les adaptations des corpus d'emprunts. L'hypothèse 2 était que les contraintes négatives desquelles originent les paraphasies existent dans les langues naturelles. Cette hypothèse aussi est confirmée. En effet, pour chaque contexte syllabique provoquant la production d'une paraphasie, on retrouve une ou plusieurs langues dans lesquelles ces contextes sont interdits. L'hypothèse 3 stipulait que dans les paraphasies syllabiques aussi bien que dans les emprunts, l'insertion est préférée à l'élision. Cette hypothèse est confirmée dans quatre contextes: la coda branchante, la coda simple, l'attaque vide et le hiatus. Pour les deux autres contextes (l'attaque branchante et la diphtongue), l'effet de préservation dans la phase 1 n'est pas aussi marqué que dans les quatre premiers contextes, puisque la proportion des insertions est sensiblement égale à la proportion des élisions. Néanmoins, l'effet du principe de préservation est évident au cours des deux phases si l'on compare la proportion des insertions, qui est plus élevée dans la phase 1, avec la même proportion, plus faible dans la phase 2. Finalement, l'hypothèse 4 était que le seuil de tolérance de la patiente

sera diminué avec la progression de sa maladie. Conséquemment, dans la seconde phase, le principe de préservation sera violé plus souvent, occasionnant beaucoup plus d'élisions segmentales que dans la première phase. C'est ce qui se produit dans les quatre contextes énumérés pour l'hypothèse 3.

7. Conclusion

De ces résultats, on conclut que les paraphasies syllabiques produites par la patiente sont régies par des principes phonologiques et qu'elles sont prévisibles. La différence existant entre les adaptations d'emprunts et les paraphasies est la suivante: dans les emprunts, l'insertion est toujours beaucoup plus favorisée que les élisions pour réparer une contrainte violée.

Dans le cas de mon étude personnelle, je m'attends donc à avoir sensiblement les mêmes résultats que Béland et Paradis. Cependant, mes résultats seront peut-être plus clairs puisque mon corpus a été conçu spécialement pour cette étude, alors que le leur n'était pas destiné à cela au départ.

Notes

Remerciements: Je suis très reconnaissante à Carole Paradis, Renée Béland et Joël Macoire, ainsi qu'à l'auditoire. Les données exploitées dans cet article proviennent du projet de recherche de Carole Paradis, lequel est subventionné par le CRSH # 410-94-1296 et le FCAR # 95-ER-2305.

Bibliographie

- Béland, Renée, Carole Paradis. 1996. *Principle syllabic dissolution in a primary progressive aphasia case: a comparison between paraphasias and loanword adaptation*. À paraître.
- Béland, Renée, Carole Paradis. 1993. «Application de la théorie phonologique des contraintes et stratégies de réparation à l'analyse des erreurs phonémiques dans l'aphasie». *Proceedings of the XVth International Congress of Linguists*. Québec: Presses de l'université Laval, Québec), 11-14.
- Paradis, Carole. 1988a. «On constraints and repair strategies». *The linguistic Review*, 6, 71-97.
- Paradis, Carole. 1988b. «Towards a Theory of constraint violations». *McGill Working Papers in Linguistics*, 5, 1, 1-43.

Incidence de la variation quasi aléatoire de la fréquence fondamentale (flutter) sur la qualité de la parole artificielle

Lucie Ménard
Université Laval

1. Introduction

Depuis environ deux siècles, les tentatives afin de réaliser la parfaite "machine parlante" se sont succédées. Après quelques échecs, le but ultime demeure toujours la production, de façon artificielle, de sons imitant le plus fidèlement possible la parole humaine. Malgré tout, la parole artificielle s'est souvent vue taxée de "parole robotisée", "son métallique", etc. De fait, parmi les nombreux problèmes auxquels la synthèse de la parole a été confrontée, la question du "naturel" est omniprésente.

2. Problématique et état de la question

La notion de naturel est indissociable de celle d'intelligibilité. Toutefois, chez les chercheurs, les concepts de naturel, d'intelligibilité et de qualité sont souvent polysémiques d'un auteur à l'autre. Dans la présente étude, nous adopterons le découpage effectué par Santi (1992). D'abord, pour ce dernier, "la qualité d'une parole synthétique consiste en la capacité de véhiculer le sens d'un message oral de la manière la plus satisfaisante du point de vue de l'auditeur" (Santi 1992: 88). La qualité regroupe deux dimensions indissociables: le naturel et l'intelligibilité. L'intelligibilité sera définie comme la netteté phonémique. Pour ce qui est du naturel, cette notion consiste en la ressemblance de la parole artificielle avec la parole naturelle (humaine).

Inévitablement, la considération de ces aspects, en synthèse de la parole, pose le problème des composantes d'un signal qui

concourent à l'intelligibilité et au naturel de la parole synthétique. Certes, selon le type de synthétiseur, la tâche d'améliorer le naturel de la parole mettra en jeu différents paramètres.

La présente étude a été menée avec le synthétiseur à formants de Klatt. Entre autres avantages, ce système permet la modélisation très fine de phénomènes acoustiques attribuables à la source de voisement. L'un de ces phénomènes, d'origine articulaire selon Baer (1978), consiste en la variation quasi aléatoire de la fréquence fondamentale (« flutter »).

Plusieurs auteurs ont tenté de mesurer la variation de la fréquence fondamentale d'une période à l'autre, dans un signal naturel. Mais, selon Klatt et Klatt (1990), l'analyse ne permettrait pas d'appliquer ces résultats au synthétiseur de Klatt, puisque les valeurs seraient dues, en partie, aux instruments eux-mêmes. Afin de pallier ces difficultés, Klatt et Klatt (1990) proposent de représenter ce phénomène par l'un des paramètres de source de la dernière version du système. Ce paramètre, i.e. FL ("flutter"), s'ajuste en valeurs entières comprises entre 0 et 100. Celles-ci représentent un pourcentage de la valeur maximale de variation, valeur que des tests nous ont permis de fixer à 1,34 demi-ton (8%). Toujours selon ces auteurs, une valeur de FL de 25% permettrait de produire des voyelles synthétiques de meilleure qualité.

2. Objectif

L'objectif de la présente étude consiste donc à vérifier, pour les voyelles isolées /i/, /u/ et /a/ françaises, synthétisées à l'aide du synthétiseur de Klatt, s'il existe une relation entre la valeur de flutter et la qualité de la parole artificielle (intelligibilité et naturel). En outre, si une telle relation existe entre le flutter et l'un ou l'autre des aspects de la qualité du signal, nous chercherons à déterminer s'il existe une valeur de flutter permettant d'optimiser la qualité.

3. Méthodologie

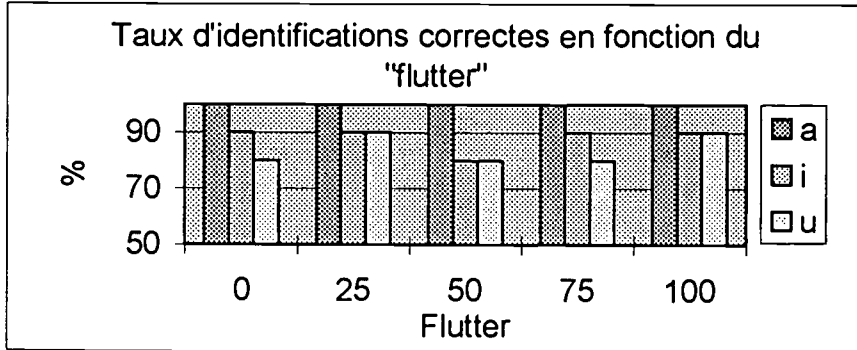
À l'aide de la version 1,1 du synthétiseur de Klatt, les voyelles isolées /i/, /u/ et /a/ ont d'abord été modélisées en s'inspirant des valeurs de Santi (1992). D'une durée de 150 ms, les valeurs des quatre premiers formants ainsi que les largeurs de bande correspondantes sont demeurées les mêmes, du début à la fin de la voyelle. L'intensité des voyelles a été ajustée à 45 dB de 15 ms à 135 ms, les temps 0 ms et 150 ms étant associés à des amplitudes nulles. Enfin, la fréquence fondamentale variait de 120 Hz au début de la voyelle, à 140 Hz à la fin de la voyelle.

Par la suite, chacune des voyelles a été reproduite en ajustant le paramètre FL, originellement à 0%, à quatre valeurs différentes: 25%, 50%, 75% et 100%. Donc, pour chacune des voyelles isolées /i/, /u/ et /a/, cinq occurrences ont été synthétisées: l'une comportant une valeur nulle de FL, et les quatre autres, les valeurs de 25, 50, 75 et 100. Par la suite, les 15 séquences, répétées 2 fois, ont été soumises à 10 sujets, lors d'un test de perception. Ces sujets devaient déterminer quel son était entendu et évaluer le degré de naturel de chacune des séquences, sur une échelle graduée de 1 à 5, 1 représentant le niveau le moins naturel, et 5, le plus naturel.

4. Résultats

Les résultats tiendront compte d'une part, de l'intelligibilité et d'autre part, du naturel. D'abord, en ce qui concerne l'intelligibilité, il apparaît que les 3 voyelles montrent des degrés d'intelligibilité relativement élevés. En effet, la voyelle /i/ a été identifiée correctement dans 88% des cas, /u/ dans 84% des cas, tandis que le /a/ a été reconnu correctement dans 100% des cas. De toute évidence, ces résultats peuvent être considérés satisfaisants, compte tenu des difficultés, relevées par plusieurs auteurs, en regard de l'identification correcte de voyelles isolées, mêmes naturelles. (Les identifications erronées étaient le son [u] pour /i/, ainsi que les sons [i], [o] et [ɔ] pour /u/.)

En outre, les résultats ont été regroupés en fonction de la valeur de flutter correspondante. Le graphique suivant rend compte des analyses :



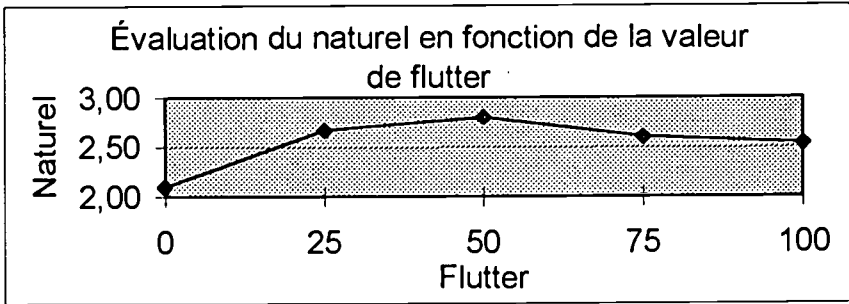
Graphique 1 : Pourcentages d'identifications correctes en fonction du flutter (sujets confondus).

Nos résultats indiquent bel et bien une absence de relation entre l'intelligibilité des voyelles synthétiques /a/, /i/, /u/ et la valeur du paramètre flutter.

Quant au naturel, les résultats montrent des tendances différentes. Contrairement à l'intelligibilité, le naturel de la parole synthétique ne se prête guère à une évaluation directe. La perception du naturel apparaît en fait comme un continuum que notre échelle de 1 à 5 tente de transformer en une valeur scalaire. Qui plus est, les écarts inter-individuels s'avèrent importants. Il importe donc de regrouper les sujets en faisant des moyennes. À la lumière de ces faits, nous devons prévoir que les moyennes finales ne montreront pas, entre elles, des écarts très grands.

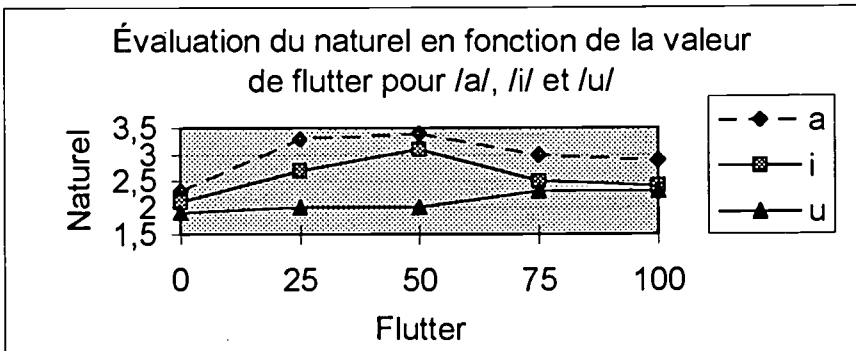
En premier lieu, les résultats ont été analysés de la manière suivante : nous avons conservé les valeurs numériques de 1 (le moins naturel) à 5 (le plus naturel) associées à chacun des degrés de naturel. Ces degrés de naturel ont été regroupés en moyennes, pour chacune des valeurs de flutter (0%, 25%, 50%, 75%, 100%). Par

exemple, pour la valeur de 25%, tous les degrés de naturel des séquences /a/, /i/ et /u/ comportant 25% de flutter, et ce, pour les 10 sujets, ont fait l'objet d'une moyenne. Le graphique suivant montre la tendance qui se dégage de ces analyses :



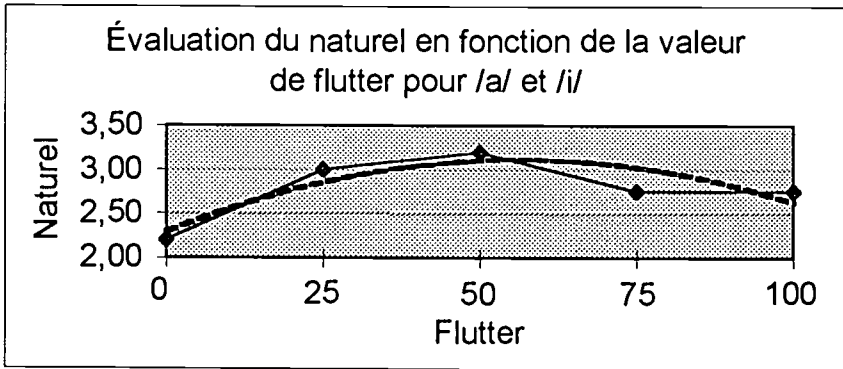
Graphique 2 : Évaluation du naturel en fonction de la valeur de flutter (sujets confondus, sons confondus).

Selon le graphique 2, la valeur nulle de flutter produit les séquences perçues les moins naturelles alors que les autres valeurs non nulles augmentent le naturel. Qui plus est, l'écart entre la valeur maximale (2,80) et minimale (2,10) de naturel, est de 0,7 sur l'échelle. Il serait tentant d'envisager ici une corrélation de type binômiale, le sommet se situant à 50% de flutter. Toutefois, avant toute analyse statistique, les résultats du naturel pour chacun des sons méritent d'être examinés, comme l'illustre le graphique 3.



Graphique 3 : Évaluation du naturel en fonction de la valeur de flutter pour /a/, /i/ et /u/.

Pour toutes les voyelles à l'exception du /u/, la tendance observée dans le graphique 2 se maintient. Rappelons que la voyelle /u/ avait été la moins bien identifiée et que le champ de dispersion des erreurs était le plus étendu. Ainsi, il est fort probable que ce problème d'identification ait influencé le degré de naturel perçu par les sujets. En conséquence, les analyses précédentes ont été reprises, mais en excluant cette fois les valeurs conférées à la voyelle /u/. Le graphique 4 montre l'évaluation du naturel des deux autres voyelles /a/ et /i/, tous sujets confondus (tracé plein). Le tracé en pointillé représente une courbe de tendance binômiale tracée par le logiciel Excel, afin de schématiser la possible corrélation existant entre naturel et flutter.

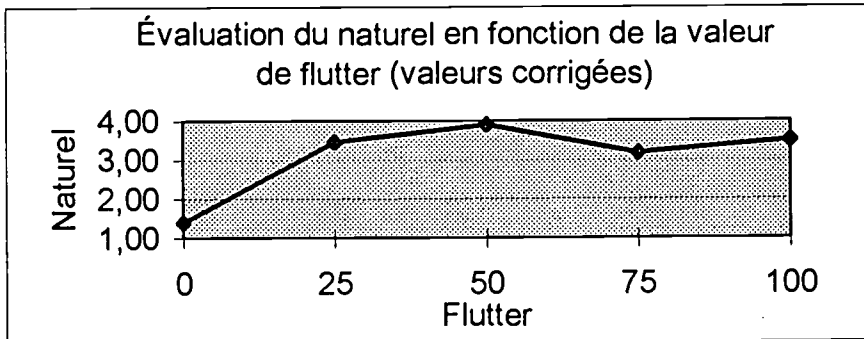


Graphique 4 : Évaluation du naturel en fonction du flutter pour /a/ et /i/ (sujets confondus).

Malgré le fait que seulement 5 points sont utilisés afin de tracer la courbe de tendance binômiale, le coefficient de corrélation R^2 de 0,8 confère tout de même à celle-ci une certaine valeur de fiabilité. Ainsi, il est probable que, de 0% à 50% de flutter, une corrélation positive existe, alors que de 50% à 100% de flutter, la corrélation soit négative.

Enfin, les données précédentes sont issues des analyses des valeurs brutes recueillies sur les échelles de naturel. Comme il a été

mentionné précédemment, cette évaluation suppose une importante variabilité inter-individuelle. Les analyses globales donc ont été refaites, en ajustant les résultats de telle sorte que les valeurs minimales et maximales soient les mêmes pour tous les sujets. Le graphique 5 témoigne de ces analyses.



Graphique 5 : Évaluation du naturel en fonction de la valeur de flutter (valeurs corrigées).

Il apparaît clairement que l'écart entre les séquences perçues les plus naturelles et les moins naturelles est significatif. On observe ici un écart de 2,5 entre les valeurs extrêmes de naturel, alors qu'au graphique 2, l'écart n'était que de 0,7.

5. Conclusion

En somme, nos résultats montrent qu'il existe bel et bien une relation entre le pourcentage de flutter d'une séquence artificielle et le naturel perçu par les sujets. Quant à l'intelligibilité, les résultats n'indiquent pas de relation entre celle-ci et le flutter. Enfin, bien que, en raison de son caractère exploratoire, cette étude ait porté sur un nombre restreint de sujets, elle n'en constitue pas moins une motivation certaine afin de continuer plus avant l'exploration dans cette voie.

Nous tenons à remercier les professeurs Conrad Ouellon et Jean Dolbec pour leurs conseils judicieux et leur intérêt soutenu.

Nous sommes aussi reconnaissante au fonds FCAR pour l'octroi d'une bourse d'études.

6. Bibliographie

- Baer, T. 1978. « Effect of Single-Motor-Unit Firings on Fundamental Frequency of Phonation ». *JASA*. Suppl. 1, 64, S90.
- Klatt, D.H. et L.C. Klatt. 1990. « Analysis, synthesis and perception of voice quality variations among female and male talkers ». *JASA*. 87, 2, 820-857.
- Klatt, D.H. 1987. « Review of text-to-speech conversion for English ». *JASA*. 82, 3, 737-793.
- Klatt, D.H. 1980. « Software for a cascade/parallel formant synthesizer ». in *JASA*. 67, 3 971-995.
- Santi, S. 1992. *Synthèse vocale des sons du français : modélisation acoustique et évaluation perceptive*. Thèse de Doctorat. Université de Provence 1. Institut de phonétique d'Aix-en-Provence.
- Stevens, K.N. 1991. « The Contribution of Speech Synthesis to Phonetics : Dennis Klatt's Legacy ». *Proceedings of the ICPHS Aix-en-Provence*. 28-37.
- Stevens, K.N. et C.A. Bickley 1991. « Constraints among Parameters Simplify Control of Klatt Formant Synthesizer ». *Journal of Phonetics*. 19, 161-174.

Une vérification préliminaire des résultats générés par Termplus à partir d'un texte écrit en langue portugaise

**Ligia Maria Café de Miranda
Université Laval**

1. Introduction

Le texte est le moyen privilégié utilisé pour la communication entre spécialistes d'un domaine. À l'intérieur des textes nous trouvons un éventail considérable d'unités terminologiques complexes (UTC) porteuses de caractéristiques morpho-syntaxiques et syntactico-sémantiques. L'analyse indispensable de ces caractéristiques révèle des traits assez importants pour ceux qui s'intéressent aux langues de spécialité. En effet, l'analyse des UTC existant dans des textes à exploiter, permet de déterminer le comportement de la langue de spécialité traitée, ce qui aide à définir des critères fondamentaux pour le développement d'un logiciel d'extraction des UTC. Cependant, le processus de découpage textuel soit manuel, soit automatisé ou semi-automatisé n'est pas une tâche facile.

2. Problématique

La plupart des difficultés qui existent aujourd'hui en ce qui concerne la performance des logiciels de découpage résultent justement des problèmes reliés au type de données qui se trouvent en question pour le découpage automatisé. En effet, une définition plus précise d'UTC s'avère particulièrement difficile à cause de sa propre nature assez complexe. Nous citons ci-dessous quelques aspects de cette problématique:

- a) la variété des types de formation des UTC;
- b) l'irrégularité des règles de construction des UTC;
- c) la difficulté pour délimiter l'UTC dans le texte à exploiter;

d) le degré irrégulier de figement des UTC.

En ce qui concerne la diversité des modèles de formation, la littérature regorge d'exemples sur ce sujet. Nous pouvons citer la thèse de doctorat de Guilbert (1965) sur la terminologie de l'aviation, un travail pionnier dans ce domaine. En plus, cette diversité est liée à la deuxième problématique, c'est-à-dire que cette diversité est souvent irrégulière. En d'autres mots, les UTC n'ont pas seulement plusieurs modes de formation, mais ces modes de formation ne sont pas toujours semblables d'une langue à l'autre ou même entre plusieurs domaines.

En ce qui a trait à la difficulté pour la délimitation des UTC nous pouvons citer un exemple du domaine de la biotechnologie des végétaux en langue portugaise: *gene nuclear restaurador de fertilidade* (gène nucléaire restaurateur de fertilité)¹. Est-ce qu'il s'agit d'une seule UTC ou est-ce qu'il s'agit de trois UTC à savoir: *gene nuclear*, *gene nuclear restaurador*, *gene nuclear restaurador de fertilidade* ?

Pour ce qui est de la question du figement, il y a des propositions qui suggèrent la fréquence d'apparition de l'UTC dans les textes, la consultation auprès des spécialistes et la consultation de dictionnaires comme des moyens de vérification du degré de figement. Cependant, ce ne sont pas des critères applicables aux logiciels de découpage.

Afin de cerner cette problématique inhérente aux UTC, certains critères de découpage sont décrits dans la littérature. Boulanger (1978: 173) rappelle, entre autres, le critère de découpage externe et interne. Selon lui «par externe, nous entendons la possibilité de tracer des limites à gauche et à droite du groupement des unités reconnues comme syntagme. Par interne, nous entendons la possibilité ou l'impossibilité d'introduire des

éléments lexicaux étrangers entre les éléments constituants du syntagme» (Boulanger 1978:173).

Faulstich (1995:3-4), de son côté, suggère d'adopter les principes de la linguistique fonctionnelle comme méthode de détermination de la dimension des UTC existantes à l'intérieur des textes des langues de spécialités. Selon Faulstich (1995:3-4), ces principes peuvent beaucoup aider le spécialiste en terminologie à faire l'analyse du fonctionnement des termes en accordant un statut primordial à la syntaxe et à la sémantique. Ces principes sont:

- a) attribuer à l'UTC le rôle de prédicateur sémantique;
- b) adopter le critère de la prédication syntactico-sémantique à la délimitation de l'UTC.

Pour ce qui est de la formation des UTC, Faulstich (1995:4) ajoute que la prédication syntactico-sémantique «correspond à la relation entre le prédicateur, représenté par un adjectif, par une locution débutée par une préposition ou un adverbe, et un substantif qui est le noyau sémantique de l'UTC appelée sujet»².

Présentement, en ce qui concerne les nouveaux développements des logiciels destinés au découpage, la tendance est vers la combinaison de plusieurs approches dont la principale est celle de la dimension linguistique. Toutefois, les solutions et les difficultés du découpage automatisé des UTC ne sont pas limités à des critères uniquement linguistiques. La question de la dimension pragmatique joue aussi un rôle fondamental dans ce contexte. Il faut que les techniques utilisées par les divers logiciels prennent en compte ces dimensions afin de perfectionner le processus de découpage.

3. Vérification des résultats générés par Termplus.

Le Termplus³ est un logiciel d'extraction d'UTC développé au CIRAL, à l'Université Laval. En principe, ce logiciel a été

construit pour fonctionner avec n'importe quelle langue. Il est constitué de trois fichiers, à savoir:

a) le fichier des verbes qui contient tous les verbes et ses conjugaisons dans la langue du travail;

b) le fichier du milieu qui est, en réalité, un anti-dictionnaire qui sert à filtrer les mots (par exemple les adverbes) qui, généralement, ne peuvent pas apparaître dans la partie interne d'une UTC;

c) le fichier du début et fin qui lui aussi est un anti-dictionnaire qui sert à filtrer les mots (articles, préposition, etc.) qui ne peuvent pas faire partie ni du début ni de la fin d'une UTC.

Après avoir rempli ces trois fichiers pour la langue portugaise, nous avons procédé de la façon suivante. Dans un premier moment, nous avons analysé manuellement un texte en langue portugaise du domaine de la biotechnologie des végétaux (Giacometti, s.d), ce qui a constitué notre *ensemble de référence*. Dans un deuxième moment, nous avons fait analyser ce texte par Termplus. Donc, l'analyse de données a été faite en prenant les résultat obtenus à partir de l'*ensemble de référence* et ceux de *Termplus*.

En principe, l'*ensemble de référence* est un ensemble parfait, c'est-à-dire qu'il contient toutes les UTC considérées pertinentes au domaine de la biotechnologie des végétaux qui existaient dans le texte analysé.

À la fin du processus d'extraction des données, l'*ensemble de référence* comptait 106 UTC. Précisons que nous n'avons retenu que les UTC directement liées au domaine de la biotechnologie. Nous avons rejeté par exemple le terme *dependência tecnológica* (dépendance technologique) qui n'a aucun rapport direct avec le domaine analysé.

Nous avons analysé les deux listes, celle de l'*ensemble de référence* et celle générée par *Termplus*, en utilisant les mêmes

critères de sélection. Ainsi, en ce qui concerne le résultat de *Termplus*, nous avons pris comme élément d'analyse et de comparaison la liste fournie par le logiciel et nous l'avons dépouillée de façon à retenir seulement les segments qui avaient un rapport direct avec la biotechnologie. Ce dernier résultat comptait 63 termes complexes.

Ensuite, nous avons comparé le résultat de l'*ensemble de référence* à celui produit par *Termplus*. Nous avons marqué, à partir de la liste de l'*ensemble de référence*, tous les termes qui existaient aussi dans la liste de *Termplus*, ce qui a donné un résultat de 41 termes communs. Cette analyse démontre que 38,6% des termes existants dans l'*ensemble de référence* étaient aussi dans la liste générée par *Termplus*, tandis que 61,4% ne figuraient que dans l'*ensemble de référence*. *Termplus* a donc produit un silence de 61,4% par rapport à l'*ensemble de référence*.

Le bruit a été analysé en considérant la portion de segments qui étaient dans la liste de *Termplus* et qui n'étaient pas dans l'*ensemble de référence*. Cette opération donne comme résultat 22 segments, c'est-à-dire 34,9% de bruit produit par *Termplus*.

Mentionnons également qu'il y avait dans la liste de *Termplus* des segments qui étaient aussi dans l'*ensemble de référence*, mais qui n'étaient pas découpés par le logiciel car ils faisaient partie d'un segment plus long. Par exemple, le terme *integridade genética* identifié dans l'*ensemble de référence* existait au milieu du segment *monitoramento da integridade genética do material* (surveillance de l'intégrité génétique du matériel) recueilli par *Termplus*. Une des raisons qui pourrait expliquer cette déficience serait probablement une mauvaise constitution du *filtre du milieu*. En réalité, cette déficience est une conséquence d'un manque de connaissance approfondie du comportement de la terminologie en langue portugaise dans le domaine analysé. En effet, nous n'avons pas rempli le *fichier du milieu* avec des éléments qui, parfois,

suscitaient des doutes par rapport à leur utilisation, de crainte de perdre d'autres UTC valables.

De plus, si nous prenons en considération l'hypothèse que l'effacement de l'article est un processus de généralisation utilisé en terminologie, nous pourrions dire que les segments qui portent des articles au milieu constituent des faux segments. De cette manière, dans le segment *monitoramento da integridade genética do material*, la préposition *de* + l'article *a* qui prend la forme *da* pourrait faire partie du *fichier du milieu*. La même observation pourrait être faite par rapport à *do* (préposition *de* + l'article *o*) dans le même segment. Si les éléments *da* et *do* étaient dans le *fichier du milieu*, le segment *monitoramento da integridade genética do material* serait coupé et nous aurions comme résultat le segment *integridade genética* qui constitue un élément pertinent du domaine analysé et qui fait partie de l'*ensemble de référence*.

Par contre, le système ne garderait pas le segment au complet, c'est-à-dire *monitoramento da integridade genética do material* qui constitue lui aussi une UTC du domaine analysé.

D'ailleurs, cette connaissance encore insuffisante de la langue de spécialité portugaise amène à constater non seulement la déficience du *fichier du milieu*, mais aussi celle du *fichier du début et fin*. En effet, le *fichier du début et fin* n'est pas adapté à la langue portugaise. Nous avons trouvé des segments qui avaient un mot au début qui devrait être enlevé, mais que nous ne pouvons pas mettre dans le *fichier du début et fin* car ce mot pourrait apparaître à la fin d'un autre segment pertinent. Par exemple, le mot *clonada* (clonée) au début du segment **clonada do dendê* (clonée de la plante du dendê) (une fausse UTC) qui apparaît aussi à la fin du segment pertinent *muda clonada* (bouture clonée) (une vraie UTC).

4. Conclusion

Nous ne pouvons pas dire que le bruit généré par *Termplus* a été très significatif, par contre, le silence a été très élevé. Toutefois, nous ne pouvons pas établir de considérations précises sur ce sujet car le texte analysé était trop court. De cette façon, toute conclusion prise par rapport à ce sujet sera considérée comme précipitée. Nous pensons, lors d'une prochaine fois, faire l'analyse d'un ensemble plus grand de textes provenant d'autres domaines, afin d'avoir des résultats plus fiables à considérer.

Finalement, nous avons quelques suggestions à faire basées sur cette vérification. D'abord, nous pensons que, en ce qui concerne l'application de *Termplus* à la langue portugaise, il serait intéressant de séparer le *fichier du début et fin*⁴ en deux fichiers distincts. Les raisons ont été déjà mentionnées.

Ensuite, il faut décrire et analyser profondément la langue de spécialité portugaise afin d'obtenir des résultats plus satisfaisants pour la partie de *Termplus*. En effet, nous pensons que c'est seulement par l'analyse approfondie des caractéristiques morphosyntaxiques et syntactico-sémantiques que nous pourrions arriver à des critères plus fiables et applicables aux logiciels d'extraction d'UTC.

Les approches pour le découpage textuel automatisé sont multiples et parfois peu satisfaisantes. Une amélioration des logiciels construits pour cette tâche est nécessaire. En effet, la combinaison de plusieurs méthodes de découpage pourrait minimiser le bruit et le silence produits par le système et augmenter sa performance. Toutefois, nous pensons que le développement de systèmes qui rendent compte de la dimension linguistique de la langue est la démarche la plus efficace. Enfin, nous ne devons pas oublier la dimension pragmatique qui, à la limite, fournit le jugement final sur la pertinence de l'UTC dans un domaine donné.

5. Notes

1. Le but n'est pas de fournir une traduction française, mais plutôt une idée du concept.
2. Traduction personnelle du texte original écrit en portugais de Faulstich (1995:4): "corresponde à relação entre um predicator, representado por um adjetivo, por uma locução iniciada por preposição ou um advérbio, e um substantivo, que é o núcleo semântico da UTC, chamado de sujeito"
3. Nous avons utilisé pour ce travail la première version du Termplus. Il existe déjà une nouvelle version de ce logiciel en windows.
4. La nouvelle version de Termplus a déjà adopté cette suggestion.

6. Bibliographie

- Boulanger, Jean-Claude. 1978. « Commentaire au rapport de Roger Goffin sur le découpage du terme à des fins lexicographiques » présentée au V^e Congrès de l'Association internationale de linguistique appliquée. *Table ronde sur les problèmes du découpage du terme* du 20 au 26 août 1978 à Montréal.
- Faulstich, Enilde. 1995. *Base metodológica para pesquisa em socioterminologia; termo e variação*. Brasília - Brésil: UnB / LIV.
- Giacometti, D.C. s.d. *Impacto atual da cultura de tecidos de plantas*. s.l., 19-25.
- Guilbert, Louis. 1965. *La formation du vocabulaire de l'aviation*. Paris: Librairie Larousse.

La modalité dans le discours: une analyse prosodique*

Jessica Payeras
Université du Québec à Montréal

1. Introduction

Cette recherche porte sur la description prosodique (par une analyse des courbes d'intonation) de quelques énoncés en espagnol qui correspondent sur le plan syntaxique aux marqueurs de modalité discursive.

Nous basons notre analyse sur un corpus de conversations semi-dirigées, effectué dans le cadre d'une recherche sociolinguistique de la communauté hispanophone à Montréal. Notre travail a consisté à repérer et à observer les marqueurs modaux dans le discours. Nous observons quelle forme ces modaux acquièrent dans une analyse prosodique.

2. Cadre théorique

La modalité est définie par Cervioni (1987: 65) comme «tout point de vue du sujet parlant sur le contenu propositionnel»; la modalité fait référence à toute implication d'un sujet sur son dire. Plusieurs modèles de modalité ont été proposés (Cervioni 1987, Nolke 1993, Saint-Pierre 1991 et Vanderveken 1988, entre autres). Ces modèles ont abouti à une riche classification des marqueurs à partir des indices linguistiques, prosodiques et discursifs de la modalité. L'analyse développée ici a ses assises théoriques en deux modèles: la modalité énonciative de Cervioni (1988) et la théorie des marqueurs illocutoires de Vanderveken (1988).

Ces deux modèles cherchent à identifier les moyens linguistiques que les locuteurs utilisent pour modifier le contenu propositionnel de leurs énoncés. Le premier modèle est caractérisé par une description théorique des structures linguistiques qui peuvent être porteuses des différents types de modalité, tandis que le deuxième modèle permet le repérage, dans un corpus donné, des marqueurs de modalisation qui caractérisent le discours spontané (Saint-Pierre 1991).

2.1 Types de modalité

Dans cette recherche, nous limitons l'approche de la modalité discursive aux trois types suivantes: la modalité épistémique, la modalité appréciative et la modalité déontique.

2.1.1 Modalité épistémique

La modalité épistémique souligne l'idée du «probable». Elle se manifeste dans les structures subordonnées, les constructions avec des infinitifs, les participes, les gérondifs ainsi que certains verbes. De plus, elle concerne les multiples expressions qui sont construites avec le verbe «pouvoir». Par exemple, *il se peut que, il est probable que*, etc.

2.1.2 Modalité appréciative

La modalité appréciative se situe entre les deux extrêmes d'un jugement mélioratif et d'un jugement péjoratif.

Ce type de modalité est très souvent exprimée par le lexique (surtout les adjectifs et les adverbes), par quelques tournures des phrases et par des interjections.

Au niveau lexical, la variété des adjectifs est presque illimitée. Les interjections telles que *hélas!*, *tant mieux!*, font partie de cette catégorie.

2.1.3 Modalité déontique

Ce type de modalité implique une référence à des normes spécifiques (i.e. des actes discursifs). Ici nous sommes confrontés à un domaine très large qui est exprimé par les formes impératives, les tournures impersonnelles et sur le plan lexical par les verbes tels que *exiger, ordonner, inciter* ou opposés tels que *permettre, défendre*.

2.2 Les actes illocutoires

Dans une théorie des actes de discours (Vanderveken 1988), les énoncés sont des instruments syntaxiques minimaux qui permettent la réalisation des actes de discours dans les divers contextes offerts par les langues naturelles.

Ce que Vanderveken appelle actes de discours implique non seulement les éléments syntaxiques du langage mais aussi l'emploi qu'on en fait pour penser, parler et écrire. Ces actes sont définis comme «les unités premières de signification» (Vanderveken 1988: 15).

Lorsqu'un locuteur utilise un énoncé dans un contexte d'énonciation, il tentera d'accomplir des actes illocutoires¹ tels que: des assertions, des questions, des déclarations, des demandes, des promesses, des remerciements, des ordres, des offres et des refus. En outre, l'identification d'un acte illocutoire est réalisée par la question suivante: «qu'est-ce que le locuteur est en train de faire lorsqu'il parle?».

Pour pouvoir accomplir ces actes, les locuteurs font usage de divers contextes selon l'intention de communication. Observons quelques exemples du français:

Tableau 1: Exemples d'actes discursifs en français

Acte discursif (un but spécifique)	Exemples du français (moyen utilisé)
Pour faire des assertions	Il neige. (énoncé déclaratif)
Pour poser des questions	Est-ce qu'il vient? (énoncé interrogatif)
Pour exprimer des états mentaux du locuteur	Comment il fait chaud! (énoncé exclamatif)

3. Deux questions à analyser

3.1 Pourquoi et comment lier les actes discursifs et la modalisation?

Tout discours exige la transmission d'un contenu propositionnel accompagné d'une attitude du locuteur. Il est donc important de distinguer les dimensions de la modalité de celles de «la modification des composantes des composantes des forces illocutoires» (Cervioni 1988). Notre but est de délimiter ce qui est relié au prédicat (dictum) et ce qui traduit une attitude du locuteur vis-à-vis de la prédication (modus) ou modalisation.

3.2 Quel rôle joue l'intonation dans l'illocutoire?

Certains traits du discours oral servent à faire varier le degré du but illocutoire. Des traits tels que l'intonation, la durée vocalique et les différentes variations dans la qualité de la voix (Saint-Pierre 1991). À l'oral, les marqueurs prosodiques peuvent servir à renforcer la modalisation exprimée par des marqueurs d'un autre niveau structurel.

4. Corpus et méthodologie utilisé

L'élaboration du corpus d'analyse a été réalisée à Montréal entre 1993 et 1994. Les locuteurs ont été sélectionnés par le biais de la technique de réseaux. Nous avons limité cette recherche au discours espagnol de trois locuteurs.

Nous avons inclus les courbes d'intonation produites par l'enquêteur lui-même afin de comparer quelques expressions de modalités présentes dans ses interventions avec celles des trois locuteurs².

4.1 Caractéristiques sociales de chaque locuteur

P: Ce jeune péruvien de naissance a 17 ans. Il est arrivé à Montréal depuis quinze ans. Son père et sa mère sont d'origine péruvienne.

V: Cet adolescent salvadorien est très intégré au milieu montréalais. Il a 17 ans. Il est ici depuis quinze ans.

S: Ce locuteur a 30 ans. Il est au Québec il y a cinq ans. Son fils a 8 ans. Ce dernier était présent lors des enregistrements.

4.2 Logiciel utilisé

Les enregistrements ont été digitalisés et analysés sous la forme des spectrogrammes. Le logiciel Speech Station, version 3.1 a été l'outil des analyses acoustiques. La largeur de la fenêtre a été fixée à 128 msec. et le «clipping level» à -96dB. Le taux d'échantillonnage a été fixé à 10 000 Hz.

5. Discussion des résultats

Dans un premier temps, nous avons repéré dans notre corpus les marqueurs de la modalité épistémique. Nous avons donc ciblé les marqueurs tels que: *estar seguro* (être certain), *es posible* (il est possible), *es poco probable* (il est peu probable), *tal vez* (peut-être), etc.

Les courbes d'intonation qui correspondent à ces marqueurs de modalité se sont avérées difficiles à classer. Nous observons une descente de la courbe d'intonation qui se stabilise vers la fin de l'expression épistémique.

Pour chercher des marqueurs de la modalité appréciative dans notre corpus, nous avons repéré les marqueurs présentés à la section 2.1.2. A peu près n'importe quel adjectif pouvait être classé dans cette catégorie. Les courbes d'intonation qui correspondent à ces marqueurs de modalité ont été caractérisées par une monte exactement là où les expressions de modalité appréciative se trouvent. Cependant, nous avons été tout de suite mise en garde par l'effet d'influence que peut produire l'émotion ou l'emphase du locuteur.

La modalité déontique présente quatre sous-types. Donc, il s'agit de trouver des instances syntaxiques qui pourraient délimiter les types suivants: (i) obligatoire, (ii) permis, (iii) facultatif et (iv) défendu. Il est important de signaler qu'il est assez difficile de trouver des instances de ce type de modalité dans le cadre des conversations semi-dirigées¹. Les expressions de modalité déontique que nous avons repérées dans le corpus ont produit des courbes caractérisées par des pics et des vallées considérables. Elles se démarquent clairement des deux autres types de courbes produites par les modalités épistémique et appréciative.

6. Conclusion

Il s'est avéré difficile de caractériser chaque type de modalité avec un patron spécifique de f0. Cependant, la modalité déontique a fourni des courbes qui se démarquent de celles produites par les deux autres types de modalité: alors que les modalités épistémique et appréciative ont produit des courbes relativement planes, la modalité déontique a donné lieu à des contours dont la distance entre pics et vallées est appréciable.

7. Notes

*Ce travail a connu ses origines dans un séminaire de doctorat à l'automne 1996 au département de linguistique à l'Université du Québec à Montréal. Nous tenons à remercier Henrietta Cedergren, Francine Cloutier, Djaouida Kadri, Degif Petros et Madeleine Saint-Pierre pour leurs précieux conseils et riches discussions. Merci à mes locuteurs de la communauté hispanophone de Montréal qui ont rendu possible cette recherche. Nous remercions également les participants aux Onzièmes Journées de linguistique à l'Université Laval pour la pertinence de leurs questions et remarques. Il va sans dire que nous assumons la responsabilité des éventuelles erreurs qui auraient pu se glisser dans le texte.

¹Le concept d'acte illocutoire était premièrement présenté dans J. L. Austin, *How to do things with words*, 1962, traduction française *Quand dire c'est faire*, Paris, éditions du Seuil, 1978.

²L'enquêteur n'était pas au courant de l'analyse de modalité que nous effectuions. Sans cette précaution, ses questions auraient pu influencer non seulement les réponses mais aussi la structure des réponses des locuteurs.

³Nous avons trouvé des expressions impératives dans le corpus mais assez fréquemment, elles étaient produits dans le discours rapporté.

8. Bibliographie

- Cervioni, J. 1987. *L'énonciation*. Riverton: Foris Publications.
- Ducrot, O. et T. Todorov. 1972. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris: Seuil.
- Ducrot, O. et J. M. Schaeffer. 1995. *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris: Seuil.
- Kvawik, K. 1987. «Prosody and Discourse Signals in Spanish Declarative, Imperative, and Reported Speech Sentences». *Studies in Romance Linguistics*. 141-161.
- Moeschler, J. 1989. *Modélisation du dialogue, représentation de l'inférence argumentative*. Paris: Hermès.
- Nolke, H. 1993. *Le regard du locuteur: pour une linguistique des traces énonciatives*. Paris: Kimé.
- Saint-Pierre, M. 1991. «Illocutoire et modalisation: les marqueurs d'intensité en français». *Revue québécoise de linguistique*, 20 (2), 223-237.
- Vanderveken, D. 1988. *Les actes du discours*. Bruxelles: Mardaga.

Le rôle du milieu d'apprentissage sur la lecture en langue seconde

François Pichette
Université de Montréal

1. Introduction

L'un des principaux facteurs qui contribuent à déterminer la compréhension en lecture en L2 est l'expérience en lecture en L2 déjà possédée par le lecteur (Grabe 1991; Koda 1994). Ainsi, le fait de recourir à la lecture dans l'apprentissage de la L2 favoriserait la compréhension de la L2 sous sa forme écrite. Notons que la place occupée par la lecture dans l'apprentissage d'une langue seconde peut dépendre du milieu dans lequel cette langue est apprise.

Carrell (1991) a examiné la lecture en L2 en fonction de la lecture en L1 et de la compétence en L2. Cette étude a vu ressortir le caractère déterminant pour la lecture en L2 à la fois de la lecture en L1 et de la compétence en L2. Par contre, la compétence en L2 était la variable prépondérante pour des anglophones lisant l'espagnol, alors que c'était plutôt la performance en lecture en L1 pour des hispanophones lisant l'anglais. Face à ces résultats, Carrell propose une explication possible qui concerne l'environnement d'apprentissage de la L2. Carrell constate que ses sujets hispanophones sont dans un milieu "de langue seconde", où la langue-cible (l'anglais) est utilisée partout en société, tandis que les anglophones se trouvent en milieu "de langue étrangère", où la langue-cible (l'espagnol) est seulement disponible en classe. À partir de cette observation, Carrell a avancé l'hypothèse que le milieu d'apprentissage de la L2 puisse favoriser l'un ou l'autre facteur comme prédicteur de la compréhension en lecture en L2: la

lecture en L1 serait la variable prépondérante dans un milieu de langue seconde, alors qu'en milieu de langue étrangère la compétence en L2 prévaudrait.

Nous avons présenté aux 9^e JDL les résultats d'une recherche (Pichette 1995) analogue à celle de Carrell, mais menée auprès de sujets ayant appris leur L2 en milieu de langue seconde et auprès d'autres en milieu de langue étrangère. Nos résultats n'avaient aucunement appuyé l'hypothèse de Carrell concernant les milieux d'apprentissage de la L2. Qui plus est, les scores obtenus par nos sujets en milieu de langue étrangère l'ont contredite, car c'est l'habileté en lecture en L1 qui s'est avérée être le facteur prépondérant. Quant à nos sujets en milieu de langue seconde, leurs résultats n'ont pas appuyé les résultats obtenus par Carrell (prépondérance de la lecture en L1), puisqu'aucune des deux variables n'était ressortie comme prépondérante pour prédire la compréhension en lecture en L2 des sujets en milieu de langue seconde.

Une telle disparité dans les conclusions vient difficilement appuyer la thèse d'un lien direct entre la variable dominante et le milieu d'apprentissage de la L2. Néanmoins, nous avons conclu qu'il est possible que le type de milieu d'apprentissage de la L2 puisse prédire l'identité de la variable prédictive prédominante. En effet, une multitude d'autres facteurs d'ordre social peuvent influencer le type de contacts d'un individu avec une L2. Des variations importantes peuvent exister pour un même type de milieu. Par exemple, même en milieu de langue seconde, on peut trouver des gens qui apprennent la L2 en milieu institutionnel (e.g. les sujets francophones de Pichette), où la place occupée par l'écrit est importante. Par contre, certains immigrants peuvent apprendre une L2 dans la vie de tous les jours, où l'oral occupe souvent la plus grande proportion des contacts avec la L2. De plus, il est légitime de supposer que des sujets universitaires (e.g. les sujets hispanophones de Carrell ou les sujets francophones de Pichette)

soient plus portés vers l'écrit à cause d'exigences liées à leur occupation d'étudiant, alors que des sujets moins scolarisés n'ont pas cette nécessité ou les mêmes occasions de lire. Enfin, même dans des situations semblables, il existe toujours des gens qui lisent beaucoup plus que d'autres.

La méthodologie adoptée dans les deux études mentionnées ne permet pas d'éclaircir le rôle joué par le milieu d'apprentissage de la L2 pour la compréhension en lecture de cette L2. Il semblait nécessaire de mener une autre étude sur cette question qui focaliserait davantage sur l'individu en recueillant des informations sur les habitudes de littératie des participants afin de les répartir en catégories liées à leurs habitudes de contacts avec la L2, et non passer par l'intermédiaire hasardeux de la classification par milieu d'apprentissage de la L2. Par conséquent, nous avons modifié l'hypothèse de Carrell pour la rendre plus adaptée aux véritables expériences de contact des sujets avec leur L2. Carrell admet elle-même que les apprenants en milieu de langue seconde ont davantage tendance à avoir contact avec la L2 de façon orale, alors que pour les apprenants en milieu de langue étrangère, le contact par le biais de la lecture est habituellement plus important. Ainsi, pour des apprenants qui apprennent la L2 de façon surtout orale, ce serait la lecture en L1 qui ferait la différence entre les bons lecteurs en L2 et les moins bons. Par contre, pour des gens qui apprennent la L2 plus au moyen de l'écrit, la compétence en L2 serait responsable de la différence de performance en lecture en L2. Vue sous un autre angle, l'hypothèse soutient que l'apprentissage de la L2 par l'oral favoriserait la lecture en L1 comme variable prédictive principale pour la lecture en L2. D'autre part, l'apprentissage de la L2 par l'écrit favoriserait la compétence en L2 comme facteur prépondérant pour prédire la compréhension en lecture en L2.

2. Méthodologie

Une nouvelle étude a été menée à Québec, en juin 1996, auprès de 52 sujets, soit 26 hommes et 26 femmes, tous membres de la communauté bosniaque de la région de Québec. Les sujets avaient le serbo-croate pour L1 et apprenaient le français comme L2. Ces sujets sont des apprenants en milieu de langue seconde.

Pour obtenir une mesure de la compréhension en lecture en L1 et en L2, nous avons utilisé comme matériel 2 tests de closure: un en serbo-croate et un en français. Le niveau de compétence en L2 a été évalué à l'aide du *Test Laval*, formule B (CIRB 1976). Enfin, un questionnaire d'identification servait également à recueillir des renseignements concernant plusieurs aspects de la littératie des sujets, dont leur nombre d'heures de lecture par semaine en L2.

3. Résultats

Les sujets ont obtenu trois scores: un en lecture en L1, un en lecture en L2, et un autre en compétence en L2. La performance en lecture en L1 et le niveau de compétence en L2 ont été intégrés dans une formule de régression pour vérifier leur influence respective sur la performance en lecture en L2. La formule de régression se lit comme suit: Lecture en L2 = lecture en L1 + compétence en L2. Les résultats de cette régression sont présentés au tableau 1.

Dans le tableau 1, la valeur p obtenue pour les deux variables montre qu'elles sont toutes deux significatives pour prédire la performance en lecture en L2 (lect. L1, $p=0.027$; comp. L2, $p=0.006$), selon un seuil d'acceptabilité de 0.05. De plus, une analyse de régression simple appliquée à chaque variable donne une corrélation de 0.567 entre la performance en lecture en L2 et celle en lecture en L1, et de 0.566 entre la performance en lecture en L2 et la compétence en L2. Ainsi, pour tous les sujets considérés ensemble, les deux variables montrent un degré

Tableau 1

Modèle linéaire d'analyse de régression multiple: lecture en L2 en fonction de la lecture en L1 et de la compétence en L2

Modèle: lecture L2 = lecture L1 + compétence L2

N = 52

Milieu de langue seconde

Source	df	somme C	C moyen	R ²	val. F	p
Modèle	2	5492.030	2746.015	0.35	14.742	0.0001
Erreur	49	9127.327	186.272			

Estimation des paramètres:

Variable	df	coefficient	erreur standard	stat. t	p
Constante	1	2.074	7.164	0.290	0.773
lect. L1	1	0.359	0.158	2.275	0.027
comp. L2	1	0.439	0.154	2.843	0.006

d'influence semblable pour prédire la performance en lecture en L2. Ces résultats sont non conformes à l'hypothèse de Carrell telle que formulée à l'origine, selon laquelle la lecture en L1 devrait être la variable prépondérante en milieu de langue seconde. Toutefois, ils ne permettent pas de se prononcer sur la validité de l'hypothèse étudiée. En effet, la proportion de la lecture dans l'apprentissage de la L2 de nos sujets (moyenne hebdomadaire de 9,6 heures) est supérieure à celle habituellement observée en milieu de langue seconde, mais inférieure à celle du milieu de langue étrangère.

L'hypothèse de Carrell modifiée prédit la performance en lecture en L1 comme la variable d'influence principale chez les sujets qui lisent peu la L2, et la compétence en L2 chez les sujets qui la lisent beaucoup. Pour mieux vérifier cette hypothèse, nous avons séparé nos sujets en deux sous-groupes: ceux qui lisent peu leur L2 (3 heures et moins par semaine) et ceux qui la lisent beaucoup (12 heures et plus par semaine).

Les analyses appliquées aux deux sous-groupes ne font rien ressortir de conforme aux prédictions basées sur l'hypothèse de Carrell modifiée. Chez les sujets qui lisent beaucoup la L2 (lect. L1, $p=0.443$; comp. L2, $p=0.282$), comme pour ceux qui la lisent peu la L2 (lect. L1, $p=0.923$; comp. L2, $p=0.152$), aucune des deux variables n'est significative pour prédire la performance en lecture en L2. On observe en particulier une prépondérance de la compétence en L2 chez les sujets qui lisent peu leur L2, alors qu'il devrait s'agir de la performance en lecture en L1 selon l'hypothèse considérée.

4. Discussion et conclusion

Les résultats de la présente recherche n'appuient pas l'hypothèse de Carrell modifiée. Il est possible que le type de contact avec la L2 n'exerce aucune influence sur l'identité de la variable prédictive prépondérante. Il est aussi possible que la petitesse de nos sous-groupes empêche l'obtention de résultats

significatifs. Il existe néanmoins une explication possible aux résultats observés. Selon Clarke (1980), la performance en lecture en L1 ne peut être une variable importante pour prédire la performance en lecture en L2 que chez les sujets qui ont déjà atteint un certain niveau-seuil de compétence en L2. En deçà de ce niveau-seuil, le manque de maîtrise de la L2 court-circuiterait le transfert vers la L2 des habiletés en lecture développées en L1.

Une partie des sujets universitaires de Carrell faisaient leurs études à l'université dans leur L2 et une autre partie avait derrière elle plusieurs années d'apprentissage de la L2. Il est donc probable que la plupart des sujets de Carrell avaient dépassé l'hypothétique niveau-seuil de compétence en L2. Par contre, nos sujets débutaient leur apprentissage du français et les plus avancés n'avaient eu leur premier contact avec la L2 que 19 mois auparavant. Par conséquent, il est fort probable que nos sujets étaient toujours en-deçà du niveau-seuil de compétence en L2 nécessaire au transfert efficace des habiletés en lecture de la L1 vers la L2. Ce fait rend impossible l'apparition de la performance en lecture en L1 comme variable prédictive importante pour la performance en lecture en L2.

Le débat sur la validité de l'hypothèse de Carrell est donc toujours ouvert. En regard des facteurs discutés ci-dessus, cette hypothèse devrait être à nouveau modifiée pour réduire son application aux apprenants de la L2 plus avancés. Pour vérifier la validité de cette nouvelle hypothèse modifiée, il sera donc nécessaire de mener des études comme celle présentée ici, si possible auprès d'apprenants plus nombreux, et ayant une plus grande compétence langagière en L2.

5. Bibliographie

- Carrell, Patricia L. 1991. « Second language reading: Reading ability or language proficiency? ». *Applied Linguistics*, 12, 159-179.

- Centre international de recherche sur le bilinguisme. 1976. *Test Laval Formule B*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Clarke, Mark A. 1980. « The short-circuit hypothesis of ESL reading: Ä or when language competence interferes with reading performance. *The Modern Language Journal*, 64, 203-209.
- Grabe, William. 1991. « Current developments in second language reading research ». *TESOL Quarterly*, 25, 375-406.
- Koda, Keiko. 1994. « Second language reading research: Problems and possibilities ». *Applied Psycholinguistics*, 15, 1-22.
- Pichette, François. 1995. « Lecture en langue seconde ». J. Audette, M.-A. Bélanger, A. Bourcier, I. Dion, P. Larrivée, J. Nicole, F. Pichette et E. Rosales (dirs). *Actes des 9e Journées de linguistique* (1995). Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval.

En quête de 60 cs : du rythme syllabique au rythme accentuel

**Emily Rosales
Université Laval**

1. Introduction

Un problème présentement chez les professeurs de langue est le manque de formation en orthophonie. Il existe bien des manuels vulgarisés sur l'enseignement de la prononciation pour ces derniers; cependant, très souvent, ces livres fournissent des activités amusantes mais simplistes pour remédier à une difficulté phonétique sans nécessairement décrire la source du problème ou faire un lien avec les connaissances de la phonétique et de la phonologie.

Le présent article traite du problème spécifique concernant la correction du rythme chez l'apprenant francophone. Il fournira des notions théoriques dont le professeur d'anglais devrait tenir compte et qu'il devra jumeler avec ses activités traditionnelles. Cet article explorera l'importance d'intégrer les notions de réduction vocalique et de structure syllabique (Dauer, 1983), y compris l'anticipation consonantique (LeBel, communication personnelle), l'ambisyllabicit  (Kreidler, 1989) et la longueur relative de la voyelle accentu e   la correction du rythme.

1.1 Rythme syllabique du fran ais

Il est g n ralement accept  que le fran ais soit une langue   rythme syllabique tandis que le rythme anglais est d'ordre accentuel. Le rythme syllabique (Pike [1946] et Abercrombie [1967], cit  par Dauer [1983]) est d fini comme la r currence des syllabes   des intervalles temporels r guliers. Alors, une phrase comportant dix syllabes est environ deux fois plus longue qu'une phrase de cinq syllabes.

1.2 Rythme accentuel de l'anglais

Selon Woods (1978 : 4), l'anglophone n'a que 60 cs   parcourir de la syllabe accentu e d'un mot lexique   la syllabe accentu e d'un autre; Si l'on compare les deux phrases ci-dessous :

- (1) a. *LARGE CARS WASTE GAS.* (lit. *Les grosses autos perdent de l'essence.*)
 b. *The CAT is INTERested in proTECTing her KITtens.*
 (lit. *La chatte est intéressée à protéger ses chatons.*)

Peu importe l'énorme écart de nombre de syllabes inaccentuées d'une syllabe accentuée à l'autre dans ces deux phrases, ces dernières ont une durée comparable (2,4 sec), car elles renferment chacune quatre syllabes accentuées.

2. Rythme accentuel = rythme syllabique?

La notion de 60 cs conscientise l'apprenant francophone aux différences rythmiques des deux langues. Par contre, cette notion sert peu à la correction comme telle du rythme syllabique, car il est irréaliste de demander à l'apprenant d'accélérer ou de ralentir son débit interaccentuel afin de respecter le délai de 60 cs. Alors, comment y arriver?

Dauer (1983) a infirmé l'hypothèse que l'anglais soit plus isochrone que le français. Elle explique que la description dichotomique du rythme (« accentuel » - « syllabique ») proposée par Pike (1946) et Abercrombie (1967) est due à la perception subjective des deux langues : les langues dites « accentuelles » comportent des structures syllabiques plus variables, une tendance à réduire les voyelles inaccentuées en /ə/ et réalisent l'accent de mot (de phrase, selon certains auteurs). Tout cela donne l'impression d'une compensation temporelle.

3. Métricité

Pour corriger le rythme, bien des auteurs tels Avery et Ehrlich (1992), Gilbert (1984) et Kenworthy (1987) proposent des activités qui traitent explicitement de la réduction vocalique et de la métricité de la langue anglaise. Par l'utilisation des poèmes, des chansons et surtout des *limericks*, on réussit à améliorer le rythme :

(2) « A student was sent to Tacoma
 Intending to earn a diploma.
 He said, "With the rain,
 I don't want to remain.
 I think I prefer Oklahoma. »

(Gilbert, 1984 : 74)

Ce type de poème est très fructueux car le patron rythmique est très différent du patron rythmique français, surtout en ce qui a trait à l'accent de phrase.

4. Anticipation

Selon Dauer (1983), 75% des syllabes françaises ont une structure ouverte (CV) tandis que la majorité des syllabes anglaises (56%) sont fermées (CVC, CVCC, etc.). Cette variation donne l'impression d'une compensation temporelle où les syllabes inaccentuées sont raccourcies.

À titre d'exemple, comparons les trois syllabations du mot « Asüna » (Jean-Guy LeBel, communication personnelle) :

- (3) a. en français : A • sü • na
- b. en anglais : A • sün • a
- c. an anglais : As • ün • a

L'exemple (3) a. démontre l'anticipation vocalique, c'est-à-dire la tendance française à terminer les syllabes par une voyelle. L'anglais est plutôt guidé par l'anticipation consonantique (3) b. selon laquelle il termine les syllabes par une consonne. Quant à la phrase (3) c., elle démontre le modèle exagéré que le professeur peut fournir à l'élève qui produit trop de syllabes ouvertes (anticipation vocalique).

5. Ambisyllabité

Toutefois, la notion d'anticipation consonantique n'est pas absolue. En anglais, la syllabation d'un mot est parfois difficile à déterminer pour une consonne en position intervocalique. Par exemple, est-ce qu'on prononce le mot *revise* (lit. *réviser*) comme dans (4) a. ou dans (4) b.?

- (4) a. re • vise
- b. rev • ise

D'une part, Kreidler (1989) explique que lorsque la voyelle qui suit est inaccentuée, la consonne est ambisyllabique. Dans l'exemple (5), le [p] est à la fois prononcé en position finale de la

première syllabe (accentuée) et en position initiale de la seconde (inaccentuée):

(5) CO(P) • py (lit. *une copie*)

D'autre part, si la voyelle qui suit la consonne est accentuée, la consonne se rattache uniquement à la syllabe accentuée (6) b.:

(6) a. REC • (c)ord (lit. *un disque*)

b. re • CORD (lit. *enregistrer*)

Les mêmes conditions s'appliquent à la première consonne d'un groupe consonantique intervocalique, i.e. si la voyelle suivante est inaccentuée, la première consonne est ambisyllabique, et la deuxième consonne s'attache à la voyelle inaccentuée qui suit. Si la voyelle qui suit est accentuée, le groupe se trouve en position initiale de la syllabe.

6. Longueur relative

L'apport des différences syllabiques anglais-français au sujet du rythme n'est pas suffisamment exploité dans les livres de correction. Heureusement, des livres de prononciation tels que Gilbert (1983), Grant (1993) et Orion (1988) proposent d'allonger ou de raccourcir les voyelles accentuées selon leur entourage phonétique, un phénomène absent en français. Si la voyelle est suivie d'une consonne sourde, la durée vocalique est réduite tandis que la consonne elle-même est allongée.

(7) a. V: + C : eyes (lit. *les yeux*)

b. V + C: : ice (lit. *de la glace*)

De la même façon, si la voyelle est suivie d'une occlusive, elle est plus courte que lorsqu'elle est suivie d'une constrictive, une liquide, une nasale ou lorsqu'elle est en position finale.

(8) a. V: + occlusive : raid (lit. *un bombardement*)

b. V:: + constrictive : raise (lit. *lever*)

c. V::: + liquide/nasale : rail (lit. *un rail*)

d. V::: : ray (lit. *un rayon*)

L'apprenant devrait s'habituer à faire la distinction de longueur relative de la voyelle dans les mots monosyllabiques pour ensuite l'appliquer aux syllabes accentuées dans les mots polysyllabiques :

- (9) a. EYES > di • VIS • or (lit. *les yeux* > *diviseur*)
 b. ICE > IC • i • cle (lit. *de la glace* > *un glaçon*)
 c. BEG > BEGG • ar (lit. *mendier* > *un mendiant*)
 d. RAID > RAD • i • o (lit. *un bombardement* > *une radio*)
 e. RAY > hu • RRAY (lit. *un rayon* > *hourra!!*)

Si l'apprenant allonge ou raccourcit la voyelle correctement, son discours semblera avoir plus de syllabes fermées. Par conséquent, l'interlocuteur percevra le rythme accentuel.

7. Conclusion

Le rapport entre la structure syllabique et le rythme est indispensable. Il est important que l'apprenant sache quand et comment appliquer les notions de syllabation. L'apprenant qui parvient à appliquer non seulement la réduction vocalique et l'accent de phrase, mais aussi les structures syllabiques variées dans son discours réussit bien sa quête des 60 cs typique du rythme anglais.

8. Bibliographie

- Avery, Peter et Susan Ehrlich. 1992. *Teaching American English Pronunciation*. Oxford : Oxford University Press.
 Dauer, R.M. 1983. «Stress-timing and syllable-timing reanalyzed». *Journal of Phonetics*, 11, 51-62.
 Gilbert, Judy B. 1984. *Clear Speech : Pronunciation and Listening Comprehension in North American English*. Cambridge: Cambridge University Press.
 Grant, Linda. 1993. *Well Said : Advanced English Pronunciation*. Boston: Heinle & Heinle.
 Kenworthy, Joanne. 1987. *Teaching English Pronunciation*. London : Longman.
 Kreidler, Charles W. 1989. *The Pronunciation of English : A Course Book in Phonology*. New York: Basil Blackwell.
 Orion, Gertrude F. 1988. *Pronouncing American English : Sounds, Stress and Intonation*. Boston: Heinle & Heinle.
 Woods, Howard B. 1978. *Rhythm and Unstress*. Ottawa: Minister of Supply and Services.

La correction du phonème anglais /ɹ/ chez le francophone

Emily Rosales
Université Laval

1. Introduction

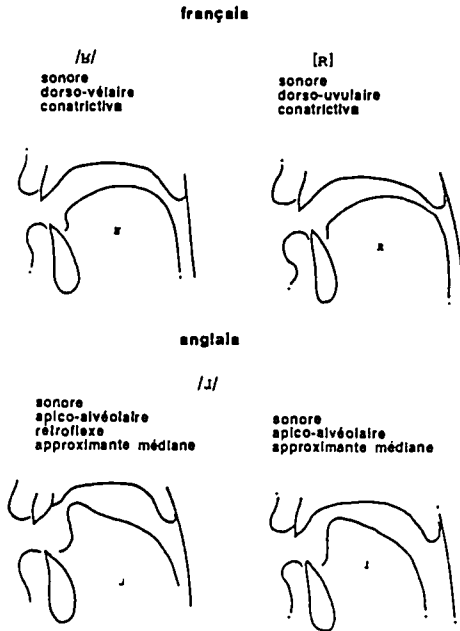
Le phonème /ɹ/ (*red*, lit. *rouge*) est un des phonèmes les plus fréquents en anglais. Si un apprenant prononce mal ce son, son intelligibilité s'en trouvera réduite. Malheureusement, bien des professeurs d'anglais ne savent pas procéder à la correction de la prononciation inexacte de leurs élèves. Cet article propose des façons de corriger des problèmes communs reliés au phonème /ɹ/ chez le francophone. En rapport avec les 7 Grands Moyens de LeBel (1990), nous discuterons des aspects suivants : a) l'articulation des phonèmes /ʁ/ français et /ɹ/ anglais et b) les moyens de correction du mode articuloire, du lieu d'articulation et de la rétroflexion, des groupes consonantiques et de la labialisation.

2. Articulation des phonèmes /ʁ/ et /ɹ/

L'apprenant francophone aura tendance à transférer la consonne de sa langue maternelle (L₁) à la langue cible (L₂). Le /ʁ/ français, dit parisien, s'articule avec un rétrécissement ou une constriction du passage d'air entre le dos de la langue et le voile du palais. Le [ʁ] uvulaire, allophone en position post-consonantique, est similaire au /ʁ/ parisien à l'exception du lieu d'articulation plus postérieur, i. e. vis-à-vis l'uvule. Dans les deux cas, la langue a une forme plutôt convexe.

Le /ɹ/ anglais et sa variante *massé* (*bunched*) sont articulés avec un grand passage d'air sur la surface de la langue. Il ne s'agit pas alors d'une consonne constrictive, mais d'une approximante médiane dans les deux cas. L'articulation se fait entre l'apex de la langue et les alvéoles. Une particularité de la consonne /ɹ/ est la

rétroflexion : l'apex de la langue a tendance à se relever jusqu'à ce que l'envers s'approche des alvéoles. Ainsi, la langue adopte une forme concave.



Images de Oatguy, Sarraïn et Irons (1996)

À la lumière de ces faits, les objectifs correctifs pour le professeur sont triples : 1) corriger le mode articuloire constrictif, 2) corriger le lieu d'articulation postérieur et 3) changer la forme convexe de la langue pour la forme concave en y ajoutant de la rétroflexion.

3.1 Discrimination auditive

Conformément au GM1 de LeBel (1990), nous suggérons de commencer tout travail phonétique avec la discrimination auditive, que ce soit en série au début de la leçon ou suite à une erreur induite pendant celle-ci. Ce moyen est important, car il aide l'apprenant à bien distinguer le phonème-cible dans la L₂ du phonème congénère dans la L₁.

Il est recommandé de commencer par des tâches simples pour bien déterminer si l'élève entend une différence. Par exemple, est-ce que deux mots comportant un « r » en position initiale sont semblables ou différents? Ensuite, l'élève s'attaque aux tâches plus exigeantes. Par exemple, une fois que l'apprenant a bien discriminé la différence, le professeur peut mettre le son-cible en position finale ou médiane du mot. Pour rendre l'exercice plus difficile, le professeur peut insérer le « r » dans un syntagme ou une courte phrase :

- (1) a. *Really! - Really!* (lit. *Vraiment!*)
 ['ʁi:li] - ['ʁi:li] (différent)
 b. *Really! - Really!*
 ['ʁi:li] - ['ʁi:li] (semblable)
- (2) a. *I'm ready! - I'm ready!* (lit. *Je suis prêt!*)
 [ɑ̃m'ʁɛdi] - [ɑ̃m'ʁɛdi] (différent)
 b. *She's bored. - She's bored.* (lit. *Elle s'ennuie.*)
 [ʃiz'bɔʁd] - [ʃiz'bɔʁd] (semblable)
 c. *A new car. - A new car* (lit. *une nouvelle auto*)
 [ə'nu:'kɑʁ] - [ə'nu:'kɑʁ] (différent)

Le professeur peut aussi varier les tâches selon le niveau de difficulté. Par exemple, l'apprenant doit déterminer quels « r » parmi tous ceux de l'énoncé semblent plus anglais :

- (3) a. *My car is being repaired.* (lit. *Mon auto est en réparation.*)
 [mɑ̃'kɑʁiz'bi:ɪŋjə'pʁɛd] (2^e)
 b. *My brother ordered four beers.* (lit. *Mon frère a commandé quatre bières.*)
 [mɑ̃'bʁʌðə'ɔʁdɔʁd'fɔʁ'bi:z] - (1^{er}, 3^e, 6^e)

3.2. Mode articuloire

L'apprenant francophone aura tendance à articuler le /r/ avec trop de bruit ou de friction causé par la constriction du conduit

vocal. Pour bien produire une approximante médiane, il faut alors agrandir l'espace pour le passage d'air entre la langue et le palais dur.

Pour pratiquer le son isolé, le professeur peut apporter deux autos pour enfants (la première, un petit modèle sport; la deuxième, une grosse 4x4), le professeur demande à l'élève de faire le bruit du moteur « rrrrrr » de la petite voiture qui symbolise le /ɹ/. Il faut aussi pratiquer le son anglais en variant la hauteur de la voix, i.e. faire semblant de changer de vitesse ou de tourner à haute vitesse. Si l'apprenant fait un bruit trop grave qui s'approche du /ʁ/, le professeur fera l'analogie avec une grosse 4x4 sur un chemin de gravier et non à la petite voiture sport.

Certains dialectes, notamment ceux de l'Angleterre, l'Australie, la Côte est des États-Unis et l'Afrique du Sud, ne prononcent pas le /ɹ/ en position postvocalique. À la place du « r » disparu, la voyelle s'allonge. Si l'élève a beaucoup de difficultés à produire cette consonne, le professeur peut alors demander à l'apprenant d'imiter ces dialectes en ignorant les « r » dans l'écriture. En faisant cela, il s'habitue au mode articulaire approprié, qui s'approche de celui d'une voyelle. Graduellement, l'apprenant sera invité à prononcer les « r » de nouveau dans son discours.

(4) *It's so hard!* (lit. *Il est si difficile!*)

*[ɪts:ôu'hɑɹd] > [ɪts:ôu'hɑ: : : d] >

[ɪts:ôu'hɑ: : : ɹɑɹd] > [ɪts:ôu'hɑɹd].

Contrairement à la position postvocalique, le /ɹ/ est toujours prononcé en position initiale du mot. Alors, si le son prononcé comporte trop de constriction dans cette position, il est mieux de substituer temporairement un /j/ à la place du /ɹ/, car ils sont tous les deux approximantes médianes. Il faut allonger le /j/, ajouter un /ɹ/ allongé et ensuite éliminer le /j/ :

(5) *It's red.* (lit. *Il est rouge.*)

*[ɪts'ʁɛd] > [ɪts'ʃʃʃɛd] > [ɪts'ʃʃʃʃʃɛd] >
[ɪts'ʃʃɛd] > [ɪts'ʃɛd].

3.3 Lieu d'articulation et rétroflexion

Le dos de la langue de l'apprenant se retrouve dans la région postérieure, i. e. près du voile du palais ou de l'uvule, lors de l'articulation du /ʁ/ ou de sa variante. Pour produire son congénère anglais, il faut alors antérioriser l'articulation entre l'apex de la langue et les alvéoles.

Kenworthy (1987) propose au professeur de substituer le son palato-alvéolaire /ʒ/ pour le /ʃ/ :

(6) *It's red.* (lit. *Il est rouge.*)

*[ɪts'ʁɛd] > [ɪts'ʒʒʒɛd] > [ɪts'ʃʃɛd] >
[ɪts'ʃɛd].

Cependant, il faut être prudent avec cette technique, car le /ʒ/ est une consonne constrictive. Idéalement, il faut ajouter un /j/ pour faciliter la bonne articulation (voir plus haut).

Il arrive parfois qu'un son est mal prononcé à cause de son entourage phonétique. Donc, il faut faire attention aux voyelles postérieures (/uː, ɔ̃, ɔ, ɑ/) qui suivent. Par exemple, l'apprenant risque d'avoir plus de difficulté avec la phrase (7) a. que la phrase (7) b. :

(7) a. *I like roses.* (lit. *J'aime les roses.*)

/ãr' lãk' ʒouzɛz/

b. *I love ribbons.* (lit. *J'adore les rubans.*)

/ãr' lɑv' ʃibɛnz/

Dans le premier exemple, le /ɹ/ est précédé par la consonne vélaire /k/ et suivi de la voyelle postérieure /oʊ/. Dans le deuxième exemple, le /ɹ/ se retrouve entre la consonne labio-dentale /v/ et la voyelle antérieure /ɪ/. Alors, si l'élève a de la difficulté à prononcer une phrase comme la première, le professeur peut changer l'entourage phonétique en faveur de phonèmes plus antérieurs.

Pour corriger le lieu d'articulation ainsi que la rétroflexion, Kenworthy (1987) suggère à l'élève de mettre un morceau de gomme à mâcher sur les alvéoles, de toucher la gomme avec la pointe de la langue et de baisser cette dernière légèrement en produisant le son. Pour le même problème, Avery et Ehrlich (1992) propose de prononcer un /a/ (voyelle antérieure) allongé tout en courbant l'apex de la langue.

Le phénomène de la plosion latérale se produit lorsque les consonnes /t/ et /d/ sont suivies d'un [ɹ] syllabique comme dans *bottle* (lit. *bouteille*) ['bɒtɹ] ou *cattle* (lit. *boeufs*) ['kætɹ]; pour le /ɹ/, l'air passe de chaque côté de la langue au lieu de s'échapper au-dessus de celle-ci. Ainsi, la langue ne se baisse pas, mais garde toujours sa position courbée ou rétroflexe. Alors, si l'apprenant continue à mal prononcer le /ɹ/ dans un mot comme *sadder* (lit. *plus triste*) ou *batter* (lit. *batteur*), le professeur peut appliquer la notion de plosion latérale. Il substituera temporairement ces mots pour *saddle* (lit. *selle*) ou *battle* (lit. *bataille*). Ensuite, il dira à l'élève de baisser l'apex de la langue légèrement pour ensuite articuler le son correctement.

(8) *sadder* (lit. *plus triste*)

*['sædæɹ] > ['sædɹɹɹɹ] > ['sædɹɹɹɹ] > ['sædɹ]

3.4 Groupes consonantiques

Il arrive que l'apprenant prononce bien le /ɹ/ isolé ou en combinaison avec la voyelle, mais qu'il recommence à prononcer le

/ʃ/ lorsqu'il est précédé d'une consonne. Le professeur devrait allonger le groupe consonantique jusqu'à ce qu'il devienne deux syllabes distinctes :

(9) *train* (lit. *train*)

*[tʃeɪn] > [tʃeɪneɪn] > [tʃeɪn] > [tʃeɪn]

3.5 Lèvres

Le /ʃ/ de certains élèves ressemble à un [w]. Ils ont bien perçu et produit le mode articulatoire approximante médiane. Toutefois, dans ce cas, les lèvres sont trop labialisées (arrondies).

L'élève qui a ce problème devrait se pratiquer à bien écarter les lèvres dans un grand sourire lorsqu'il articule le /ʃ/. De plus, comme pour la correction du lieu d'articulation, il faut temporairement éviter des voyelles postérieures.

4. Conclusion

Le /ʃ/, son très tenace, est difficile à éliminer pour le francophone. Il n'y a donc pas une seule technique miracle à la disposition du professeur d'anglais. Le but de cet article était de fournir des moyens concrets auxquels le professeur d'anglais peut se référer lorsqu'il est confronté à l'articulation inexacte du phonème /ʃ/ chez ses élèves francophones. Ces moyens sont bien sûr plus efficaces et fructueux lorsqu'ils sont combinés avec des exercices réguliers de prononciation et des objectifs réalistes d'intelligibilité.

5. Bibliographie

- Avery, Peter et Susan Ehrlich. 1992. *Teaching American English Pronunciation*. Oxford : Oxford University Press.
- Kenworthy, Joanne. 1987. *Teaching English Pronunciation*. London : Longman.
- LeBel, Jean-Guy. 1990. *Traité de correction phonétique ponctuelle*. Sainte-Foy : Éditions de la Faculté des lettres de l'Université Laval.

Ostiguy, Luc, Sarrasin, Robert et Glenwood Irons. 1996.
Introduction à la phonétique comparée : Les sons. Sainte-
Foy : Presses de l'Université Laval.

Contribution à l'étude des adjectifs en créole haïtien

Joseph Sauveur Joseph
Université du Québec à Montréal

1 Introduction

Cet article est réalisé dans le cadre de la théorie des Principes et paramètres (Chomsky 1981). Son but est d'examiner le comportement distributionnel des différents éléments considérés comme adjectifs en créole haïtien. Chaque classe a ses particularités morphologiques, syntaxiques et sémantiques qui permettent de les distinguer séparément; je les étudierai en tenant compte des facteurs comme la position, la cooccurrence, la prédication, etc. J'essayerai d'expliquer les différents problèmes soulevés par la distribution de ces différents éléments. Je montrerai, entre autres, que ceux qui sont bipositionnels n'ont pas le même sens dans les deux positions. Je démontrerai également que certains sont des syntagmes adjectivaux et d'autres sont en composition morphologique avec le nom. Je présenterai les caractéristiques de chaque classe suivie d'une analyse qui tient compte des problèmes soulevés.

2. Les données

Les adjectifs de la classe I sont bipositionnels, c'est-à-dire, ils peuvent être antéposés ou postposés au nom. Cependant leur comportement sémantico-syntaxique est différent d'une position à l'autre. En effet, ils peuvent être itératifs seulement en antéposition, comme le montrent les données en (1).

- | | |
|--|---|
| (1) a. yon bourik gason
DET robuste garçon
'un garçon robuste' | d. yon mazora gason
DET laid garçon
'un garçon laid' |
| b. yon gason bourik
DET garçon inculte
'un garçon inculte' | e. yon brav janti garçon
DET brave gentil garçon
'un brave gentil garçon' |
| c. yon gason mazora
DET garçon édenté
'un garçon édenté' | f. *yon gason brav janti
DET garçon brave gentil |

Tous ces adjectifs peuvent s'employer dans une structure prédicative, comme en (2).

- (2) a. Nèg sa a bourik
 homme DET inculte
 'Cet homme est inculte'
- b. Nèg ki bouril la
 homme qui inculte DET
 'L'homme qui est inculte'

Contrairement à ceux de la classe I, ceux de la classe II forment une classe fermée et ont un sème commun: la grandeur. Ils sont toujours dans une position prénominale, comme le montrent les données en (3).

- (3) a. yon potorik gason
 DET grand garçon
 'un grand garçon'
- b. yon barak kay
 DET grand maison
 'une grande maison'
- c. *yon gason potorik
 DET garçon énorme
- d. *yon gason papa
 DET garçon grand

Les élément de la classe II ne peuvent être dans une structure prédicative. En cooccurrence avec ceux de la classe I, ils suivent toujours ce dernier.

Ceux de la classe III sont toujours postposés et ne peuvent être itératifs, comme l'illustrent les exemples en (4).

- (4) a. yon fi rèd
 DET fille dur
 'une fille dure'
- b. *yon rèd fi
 DET dur fille
- c. *yon mari rèd jalou
 DET mari dur jaloux
- d. *yon nèg jalou parese
 DET homme jaloux paresseux

Ils peuvent être employés dans une structure précativie comme ceux de la classe I. Les exemples en (5) en témoignent.

- (5) a. Fi a rèd
 fille DET têtù
 'La fille est têtue'
- b. Nèg ki jalou a
 homme qui jaloux DET
 'L'homme qui est joloux'

Enfin, les adjectifs de couleur et de nationalité constituent la classe IV. Ils sont différents de ceux de la classe III du fait de pouvoir être

en cooccurrence avec un autre adjectif en postposition, comme en (6).

- | | |
|---|--|
| <p>(6) a. yon chemiz blan
 DET chemise blanc
 'une chemise blanche'</p> | <p>c. yon chwal nwa ayisyen
 DET cheval noir haïtien
 'un cheval noir haïtien'</p> |
| <p>b. yon pwodui ayisyen
 DET produit haïtien
 'un produit haïtien'</p> | <p>d. Yon chemiz blan ize
 DET chemise blanc usé
 'une chemise blanche usée'</p> |

Ainsi, je suppose qu'il existe deux positions postnominales différentes, comme il en existe deux en antéposition, pour les adjectifs. En (6c-d), par exemple, les adjectifs de la classe IV sont dans une position adjacente à N, tandis que, en (6a-b), ils sont ambigus au point de vue de la position.

En résumé, j'ai noté quatre classes d'adjectifs qualificatifs en créole haïtien qui sont réparties en quatre positions différentes par rapport au nom. La classe I que j'identifie comme une classe bipositionnelle peut occuper les positions extrêmes 1 ou 4. La classe II se fixe dans la position 2, la classe III reste uniquement dans la position IV. Quant à la classe IV, elle a le choix entre les positions 3 et 4. Tout cela est illustré dans le schéma (7) suivant.

(7) Position des adjectifs par rapport au nom

	Prénominales		Postnominales	
Positions	1	2	3	4
Classes	I	II	IV	I, III, IV

Dans ce schéma, il y a quatre positions numérotées de gauche à droite dont deux sont prénominales et deux postnominales. Les trois premières positions sont respectivement occupées par les adjectifs des classes I, II et IV. Quant à la quatrième position, elle est réservée non seulement à la classe III, mais encore aux classes I et IV.

3. Analyse

Dans cette analyse, je montrerai que les adjectifs des classes II et IV sont en relation morphologique avec le nom, tandis que ceux des classes I et III sont en relation syntaxique. Plusieurs faits appuient cette hypothèse. En effet, les premiers sont toujours

adjacents au nom. Puis, ils ne peuvent pas, contrairement aux autres, s'employer comme prédicat, comme le montrent les exemples en (8).

- | | |
|---------------------------------------|--|
| (8) a. *Jan potorik
Jean grand | c. *Nèg ki potorik la
homme qui grand DET |
| b. *Nèg la potorik
homme DET grand | d. *Nèg la bitasyon
homme DET grand |

De plus, ils forment une classe restreinte au point de vue sémantique; ils ont tous quasiment le même sens. Je propose que leur relation dans cette position avec le nom n'est pas syntaxique, mais morphologique. Par ailleurs, les adjectifs généralement peuvent être modifiés par un adverbe de degré. Or, ces éléments ne le peuvent pas comme le montrent les exemples suivants.

- | | |
|---|---|
| (9) a. yon trè bèl fi
DET très belle fille
'une très belle fille' | c. *yon trè potorik nèg
DET très grand homme |
| b. yon fi trè bèl
DET fille très belle
'une fille très belle' | d. *yon trè barak kay
DET très grande maison |

J'en déduis donc que ces éléments forment un composé lexical avec le nom, comme en (10).

(10) [N[A⁰ N⁰]].

Les adjectifs de la classe IV se comportent comme ceux de la classe II. Comme ces derniers, ils sont toujours adjacents au nom, comme l'indiquent les exemples en (11).

- | | |
|---|--|
| (11) a. yon sak blan ize
DET sac blanc usé
'un sac blanc usé' | c. yon kafe ayisyen cho
DET café haïtien chaud
'un café haïtien chaud' |
| b. *yon sak ize blan
DET sac usé blanc | d. *yon kafe cho ayisyen
DET café chaud haïtien |

De plus, comme ceux de la classe II, ils ne peuvent pas prendre de degré dans cette position. L'agrammaticalité des séquences en (12) le prouve.

- (12) a. *yon sak trè blan ize b. *yon kafe trè ayisyen cho
 DET sac très blanc usé DET café très haïtien chaud

Ils ne peuvent pas être non plus, dans une structure prédicative, comme le montrent les données en (13).

- (13) a. *Sak la blan ize b. *kafe a ayisyen cho
 sac DET blanc usée café DET haïtien chaud

Donc, comme les éléments de la position 2, ceux de la position 3 sont également dans une relation morphologique avec le nom. Ils forment, comme les premiers, un composé à tête nominale de la forme [N[N⁰ A⁰]] (pour la notion de tête, voir Brousseau 1988, Di Sciullo & Williams 1987, Barbaud 1994), comme la structure en (14).

(14) [N[N⁰ A⁰]]

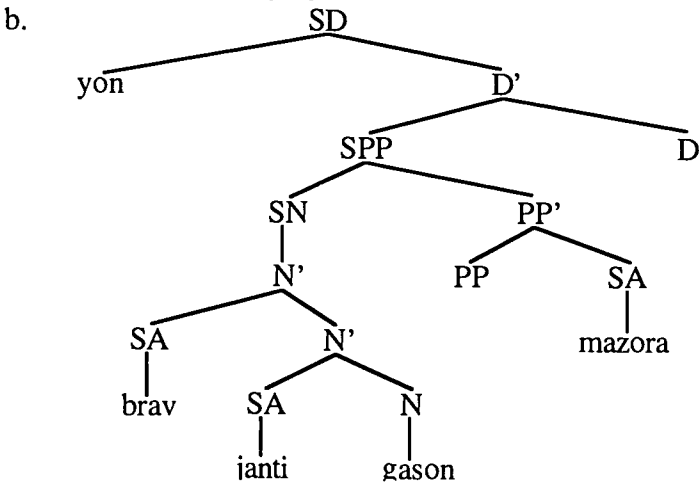
Les adjectifs de la classe I sont tous bipositionnels dans le syntagme nominal. Quand ils sont prénominaux, ils occupent la position 1 dans le schéma (7), plus haut. En postposition, ils se situent dans la position 4 qu'ils partagent avec ceux des classes III et IV. Pour expliquer la différence entre ces deux positions adjectivales, je suppose que les adjectifs, en position 1, sont générés au niveau N barre. Le fait de les avoir, en antéposition, sous N', permet d'expliquer leur itération dans cette position. En effet, N étant une catégorie lexicale, on peut multiplier son niveau barre, contrairement à celui d'une catégorie fonctionnelle (Fukui et Speas 1986). Cependant, les adjectifs dans la position 4, contrairement aux précédents, ne sont pas sous N'. C'est ce qui explique pourquoi, il ne peut en avoir qu'un seul dans cette position. Ainsi, je propose qu'ils sont dans une structure de prédication. En effet, deux arguments appuient cette hypothèse. Le premier est d'ordre sémantique et le second, d'ordre syntaxique. Au point de vue sémantique, il faut noter que le sens de l'adjectif postposé correspond à celui de la position prédicative. Ainsi, un adjectif bi-positionnel comme *bourik* 'robuste/inculte' signifie 'robuste' en antéposition, mais 'inculte' en postposition et en prédication. Il en est de même pour *mazora* 'laid/édenté', *chich* 'petit/chiche', etc. Cela m'amène à établir une relation entre la construction prédicative et la position 4 du schéma (7). En effet, au point de vue syntaxique, les données montrent que l'on ne peut pas avoir plus d'un adjectif dans cette

position. Or, c'est ce qui se passe aussi avec les prédicats. Une construction prédicative à deux prédicats adjacents est toujours mal formée, comme le montrent les exemples suivants.

- (15) a. *Chèz la pitit nèf c. *Mari janti entèlijan
 Chaise DET petit neuf Marie gentil intelligent
 b. *Nèg la rèd jalou d. *Chemiz la blan ize
 homme DET dur jalou Chemise DET blanc usé

Ces similitudes sémantiques et syntaxiques avec la construction prédicative (voir Déprez et Vinet 1992 et Guéron 1992 pour plus de détails sur la structure prédicative) me poussent à considérer la position 4 comme une position prédicative. Dans la littérature, certains travaux (Kayne 1984, Larson 1988, Aoun & Li 1989, Trembay 1991, etc.) proposent des structures de prédication dépourvues de syntagme verbal, comme étant des *small clause*. Plus tard, Lumsden, 1994; montre que le "small clause" est une catégorie fonctionnelle. Lefebvre, 1993 l'adopte aussi pour l'analyse du double objet. À l'instar de ces travaux, je donne une représentation de la prédication en créole haïtien, en supposant que le prédicat est dans une petite proposition (PP), en structure profonde. L'illustration en est donnée en (16).

- (16) a. yon brav janti gason mazora
 DET brave gentil garçon édenté
 'Un brave gentil garçon (est) édenté'



Comme le montre cette structure, l'adjectif de la position 4 est dans la même position structurale que le prédicat. Ils sont tous deux générés sous un noeud PP (petite proposition) barre. Puisque le syntagme SPP est une catégorie fonctionnelle (Lumsden 1994), on s'attend à ce que le niveau PP' ne puisse être itératif. C'est la raison pour laquelle il ne peut y avoir plus d'un adjectif. C'est ce que prédit la théorie de Fukui et Speas (1986).

4. Conclusion

Dans cet article, j'ai montré que les éléments des classes II et IV qui occupent respectivement les positions 2 et 3 du schéma (7) constituent une classe d'éléments morphologiques. C'est ce qui explique pourquoi ils sont toujours adjacents au nom qu'ils modifient. Contrairement à Higginbotham (1985) et Jackendoff (1972), qui expliquent toute différence de position dans la syntaxe par une différence sémantique, j'ai montré que les adjectifs de la classe I sont qualificatifs, en antéposition, tandis qu'en postposition, ils sont prédicatifs. De cela provient la différence de sens. J'ai démontré que, contrairement à l'adjectif en antéposition qui est dominé par une catégorie lexicale, l'adjectif postposé est plutôt dominé par une catégorie fonctionnelle, ce qui me permet d'expliquer l'itération de ces éléments en antéposition, mais pas en postposition. Je propose ainsi un noeud de SPP (petite proposition) qui domine l'adjectif postposé. De plus, je suppose que la position 1 est qualificative tandis que la position 4 est prédicative. Cette analyse est différente de celle de beaucoup d'autres travaux réalisés sur les langues romanes. Les données du créole haïtien ne me permettent pas d'expliquer comme dans Valois (1991) l'antéposition et la postposition des adjectifs par le déplacement du nom (N) à une catégorie fonctionnelle à l'intérieur du syntagme nominal.

5. Références

- Aoun, Joseph et Andrey Li. 1989. «Scope and constituency». *Linguistic Inquiry*, 20, 141-72.
- Barbaud, Philippe. 1994. *Syntaxe dérivationnelle et composition lexicale*. Manuscrit.
- Brousseau, Anne-Marie. 1988. *Les noms composés en français, Fongbe et Haïtien en Regard des Notions de Tête et de Percolation*. Travaux sur le créole haïtien, 2.
- Chomsky, Noam. 1981. *Lectures on Government and Binding*. Dordrecht: Foris.

- Déprez, Viviane et Marie-Thérèse Vinet. 1992. «Une Structure Prédicative Sans Copule». *Revue québécoise de Linguistique*, vol. 22, no 1, 11-44.
- Di Sciullo, Anna Maria et Edwin Williams. 1987. *On the Definition of Word*. Cambridge: MIT Press.
- Fukui, Naoki. et Margaret Speas. 1986. «Specifiers and projections». *MIT Working papers in Linguistics*, 8, 128-172.
- Guéron, Jaqueline. 1992. «Types syntaxiques et types sémantiques: La phrase copulative comme palimpseste». *Revue québécoise de Linguistique* vol. 22, no 1, 77-115
- Higginbotham, James. 1985. «On Semantics». *Linguistic Inquiry*, 16, 547-593
- Jackendoff, Ray. 1972. *Semantic Interpretation in Generative Grammar*. Cambridge: MIT Press.
- Kayne, Richard 1984. *Connectedness and binary branching*. Dordrecht: Foris.
- Larson, Richard. 1988. «On the double object construction». *Linguistic Inquiry*, 19, 335-91
- Lefebvre, Claire. 1993. «Dominance vs. Precedence in the Double Object Construction: New Facts from Fongbe». *La Revue canadienne de Linguistique*, 38,4, 395-486.
- Lumsden, John. 1994. «Substratum Semantics in Haitian Creole». *Journal of Pidgin and Creole Languages*, 9,1.
- Tremblay, Mireille. 1991. *Possession and datives: Binary branching from the lexicon to the syntax*. Thèse de doctorat, Université McGill.
- Valois, Daniel. 1991. *The internal Syntax of DP*. Thèse de doctorat, University of California, Los Angeles.
- Williams, Edwin. 1980. «Predication». *Linguistic Inquiry*, 11, 203-238.

Le parcours historique de *coureur de bois*

Robert Vézina
Université Laval

1. Introduction

Peu de mots sont autant liés à l'histoire des Québécois que *coureur de bois*. Il rappelle l'épopée des premiers explorateurs français du continent, des héroïques chasseurs de pelleteries, des aventuriers audacieux à la Radisson. Mot pittoresque entre tous, *coureur de bois* est également une des plus anciennes innovations lexicales québécoises (il figure pour la première fois dans les dictionnaires français chez Furetière 1727, comme terme de relations) et un des premiers emprunts que l'anglais a fait au français canadien (dès 1700; le calque *wood(s)-runner*, dès 1716). Cependant, l'ancienneté du mot ainsi que la complexité de la réalité qu'il désigne lui ont fait acquérir une structure sémantique que peu de gens soupçonnent. Cet article vise à décrire cette structure sémantique en explicitant chacun des principaux sens du mot et en indiquant les liens qui les unissent.¹

2. Le contexte historique

Afin de mieux saisir l'évolution de *coureur de bois*, il est important de bien revoir le contexte historique extra-linguistique dans lequel ce mot a pris naissance.²

2.1. Les débuts de la traite.

Au début de la colonie laurentienne, ce sont les Amérindiens qui viennent porter leurs pelleteries directement aux comptoirs de traite des Français (Tadoussac, Québec, etc.) entretenus par les compagnies qui bénéficient d'un monopole accordé par le roi. À mesure que la colonisation prend de l'importance, les autochtones peuvent aussi, en règle générale, traiter avec les Français fixés au pays à condition que ces derniers revendent les pelleteries aux

magasins des détenteurs du monopole qui, seuls, ont le droit de les exporter en France. Ces échanges surviennent notamment lors des foires de fourrures qui se tiennent à Trois-Rivières et Montréal. À ces occasions, les habitants et les marchands font des avances de marchandises aux Amérindiens que ces derniers reviennent payer l'année suivante. Les différentes nations amérindiennes sont incitées à venir commercer dans la colonie laurentienne par de jeunes Français que les autorités ont placés chez elles pour servir d'interprètes (ou "truchements") et d'agents de liaison (par ex. Étienne Brûlé, Jean Nicolet). Plusieurs d'entre eux adoptent largement le mode de vie des nations qui les hébergent. Toutefois il ne semble pas que ces hommes aient été qualifiés de *coureurs de bois* avant le XIX^e siècle (sous la plume d'historiens).

2.2. Des Français comme intermédiaires.

À la suite de la destruction de la Huronie (1648-1652), les Français perdent leurs principaux intermédiaires avec les nations de l'ouest qui fournissent les pelleteries. Une fois la paix conclue avec les Iroquois (1653), commence le phénomène des voyages de traite au cours desquels des Français vont chercher eux-mêmes les pelleteries directement chez les nations amérindiennes de l'ouest pour les revendre à leur compte dans la colonie; dès 1654, un "congé", ou permission des autorités, est nécessaire pour se livrer à cette activité qui, dès 1656, est interrompue par une nouvelle guerre iroquoise. *Coureur de bois* n'est pas attesté à cette époque. La route vers l'intérieur devenant plus sûre après la fin de la guerre iroquoise en 1667, les voyages de traite deviennent plus fréquents, notamment pour des raisons d'ordre économique; concurremment, la traite de boissons enivrantes, interdite depuis l'époque de Champlain, prend de l'ampleur. L'anarchie s'installe et on commence à se plaindre de ceux qui quittent les *habitations* pour aller faire la traite en territoire amérindien: majoritairement des fils d'habitants. Les autorités réitèrent (en 1669 et en 1672) l'obligation d'obtenir un congé avant de partir pour la traite. Les contrevenants, qu'on qualifie de *vagabonds* et de *libertins* et qu'on associe pour un temps aux volontaires (immigrant venu en Nouvelle-France sans être lié par un

contrat d'engagement et libre de s'établir au pays ou de retourner en France) avant de leur attribuer l'appellation explicite de *coureur de bois* (à partir de 1672), risquent la mise à l'amende, la confiscation des pelleteries et des marchandises, les galères et même la peine de mort. Ces mesures ont peu d'effets.

2.3. Un indésirable.

Les raisons pour décrier le coureur de bois sont nombreuses et différent selon les groupes sociaux. Pour les habitants et les marchands qui ne s'associent pas à lui, il pratique une concurrence déloyale puisqu'il intercepte les Amérindiens et leurs pelleteries en amont de Montréal. Ce faisant, il nuit aux foires de fourrures et empêche plusieurs habitants et marchands de recouvrer leurs créances. Pour les missionnaires, il est une menace à l'évangélisation et au bien-être des Amérindiens car il leur fournit des boissons alcooliques; par son libertinage et son goût du gain, il leur donne une mauvaise opinion des Français; il les empêche aussi de venir recevoir la religion auprès des habitations. Pour les administrateurs, qui partagent également l'opinion des groupes précédents, il représente l'indiscipline, l'ensauvagement des Français (jugement que traduit bien le mot *coureur de bois*, puisqu'avant l'avènement des voyages de traite, les expressions *courir les bois* et *courir dans les bois* sont surtout attestées en parlant des Amérindiens) et le retard du défrichement des terres; il est un intervenant incontrôlable dans les relations franco-amérindiennes, un contrebandier qui détourne une partie importante des pelleteries vers les colonies anglaises, où il achète aussi des marchandises, et il entraîne une baisse importante des revenus du gouvernement par le non-paiement des droits sur les castors et les ignaux. Paradoxalement, le coureur de bois compte plusieurs complices dans toutes les classes de la société: habitants, marchands et membres du gouvernement s'associent à lui pour profiter de son commerce lucratif.

2.4. Le système des congés.

À partir de 1681, le gouvernement instaure un nouveau système de congés de traite qui légalise et tente de contrôler la course des

bois; un certain nombre de coureurs régularisent leur situation en obtenant un congé ou en s'engageant à contrat chez des particuliers qui en ont obtenu un. Ils commencent alors à être désignés par le nom d'*engagés* (qui était déjà en usage en parlant de ceux qui étaient liés par un contrat de travail), lequel insiste sur leur statut par rapport au détenteur du congé (souvent un marchand ou traiteur) qui les emploie essentiellement comme canotiers et qui leur interdit la traite à leur compte. L'expertise que le coureur de bois acquiert de la vie en forêt le rendant utile dans les expéditions guerrières, les autorités sollicitent ses services, notamment lors de la dernière guerre iroquoise (1682-1701); le mot désigne ainsi un combattant rompu à la "petite guerre". Il arrive que ses réalisations et son mode de vie suscitent même une certaine admiration (Lahontan). Toutes ces raisons font en sorte que la connotation péjorative associée à *coureur de bois* s'atténue quelque peu et que le mot acquiert le sens d'"aventurier" de la traite des pelleteries, surtout dans les écrits de ceux qui n'appartiennent pas au gouvernement. Néanmoins, la situation légale du coureur de bois est instable; ainsi, plusieurs préfèrent demeurer parmi les Amérindiens et refusent de rentrer dans la colonie au terme de leur contrat (si contrat il y a eu) et sont considérés comme déserteurs. Il peut perdre son statut illégal au gré des amnisties accordées par le roi (1681, 1703, 1714 et 1716). Il peut être néanmoins perçu comme hors-la-loi s'il fait du commerce hors des limites du poste prescrit dans son congé, s'il s'aventure dans certains territoires de traite réservés ou s'il enfreint certaines règles de conduite.

2.5. L'avènement du voyageur.

Le personnage, tout comme son nom, conserve donc une certaine ambiguïté, et, tout au long du Régime français, les autorités continuent à désigner ainsi ceux qui enfreignent les règles de la traite en territoire amérindien. C'est ce qui explique que le nom de *voyageurs*, qui est au départ plus neutre, devient en vogue et est préféré par ceux qui font de la traite des pelleteries en territoire amérindien leur véritable métier et qui veulent être bien perçus.

3. L'article de dictionnaire

La documentation utilisée pour la confection de l'article *coureur de bois* a permis de dégager quatre sens principaux (identifiés par le symbole: ◆), cinq emplois secondaires (identifiés par le symbole: ◇) ainsi que deux variantes; seule la variante vieillie ou régionale *coureux de bois* figure séparément; elle est essentiellement usitée au sens 4. Quant à la variante *coureur des bois*, de distribution sémantique semblable à celle de *coureur de bois* et attestée également dès 1672, elle est demeurée très peu utilisée jusqu'au milieu du 19^e siècle, époque à partir de laquelle elle concurrence de plus en plus *coureur de bois*, forme qui demeure la préférée des historiens. Dans cette présentation de l'article, chacune des définitions est précédée de marque(s) d'usage; les définitions des quatre emplois principaux sont suivies d'une série de syntagmes caractéristiques; suivent les remarques (facultatives), les dates d'attestation et, pour les principaux sens seulement (faute d'espace), une citation (pas nécessairement la plus ancienne).

ARTICLE:

◆ 1. Hist., péjor. En Nouvelle-France, hors-la-loi qui désertait les lieux de colonisation pour aller faire la contrebande des pelleteries avec les Amérindiens et qui adoptait le plus souvent leur mode de vie. *Ordonnance contre les coureurs de bois. Arrêter, punir les coureurs de bois. Donner retraite à un coureur de bois. Amnistie accordée aux coureurs de bois.*

Rem. 1. Souvent associé aux mots *libertin, vagabond* et *volontaire* dans les documents d'époque. 2. Peut s'abréger en *coureur*. [**Depuis 1672**]

Et voyant la nécessité q[u'il] y a d'apporter un prompt remede au mal que causent les coureurs des bois, dont nous avons appris q[ue] le nombre augmentoit tous les jours, et qui estoient soubztenus par quelques habitans qui ouvertement ou secretement leur vendent ou prestant des marchandises [...] 1672, Frontenac, ANQQ, Archives des colonies, Correspondance générale (Canada), vol. 3, f^o 222.

◆ 2. Hist. (Par attén.) Aventurier adapté à la vie en forêt qui,

bénéficiant d'un permis des autorités, ou "congé", allait en territoire amérindien pour faire le commerce des pelleteries avec les autochtones, soit pour son propre compte, soit pour le compte d'un marchand ou d'une compagnie avec lesquels il signait un contrat d'engagement. *Grand canot conduit par huit coureurs de bois. Peines portées contre les coureurs de bois sans congé. Flottille des canoteurs ou coureurs de bois. Coureurs des bois ou voyageurs des pays d'en haut. Rem.* Peut s'abrégé en *coureur*. [Depuis 1686]

- Mod. Figure héroïque, mythique et folklorique de l'histoire nord-américaine, symbole d'errance, d'indépendance, de liberté, d'esprit d'aventure et de métissage avec les autochtones, souvent considérée comme un des archétypes traditionnels des Canadiens français. *Les intrépides coureurs de bois. Un hardi coureur des bois. Les descendants des coureurs de bois. Avoir le sang des ancêtres coureurs de bois. Avoir une âme de coureur des bois. Les coureurs des bois et les Métis.* [Depuis 1847]

Il sera très à propos que nos Canadiens maintiennent le poste que le S[ieu]r Dulhu a retranché au détroit du Lac Erié. De cette manière nos coureur de bois pourroient prendre le chemin pour venir de Michilimaquina par le lac Erié [...]. 1686, Denonville, ANQQ, Archives des colonies, Correspondance générale (Canada), vol. 8, f^o 162.

C'est ce qui nous rend si distincts, le grand branle-bas annuel du déménagement; comme quoi ce sport national prouve bien que nous avons dans les veines le même sang que nos ancêtres coureurs des bois et explorateurs, atteints de bougeotte chronique. 1993, Le Soleil, 27 juin, p. A8.

◇ (Au fém., hapax) **Coureuse des bois.** [1854]

◇ Mod. (Par ext. et abusiv., chez les historiens) Explorateur, interprète, agent de liaison (entre les nations amérindiennes et les autorités coloniales) dont les activités le conduisent à adopter plus ou moins le mode de vie amérindien et à acquérir une grande familiarité avec la vie en forêt. [Depuis 1876]

Nicolet sut se le faire indiquer [le chemin], et peut-être fut-il guidé par ces peuples eux-mêmes dans un voyage qui promettait aux Indiens une suite de rapports avantageux avec les compatriotes du hardi coureur de bois." (B. Sulte, *Mélanges d'histoire et de littérature*, 1876, p. 429).

◆ 3. (Par ext.) Hist. Au cours des guerres coloniales, combattant servant dans les expéditions en forêt, notamment à titre d'éclaireur, et pratiquant les techniques de guérilla des Amérindiens. *Des compagnies de coureurs de bois canadiens. Un parti, un corps de coureurs de bois. La grande troupe des coureurs de bois.*

Rem. Pendant la guerre de la Conquête et les premières années du Régime anglais, le sens de "combattant" est nettement distinct de celui d'"aventurier de la traite des fourrures", sans doute parce qu'il devient l'équivalent de l'anglais *ranger* (lui-même attesté à quelques reprises dans le français du Québec à cette époque). [**Depuis 1686**]

Le mois prochain un corps de deux mil coureurs de bois, aux frais communs des deux provinces, se mettra en marche pour aller fixer les limites et en marquer les bornes [la Caroline du Nord et la Caroline du Sud]. 1770, Gazette de Québec, 20 sept., p. 1, col. 2.

◆ 4. Mod., vieilli Chasseur, trappeur, guide de chasse ou travailleur forestier rompu à la vie dans les bois. *Un vieux coureur de bois. Un vrai coureur des bois. Une cache de coureur des bois. Une veste à carreaux de coureur de bois.* - (De nos jours) Amateur de chasse et de pêche en forêt. [**Depuis 1877**]

Et quand il [Nicolas Denys] cause de chasse ou de pêche, quel horizon n'ouvre-t-il pas à ces piètres coureurs de bois de nos jours qui s'esquintent toute une après-midi pour assassiner une perdrix ou faire lever une bécasse? 1877, Faucher de Saint-Maurice, *De tribord à bâbord*.

◇ Vieux, rare (En parlant d'un Amérindien) [**De 1883 à 1936**]

◇ Rare (En parlant d'un véhicule) [**1993**]

◇ Rare (En emploi adjectival) [**Depuis 1921**]

▷ (Variante) Vieilli ou région. **Coureux de bois.** (parfois **coureux**) [**Depuis 1927**]

Les Canadiens n'ont jamais eu de "coureux-de-bois", comme les Canadiens; ils n'ont pas connu la grande forêt, sous la domination française, ni non plus l'industrie de la coupe réglée du bois sur une échelle commerciale. Cette vie qu'ils vont mener sur le haut de la rivière Miramichi est tout à fait nouvelle pour eux. (P. Poirier, dans MSRC 21/1, 1927, p. 240).

4. Conclusion

Ce qui est remarquable dans l'évolution de *coureur de bois*, c'est la neutralisation et la «positivation» de sa valeur sémantique. Cette évolution a été motivée au premier chef par le caractère primordial de la traite des fourrures tout au long de la période coloniale et par la nécessité pour les Français d'y prendre une part très active. L'utilité des coureurs de bois comme combattants dans les guerres coloniales a sans doute contribué aussi à réhabiliter le mot et le personnage. Cependant, il est tentant de voir dans ce phénomène un signe de l'évolution des mentalités amorcée dès le 17^e siècle et qui a permis de voir en l'«ensauvagement» des Français non plus le symbole de leur régression dans la sauvagerie, de la perte de leur statut d'hommes civilisés, mais plutôt celui de la régénération de leur «virilité» et, paradoxalement, d'une actualisation de leur prétendue destinée civilisatrice en Amérique du Nord. Les Hell's Angels du 17^e siècle sont devenus les Indiana Jones du 20^e.

5. Notes

1. Cette présentation fait suite au travail de rédaction des articles *coureur de bois* et *volontaire* pour le Dictionnaire du français québécois, pour le compte du Trésor de la langue française au Québec; ce travail s'est effectué sous la supervision de Claude Poirier, dont les remarques ont contribué à synthétiser la masse documentaire que j'ai utilisée (fichier du TLFQ et dépouillements personnels dans divers dépôts d'archives). Puisqu'elle s'inscrit dans mes recherches de doctorat, cette étude est aussi redevable au CRSH (bourse 752-93-1557).
2. Pour cette étude historique, les ouvrages qui m'ont été les plus utiles figurent en bibliographie.

6. Bibliographie

- Dechêne, Louise. 1974. *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, p. 171-180.
- Lanctot, Gustave. *Histoire du Canada, 1600-1664*, 3 t.
- Trudel, Marcel. 1968. *Initiation à la Nouvelle-France*, p. 207-211.
- Trudel, Marcel. 1979. *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3, t. 1, p. 223-224; 1983, t. 2, p. 298-306.

L'Association des étudiant(e)s diplômé(e)s inscrit(e)s en langues et linguistique (AÉDILLÉ) de l'Université Laval organise chaque année, depuis onze ans, un colloque permettant aux étudiant(e)s-chercheur(e)s de deuxième et troisième cycles de présenter l'état d'avancement de leurs travaux. Il s'agit du seul colloque linguistique organisé par et pour des étudiants au Canada. La diversité des communications et la provenance internationale des participants en font un instrument de diffusion de premier plan de la recherche actuelle en linguistique.



FL025396 - FL025400

NOTICE

REPRODUCTION BASIS

This document is covered by a signed "Reproduction Release (Blanket)" form (on file within the ERIC system), encompassing all or classes of documents from its source organization and, therefore, does not require a "Specific Document" Release form.

This document is Federally-funded, or carries its own permission to reproduce, or is otherwise in the public domain and, therefore, may be reproduced by ERIC without a signed Reproduction Release form (either "Specific Document" or "Blanket").